This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

STANFORD
UNIVERSITY
LIBRARIES

STANFORD
UNIVERSITY
LIBRARIES

E05116

TC791
L63
v. 3

LETTRES

JOURNAL ET DOCUMENTS

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DU CANAL DE SUEZ

I

A M. DE REGNY, AGENT SUPÉRIEUR PAR INTÉRIM, EN ÉGYPTE.

Paris, 1er janvier 1859.

La constitution de la Société financière qui exécutera le canal de Suez a très-heureusement marqué la fin de l'année 1858, mais il faut nous attendre à de nouvelles luttes plus vives encore que les précédentes, car la politique hostile me semble exaspérée de la réussite de la souscription. Nos adversaires commencent déjà à me reprocher d'avoir composé le conseil d'administration de collègues choisis exclusivement parmi des parents ou des amis, en dehors des grandes influences financières; je leur fais répondre que l'on fait des affaires avec ceux qui en veulent, non avec ceux qui n'en veulent pas, et que,

pour les combattre, je ne pouvais pas prendre des collaborateurs à leur convenance.

D'un autre côté, ils cherchent à détruire la confiance de mon entourage en proclamant l'imprudence d'une Compagnie à laquelle manque le fameux firman que l'Angleterre seule ne permet pas de délivrer, et en prétendant que la Société n'est pas régulièrement constituée parce que les souscripteurs de la Grande-Bretagne et d'autres pays ont fait défaut.

Mon rapport au vice-roi, en date du 31 décembre 1858, lui a rendu compte des réunions du conseil d'administration après la déclaration de constitution de la Compagnie. Son Altesse ayant désiré que la souscription française ne dépassât pas de beaucoup la moitié de la souscription générale, afin de conserver, autant que possible, à la Société son caractère universel, nous avons arrêté le total des

actions françaises à	207,111
La Belgique a souscrit pour	324
Le Danemark.	7
Naples.	97
L'Empire ottoman, y compris la souscription personnelle du vice-roi d'Égypte	96,517
L'Espagne (Barcelone)	4,046
Rome.	54
Pays-Bas.	2,615
Portugal	5
Prusse	15
Tunis.	1,714
Piémont.	1,353
Suisse	460
Toscane	176
A reporter. . .	314,494

Report. . .	314,494
Sommes tenues en réserve pour les souscriptions de l'Autriche, de la Grande-Bretagne, de la Russie et des États-Unis d'Amérique, pour lesquelles je me suis porté fort, d'après la déclaration du vice-roi, de les prendre pour son compte dans le cas où elles ne seraient pas réalisées.	85.506
Total des actions formant le capital de la Compagnie.	400,000

Ainsi il est bien constaté que je n'ai pas cherché à accaparer seulement pour la France et pour l'Égypte le mérite de la souscription à la grande entreprise universelle qui, malgré tout, ne manquera pas d'être universelle par ses résultats.

Mes dernières lettres d'Angleterre me font prévoir que, sous le rapport des fonds, la Grande-Bretagne nous fera complétement défaut. Les paroles de lord Palmerston et de l'ingénieur Stephenson au Parlement ont produit leur effet. En définitive, comme nous marcherons malgré la politique de nos chers alliés, je ne suis pas fâché de réussir sans leur concours financier et malgré leur hostilité, afin de rabattre un peu leur présomption insulaire, habitués qu'ils sont à regarder comme impossible ce qui n'a pas leur appui.

Je vous envoie les observations sommaires faites par nos ingénieurs de la commission internationale aux déclarations de Stephenson. — Quant à celles de lord Palmerston, bien qu'elles soient complétement déraisonnables, ses successeurs suivront la même voie d'opposition. Par mes rapports avec mes amis du corps diplomatique

seuls ingénieurs européens qui aient exploré l'isthme sont MM. Conrad, Renaud, de Negrelli, Mac-Clean et Lieussou, tous membres de la Commission internationale qui a rejeté le principe de l'alimentation du canal par l'eau du Nil, non parce qu'elle a trouvé *la chose absurde*, mais parce qu'elle a jugé plus facile, plus simple et plus utile d'ouvrir un bosphore à travers l'isthme.

Nous n'avons pas à nous préoccuper de l'opinion isolée et préconçue d'un ingénieur qui n'a pas vu le terrain traversé par le canal projeté et qui parle si confusément d'une question d'art nautique qu'il dit avoir étudiée. Mais nous devions relever dans le discours de M. Stephenson des inexactitudes et des assertions à double sens qui tendent à tromper l'opinion publique.

Les Membres de la Commission :

RENAUD,
Inspecteur général et Membre du conseil général
des ponts et chaussées de France.

LIEUSSOU,
Ingénieur hydrographe
de la marine impériale de France.

F.-W. CONRAD,
Ingénieur en chef du Waterstaat
au service des Pays-Bas.

III

RAPPORT PERSONNEL DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION SCIENTIFIQUE INTERNATIONALE AU SUJET DES DÉCLARATIONS DE M. STEPHENSON A LA CHAMBRE DES COMMUNES.

C'est avec le plus grand étonnement que j'ai lu le discours tenu par M. Stephenson dans le Parlement anglais sur le percement de l'isthme de Suez, publié par le *Times* du 10 juillet.

Je croyais tout bonnement, qu'après la publication du Rapport de la Commission internationale le projet adopté par la Commission était inattaquable dans un sens technique; tout ce que lord Palmerston en avait dit dans ce sens, avec sa fureur juvénile, ne m'avait fait aucune impression, parce que le premier lord de la Trésorerie me semblait ne pas être un juge compétent de cette matière, et quoiqu'il se disait fondé à appuyer son opinion sur une assez bonne autorité, je croyais que ce n'était qu'une manière de parler de la part de Sa Seigneurie. Donc, je ne croyais pas à cette autorité. Il paraît que je me trompais. Cette autorité, elle existe; un des plus éminents ingénieurs de l'Angleterre, M. R. Stephenson, s'est rangé du côté de lord Palmerston et a condamné le canal de Suez. C'est sérieux pour ceux qui ne sont pas à la hauteur du projet. Mais aussi la haute capacité de M. Stephenson comme ingénieur exigeait qu'il donnât des démonstrations incontestables à l'appui de son opinion, surtout parce qu'il se trouvait seul en contradiction avec les opinions de tant d'autres ingénieurs et hommes compétents, accourus de toutes les parties de l'Europe, dont le jugement n'a été prononcé qu'après un examen minutieux et approfondi.

Je cherchais donc avec curiosité dans le discours de M. Stephenson les preuves exactes sur lesquelles il fondait son opinion, telles qu'on devait en attendre d'un ingénieur si haut placé dans l'opinion de la Grande-Bretagne. Contre mon attente,

je n'ai trouvé que des erreurs et un obscurcissement volontaire de la vérité.

Suivons M. Stephenson dans son discours :

« J'ai passé par le pays où le projet doit être exécuté, et j'ai « suivi avec intérêt les progrès faits dans l'examen de la « question. »

Voilà déjà un premier obscurcissement de la vérité, pour ne pas qualifier autrement cette première assertion. M. Stephenson a été en Égypte pour la première fois, à ce que je crois, lorsqu'il a fait le projet du chemin de fer d'Alexandrie par le Caire à Suez, dont il a été le grand promoteur. La fin de son discours s'en ressent encore. Mais je ne crois pas, du moins je ne l'ai jamais entendu dire en Égypte, que M. Stephenson ait mis le pied dans le désert de Suez. Il peut avoir voyagé par l'Overland-Mail route et il a été peut-être à Suez, mais je ne crois pas qu'il ait jamais fait le trajet, par le désert, de Suez à Péluse, ni du Caire au lac Timsah ; il ne peut donc connaître aussi bien que les ingénieurs de la Commission internationale, la situation locale des lacs amers, du lac Timsah, du lac Menzaleh, et de la plage de Péluse et de Tinéh. M. Stephenson a aussi été quelques jours au Caire avec son yacht, l'hiver dernier, pendant que le président de la Commission internationale, qui a séjourné alors en Égypte pendant plusieurs mois, s'y trouvait pour la seconde fois. Il n'a pas entendu dire que M. Stephenson ait fait alors une excursion dans le désert, et apparemment ils s'y seraient rencontrés, parce qu'ils devaient prendre la même route en examinant les directions des canaux projetés et arrêtés par la Commission. Il est donc vrai qu'il a passé par le pays, mais sans voir le terrain où le canal doit être exécuté, sans faire un examen minutieux des localités tel que la Commission l'a fait, ce qui me paraît indispensable pour pouvoir bien juger le projet dans un sens pratique.

« En 1847, en commun avec un ingénieur français et un « ingénieur autrichien, j'ai examiné le sujet, sentant bien qu'il « serait de la plus haute importance de pouvoir établir une « communication directe entre la mer Rouge et la Méditer- « ranée. »

L'ingénieur français était M. Talabot, qui, depuis, a fait un projet de ligne indirecte, rejeté, pour de bonnes raisons, par la Commission internationale. L'ingénieur autrichien était M. de Negrelli, depuis membre de la Commission internationale, et qui déjà, en 1847, avait conçu le projet du tracé direct, *dont les preuves ont été vues* pendant le voyage de la Commission en 1855.

Je ne crois pas que M. Talabot ait été jamais en Égypte. M. de Negrelli, qui y a été avec la Commission internationale dont il faisait partie, a toujours été partisan du tracé direct. Il n'est donc pas vrai que les ingénieurs avec qui était M. Stephenson ont tous abandonné le projet, car l'un a fait un projet savant, remarquable et hardi *dans* la ligne indirecte, et l'autre a fait un projet *dans* la ligne directe, qu'il s'est trouvé heureux de voir adopter dans ses principes par la Commission internationale.

« Les niveaux donnés par un ingénieur français qui a visité « l'Égypte en 1802, pendant l'invasion des Français, ont signalé « une différence d'à peu près trente-deux pieds entre les mers. « On proposa de rouvrir le canal des Ptolémées et d'établir « ainsi entre les deux mers un courant qui n'aurait pas « empêché la navigation à vapeur, et qui aurait en même « temps opéré le curage du canal. »

Il est bien reconnu, depuis longtemps, que la différence des niveaux des deux mers sur laquelle était fondé le Mémoire de M. Lepère, l'ingénieur français qui faisait partie de l'expédition d'Égypte en 1798 et qui a résidé pendant plus de deux ans dans ce pays, était une erreur. La différence signalée alors était de 9m908, tandis que la différence trouvée par les nivellements faits de 1846 à 1856 est à peu près nulle. C'est justement cette dernière circonstance qui a jeté un grand poids dans la balance des opinions des membres de la Commission pour leur faire adopter un canal ouvert, un bosphore artificiel dans le tracé direct; tandis que M. Stephenson est arrivé, par cela même, à une conclusion tout à fait contraire comme on verra plus loin. Signalons, avant cela, quelques erreurs dans lesquelles M. Stephenson est tombé, peut-être dans le feu de l'improvisation.

M. Lepère ne proposait pas seulement de rouvrir le canal des Ptolémées et d'établir ainsi un courant entre les deux mers, mais il proposait un canal qui se composait de trois parties principales comme il est décrit dans le Rapport de la Commission internationale. La première, l'antique canal des Rois, s'étendait de la mer Rouge au Nil; elle avait son origine à Suez, traversait les Lacs amers, pénétrait dans l'ouadée Toumilat et débouchait dans la branche de Damiette à Bubaste. La seconde partie empruntait les branches du Nil et ses canaux. Enfin, la troisième partie se composait de l'ancien canal d'Alexandrie rétabli en suivant presque complétement la direction qu'on a donnée plus tard au canal Mahmoudiéh.

Dans sa première partie, le canal avait au moins quatre écluses à sas, qui naturellement avaient chacune sa retenue. Comment donc est-il possible que M. Stephenson puisse dire qu'en ouvrant le canal des Ptolémées M. Lepère proposait d'établir un courant entre les deux mers, quand il propose en même temps des écluses pour retenir les eaux à leurs différents niveaux? Et s'il n'avait pas fait cette sage proposition, quel courant! avec une différence de $9^{m}908$ qui aurait eu une vitesse capable non-seulement d'opérer le curage du canal, comme dit M. Stephenson, mais d'un effet alarmant et destructeur pour les bords et tous les ouvrages du canal. Quant à ce que dit M. Stephenson, que ce courant n'aurait pas empêché la navigation à vapeur, cela peut être très-vrai à présent, mais assurément M. Lepère n'y pensait pas alors, par la bonne raison que l'application de la vapeur à la navigation n'était pas encore assez connue à cette époque.

« Cependant, après des recherches minutieuses, moi et les « autres ingénieurs nous avons trouvé qu'au lieu d'être de « trente-deux pieds, la différence de niveau entre les deux « mers est nulle, malgré les assertions contraires maintenues « depuis plus de cinquante ans. Tant que cette différence de « niveau était admise comme un fait, les hommes du métier « étaient convaincus qu'un canal ou un nouveau b[illegible] « pourrait être entretenu de la mer Rouge à la Méd[illegible] « mais la différence ayant été trouvée nulle, les i[illegible]

« avec qui j'étais ont tous abandonné le projet, et, je crois, « avec raison. »

On doit être heureux de se trouver ici d'accord avec M. Stephenson pour ce qui regarde la différence des niveaux des deux mers. M. Talabot l'avait déjà établi dans son Mémoire, d'après les études faites en 1847, et la Commission internationale a été de cet avis, après des vérifications exactes. Mais, voyez un peu les conclusions de M. Stephenson! Quand je pèse bien les phrases qu'il a débitées, je commence à croire qu'il n'a pas lu, ou du moins qu'il n'a pas étudié le rapport de la Commission internationale, et qu'il n'est pas vrai qu'il ait suivi avec intérêt les progrès faits dans l'examen de la question, comme il le dit dans le commencement de son discours. Il dit : « Tant que cette différence de niveau était admise, les hommes du métier étaient convaincus qu'un canal ou un nouveau bosphore pourrait être entretenu de la mer Rouge à la Méditerranée, etc. »

Supposons cette différence de niveau comme admise, alors M. Stephenson fait deux autres suppositions : un canal, ou un nouveau bosphore. Si nous nous comprenons bien, le premier cas est un canal avec des écluses, et le second cas un canal ouvert, sans écluses. Dans les deux cas, M. Stephenson dit que les hommes du métier étaient convaincus que les eaux se portant de la mer Rouge à la Méditerranée l'entretiendraient. Il me paraît que M. Stephenson avait ici dans ses idées un canal comme il a été proposé dans l'avant-projet de MM. Mougel-Bey et Linant-Bey, un canal avec des écluses, proposé uniquement par des raisons d'économie de déblai, dont le niveau aurait dû être entretenu par les eaux de la mer Rouge, système qui a été rejeté par la Commission avec l'assentiment des ingénieurs de l'avant-projet ; mais les hommes du métier, parmi lesquels il me paraît qu'on peut ranger les membres de la Commission internationale, étaient parfaitement convaincus que s'il n'existe pas de différence dans les niveaux, comme c'est le cas, les eaux des deux mers pourraient entretenir le canal, tout aussi bien et même mieux, en le creusant à une plus grande profondeur, c'est-à-dire à huit mètres en dessous des plus basses eaux, que s'il existait une grande différence

entre les niveaux des deux mers, ou si le niveau du canal avait été exhaussé. Pour ce qui est d'un bosphore, c'est-à-dire d'un canal sans écluses, avec la supposition d'une grande différence de niveau, il est clair que les hommes du métier seraient convaincus que les eaux se portant de la mer Rouge à la Méditerranée l'entretiendraient; ils sont même convaincus que ce courant l'entretiendrait trop, pour ce qui regarde la profondeur, les bords et tous les travaux qu'on devrait faire. Ce serait par trop hardi, et on pourrait taxer de folie l'ingénieur qui se hasarderait à faire une telle proposition.

M. Stephenson dit que quand la différence de niveau a été reconnue comme nulle, les ingénieurs qui étaient avec lui ont abandonné le projet. Je ne conçois pas une telle assertion. Il y a une erreur notoire dans ces mots, et de plus ce n'est pas conforme à la vérité. C'eût été une folie d'abandonner un projet justement pour une raison qui constitue son plus grand avantage. MM. Talabot et de Negrelli, les deux ingénieurs qui étaient avec M. Stephenson, n'ont pas abandonné le projet. M. Talabot a eu la gloire d'être le premier qui ait publié l'égalité du niveau des deux mers, et ce n'est pas pour cette raison qu'il a fait son projet du tracé indirect, et le second a été parfaitement convaincu que cette égalité de niveau des deux mers était une raison convaincante pour adopter le tracé direct, dont il est un partisan déclaré.

Je crois que M. Stephenson est seul de son idée, pour des raisons qui sont hors de ma portée ; je ne les trouve pas dans son discours, mais il est étrange que cette égalité de niveau, considérée par tous les gens de l'art comme un des plus grands avantages, et qui a fait reprendre avec courage le projet de réunir les deux mers, soit justement la raison pour laquelle M. Stephenson a abandonné le tracé direct.

« Depuis ce temps, dit-il, j'ai exploré le terrain et examiné « la possibilité d'établir un canal, en admettant l'égalité du « niveau des deux mers, et que la prise d'eau fût placée dans « les parties supérieures du Nil; mais je suis arrivé à cette « conclusion, que la chose est, je dirais absurde, si d'autres « ingénieurs dont je respecte les opinions n'avaient égale-

« ment exploré le terrain et déclaré que la chose est pos-
« sible. »

La question de l'alimentation du canal par les eaux du Nil a été discutée à fond par la commission internationale, comme on peut voir dans les procès-verbaux des séances de la Commission. Ce système a été rejeté alors unanimement en raison des difficultés de conserver les digues d'un canal surélevé, des probabilités de chômage à cause du grand nombre de travaux d'art, des difficultés de navigation résultant des passages et autres, et le système de l'alimentation par les eaux de la mer a été adopté. Il me paraît donc que M. Stephenson est d'accord ici avec les opinions de la Commission, et il aurait pu dire franchement que cette idée était absurde, sans y ajouter qu'il respectait les opinions de la Commission, car il se trouve que dans ce cas il est parfaitement d'accord avec elle.

Ceci prouve encore, il me semble, que M. Stephenson n'a pas bien lu le rapport et les procès-verbaux de la Commission, du moins il me paraît qu'il n'a pas compris tout ce qui a été écrit sur cette matière, étudiée à fond par la Commission.

Voyons ce qu'il dit encore à la fin de son discours :

« Je suis d'accord avec le premier lord de la Trésorerie.
« L'argent, il est vrai, peut vaincre toute difficulté ; mais
« commercialement parlant, je déclare franchement que je
« crois que le projet n'est pas exécutable. Quelle que soit son
« importance politique, je crois que c'est un projet non dé-
« sirable, en parlant comme ingénieur. A mon avis, le chemin
« de fer presque achevé serait plus avantageux pour le service
« postal avec l'Inde et la Méditerranée. »

C'est ainsi que M. Stephenson a terminé son discours, qui, je suis peiné de le dire, n'ajoutera pas à la gloire de sa réputation d'ingénieur.

Je ne le félicite pas d'être d'accord avec le premier lord de la Trésorerie, car alors, il faut bien le dire, il est d'accord avec une opinion très-erronée, qui me paraît seulement fondée sur une politique arriérée et jalouse. Un ingénieur qui ne doit

chercher que la vérité, ne devrait pas se prêter à soutenir de telles opinions, qui ne peuvent être les siennes.

L'argent, dit M. Stephenson, peut vaincre toute difficulté, et il l'a prouvé par l'ouvrage hardi du *tubular bridge* sur le *Menai*, qui proclamera toujours la gloire de sa renommée d'ingénieur, mais qui, commercialement parlant, en regard des intérêts de la Compagnie du chemin de fer pour lequel il a été exécuté, aurait dû être considéré comme inexécutable. Il a coûté, je crois, 25 millions de francs, c'est-à-dire 1/8 du Canal de Suez.

Pourquoi, commercialement parlant, le projet du canal n'est-il pas exécutable? M. Stephenson ne le dit pas, et il est difficile de répondre autrement que par le résultat des seize meetings des principales villes de commerce du Royaume-Uni, dans lesquelles le commerce s'est prononcé hautement en faveur du canal.

Pourquoi, en parlant comme ingénieur, le projet n'est-il pas désirable? M. Stephenson ne le dit également pas. Impossible donc de lui prouver qu'il est dans l'erreur.

Pour ce qui me regarde, en ma qualité d'ingénieur, je considère, au contraire, l'exécution du projet du percement de l'isthme comme très-désirable, parce que c'est un ouvrage d'art d'une conception grandiose et d'une utilité incontestable pour le monde entier.

C'est une belle idée de réunir les deux mers séparées depuis des siècles, de lever la barrière qui sépare l'Orient de l'Occident dans la ligne directe; d'ouvrir une communication plus directe entre les deux hémisphères; et de poser, par cela même, les fondements d'un commerce plus étendu avec le monde entier. — C'est une belle idée!

Tout cela n'est-il donc pas désirable pour un ingénieur? J'ai, au contraire, la conviction que l'époque est arrivée où cette barrière tombera, et que la civilisation de l'Occident régénérera l'Orient, pour le bien de tout le genre humain.

En avant donc! Le percement de l'isthme de Suez est un des moyens de progrès les plus efficaces; la jalousie surannée et mesquine d'une politique isolée, quelque puissante qu'elle soit, ne l'empêchera pas.

W. Conrad.

IV

M. DE REGNY A M. DE LESSEPS, A PARIS.

Alexandrie, 2 janvier 1859.

Je vous adresse le récit très-court d'une entrevue qui vient d'avoir lieu entre le consul d'Angleterre en Égypte et le vice-roi Mohammed-Saïd-Pacha. Il n'est pas besoin d'en faire ressortir l'importance. Au moment où l'on cherchait en Europe à accréditer le bruit que le vice-roi était mal disposé pour l'entreprise de Suez, il répondait avec une fermeté remarquable à l'agent anglais que cette entreprise est son œuvre, qu'il est décidé à la poursuivre, comme le hatti-schérif de 1841 lui en donne certainement le droit.

Nous verrons si la démarche de l'agent anglais est acceptée par son gouvernement. Elle est en désaccord complet avec le principe de propagande humanitaire et commerciale dont les Anglais aiment volontiers à se dire les principaux représentants.

Voici les faits :

M. Green, consul d'Angleterre à Alexandrie, s'est rendu au Caire, le 11 décembre, et s'est présenté chez le vice-roi qui l'a immédiatement reçu. M. Green a exposé à Son Altesse que, par le fait de la concession, telle qu'elle a été accordée à M. de Lesseps, Elle allait se trouver dans la plus grande perplexité ; que M. de Lesseps, s'autorisant du titre de mandataire du pacha d'Égypte dans l'affaire du canal,

avait constitué une compagnie; le consul ajouta qu'il serait bien temps de désavouer son mandataire.

Saïd-Pacha répondit : « C'est à tort qu'en Europe on a « attribué à M. de Lesseps seul le percement de l'isthme « de Suez, c'est moi qui en suis le promoteur. M. de Les- « seps, dans tout ce qu'il a fait jusqu'à ce jour, n'a fait que « suivre mes instructions.

« Vous allez sans doute me demander quel est le motif « qui m'a déterminé; je vous répondrai franchement que « c'est le désir d'honorer mon gouvernement, d'illustrer « mon nom et de servir en même temps les véritables « intérêts de l'empire ottoman. Je me suis acquis par ce « fait les sympathies de tous les peuples de l'Europe. Vous « savez que la plupart des grandes puissances s'intéres- « sent au percement de l'isthme de Suez.

« — Que Votre Altesse, répliqua M. Green, me permette « de lui faire observer que si la France et d'autres puis- « sances se sont montrées favorables à ce projet, il a été « hautement désapprouvé par le cabinet anglais comme « étant contraire à ses intérêts.

« — Je suis décidé, reprit le vice-roi, à persévérer dans « la ligne de conduite que j'ai suivie jusqu'ici et à faire tout « ce qui dépendra de moi pour accélérer l'exécution d'un « projet dont on désire généralement l'exécution. »

Là-dessus, M. Green ayant demandé au vice-roi s'il pouvait faire part à son gouvernement de la conversation qu'il venait d'avoir avec lui, Son Altesse répondit affirmativement. M. Green sortit et, dès le lendemain, il retournait à Alexandrie.

Son Altesse avait d'autant plus besoin de faire cette réponse si nette à l'inqualifiable démarche de M. Green, qu'Elle vient précisément de terminer au profit de l'Angle-

terre le chemin de fer d'Alexandrie à Suez. On lui devait un autre remercîment du soin qu'Elle s'est donné, des dépenses qu'Elle a faites dans les usines de l'Angleterre, particulièrement dans celle de Stephenson, et de la rapidité avec laquelle les travaux ont été exécutés.

V

A M. DE REGNY, A ALEXANDRIE

Paris, 15 janvier 1859.

La démarche de M. Green mentionnée dans votre lettre n'a dû être faite qu'en vertu des instructions de son gouvernement. Il n'y a pas un agent anglais qui agisse contre la pensée de son cabinet et qui ne sache au besoin accepter l'odieux d'une politique qui lui est secrètement recommandée.

Telle est la situation des agents anglais à Constantinople et en Égypte. Il faut en prendre son parti, tout en regrettant qu'une nation qui semble assez puissante pour ne pas cacher la vérité, tienne publiquement, à Londres, un langage contraire à celui qu'elle oblige ses agents à tenir à l'étranger.

Dans le moment même où M. Green déclarait au vice-roi que le percement de l'isthme de Suez, si profitable au commerce de tous les pays, était contraire aux intérêts de l'Angleterre, un des membres du ministère anglais, M. Seymour Fitz Gerald, sous-secrétaire d'État au ministère des affaires étrangères, le même qui rédigea des instructions confidentielles, prononçait les paroles suivantes dans un meeting d'électeurs :

(Extrait du *Times* du 17 décembre 1858.)

Peut-être me sera-t-il permis de faire une observation à ce département avec lequel j'ai des rapports particuliers,

voir : sur la direction des affaires étrangères de l'Angleterre.... Le meilleur moyen de faire respecter nos droits est de respecter ceux des autres (*Applaudissements*). Il est donc manifeste que la politique du gouvernement actuel, dans les questions concernant les nations étrangères, doit consister entièrement et essentiellement dans la politique de non-intervention.....

Je pense qu'il n'est pas seulement possible, mais facile pour nous, de poursuivre une marche politique qui, tout en soutenant notre honneur et notre dignité, ainsi que les intérêts généraux du pays, loin d'exciter l'hostilité, d'engendrer la méfiance et de nous aliéner nos amis, sera de nature à faire respecter et honorer le caractère et le nom anglais dans l'Europe entière (*Vifs applaudissements*).

Comment le ministère Derby va-t-il faire cadrer ce programme politique avec les paroles de son représentant en Égypte ?

Il fera moins ostensiblement ce qu'a fait le ministère Palmerston, jusqu'au jour où un pareil système étant dévoilé, l'opinion publique permettra au gouvernement de l'Empereur de se prononcer, sans troubler ses rapports avec une puissance dont il désire loyalement maintenir l'alliance.

VI

A M. S.-W. RUYSSENAERS, A ALEXANDRIE.

Paris, 16 février 1859.

Je vous transmets la copie du traité qui vient d'être passé avec un entrepreneur, M. Hardon, pour commencer les travaux préparatoires du canal de Suez.

Je pars pour l'Égypte en passant par Berlin, Vienne, Trieste, Corfou. Je serai rejoint à Alexandrie par M. Hardon et par les membres de la Commission déléguée par le Conseil d'administration pour prendre possession de notre concession.

TRAITÉ

CONCLU PAR LA COMPAGNIE UNIVERSELLE POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX PRÉPARATOIRES DU CANAL.

Entre les soussignés :

M. Ferdinand de Lesseps, président-fondateur de la Compagnie universelle du Canal maritime de Suez,

Agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été donnés par décision du conseil d'administration, en date du 12 février,

Et M. Hardon (Alphonse) ;

Vu sa soumission en date du 10 janvier 1859, qui a servi de préliminaires aux présentes,

Il a été expliqué et convenu ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

M. Alphonse Hardon s'engage vis-à-vis de la Compagnie

universelle du Canal maritime de Suez, à exécuter les travaux nécessaires :

1° Pour le creusement du canal maritime projeté entre la mer Méditerranée et la mer Rouge, et la construction des ports et jetées en dépendant (§ 17) ; 2° Pour le creusement du canal fluviatile d'eau douce du Nil au canal maritime, avec sa rigole et la construction de ses écluses (§ 15) ; le tout dans les conditions et aux prix de base établis par les chapitres I à IX des devis adoptés par la commission scientifique internationale, mais dans l'ordre des phases d'exécution, et sous réserve des modifications et réductions qui ont été déterminées par le Conseil supérieur des travaux.

Cet engagement de M. Hardon est accepté, dès à présent, par la Compagnie, pour l'exécution des travaux préparatoires formant la première phase, telle qu'elle est définie par le Conseil supérieur des travaux, dans le procès-verbal de sa séance du 7 février 1859.

Il est expliqué que pour le creusement des canaux et pour tous les travaux de terrassement, de déblai, de curage et de dragage, il y aura partage entre la Compagnie et l'entrepreneur, dans la proportion déterminée ci-dessous des bénéfices réalisés par ce dernier sur les prix de base et estimations définis ci-dessus.

Et que, pour les travaux d'enrochement et de maçonnerie des ports, la Compagnie se réserve le droit de les faire exécuter, soit avec partage, comme pour les travaux de terrassement, soit au compte de l'entrepreneur, à prix ferme, avec deux pour cent (2 pour 100) de rabais sur les prix de base des devis ; le tout conformément aux cahiers des charges A et B, ci-annexés.

Art. 2.

A l'appui de ces engagements et pour la garantie de leur bonne exécution, l'entrepreneur dépose un cautionnement de *douze cent mille francs*. La moitié de ce cautionnement, soit *six cent mille francs*, est spécialement affectée à la garantie de l'engagement pris par l'entrepreneur de ne pas dépasser, dans

L'entrepreneur s'engage à associer les agents et employés de son service à la part de bénéfices qui lui est attribuée dans la proportion de vingt-cinq pour cent (25 pour 100) de ses propres bénéfices.

Art. 5.

Si, pendant le cours des six premiers mois qui suivront le commencement des travaux par l'entrepreneur, la Compagnie croit devoir renoncer au partage qu'elle se réserve dans les bénéfices sur les travaux de creusement, de terrassement, de dragage et autres, s'il y a lieu, comme il est dit plus haut, et préfère un marché ferme sur les prix de base établis, l'entrepreneur sera tenu de l'accepter pour toute la première phase, à défaut de quoi la Compagnie sera libre de résilier le traité sans payer aucune indemnité.

Dans le cas où le présent traité resterait maintenu dans ses conditions premières, il aura cours, comme il est dit ci-dessus, jusqu'à la fin de la première phase d'exécution; et, dans le cas de continuation pour la période suivante, les prix de base stipulés seront maintenus, avec garantie sur le cautionnement de l'entrepreneur que ces prix ne seront pas dépassés.

Art. 6.

Les dépenses à la charge de l'entreprise comprennent : l'achat, l'entretien et la location du matériel, le personnel, la nourriture, les frais de transport, la fourniture et la main-d'œuvre des matériaux, enfin toutes les dépenses généralement quelconques applicables aux travaux concédés.

Les frais du personnel de la Compagnie, ingénieurs, conducteurs, surveillants, et les dépenses d'études et de tracés, sont seuls à la charge directe de la Compagnie en dehors de l'entreprise.

Art. 7.

La direction des travaux, l'ordre et les délais dans lesquels ils devront être exécutés, le choix des matériaux et des machines à y appliquer, seront réglés par le directeur général des travaux; les plans et détails seront donnés par lui. Il réglera

et approuvera également les prix divers de main-d'œuvre de matériaux, les marchés particuliers, sous-traités et achats.

ART. 8.

Dans le cas de réductions ou de modifications importantes aux projets établis par les nouveaux devis (nos 1 à 9), il pourra en être fait état pour établir compensation avec ceux qui pourraient être ordonnés en plus.

ART. 9.

L'entrepreneur devra tenir constamment à la disposition de la Compagnie ses livres de comptabilité, les états de paye des ouvriers et les factures des fournisseurs. Il devra d'ailleurs se soumettre à toutes mesures d'ordre, de vérification et de contrôle que la Compagnie jugera à propos d'exiger, et fournir, en une ou plusieurs expéditions, toutes écritures, pièces ou états de comptabilité qui lui seront demandés par l'administration centrale.

ART. 10.

Il ne pourra être élevé de réclamations par l'entrepreneur pour différences de relais, dispositions ou emplacements de remblais sur une rive ou sur les deux.

Les emplacements des dépôts seront déterminés par le directeur général des travaux; seulement, en cas de transports exceptionnels dans l'intérêt de la Compagnie, il en sera fait état. Sont exceptées toutefois, au profit de l'entrepreneur, les réductions en cubes qui proviendraient d'une exécution intelligente, ou de modifications, ou de dispositions utiles apportées par lui et approuvées par le directeur général, soit au creusement, soit à l'exécution des travaux d'art.

ART. 11.

Les dépenses faites par l'entrepreneur, y compris ses frais de personnel et d'administration, seront évaluées et payées par à compte chaque quinzaine, et le compte des dépenses sera arrêté à la fin de chaque mois.

ART. 12.

Le matériel et les établissements spéciaux de l'entreprise devront être tenus constamment en bon état de service; ceux de ces objets existant après l'achèvement de l'entreprise partielle ou totale seront repris par la Compagnie avec une réduction de 66 pour 100 du prix d'achat ou de confection, avec faculté à l'entrepreneur de les racheter à un prix plus élevé; la Compagnie conservant dans tous les cas le droit de reprendre, sur l'estimation à dire d'experts, les engins, machines, outils et établissements qu'elle jugerait lui être nécessaires. Chaque année, dans le règlement des comptes, l'estimation du matériel sera réduite de 11 pour 100 de sa valeur primitive, soit soixante-six pour cent (66 pour 100) de perte pour les six années.

ART. 13.

La participation de l'entrepreneur dans les économies réalisées sur les estimations sera réglée et payée à la fin de chaque phase d'exécution. Il pourra, s'il y a lieu, et sur la proposition du directeur des travaux, être payé des à-compte ou sommes à valoir, dont le chiffre et les époques seront fixés par le comité de direction de la Compagnie.

ART. 14.

L'entrepreneur résidera en Égypte ou devra y être représenté par un fondé de pouvoirs. Il ne pourra, dans aucun cas, transporter à des tiers tout ou partie du présent marché sans l'autorisation expresse et par écrit de la Compagnie.

ART. 15.

L'entrepreneur aura le choix de son personnel; il devra toutefois le faire agréer par la Compagnie.

Le comité de direction pourra, en toute circonstance, exiger de l'entrepreneur le renvoi de tout agent ou employé qu'il jugerait à propos d'écarter de l'entreprise.

ART. 16.

Les travaux imprévus imputables sur les sommes à valoir,

pouvant rentrer dans la catégorie de ceux consentis à l'entrepreneur, qui seraient exécutés par lui à la réquisition du directeur général des travaux, en dehors des conditions du présent traité, lui seront payés, avec bonification de cinq pour cent (5 pour 100), sur le montant de ses dépenses justifiées.

Art. 17.

L'entrepreneur déclare avoir pris connaissance des actes de concession et des statuts de la Compagnie, et en accepter toutes les clauses, en se soumettant à leur application, en tant que besoin sera, aux effets du présent traité.

L'entrepreneur s'engage, d'ailleurs, à accepter l'arbitrage, sans appel et en dernier ressort, du conseil supérieur des travaux pour toutes les contestations, de quelque nature qu'elles soient, qui s'élèveraient, soit entre la Compagnie et lui, soit avec des tiers participant à l'entreprise, pour lesquels il s porte garant de l'exécution du présent traité.

Art. 18.

Dans le cas où la Compagnie jugerait utile à ses intérêts de résilier le présent traité, elle pourra le faire à toute époque, à la seule condition de payer à l'entrepreneur la somme de douze cent mille francs. Dans le cas où la résiliation serait la conséquence de circonstances de force majeure indépendantes de la volonté de la Compagnie, l'entrepreneur suivrait les chances communes à l'entreprise en participation.

Art. 19.

La Compagnie, pour faciliter la prompte exécution des travaux, fera immédiatement établir un télégraphe électrique, avec autant de postes qu'elle jugera nécessaire.

Art. 20.

Il est expressément spécifié que les objets d'art, d'antiquité, médailles et autres, qui seront trouvés dans le cours des travaux, appartiendront à la Compagnie, sans que l'entrepreneur

puisse élever, à ce sujet, aucune prétention ni réclamation d'indemnité.

ART. 21.

Le présent traité a été approuvé par décision du conseil d'administration, en date du 12 février 1859. Étant spécifié que sa non-exécution par la Compagnie ne donnera à l'entrepreneur aucun droit à indemnité jusqu'au jour où il lui aura été signifié, par décision du Conseil d'administration, qu'il doit commencer les travaux.

Il lui serait, toutefois, remboursé les dépenses qu'il aurait faites pour études préparatoires en Égypte, à la réquisition du comité de direction de la Compagnie.

Lorsque le conseil d'administration aura décidé qu'il y a lieu de procéder à l'exécution des travaux, l'entrepreneur sera tenu de les commencer aux conditions du présent traité, dans le délai de trois mois après la signification de cette décision.

ART. 22.

Au cas où il y aurait lieu de faire enregistrer les présentes, les droits payés seront à la charge de celle des parties qui aura rendu cet enregistrement nécessaire.

ART. 23.

Pour l'exécution du présent traité, la Compagnie fait élection de domicile à Paris, place Vendôme, 12.

L'entrepreneur fait également élection de domicile à Paris, avenue des Champs-Élysées, n° 119.

Fait double entre les soussignés, à Paris, le quatorze février mil huit cent cinquante-neuf.

VII

A M. LE DUC D'ALBUFÉRA, VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, A PARIS.

Berlin, 19 février 1859.

J'ai été reçu à Berlin par mon ami Jean d'Aristarchi, le représentant de la Turquie, qui m'a donné l'hospitalité à l'ambassade ottomane. Le meilleur accueil m'a été fait par son beau-père, le général de Bonin, ministre de la guerre, les ministres des affaires étrangères et du commerce, et par le baron Koller, ambassadeur d'Autriche, avec lequel je suis depuis longtemps en relations. J'ai enfin fait une visite très-intéressante au célèbre baron de Humbold. Mme de Bonin me disait, hier soir, suivant l'expression allemande, que tout le monde ici *me soutenait les deux pouces*. Je partirai demain pour Vienne après un grand dîner diplomatique chez le marquis de Moustier, notre ambassadeur.

Nous pouvons être certains que la diplomatie prussienne ne se joindra point à la diplomatie anglaise pour s'opposer à l'exécution du canal.

VIII

AU MÊME.

Vienne, 21 février 1859.

J'ai déjà eu, en arrivant à Vienne, une longue conférence avec le baron de Bruck, et j'ai ensuite entretenu ses collègues, les ministres des affaires étrangères, du commerce, de l'intérieur et de l'instruction publique. Nous sommes bien d'accord pour que la souscription soit distribuée dans toutes les villes de l'empire autrichien, sous le patronage du gouvernement. Chaque pays a ses usages; ici, un appel public, comme en France, ne réussirait pas.

Je me rendrai demain à Trieste, où des députations m'attendent et où les dispositions seront prises avec M. Revoltella, pour la réalisation de la souscription autrichienne.

Le vieux prince de Metternich qui m'a accueilli, suivant son habitude, avec une extrême bienveillance, m'a fait compliment sur la *manipulation de l'entreprise de Suez*, c'est son expression; il a ajouté qu'en continuant à marcher avec prudence et sans s'arrêter, le succès était assuré par la force irrésistible de la vérité.

Je vais d'ailleurs consigner par écrit sa conversation qui, dans les circonstances actuelles, a été fort intéressante.

IX

AU MÊME.

Trieste, 27 février 1859.

Le jour de mon arrivée, il y a eu chez M. Revoltella dîner et soirée auxquels assistaient l'archiduc Maximilien, le gouverneur, la municipalité, la chambre de commerce, les administrateurs du Lloyd, les agents étrangers et la société Triestine.

Dans une réunion tenue le 26, où se trouvaient les délégués du commerce de Trieste, Venise et autres villes, on a adopté la résolution suivante :

« Il a été unanimement résolu que les chambres de commerce de Trieste, Venise, Fiume, etc., seraient invitées « à faire connaître au ministre du commerce le grand « intérêt qu'auront les villes de l'empire à la réalisation « de l'entreprise du canal de Suez et à réclamer l'appui « et le concours du gouvernement, afin que M. Revoltella « soit aidé dans la distribution des actions souscrites par « l'Autriche.

« Envoi d'une note que M. Revoltella transmettra en « son nom à tous les agents correspondants nommés dans « la monarchie autrichienne. »

NOTE POUR MM. LES CORRESPONDANTS DANS L'EMPIRE D'AUTRICHE

Les instructions données à M. Ferd. de Lesseps, concessionnaire, le 19 mai 1855, par S. A. le vice-roi d'Égypte, contenaient ce qui suit :

« Ce sera seulement après l'adoption du tracé de communi-
« cation entre les deux mers et lorsque tous les avantages et
« toutes les obligations de ceux qui prendront part à l'entre-
« prise seront bien déterminées, que le public et les capitalistes
« seront appelés à souscrire des actions et que les représen-
« tants désintéressés décideront en dernier ressort sur toutes
« les questions se rattachant à l'exécution et à l'exploitation de
« l'entreprise. »

Ces instructions ont été suivies de point en point.

Le tracé du canal a été déterminé avec une autorité scientifique hors de toute atteinte. Une souscription publiquement annoncée dans tous les pays, se trouve aujourd'hui couverte.

La Compagnie universelle financière a été légalement constituée. Le Conseil d'administration représentant les intéressés a décidé que les études et les travaux préparatoires, dont les frais avaient été avancés jusqu'au 1er janvier dernier par S. A. le vice-roi d'Égypte, seraient continués, en son lieu et place, sur les fonds versés par les actionnaires. La Compagnie a passé un traité, avec garantie de cautionnement, pour l'exécution en deux années des travaux compris dans la période de préparation étudiée et fixée par le Conseil supérieur des ingénieurs, sous la rubrique : *Première phase.*

Dans cette situation, le soussigné, qui avait pris part à la souscription générale pour la somme de 25 millions de francs en cinquante mille actions, se réservant de distribuer, en temps opportun, sa propre souscription aux actionnaires de l'empire d'Autriche, a jugé que le moment était venu d'appeler ses compatriotes à concourir à l'entreprise au succès de laquelle ils sont si directement intéressés, et de se conformer ainsi aux demandes formelles qui avaient été adressées au gouvernement impérial et royal par les principales Chambres de commerce.

Il croit devoir résumer ici en peu de mots l'objet de la Société :

1° Réunion de la Méditerranée à la mer Rouge par un canal de grande navigation ;

2° Jonction du Nil au canal maritime par un canal d'irrigation et de navigation fluviale ;

3° Mise en valeur des terrains concédés à la Compagnie et situés de manière à profiter du canal d'irrigation.

La dépense totale prévue s'élève à la somme de 200 millions de francs, y compris les intérêts annuels à 5 pour 100 calculés sur les versements effectués successivement jusqu'à l'époque de l'ouverture du canal à la grande navigation.

Le produit brut du canal maritime a été évalué à la somme annuelle de 30 millions de francs, provenant du seul droit de passage des bâtiments, à raison de trois millions de tonneaux de capacité taxés au prix de 10 francs par tonneau.

Or, la *capacité* des navires de commerce qui doublent aujourd'hui le cap de Bonne-Espérance est de plus de quatre millions de tonneaux; en bornant à trois millions le tonnage des navires qui passeront par le canal maritime, on reste fort au-dessous des probabilités, surtout lorsque l'on considère que l'année dernière trois millions six cent mille tonneaux ont transité par les Dardanelles.

Le revenu provenant des droits de passage par le canal maritime s'augmentera par le développement obligé de la navigation générale, ainsi que par la perception des droits de navigation sur le canal d'eau douce, et par le produit des terrains cultivés, bâtis ou boisés qui font partie de la concession.

L'ouverture de l'isthme de Suez abrége la distance entre l'Europe et les Indes de trois mille lieues en moyenne sur les six mille qu'il faut faire en passant par le Cap. Le bénéfice de la navigation générale obtenu par cette abréviation sera donc de cinquante pour cent; mais il sera encore plus considérable pour les ports de l'Adriatique, dont la navigation a aujourd'hui cinq mille neuf cent soixante lieues à parcourir pour se rendre à Bombay et qui en épargnera trois mille six cent vingt par la voie de Suez.

S. A. Mohammed-Saïd, vice-roi d'Égypte, qui s'est toujours entendu directement, au sujet du canal de Suez, avec son auguste souverain le Sultan, continue à lui rendre compte des progrès d'une entreprise destinée à fortifier l'empire ottoman. Le prince, en appelant l'Europe à ouvrir une communication maritime et commerciale entre la Méditerranée et la mer Rouge, à travers le territoire qu'il gouverne, a été aussi inspiré par la

noble pensée de contribuer au progrès de la civilisation et a voulu, en outre, assurer la rémunération des capitaux engagés dans l'entreprise. Tel a été le but de sa libérale concession et des instructions rappelées dans le présent exposé.

Le vice-président de la Compagnie universelle du canal de Suez, agent supérieur délégué en Autriche,

P. Revoltella.

AVIS

M. le chevalier Revoltella, vice-président du conseil d'administration de la Compagnie universelle du canal maritime de Suez, agent supérieur de la Compagnie en Autriche, autorisé à répartir entre les diverses villes de l'Empire les 50,000 actions qu'il leur a réservées, prévient les personnes qui voudront prendre part à cette répartition, que leurs demandes seront reçues aux conditions suivantes :

1° Un premier versement de 100 francs par action sera fait en souscrivant et portera intérêt à 5 pour 100 l'an. Le capital social est de 200 millions de francs, divisés en 400,000 actions de 500 francs chacune.

2° La répartition aura lieu entre les souscripteurs, au prorata du nombre d'actions souscrites.

3° Conformément aux décisions du Conseil d'administration de la Compagnie, deux nouveaux versements de 50 francs seront exigibles, le premier, au mois de juillet prochain, le second au mois de janvier 1860.

Aucun autre appel de fonds ne sera fait avant deux ans.

4° Il sera délivré, contre le premier versement de 100 francs par action, des certificats nominatifs provisoires, transmissibles par voie de transfert.

Les titres au porteur seront délivrés contre le versement de juillet prochain.

La souscription est ouverte à....., chez M.....,
du 15 mars au 15 avril 1859.

X

A S. A. AALI-PACHA, GRAND-VIZIR, A CONSTANTINOPLE

Corfou, 1er mars 1859.

Mon cher grand-vizir,

Je vous avais promis, lorsque j'ai quitté Constantinople, de vous informer particulièrement de la marche de l'entreprise du canal de Suez et de faire tout ce qui dépendrait de moi pour que cette marche progressive et infaillible, pouvant être encore dirigée par mes efforts personnels, ne portât point atteinte aux intérêts ou à la considération d'un gouvernement ami dont je comprenais et respectais la situation.

En accomplissant aujourd'hui ma première promesse, je vous montrerai que j'ai rempli aussi la seconde.

J'ai adressé, le 31 décembre 1858, au vice-roi d'Égypte, une lettre dans laquelle je lui rendais compte de l'organisation de la compagnie financière; cette lettre, dont la copie est ci-jointe, vous mettra au courant de tout ce que nous avons fait. La Compagnie universelle se trouvant donc régulièrement constituée et ayant à sa disposition les fonds nécessaires pour exécuter les travaux, la position pouvait être embarrassante pour la Porte, si je n'avais pas eu le soin de proposer au conseil d'administration de borner, quant à présent, ses opérations à la *continuation des études et des travaux préparatoires* dont les dépenses avaient été avancées depuis quatre ans par le vice-roi lui-même. Nous allons donc nous occuper simplement de

la première phase du programme fixé par le Conseil supérieur des travaux, consistant à ouvrir une rigole de service, de Péluse à Suez, rigole qui sera en même temps un essai destiné à préparer l'ouverture de l'isthme à la grande navigation. C'est dans ce but que je vais en Égypte, accompagné de plusieurs membres délégués du Conseil d'administration. De cette manière, il ne sera donné prise à aucune susceptibilité étrangère, et nous aurons tout le temps nécessaire pour que des questions, qui peuvent paraître incertaines aujourd'hui à quelques esprits, soient complétement éclaircies.

D'ailleurs ce que l'on a appelé l'opposition anglaise n'était qu'un fantôme agissant dans l'ombre et forcé de disparaître au grand jour. Depuis que la société financière s'est constituée, cette opposition n'ose se montrer ouvertement nulle part. La dernière discussion qui a eu lieu au Parlement britannique au sujet du canal a donc produit ses fruits. Les hommes d'État appelés à apprécier les démarches que pourraient faire auprès d'eux des agents trop zélés ou trop enclins à faire prédominer des passions exclusives, ne sauraient assez se pénétrer de la portée de cette question. En effet, dans aucun autre pays, on n'a flétri avec autant de force et de justice l'opposition au canal de Suez qu'à Londres même, dans la Chambre des Communes.

Un orateur, M. Rœbuck, disait : « Je déclare que si la « question concerne un canal, en apparence, dans la « réalité, elle tient à l'honneur et à l'intérêt de l'Angleterre. « Je crois que l'on trouvera que l'honneur de l'Angleterre « a été sacrifié, son grand nom traîné dans la boue et « que dans cette affaire, nous nous sommes conduits « d'une façon basse et égoïste. . . . . .

« On nous dit que ce canal servirait à séparer l'Égypte de « la Turquie; mais cette idée est entièrement opposée « aux leçons de l'histoire. Les montagnes peuvent « séparer les nations, mais les rivières jamais; elles ont « toujours été un moyen d'unir l'humanité. »

Un autre orateur, M. Milner Gibson, ajoutait : « La « motion de mon savant et honorable ami tend à affirmer « que la puissance et l'influence de l'Angleterre ne doivent « pas être employées à s'efforcer d'empêcher le Sultan « d'accorder son assentiment à l'exécution d'un canal à « travers l'isthme de Suez et, quant à moi, partisan de « l'indépendance de la Turquie, que je regarde comme « un des objets les plus chers aux hommes d'État de l'An- « gleterre, je donne mon appui à cette motion, je désire « voir le Sultan abandonné en cette affaire à l'exercice « de sa pleine et libre volonté, et je ne puis m'empêcher « de penser que c'était une meilleure conduite à suivre « que de l'entraîner, comme c'est probable, *par une inter-* « *vention illégitime dans sa politique, à une collision avec* « *les autres États de l'Europe.*

« Quant à la séparation entre l'Égypte et la Turquie, « comme conséquence du projet, je dirai seulement que, « dans mon opinion, on ferait tout aussi bien de parler « de la séparation entre l'Angleterre et l'Écosse par le « canal calédonien. En vérité, je suis prêt à soutenir que « la séparation entre l'Égypte et la Turquie est dès à « présent plus complète par l'existence du désert qu'elle « ne le serait, si un canal était construit, le long des bords « duquel une population considérable serait certaine de « se multiplier, rendant à la culture des terres maintenant « stériles. »

M. Gladstone, l'ancien chancelier de l'Echiquier, dont

la parole a tant de poids et d'influence, s'exprimait ainsi :
« Le point qui nous occupe est simplement de savoir
« si nous devons protester contre l'emploi de l'influence
« politique de notre pays, dans le but d'empêcher l'exé-
« cution d'un canal à travers l'isthme de Suez. . . . .
« Ce que l'on vous demande, c'est de mettre un terme à
« un système vicieux, à un système d'intervention arbi-
« traire et gratuite, dans le but de prévenir la construction
« de ce canal, sur des motifs qui sont non-seulement
« nuls et sans valeur, mais encore en réalité sont pires,
« parce qu'ils placent *l'Angleterre dans une querelle dans*
« *laquelle nous devons nécessairement succomber.*

« Si l'on prétend que l'effet de la résolution est d'encou-
« rager le projet, je réponds sérieusement qu'elle ne lui
« donne pas d'autre encouragement que celui qui résulte
« naturellement du retrait d'une opposition *scandaleuse*,
« *illicite*, *illégitime*, *soutenue par des moyens illégitimes.*

« Cette opposition n'était pas primitivement fondée sur
« les prétextes et les motifs absurdes allégués maintenant
« pour sa justification. C'était originairement une question,
« non d'obstruer les moyens de communication entre
« l'Europe et l'Inde, non de dénier qu'il y aurait avantage
« à les développer tous ensemble si l'on pouvait, c'était
« une question de compétition entre le chemin de fer et
« le canal.

« . . . Ces objections s'appliquent au chemin de fer
« aussi bien qu'au canal.

« Je proteste contre le jugement du noble vicomte
« (Palmerston) comme ne concluant à rien, quand il
« vient nous parler du projet comme d'une chimère. Comme
« projet commercial, laissez-le vivre ou mourir sur le
« terrain commercial.

« Mais le noble vicomte ne se contente pas de dénoncer « le projet à ce point de vue ; il allègue des raisons « politiques.

« Il n'y a pas un État en Europe qui ne déclare que « l'opposition de l'Angleterre à ce projet, *opposition que « je dis n'être pas celle du peuple anglais, est une politique « insoutenable et égoïste.*

« Mais le noble vicomte publie ces deux raisons : Nous « avons à nous opposer au projet du canal de Suez parce « qu'il démembrerait la Turquie et qu'il a une tendance « à démembrer l'Empire britannique. Il donne la première « place dans ses discours au démembrement de la Tur- « quie ; dans son esprit, c'est la première raison ; le « démembrement de l'Angleterre n'est que la seconde. « Voilà l'ordre de préséance dans lequel mon noble ami « expose ses raisons ; mais d'autres pays ne l'envisagent « pas de la même manière. N'est-il pas, au contraire, évi- « dent que l'Europe conclura que le motif réel de votre « opposition est que vous supposez le canal dangereux à « l'Empire britannique, et que *vous n'y jetez hypocrite- « ment l'intérêt allégué de la Turquie que comme un simple « moyen de justifier votre politique.*

« Est-il réellement vrai qu'aucune de ces raisons puisse, « *bonâ fide*, constituer un terrain politique pour opposer « une résistance politique à un projet essentiellement « commercial et qui apparemment promet de grands « avantages au monde ? Est-il vrai que ce canal doit « effectuer le démembrement de la Turquie en lui enle- « vant l'Égypte ?

« Cette opinion ne peut pas être défendue ; l'Égypte est « subordonnée à la Turquie ; non par rapport à la puis- « sance du Sultan, mais par rapport à la puissance de

« l'Europe et par la garantie des puissances européennes ;
« les moyens de maintenir cette situation sont précisé-
« ment aussi forts et aussi efficaces, que le canal soit fait
« ou non.

« Je veux compléter ma pensée à l'égard de l'empire
« turc ; dans mon esprit, il n'y aurait pas de méthode
« moins sage pour s'efforcer de soutenir, soit l'indépen-
« dance, soit l'intégrité de la Turquie, que de rendre leur
« connexion à cet Empire fâcheuse et onéreuse aux pro-
« vinces qui la composent.

« Quant à la seconde raison (la conservation de l'Inde)...
« je refuse de placer l'empire indien de la Grande-
« Bretagne en opposition avec les intérêts généraux du
« genre humain et avec le sentiment général. Or, je dis que
« c'est là ce que vous faites. Si, à propos d'une question
« purement commerciale, vous insistez à l'écarter du ter-
« rain commercial pour l'entraîner dans l'arène politique,
« vous opposant à l'exécution d'un ouvrage commercial,
« et déclarant qu'il est impraticable parce que vous
« pensez qu'il créera de nouveaux dangers pour l'empire
« anglais dans l'Inde. . . je proteste contre le système
« d'insinuations et de parti pris enveloppé dans les allu-
« sions à ces dangers ; je les regarde comme un système
« sans générosité, sans sagesse et sans prudence, mais
« en même temps, je nie l'existence de ces dangers. . . .
« En vérité, l'avantage de ce canal, s'il est praticable,
« tout grand qu'il soit pour le reste du monde, est encore
« plus grand de beaucoup pour l'Angleterre. »

En réponse à ces discours, le *gouvernement nia que l'influence de l'Angleteterre eût été employée pour empêcher le Sultan d'accorder son assentiment au projet de faire un canal à travers l'isthme de Suez.*

Par l'organe de M. Disraeli, son *leader* de la Chambre des communes, il fit les déclarations suivantes :

« Quelles preuves avons-nous que le pouvoir et l'in-
« fluence de notre pays sont, en ce moment, ou *ont été*
« *exercés de manière à provoquer une réalisation de ce*
« *genre? Je n'ai aucune preuve de cela... J'ignore parfai-*
« *tement tout acte du ministère actuel et je n'en connais*
« *aucun du dernier ministère pouvant démontrer qu'il ait*
« *été usé envers le Sultan d'aucune contrainte, soit aujour-*
« *d'hui, soit précédemment.*

« *Tout ce que je dis, c'est que nous devons abandonner*
« *des plans d'une si grande importance à la loyale in-*
« *fluence de l'opinion publique.*

« *Je pense que l'honorable membre pour Sheffield n'a*
« *pas le droit d'articuler que la puissance et l'influence de*
« *l'Angleterre ont été employées pour contraindre la Porte*
« *à s'opposer à ce projet.* »

Enfin, lord John Russell, avec toute l'autorité qui s'attache à sa grande situation politique, est venu clore le débat en prenant acte des déclarations du nouveau ministère, en établissant que l'ancien gouvernement avait fait, pendant plusieurs années, une opposition au canal qu'il était difficile de contester, et en démontrant que ce canal ne sera d'aucun danger pour les Indes ni pour l'Angleterre. Ce débat si remarquable m'a paru très-utile à résumer, afin de prouver que le danger de l'opposition anglaise est un danger imaginaire, tandis que le seul danger évident et réel serait de faire obstacle à l'accomplissemeut d'une idée qui, non-seulement est adoptée par tous les peuples, mais qui possède encore les moyens matériels et financiers de triompher de toutes les difficultes.

Dans cette situation, mon cher grand-vizir, vous reconnaîtrez, je l'espère, que j'ai agi avec toute la prudence et toute la déférence que vous pouviez désirer, en maintenant la Compagnie dans une période provisoire de préparation et de transition qui, sans faire perdre à l'entreprise sa force et ses droits, vous mettra à l'abri de certaines obsessions et vous laissera libre de choisir le moment favorable pour vous entendre définitivement et directement avec S. A. Mohammed-Saïd-Pacha, la politique étrangère n'ayant pas à s'immiscer dans une question de travaux intérieurs favorables au développement de la prospérité des populations de l'empire.

XI

A M. LE DUC D'ALBUFÉRA, A PARIS

Alexandrie, le 7 mars 1859.

J'ai présenté au vice-roi la délégation du conseil d'administration, et j'ai remis entre ses mains la déclaration dont je vous envoie copie.

La réception était officielle et s'est passée en compliments de part et d'autre.

J'ai ensuite causé particulièrement avec Son Altesse, voulant me rendre compte de l'impression qu'avait pu produire sur son esprit la démarche récente de l'agent anglais.

J'ai trouvé Mohammed-Saïd toujours parfait pour moi, et dans la même disposition de poursuivre résolûment, *ou plutôt peut-être de me laisser poursuivre l'entreprise du canal.* Il m'a confirmé l'exactitude du récit qui nous avait été fait de son entretien avec M. Green à ce sujet, il y a deux mois. Il a ajouté que depuis lors, et en dernier lieu, le consul anglais était revenu à la charge contre l'exécution du canal, tout en le remerciant de la terminaison du chemin de fer du Caire à Suez qui, suivant les propres expressions d'une adresse de la Compagnie péninsulaire et orientale, dont il m'a fait prendre lecture, réalise si heureusement, au profit des intérêts anglais, la communication désirée entre la Méditerranée et la mer Rouge. Dans cette situation, le vice-roi a demandé au consul général de France s'il appuierait, au

besoin, les opérations de la Compagnie du canal. M. Sabatier a répondu qu'il n'avait pas d'instructions et qu'il en demanderait, s'il y avait lieu. Le secrétaire des commandements de Son Altesse s'est, en conséquence, rendu chez M. Sabatier et l'a officiellement prié de faire connaître à son gouvernement les démarches de son collègue d'Angleterre, ainsi que l'embarras dans lequel la persistance de ces démarches le plaçait. M. Sabatier sollicite des instructions par ce courrier. Il n'a pas cru devoir donner le moindre encouragement au vice-roi, et je ne l'en blâme pas, dans sa position officielle, puisque je n'ai pas cru, de mon côté, devoir réclamer son intervention, aucun acte ostensible n'ayant encore lésé les droits de la Compagnie commerciale du canal.

Le vice-roi a déclaré au consul général d'Autriche et à moi-même *qu'il n'avait point d'obstacle du côté de la Porte*, à laquelle il allait rendre compte de ce qui se passait, mais que l'opposition venait uniquement du côté de l'agent anglais accrédité auprès de lui.

Toutefois, je vais procéder avec prudence, d'accord avec le vice-roi, à l'exécution des décisions du conseil d'administration, en ce qui concerne la continuation des études et travaux préparatoires par lesquels il fallait nécessairement commencer en tout état de cause.

Les autres questions sont résolues en principe, mais il faut attendre naturellement, avant de les confirmer, de savoir l'attitude qu'il sera ordonné de prendre au consul général de France.

XII

A S. A. LE VICE-ROI D'ÉGYPTE, A ALEXANDRIE

Alexandrie, le 7 mars 1859.

Les soussignés, président et membres du conseil d'administration de la Compagnie universelle du canal maritime de Suez, agissant en vertu de la délégation à eux donnée par ledit conseil, dans sa séance du 12 janvier dernier;

Ont l'honneur de confirmer à Votre Altesse la lettre que lui a écrite M. Ferdinand de Lesseps, en date du 31 décembre, pour lui faire connaître que la Société était légalement constituée.

Les soussignés informent, en outre, Votre Altesse que le conseil d'administration a décidé qu'il serait immédiatement procédé à la continuation des études et opérations préparatoires du canal maritime jusqu'ici exécutées par les soins et aux frais de Votre Altesse elle-même, et dont les dépenses doivent lui être remboursées par la Compagnie, conformément à l'article 5 de ses statuts; qu'en conséquence, les soussignés se rendent sur les lieux avec les ingénieurs de la Compagnie et l'entrepreneur qui a traité avec elle pour l'exécution de cette phase préparatoire.

Les soussignés sont les interprètes des sentiments du conseil d'administration de la Compagnie en exprimant à Votre Altesse leur vive gratitude pour l'appui qu'elle donne à la grande et utile entreprise fondée sous la pro-

tection de sa noble initiative, et qui représente actuellement les intérêts de vingt-cinq mille souscripteurs de toutes les nationalités.

Signé : FERD. DE LESSEPS.
DE CHANCEL,
CORBIN DE MANGOUX,
EUG. ROUFFIO,
Cte DE GALBERT.

RÉUNION DE LA COMMISSION DÉLÉGUÉE EN ÉGYPTE

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 8 MARS 1859, A ALEXANDRIE

Présents : MM. FERDINAND DE LESSEPS,
CORBIN DE MANGOUX,
COMTE DE GALBERT,
S. W. RUYSSENAERS,
DE CHANCEL,
E. ROUFFIO.

MM. MOUGEL-BEY et HARDON assistaient à la séance.

1° *Reprise du matériel acheté antérieurement pour les travaux préparatoires.*

Le matériel fourni par le gouvernement égyptien pour les études et les travaux préparatoires de la Compagnie, sera repris, suivant état *ad valorem*, dressé sur estimation contradictoire faite par M. Linant-Bey, ingénieur en chef du vice-roi, et MM. de Bourville, agent de la Compagnie au Caire, et de Montaut, ingénieur de la Compagnie.

2° *Matériaux d'enrochement des carrières d'Alexandrie.*

M. Hardon a visité les carrières du Mex, près d'Alexandrie. Le résultat de cette exploration a été satisfaisant. M. Hardon

espère, d'après ses évaluations, que la carrière, une fois mise en état d'exploitation régulière, le mètre cube de moellons et de blocs, rendu sur place à Port-Saïd, ne coûtera pas plus de 11 à 12 francs. Le prix prévu au devis est de 14 fr. 40 c. Cependant pour une fourniture de peu d'importance, 10,000 mètres par exemple, le mètre cube coûterait 13 francs, ce qui réaliserait encore une économie sur le prix du devis.

M. Hardon traitera conditionnellement avec un entrepreneur d'Alexandrie pour la fourniture de 10,000 mètres d'enrochements destinés à l'établissement de l'appontement à Port-Saïd.

La Commission écrira à S. A. le vice-roi pour réserver à la Compagnie, conformément aux articles 10 et 13 de son cahier des charges, la libre disposition de la partie des carrières qui n'est louée à aucun particulier.

3° *Matériaux d'enrochement de la carrière de l'Attaka.*

La Commission partira pour le Caire le 10 du courant ; elle se rendra directement à Suez et visitera les carrières de l'Attaka, où une mine d'essai sera préparée. Un poste sera laissé sur ce point pour prendre possession des carrières et préparer les chemins d'exploitation.

S. A. le vice-roi sera informée des lieux d'extraction nécessaires à la Compagnie. La poudre d'essai, soit kilog. 500, sera demandée au Gouvernement.

4° *Vérification des plans et nivellements.*

Des opérateurs seront installés sur les tracés, tant du canal maritime que du canal d'eau douce ; ils vérifieront la forme du sol, repéreront la direction des axes, de façon à délimiter exactement les terrains irrigables concédés à la Compagnie et à contrôler les projets de plans cadastraux déjà fournis.

5° *Phare et apparaux.*

Pour l'établissement du petit phare à l'origine de l'appontement de Port-Saïd, dont M. Larousse déterminera la position,

la charpente sera construite à Alexandrie par le sieur Lucovitch.

L'agent supérieur de la Compagnie écrira à MM. Rouffio, de Marseille, d'envoyer par le plus prochain paquebot :

Deux forges volantes de moyenne grandeur, avec enclumes et outils.

Deux sonnettes à tiraude seront construites par M. Hardon.

On réserve l'étude du meilleur système de radeau pour leur emploi.

Signé : Ferd. de Lesseps,
S. W. Ruyssenaers,
de Chancel,
comte de Galbert,
Corbin de Mangoux,
E. Rouffio.

XIII

ORDRES POUR MM. LAROUSSE, DARU ET BRULÉ

Caire, 18 mars 1859.

1° M. Larousse, ingénieur hydrographe de la marine impériale de France, est chargé de faire les études hydrographiques dans la baie de Péluse, le lac Menzaleh et le port de Suez, pour préparer les travaux du canal maritime de Suez ;

2° M. Daru, géomètre, est chargé de vérifier et de contrôler, sur le terrain, les études cadastrales exécutées jusqu'à ce jour, pour le compte de la Compagnie du canal de Suez, par les ingénieurs de S. A. le vice-roi d'Égypte;

Ces nouvelles études comprennent actuellement la ligne du canal d'eau douce, depuis le Caire et ses environs, jusqu'au lac Timsah, et comprendront ensuite la ligne du canal maritime depuis Port-Saïd jusqu'à Suez;

3° M. Brulé, maître carrier, est chargé d'explorer la montagne de l'Attaka, désignée par la commission internationale comme étant un des lieux les plus favorables pour l'extraction des pierres nécessaires aux travaux du canal maritime.

M. Brulé s'établira sur tel point de l'Attaka qui sera jugé convenable, dirigera de là ses explorations, fera des essais de mines et autres opérations préparatoires.

MM. Larousse, Daru et Brulé, ainsi que leurs aides sont recommandés aux autorités égyptiennes, en vertu de l'article 22 de l'acte de concession de S. A. le vice-roi, s'exprimant ainsi :

« Comme témoignage de l'intérêt qne nous attachons « au succès de l'entreprise, nous promettons à la Com- « pagnie le loyal concours du gouvernement égyptien, et « nous invitons expressément, par les présentes, les fonc- « tionnaires et agents de tous les services de nos admi- « nistrations à lui donner, en toute circonstance, aide et « protection. »

Ces messieurs sont, en outre, recommandés au besoin à MM. les consuls et agents des diverses puissances dont les nationaux sont intéressés au succès de l'entreprise.

Le président du conseil d'administration de la Compagnie du canal de Suez,

FERDINAND DE LESSEPS.

XIV

M. DE REGNY A M. LE DUC D'ALBUFÉRA, A PARIS

Alexandrie, le 19 mars 1859.

J'ai l'honneur de vous donner les nouvelles que je viens de recevoir de M. de Lesseps, en date du 17 courant, du Caire, nouvelles que notre président m'a chargé de vous transmettre.

Le vice-roi est toujours parfaitement disposé, mais les obsessions du consul anglais continuent aussi à agir sur son esprit. Dans une conversation intime que Son Altesse a tenue avec un de ses familiers, au moment où Elle apprenait l'arrivée de M. de Lesseps au Caire, le vice-roi a dit : *Ce que j'ai de mieux à faire dans ce moment, c'est de me tenir à l'écart et d'attendre... Lesseps a bon dos, il saura bien se tirer d'affaire.* Et là dessus, pour couper court à ce que la situation a d'embarrassant, il faut en convenir, le vice-roi s'est hâté de quitter le Caire et il est maintenant à Mariout, aux environs d'Alexandrie.

Un des premiers personnages du pays, qui vit dans la plus grande intimité avec le vice-roi, disait, ces jours derniers, à M. de L...: *Le vice-roi a encore plus envie que vous-même, si c'est possible, que le canal se fasse. Seulement ses sympathies et sa bonne volonté sont enchaînées par les démarches toujours fort hostiles de l'Angleterre contre le projet.*

Au reste, cette opposition anglaise ne s'est manifestée, jusqu'à présent, que par des paroles et nullement par des écrits, ce qui doit faire penser que l'Angleterre recule devant la honte de signer le démenti qu'elle se donne à elle-même et qu'elle reconnaît bien que tôt ou tard il faudra qu'elle cède. La preuve de ce que je viens de dire se trouve dans le fait tout récent que voici : M. Green, le consul anglais, ayant accompagné le jeune prince anglais au Caire, dans la visite d'adieu que ce prince a faite au vice-roi, a dit à ce dernier :

Je compte bien que Votre Altesse empêchera M. de Lesseps de remuer une seule pierre. — Écrivez-moi à ce sujet, a répondu le vice-roi. Or, comme aucune lettre n'est venue, personne n'ose prendre sur soi la moindre velléité de la plus légère opposition matérielle.

En attendant, M. de Lesseps va de l'avant et prend toutes ses dispositions pour la très-prochaine exécution de tout ce qui a été décidé. Le départ de la caravane de nos amis aura lieu du Caire, après-demain lundi, 21 courant.

Il existe au Caire un grand conseil supérieur, composé de ministres et de hauts fonctionnaires. Ce conseil agit avec une certaine initiative, dans les circonstances qui lui paraissent importantes.

Or, après le départ subit du vice-roi, qui n'avait laissé aucune instruction, et après l'arrivée de M. de Lesseps, ledit conseil s'est réuni. Un certain nombre de ses membres sont à la dévotion de l'Angleterre, et il va sans dire que ceux-là ont émis l'opinion qu'il fallait bien vite s'opposer matériellement à ce que M. de Lesseps tenterait de faire.

Mais comme, d'un autre côté, la grande majorité des membres de ce même conseil connaît parfaitement bien les sympathies du vice-roi pour l'entreprise, de même que son profond attachement pour la personne de M. de Lesseps, on a beaucoup parlé, beaucoup crié, on s'est même, à ce qu'il paraît, énormément disputé, puis la conclusion de tout ce bruit a été qu'il n'y avait absolument rien à faire.

Il est donc évident que personne n'ose s'avancer et ne veut rien prendre sur soi pour ne pas se compromettre.

En attendant, M. de Lesseps marche en avant et profite de cette situation réellement bizarre d'un gouvernement qui ne sait pas le moins du monde ce qu'il doit faire.

XV

A M. LE DUC D'ALBUFÉRA, A PARIS

Caire, le 20 mars 1859.

Depuis ma dernière lettre du 7, je suis resté à Alexandrie avec M. Laroche, l'ingénieur des ponts et chaussées qui nous a été recommandé par M. Magne, pour préparer tout ce qui était nécessaire à la mission importante de M. Larousse dans la baie de Péluse et dans le lac Menzaleh.. Le 14, j'étais au Caire au milieu de mes compagnons de voyage. M. de Montaut avait été expédié à Suez avec M. Hardon pour installer à l'Attaka M. Brulé, maître carrier et ses aides.

M. Hardon, à son retour au Caire, nous a annoncé qu'il avait été fort satisfait de sa première exploration, que la montagne de l'Attaka lui paraissait présenter toutes les facilités désirables d'extraction, de transport et d'embarquement, au-dessous du prix indiqué par M. Mougel. Dans la plaine qui avoisine cette montagne, sur le bord de la mer, il y a en outre à profiter d'une innombrable quantité de blocs et de fragments répandus sur le sol dans une proportion que M. Hardon n'estime pas à moins de 100,000 mètres cubes, et qui pourront à peu de frais être ramassés et transportés sur des radeaux.

Le 16, nous avons parcouru avec les ingénieurs, l'entrepreneur et M. Daru, le tracé du canal d'eau douce, en suivant l'ancien lit du canal *Zafraniéh*, depuis le point qui avait été primitivement indiqué, près du palais du vice-roi, à Kasr-el-Nil, pour servir d'embouchure au canal

jusqu'à *Mesteroud*, et nous avons reconnu, au-dessous de *Choubrah*, le second point qui, à défaut du premier, pourra convenir pour la prise d'eau du Nil.

Nous nous mettrons en route, demain matin, en caravane avec les membres de la commission du conseil d'administration, l'ingénieur et l'entrepreneur. Nous suivrons toute la ligne du canal d'eau douce, dans la vallée de Toumilat, de l'ouest à l'est. Au Bir-Abou-Ballah, nous appuierons au nord, pour reconnaître le seuil d'El-Guisr, jusqu'aux premières lagunes du lac Menzaleh. Nous reviendrons au sud-est en suivant la ligne du canal maritime vers le lac Timsah, le seuil du Serapeum, le bassin des lacs Amers et Suez. Nous nous ferons rendre compte des observations et des travaux préparatoires de M. Brulé à l'Attaka, et nous assisterons à une explosion de mine.

Nous prendrons ensuite le chemin de fer pour revenir au Caire dans les premiers jours d'avril. Après avoir mis ordre à nos correspondances, nous avons le projet de descendre en barque la branche de Damiette, et de visiter, en passant, *Mansourah*, ainsi que d'autres centres de la province de *Charkié*, afin de connaître les ressources qu'il y aura à en tirer pour l'exécution des travaux en hommes et en approvisionnements.

De Damiette, nous irons par le lac Menzaleh rejoindre M. Larousse, qui nous fera le rapport de ses opérations hydrographiques. Nous fixerons définitivement le point du rivage où débouchera le canal maritime, sur la Méditerranée, et nous explorerons le lac Menzaleh, les villes de Menzaleh, de Matarié et leurs environs.

Tous mes compagnons sont pleins d'ardeur et de confiance dans le succès de l'entreprise à laquelle ils se sont dévoués.

Hier, ils ont été visiter les portes du barrage établi sur les deux branches du fleuve ; ils ont examiné en détail les magnifiques travaux de M. Mougel, qui ont surtout été appréciés par des hommes spéciaux de notre expédition.

J'ai prié M. Ruyssenaers de vous rendre compte des dernières démarches faites par M. Green, le consul anglais à Alexandrie, chargé du consulat général, pour m'arrêter dans mes opérations, démarches restées infructueuses par suite de la demande faite par le vice-roi, de motiver *par écrit* les réclamations britanniques à l'endroit du canal.

Cependant M. Walne, consul britannique au Caire, qui avait, au temps d'Abbas-Pacha, une très-grande influence à laquelle des fonctionnaires actuels doivent leur position, se mit en mouvement pour me susciter des embarras, en l'absence du vice-roi. Ainsi, par exemple, il était parvenu, avant mon arrivée d'Alexandrie, à faire défendre au chef des chameliers de fournir à notre caravane les soixante chameaux qui nous étaient nécessaires pour notre exploration, sous le prétexte que tous les chameaux disponibles avaient été employés pour le service des troupes égyptiennes.

Je fis alors venir à mon hôtel le chef des chameliers, je l'enfermai avec moi dans ma chambre, et je lui fis une telle peur, qu'il se jeta à mes pieds, m'avoua qu'il avait reçu l'ordre de ne pas fournir les chameaux, et me supplia de ne pas le compromettre.

Je le conduisis alors moi-même devant mon ami, Zulfikar-Pacha, gouverneur au Caire ; je demandai la punition de cet homme qui déclarait n'avoir pas de chameaux pour notre caravane, ajoutant que, connaissant le pays, je savais parfaitement que si le vice-roi ordonnait de

réunir mille chameaux, on les trouverait le jour même. Je n'en voulais que soixante, et je donnai trois jours pour me les livrer, attendu que mon exploration était la conséquence d'un contrat passé avec Son Altesse, et allait s'exécuter en vertu de ses propres instructions.

Zulfikar-Pacha menaça d'une forte correction le chef chamelier, qui s'empressa d'organiser lui-même ma caravane et de se mettre à ma disposition pendant tout le voyage.

Si nous rencontrons des obstacles, nous saurons toujours nous en tirer.

Je vous prie toutefois de dire au ministère de faire savoir au vice-roi que la France ne laissera pas agir sans contre-poids l'influence hostile des agents anglais, si les intérêts de la Compagnie venaient à être lésés.

En attendant, nous maintenons notre situation de pied ferme. Je vous prie de dire à mon frère que je suis très-satisfait de M. Delaporte, consul de France au Caire.

XVI

AU MÊME.

Tell-el-Ouadée, le 23 mars 1859.

Partis du Caire, lundi 21, ainsi que je vous l'avais annoncé, nous avons établi notre campement, le premier soir, à Abou-Zabel; le deuxième soir, à Bulbeïs, et aujourd'hui à Tell-el-Ouadée, un peu en avant du Pi-thoum de la Bible.

Tout le parcours du canal d'eau douce a été l'objet, soit durant le voyage, soit pendant nos stations, de reconnaissances et d'études intéressantes qui serviront à une bonne rectification de la ligne. Les délégués du conseil, qui ont la pratique de l'agriculture, ont été étonnés de la richesse des terrains qui ont été gagnés sur le désert, dès qu'on y a fait arriver l'eau du Nil. Dans la première partie de notre route, entre le Caire et Abou-Zabel, là où je n'avais vu que du sable, il y a vingt ans, nous avons passé au milieu de jardins et de prairies couvertes de bestiaux.

Les cheiks des localités où nous nous sommes arrêtés, et que j'ai fait venir dans ma tente, comprennent toute l'importance du canal maritime et du canal d'eau douce pour leur pays. Ils pensent qu'il n'y aura aucune difficulté d'avoir des travailleurs avec nos conditions de bons traitements et de payements réguliers.

Je m'attacherai de plus en plus à faire et à faire faire, parmi les habitants du Cherkaouié (Est) et de la lisière du

désert, une propagande qui les préparera à nous seconder, lorsque nous serons en mesure de poursuivre avec activité l'exécution des travaux.

L'exploration des carrières du Mex à Alexandrie et de l'Attaka à Suez, ainsi que l'inspection de la ligne du canal d'eau douce déjà parcourue, dont une partie a une grande analogie avec la ligne du canal maritime, font dire à M. Hardon que son entreprise sera des plus faciles.

Il serait déplorable de voir notre marche entravée par la politique, lorsque la question matérielle de l'exécution se présente avec tant d'avantages, que nous avons à notre disposition les fonds nécessaires, et que nos actionnaires sont certains d'être amplement récompensés de leur confiance.

Un courrier qui m'est arrivé ce matin du Caire m'a annoncé que lord Palmerston était rentré au pouvoir. Sera-ce pour nous une complication? Ou bien la situation de l'opposition anglaise, en devenant plus tranchée, n'amènera-t-elle pas, par ses excès, une réaction favorable? En attendant le dénouement, il faut continuer à déconcerter nos adversaires, en marchant toujours.

XVII

A S. E. ZULFIKAR-PACHA, GOUVERNEUR DU CAIRE

Tell-el-Ouadée, le 25 mars 1859.

Il a été parfaitement convenu avec Son Altesse que nous allions, pendant notre voyage, continuer les études déjà commencées depuis plusieurs années.

Nous avons campé avant-hier dans le désert, en dehors des terres cultivées, près de Tell-el-Ouadée, où nous sommes encore. Les ingénieurs et l'entrepreneur qui nous accompagnent ont désiré connaître la nature du terrain sur lequel on a tracé, l'année dernière, autour de notre campement, des sillons pour indiquer la ligne du canal d'eau douce. Je donnai, en conséquence, ce matin, l'ordre à quelques bourriquiers faisant partie de notre caravane, de creuser, sous la surveillance de Moustafa-Effendi, mon drogman, un trou avec les *fas* (pioches) qui servent à faire les bourrelets en terre de nos tentes.

Pendant que tous mes compagnons se trouvaient au village, où il y avait marché, et que j'étais seul dans ma tente, quel ne fut pas mon étonnement de voir arriver le drogman, m'annonçant qu'un officier turc, nommé Abderrahman-Effendi, lequel, vient-on de me dire, nous suivait à une certaine distance, depuis le Caire, avait réuni une cinquantaine de bachi-bozouks et de bédouins armés, qui s'étaient précipités sur nos bourriquiers, les avaient liés et les emmenaient. Je me dépêchai de faire préparer une monture et je me rendis immédiatement au village.

Là, je fis de vifs reproches à Abderrahman-Effendi ; je l'accusai d'avoir agi *comme un bandit*. Je lui dis que s'il avait eu des explications à me demander, il aurait pu facilement venir me parler, et j'exigeai de lui qu'il me fît rendre les prisonniers, ce qui a été exécuté. Je le prévins que j'allais vous expédier un courrier pour vous rendre compte de ce qui s'était passé, et j'ai ajouté qu'étant l'ami de Son Altesse, je ne voulais pas faire d'esclandre, me bornant à vous prévenir des inconvénients qui pourraient résulter de procédés semblables à ceux qui ont été employés par Abderrahman-Effendi. Vous comprenez que si de pareils actes se renouvelaient, je ne pourrais pas répondre de ce qui se passerait, car à des gens armés qui viennent tomber sur mon monde sans me prévenir, et qui se conduisent en brigands, il y a lieu de répondre par des coups de fusil.

Je suis convaincu que Son Altesse est tout à fait étrangère à la mission d'Abderrahman-Effendi, auquel je fais enjoindre de ne pas nous suivre davantage.

Pour éviter des exagérations ou les conséquences que pourraient tirer des gens mal intentionnés envers Son Altesse, et qui ne demandent pas mieux que de la compromettre, de l'incident que je vous signale, je défends à toutes les personnes qui m'accompagnent d'en écrire à qui que ce soit. Moi-même je n'en fais part *qu'à vous seul*, pour le porter à la connaissance du vice-roi. Son Altesse verra certainement dans ma discrétion une nouvelle preuve de mon attachement à sa personne.

P. S. — Permettez-moi de remettre sous vos yeux les termes du décret de Son Altesse, en date du 5 janvier 1856 (art. 22) :

« *Comme témoignage de l'intérêt que nous attachons au* « *succès de l'entreprise du canal de Suez, nous promettons*

« *à la Compagnie le loyal concours du gouvernem*
« *égyptien, et nous invitons expressément, par les p*
« *sentes, les fonctionnaires et agents de tous les serv*
« *de nos administrations de lui donner, en toute circ*
« *stance, aide et protection.* »

XVIII

ONSE DE ZULFIKAR-PACHA A M. FERD. DE LESSEPS

Caire, le 28 mars 1859.

viens de recevoir votre honorée du 25 courant, dans lle vous me signalez les entraves que vous auriez ntrées dans les études préparatoires que vous faites moment. Je me suis empressé de faire part de son nu à S. A. le vice-roi, qui a beaucoup regretté ce est passé et m'a chargé de vous assurer qu'Elle est létement étrangère à ce qui peut avoir eu lieu, et e va donner les ordres nécessaires pour que vous yez pas entravé dans vos études préparatoires. Je ieureux, mon cher monsieur de Lesseps, de vous r cette assurance et de saisir cette occasion pour renouveler les sentiments, etc.

Signé : ZULFIKAR-PACHA.

XIX

A M. S.-W. RUYSSENAERS, A ALEXANDRIE.

Bir-abou-Ballah, 31 mars 1859.

Un incident, qui aurait pu être très-grave, étant heureusement terminé, je puis vous en faire part confidentiellement, en vous envoyant copie d'une lettre du 23 à Zulfikar-Pacha et de la réponse que je reçois à l'instant par courrier accéléré. Ce qu'il y a de curieux, c'est qu'au Caire, où l'on ne connaissait pas encore notre aventure, le bruit courait, d'après ce que m'écrit M. de Bourville, que notre caravane avait été attaquée et dispersée dans le désert, et que nous étions tous massacrés. Il est possible que ceux qui ont envoyé Abderrahman-Effendi aient compté sur un pareil résultat pour détruire dans son œuf notre entreprise.

Ledit Abderrahman, malgré la leçon que je lui avais donnée à Tell-el-Kebir, a eu l'audace de nous suivre, la nuit, après notre départ de l'Ouadée, et il a cherché à s'entendre avec les cheiks de Koreïn, le dernier village devant lequel nous avions campé, avant de nous engager dans le désert, pour nous faire un mauvais parti.

Avant de lever notre campement de Koreïn, j'avais envoyé mon drogman Moustafa pour nous faire apporter du lait et des provisions. Moustafa revint me prévenir qu'il avait surpris les cheiks de Koreïn en conférence avec Abderrahmann-Effendi, et qu'il lui avait été impossible d'obtenir aucune espèce de provision.

Je l'envoyai alors de nouveau auprès des cheiks pour les engager à venir prendre le café dans ma tente. Suivant l'usage oriental, les cheiks n'osèrent refuser. Après qu'ils eurent pris leur café, nous nous levâmes, et je leur montrai un pistolet-revolver à six coups. Ils n'en avaient pas encore vu de semblable. Je fis ranger à une certaine distance six bouteilles, et lorsqu'ils virent que je les avais successivement atteintes et brisées, je leur tins ce langage : « Mes bons amis, j'ai appris qu'un officier turc, se « disant envoyé par le gouvernement, vous avait ordonné « de me faire refuser des provisions demandées ce matin. « Je vous engage charitablement à prévenir cet individu, qui « n'est qu'un imposteur, que nous entrons aujourd'hui dans « le désert, que mes compagnons sont au nombre de vingt, « que, parmi eux, je ne suis pas le meilleur tireur, et que « tout point noir que nous verrons dans le désert sera « pour nous une gazelle ! »

Là-dessus, nous nous fîmes réciproquement toutes sortes de compliments ; vous pensez bien que personne ne nous a suivis, et nous sommes arrivés sans encombre sur le terrain que doit traverser la ligne du canal maritime à *Kantara*, c'est-à-dire au *pont* où passent toutes les caravanes venant de la Syrie ou s'y rendant. Nous voici à Bir-abou-Ballah, le lieu de rencontre de Jacob et de Joseph.

Je termine mon courrier. Je vous envoie, ouverte, pour en prendre connaissance, une lettre pour le duc d'Albuféra.

XX

A M. LE DUC D'ALBUFÉRA, A PARIS

Campement de Bir-abou-Baliah,
près du lac Timsah, 31 mars 1859.

A notre départ de Tell-el-Ouadée, d'où je vous ai adressé, le 23, ma dernière lettre, nous nous sommes dirigés sur Koreïn, en traversant un magnifique plateau qui ne ressemble pas à la montagne indiquée sur la carte; nous avons campé à Kantara-el-Kasné, près d'une sakié et d'une construction abandonnée. De là à Bir-abou-Ballah, après avoir contourné le lac Timsah.

Voici le résultat de notre dernière exploration :

1° La Compagnie pourra disposer non pas seulement des 63,000 hectares annoncés, mais, pour le moins, de 100,000 hectares de terres irrigables;

2° Des améliorations dans le tracé, surtout du côté du seuil d'El-Guisr, que les ingénieurs croient pouvoir contourner en partie, en se portant un peu à l'est, à partir du lac Timsah jusqu'au lac Ballah;

3° Découverte, à l'est du lac Timsah, de bancs considérables de chaux pure et de carrières de moellons, ce qui apportera une économie inespérée pour nos travaux d'art et nos constructions. Ajoutez à cela que le combustible ne manque nulle part, et que le meilleur caillou à béton est répandu sur toute la surface de l'isthme.

Nous allons, ce matin, nous remettre en route, en nous dirigeant vers Suez, où nous arriverons dans trois jours.

XXI

AU MÊME.

Campement de Suez, 3 avril 1859.

ɔus sommes arrivés hier soir à Suez. Notre campe-
t a été établi entre la ville, le chemin de fer, la mer
Attaka, où nous irons demain visiter nos carriers et
conduire des ouvriers du pays, dont ils ont besoin
r leurs opérations.

a fin de notre exploration de l'isthme n'a pas été
ns intéressante ni moins profitable que le commen-
ıent. L'étude attentive sur le terrain de la ligne du
al maritime, entre le bassin du lac Timsah et le bas-
des lacs Amers, permettra de diminuer les cubes de
lais, le seuil du Serapeum pouvant être légèrement con-
ɪné de manière à ne présenter dans sa plus grande
ıteur que 5 mètres au lieu de 11, au-dessus du niveau
ıa mer.

ɪn nous rapprochant de Suez, à l'ouest du bassin des
ɜ Amers, et en dirigeant nos investigations vers les
nts *Chebrewet* et *Geneffé*, nous avons reconnu sur ce
nier point d'abondantes carrières de pierres de taille
ɜiennement exploitées.

Les pierres sont d'une qualité supérieure à celles de
ttaka pour les constructions. Nous avons ensuite cons-
é l'existence de bancs de plâtre profonds et étendus
puis les versants des collines africaines jusqu'au bas-
ı des lacs Amers.

Nous allons nous occuper de l'organisation des brigades nécessaires pour compléter et vérifier les études des nivellements et des sondages, afin d'arriver d'une manière sûre à l'exécution la meilleure et la plus économique.

Pendant mon absence, des malentendus entre les autorités du Caire et celles de Suez avaient apporté quelques entraves aux opérations de nos carriers de l'Attaka; mais des ordres, envoyés directement et spontanément par le vice-roi lui-même, ont levé tous les obstacles. Vous pouvez donner au conseil d'administration l'assurance que je continuerai, d'accord avec les membres de la commission déléguée, à faire exécuter en Égypte ses décisions.

Si nous n'avons besoin, dans ce moment, de ne nous occuper que de la phase qui comprend les études et les travaux préparatoires, combinaison qui semble s'accorder avec la politique, il est bien entendu que les concessions parfaitement régulières faites à la Compagnie sont maintenant dans toute leur force et vigueur, et que, le moment venu, elle les exploitera dans leur plénitude.

XXII

NOTE REMISE A S. A. LE VICE-ROI D'ÉGYPTE

Alexandrie, 9 avril 1859.

La situation actuelle de la question du canal de Suez doit être définie de la manière suivante :

Le Gouvernement français ne considère pas cette question comme étant politique, mais comme étant une entreprise commerciale dans laquelle le vice-roi a eu le droit d'agir comme il l'a fait en en prenant l'initiative, et en en poursuivant l'exécution.

Il n'a donc pas d'initiative à prendre lui-même, mais il soutiendra énergiquement les intérêts français qui sont engagés dans l'entreprise, si j'avais à faire connaître que ces intérêts sont lésés.

Le consul général de France, à Alexandrie, dont l'intervention est d'ailleurs toujours assurée en faveur des intérêts français qui réclament sa protection, recevra des instructions qui donneront une nouvelle force à ses bonnes dispositions personnelles.

La chimère de l'opposition anglaise devient de plus en plus difficile à saisir en dehors de Constantinople et d'Alexandrie, et il est de toute évidence que si l'on suivait ici les inspirations de cette opposition, sans avoir eu le soin de la constater *par des écrits officiels bien positifs*, on s'exposerait à tous les dangers et à tout l'odieux d'un rôle d'autant plus compromettant qu'il serait insoutenable.

Dans cette situation, je prie Son Altesse de donner des ordres suffisants pour que certains de ses fonctionnaires qui, dans ces derniers temps, ont montré des dispositions fort compromettantes pour Elle, ne viennent pas l'engager dans une fausse voie, et la faire passer, contrairement à sa volonté, comme étant l'ennemie d'une entreprise qu'elle a créée, à laquelle elle s'est intéressée en première ligne, dont elle désire la réalisation plus que personne, et qui lui rapportera, outre la gloire, d'immenses profits, tant pour son pays que pour Elle-même.

Je prie Votre Altesse d'être assurée que je comprends parfaitement la délicatesse de sa position; je ne me plaindrai pas si cette position l'oblige quelquefois à paraître moins résolue à me soutenir qu'elle ne l'est réellement, et à rejeter sur un concessionnaire français toute la responsabilité de ce que je fais, en vertu d'une concession qu'elle a eu *l'imprudence* de délivrer, mais qu'elle ne peut plus reprendre.

Il faut s'habituer à la persistance de l'opposition anglaise qui ne désarmera jamais que devant le fait accompli, et alors cette opposition prendra une autre forme, car ce qu'elle veut, c'est être maîtresse du canal pour son seul profit.

Rien ne me paraît plus propre à convaincre Votre Altesse à ce sujet, que la lecture de l'enquête ouverte dans le Parlement anglais en 1834, sur l'établissement de la meilleure route à la vapeur entre les Indes et la Grande-Bretagne.

Voici quelques passages, fort instructifs pour nous, de cette enquête où s'étale, avec une véritable naïveté, l'égoïsme insulaire :

Demande au général Chesney. — « Si le canal était con-

« struit de façon à donner passage à un navire de 600 ton-
« neaux de charge, votre opinion sur les meilleurs moyens
« de communication avec l'Inde serait-elle encore en
« faveur de l'Euphrate ou bien en faveur de ce canal par
« la mer Rouge?

Réponse. — « Quant à l'Angleterre, ma préférence
« serait encore en faveur de l'Euphrate.

D. — « Expliquez au comité les motifs de cette préfé-
« rence.

R. — « Notre commerce est en Asie; de l'Inde nous
« en avons peu ou point avec l'Égypte. Si vous aviez un
« commerce de transit de l'Inde à travers l'Égypte, ce
« qui serait très-désirable *pour le monde entier*, les
« cités de la Méditerranée en tireraient proportionnelle-
« ment plus de bénéfices que l'Angleterre.

D. — « Vous prévoyez donc que la route de l'Euphrate
« serait toujours soumise aux opérations commerciales
« de notre pays?

R. — « Oui, je crois que des profits très-considérables
« en ressortiraient pour l'Angleterre par les spéculations
« privées et l'activité de nos négociants et des autres
« individus.

D. — « En supposant que le canal fût accessible aux
« navires de 600 tonnes, ne serait-il pas, au point de vue
« commercial, d'une beaucoup plus grande importance
« pour notre pays?

R. — « Je crois que ce serait une œuvre magnifique
« pour le monde tout entier d'ouvrir un semblable canal,
« mais non autant pour l'Angleterre en proportion.

D. — « Entendez-vous que le bénéfice du monde entier
« s'obtiendrait au préjudice du commerce de l'Angle-
« terre?

R. — « L'Angleterre, certainement, recueillerait une « portion du bénéfice.

D. — « Aussi longtemps qu'elle conservera sa position « dans l'Inde, ne recueillerait-elle pas un énorme béné- « fice en ayant une communication ouverte par cette route « abrégée ?

R. — « Certainement, toute route qui sera ouverte lui « profitera matériellement; mais ma pensée sur le com- « merce de l'Égypte est qu'une grande partie de ce com- « merce s'arrêterait dans la Méditerranée et que la *France*, « l'Espagne, l'Italie et l'Allemagne retireraient le premier « bénéfice ; l'Angleterre n'en garderait que la portion res- « tante. »

Ainsi l'Angleterre n'en profitera pas à l'exclusion des autres et surtout de la *France*, voilà le grand mot lâché, ce qui explique l'opposition actuelle.

D. — « Cette objection n'est-elle pas également appli- « cable et de la même manière à la route actuelle par « l'Inde ?

R. — « Non, elle ne l'est pas.

D. — « Pourquoi non ?

R. — « Parce que ces nations ont à passer par la route « du Cap, et que la route par l'Égypte leur abrégerait gran- « dement le chemin.

D. — « Mais la *France* aurait-elle ou non un avan- « tage par l'Euphrate, comme celui qu'elle aurait par « l'Égypte ?

R. — « Non, je ne le pense pas.

D. — « Est-ce parce que l'on n'emploierait pas de gros « navires ?

R. — « Je pense que l'Angleterre retirerait le principal « bénéfice du passage par l'Euphrate en tout cas.

D. — « C'est-à-dire que vous supposez que l'Angleterre « *conserverait le monopole du commerce*, par l'Euphrate ?

R. — « *C'est cela même.*

D. — « Lorsque vous dites que la route par l'Euphrate « serait préférable pour l'Angleterre à la route par « l'Égypte, entendez-vous par là que l'Angleterre aurait la *possession exclusive* d'une des routes et non de l'autre?

R. — « L'Angleterre retirerait un double bénéfice de la route par l'Euphrate. Elle aurait le gain de son commerce en Orient et l'accroîtrait en le faisant passer par l'Asie et la Mésopotamie. Le commerce de transit pour l'Europe, s'il y en avait, appartiendrait presque entier à l'Angleterre et en petite quantité *à la France* et aux autres nations. La grande masse par conséquent serait « pour nous.

D. — « En supposant que l'Angleterre fît le canal, *n'au-* « *rait-elle pas le droit d'en profiter exclusivement ?*

R. — « Je ne suppose pas qu'à notre époque elle pût « obtenir un droit exclusif sur le canal. Si elle le faisait à « travers l'Égypte, *il serait général.* »

Le cabinet anglais redoute une *voie générale* profitant à tout le monde. Tel est le secret de la lutte que soutient lord Palmerston contre le canal, et que soutiendront ses successeurs jusqu'à l'accomplissement du fait.

XXIII

A M. LE DUC D'ALBUFÉRA, A PARIS

Caire, le 10 avril 1859.

Après avoir assisté, à l'Attaka, aux essais des mines préparées par nos carriers et avoir pris les dispositions dont le rapport demandé à M. Mougel vous présentera bientôt l'ensemble, nous sommes revenus, le 5, au Caire. Le 7, j'ai été voir à Alexandrie le vice-roi. Je lui ai rendu compte de tous les résultats de notre exploration, je lui ai remis copie des lettres que je vous ai adressées pendant le voyage. Je lui ai, en outre, remis sur la situation actuelle de notre affaire, telle que je la comprends, une note particulière que je vous communique.

Ce ne sera qu'au retour du vice-roi, dont le projet est de profiter des vacances du *Ramadan* pour aller visiter La Cavalle, patrie de son père en Macédoine, que nous réglerons nos affaires financières.

Les bonnes dispositions du prince paraissent se raffermir sous l'influence des faits que j'accomplis imperturbablement, et pour peu que nous recevions de France les moindres encouragements, soyez certain que rien ne manquera aux solutions attendues.

Je veille aux derniers préparatifs de notre départ pour Damiette et le futur Port-Saïd, où nous ferons commencer sous nos yeux l'installation du phare, de l'appontement, etc.

M. Sabatier a eu des conversations utiles pour nos affaires avec le vice-roi. Il se montre désireux de soutenir

personnellement nos intérêts. Mais il n'a pas encore reçu la lettre du ministère, que vous m'annoncez.

Il n'y a que la persistance, la suite et l'ensemble dans notre marche qui puissent nous faire sortir du cercle vicieux dans lequel nos adversaires ont voulu nous tenir enfermés jusqu'à présent.

PROPOSITIONS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES TRAVAUX POUR LES ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES DU TRACÉ ET DES INSTALLATIONS PRÉPARATOIRES.

Le Caire, 10 avril 1859.

Études sur le terrain.

Le profil en long du canal maritime sera vérifié depuis le premier sondage à Suez jusqu'à la hauteur de Kantara el Kasné.

Le point de départ sera rattaché au repère du quai de l'hôtel de Suez.

On étudiera les lignes tracées au crayon sur le plan d'assemblage joint au présent rapport.

On comparera ces nouveaux tracés à la direction primitive au moyen de profils en travers assez étendus de chaque côté de l'axe pour qu'on y trouve la justification complète des propositions définitives.

On examinera particulièrement :

1° De quel côté du Cheik-Ennedeck il conviendrait de passer;

2° Quelle serait la meilleure issue du canal maritime hors du lac Timsah.

Les opérations ci-dessus prescrites seront rattachées de façon à donner une nouvelle vérification du niveau comparatif des deux mers.

On ne devra pas s'attacher à obtenir de longs alignements

droits. Les courbes de raccordement auront au minimum 800 mètres de rayon.

Les études seront faites au moyen de trois brigades disposées comme suit :

M. Darru	deux porte-mire deux chaîneurs	une tente pour trois Européens.
M. Cazaux	deux porte-mire deux chaîneurs	une tente pour six porte-mire.
M. Claude	deux porte-mire deux chaîneurs	une tente pour six chaîneurs arabes.

Une tente de cuisine.

3 chameaux pour tentes.
4 chameaux pour eau.
2 chameaux pour provisions.
2 chameaux pour voyageurs.
1 chameau pour M. Alfred Feinieux, second de M. Hardon.
10 barils à eau.

En tout 12 chameaux que la Compagnie devra acheter.

Instruments.

3 niveaux à bulle d'air 6 mires parlantes	3 chaînes 50 jalons	2 équerres d'arpenteur. 1 théodolithe.
1 pieu de calicot blanc 1 pieu de calicot rouge	1 pieu de calicot bleu. 1 mille de petits clous à tête.	

Recherches et approvisionnements d'eau potable le long du canal maritime.

On construira et munira d'appareils élévatoires les puits suivants :

1° Kantara el Kasné;
2° Abou Eurouq;
3° Nefiché;
4° Bir Abou Ballah;
5° Bir-Fawar;
6° Saba Biar.

On exécutera des forages aux points indiqués ci-dessous pour y établir des puits munis également de leurs machines :

1° El-Ferdane (au sud des Dunes);

2° Environs du Sérapéum ;

3° Bas-fonds avoisinant le campement du 1er avril ;

4° Ancien réservoir.

Des trois appareils distillatoires, l'un sera à Suez, un autre à Péluse et le troisième là où les forages ne donneraient pas d'eau potable. S'il était nécessaire d'en avoir un quatrième, on achèterait celui qui existe à Suez.

Établissements des chalets et des maisons en bois.

Les quatre chalets seront montés aux stations principales, savoir :

1° Suez ;

2° Bir Abou Ballah ;

3° Kantara el Kasné ;

4° Saïd.

Cinq maisons seront réparties dans les intervalles :

1° A la tête de l'ancien canal ;

2° Près des carrières de Geneff ;

3° Entre la Choune et Cheik Ennedeck ;

4° A El Ferdane ;

5° Entre Saïd et Kantara el Kasné (lac Menzaleh).

Les quatre autres maisons et les deux tentes Gagin restent à distribuer suivant les besoins du service.

Le directeur général des travaux.
Signé : MOUGEL-BEY.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] 2 avril 1651.

[illegible] la première [illegible] de Port-Saïd. [illegible] à six heures, de [illegible] sur le lac [illegible]. Nous avions fait [illegible] une petite [illegible]. Ces barques [illegible] grandes voiles [illegible] pas plus de [illegible] dans cette saison [illegible] sans arrêt. [illegible] l'île de *Tennis*, [illegible] ville égyptienne et [illegible] avec *Tanis*, ancienne [illegible] plus au sud du lac [illegible] à la branche tanitique, [illegible] maritime prendra la place.

Nous avons passé la nuit dans nos barques, et le lendemain matin nous parcourions les ruines de Tennis avant le lever du soleil. De nombreuses citernes, encore intactes, avec leurs piliers et leurs murailles garnies de ciment poli, existent sous le sol, qui est parsemé, à sa surface, de briques fort dures et de débris de pierre, sur un espace d'une cinquantaine d'hectares. Ces débris et ces briques pourront nous servir pour nos premières con-

tructions de Port-Saïd. Ce qui est sur le sol, sans compter ce qu'on l'on retirerait en creusant peu profondément, peut être évalué au moins à 15,000 mètres cubes.

L'île de Tennis était encore habitée du temps des croisades.

A neuf heures du matin, nous avons atteint le Boghaz (embouchure) de Gémileh. Là, nous avons fait charger nos tentes, nos bagages et nos provisions sur des chameaux et nous avons suivi à pied le bord de la mer, pendant quatre heures, jusqu'au point choisi par la Commission internationale pour former l'entrée du canal maritime dans la Méditerranée. Ce point, qui avait d'ailleurs été désigné, à un ou deux kilomètres près, à droite ou à gauche, va être l'objet d'un examen spécial d'après les dernières études hydrographiques de M. Larousse et la reconnaissance attentive des environs et des abords, tant du côté de la mer que du côté du lac Menzaleh.

Nous avons vu avec plaisir, autour de la grande tente de M. Larousse (excellent système Gagin), un commencement d'établissement fort animé. Le brick *l'Union*, de Marseille, mouillé à 1,500 mètres de la plage, avait commencé, depuis cinq jours, son déchargement de bois destiné à l'appontement et le terminait, le jour même, aussi facilement qu'il aurait pu le faire dans un port fermé. Les bois sont déjà empilés avec ordre *sur la plage*, entre la mer et nos tentes, comme le sont les traverses dans nos chantiers de chemins de fer; ils ont été trouvés d'une qualité supérieure par M. Hardon.

Les deux autres bâtiments, *l'Isis* et *la Bretagne*, que nous attendons de Marseille, opéreront leur débarquement avec encore plus de facilité que *l'Union*.

Un navire ottoman, expédié d'Alexandrie avec le phare,

ses accessoires et divers matériaux et instruments, a partir aujourd'hui même pour Port-Saïd.

On avait fait courir le bruit, lors de notre arrivé Damiette, que huit marins du pays, engagés, six jo auparavant, pour le déchargement des bois et qui étai partis par mer sur une barque non pontée, avaient sc bré au milieu d'une tempête. La tempête les avait ass lis, en effet, mais, dès qu'ils eurent atteint le fond golfe de Péluse, ils se trouvèrent en sûreté. La mère l'un d'eux, qui était venue hier auprès de M. Larou pour avoir de leurs nouvelles, eut le bonheur de re son fils au milieu de nos travailleurs. Cet événement une preuve de plus de la sûreté de la rade foraine de Po Saïd.

XXV

RAPPORT DE M. MOUGEL-BEY A M. FERDINAND DE LESSEPS.

Port-Saïd, 23 avril 1859.

En exécution de l'invitation que vous m'avez faite de procéder dans le plus bref délai à l'établissement de l'appontement et à l'érection du phare, dont les matériaux sont déjà réunis en partie sur place, j'ai l'honneur de vous soumettre la nomenclature des opérations à faire exécuter d'urgence et en régie par M. Hardon.

1° Faire fournir par le sieur Lucovich les 10,000 mètres cubes de pierres du Mex destinés à assurer l'appontement en formant jetée d'abri. Acheter les sabots, boulons et outils nécessaires à ce travail.

2° Construire des baraques couvertes en nattes de jonc pour 200 fellahs qui vont être employés au creusement de la tranchée dans le cordon littoral entre la mer et le lac Menzaleh, afin de faciliter l'approche des barques du lac Menzaleh et la communication intérieure avec Damiette. Acheter les pioches, couffes et autres outils qu'exige ce terrassement.

3° Faire venir des moellons, des briques et de la chaux pour les fondations du phare.

4° Approvisionner les mêmes matériaux et commander de plus une charpente à Damiette pour installer l'appareil distillatoire.

5° Faire venir deux grues complètes pour les déchargements, ainsi qu'un pont à bascule et six balances à bascule, le tout d'un coût d'environ 25,000 francs.

6° Acheter deux djermes (barques) avec un canot pour la mer, une barque pour le lac et deux chameaux pour les transports des chantiers de Port-Saïd.

7° Établir une scierie mécanique, dépense estimée 90,000 fr.

8° Établir un atelier de construction et de réparation 250,000 francs.

9° Faire un approvisionnement de charbon, ci 10,000 francs.

Si ces commandes n'étaient point faites, la construction de l'appontement languirait, faute de bras, pour préparer les charpentes; les dragues commandées et celles à commander ne pourraient pas être montées.

L'installation de ces établissements m'a paru tellement urgente qu'avant mon départ de Paris j'en avais fait préparer les études.

Toutes les dispositions des constructions et des chantiers ont été arrêtées d'après un plan concerté avec M. Hardon.

XXVI

ıOCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION, A PORT-SAÏD, LE 24 AVRIL 1859, DE LA COMMISSION DÉLÉGUÉE EN ÉGYPTE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Le 24 avril 1859, la Commission déléguée en Égypte par Conseil d'administration de la Compagnie, après quatre urs de campement près du lieu désigné par la Commission ternationale pour l'établissement de Port-Saïd, au débouché ı canal maritime sur la mer Méditerranée, s'est réunie sur la ›nvocation du Président.

Étaient présents :

M. Ferd. de Lesseps, président du Conseil d'administration et du Comité de direction.

De Chancel, administrateur, membre du Comité de direction, délégué à la direction des services techniques et administratifs.

Corbin de Mangoux, conseiller à la Cour impériale de Bourges, administrateur.

Le comte de Galbert, administrateur.

Eug. Rouffio, administrateur.

Le président donne lecture à la Commission des proposi›ns que l'ingénieur en chef, directeur général des travaux, a é invité à lui faire, pour la mise à exécution, des décisions ı Conseil d'administration et du Comité de direction, concerınt l'établissement à Port-Saïd de l'appontement et du phare ›nt les matériaux sont déjà en partie réunis sur place.

La Commission, après en avoir délibéré, exprime l'avis qu'il a lieu d'adopter les propositions qui sont l'objet de cette comunication et par conséquent de procéder le plus tôt possible l'exécution des mesures suivantes :

1° Achat des sabots, boulons et outils nécessaires à la construction de l'appontement et à l'érection de la charpente du phare.

2° Invitation à l'entrepreneur de faire commencer tout de suite, pour la continuer au fur et à mesure des besoins des travaux, la fourniture à Port-Saïd de 10,000 mètres cubes de pierres des carrières du Mex, près d'Alexandrie, pour laquelle il a traité éventuellement avec le sieur Lucovitch, au prix de 13 fr. 50 c. le mètre cube, rendu sur place.

3° Approvisionnement des moellons, des briques et de la chaux nécessaires pour la fondation du massif de maçonnerie destiné à supporter la charpente du phare.

4° Commande de deux grues complètes, d'un pont à bascule et de six balances pour le pesage et la vérification des matériaux livrés à la Compagnie.

5° Approvisionnement des mêmes matériaux que ceux employés pour le phare et commande, à Damiette, d'une charpente pour l'installation de l'appareil distillatoire.

6° Procéder immédiatement au creusement dans le cordon littoral, sur le tracé du canal maritime, d'une tranchée destinée à mettre les établissements provisoires à proximité des eaux du lac Menzaleh, afin d'assurer par ce moyen, dans tous les temps, une communication intérieure, prompte, facile et économique entre les établissements provisoires, le cours du Nil et la ville de Damiette.

7° Construction de baraquements provisoires recouverts de nattes de jonc pour le logement et l'abri des deux cents fellahs nécessaires à l'exécution de ce travail.

8° Achat d'un canot marin pour les opérations hydrographiques de M. Larousse, de deux djermes ou barques du pays pour les transports et les mouvements sur rade, d'une barque plate pour la circulation sur le lac, de douze chameaux. L'acquisition de ce matériel étant beaucoup plus économique que la continuation des locations déjà nécessitées pour ces divers services.

9° Approvisionnement de deux cent cinquante tonnes de charbon pour le chauffage de l'appareil distillatoire et des forges et ateliers.

lissement d'un atelier de construction et de répara-
: montage et l'entretien des dragues commandées
ns des travaux ultérieurs.
lissement d'une scierie mécanique pour le débit
ration des bois de l'appontement et autres construc-

nses successives résultant des achats et commandes
utables sur le crédit voté par le Conseil d'adminis-
vue de l'exécution immédiate des travaux prépara-
nus indispensables pour la bonne gestion des inté-
ompagnie.
›sitions et la construction des établissements provi-
ort-Saïd, étudiées par l'ingénieur en chef, directeur
: travaux, ont été arrêtées par lui suivant des plans
vec M. Hardon, entrepreneur de la Compagnie.
ément aux décisions antérieures du Comité de direc-
avaux préparatoires seront faits par M. Hardon
er dans les conditions générales de son traité,
décision du Conseil d'administration l'aura rendu
Dans le cas où le traité viendrait à ne pas avoir de
ravaux faits par M. Hardon seraient réglés dans les
des travaux faits en régie.
ıission approuve la proposition faite par le président
r agent de la Compagnie à Suez M. Basili Costa,
-consul de France, et, à Damiette, M. M. G. Surur,
, de France à la même résidence. La nomination
ur ces points est indispensable pour assurer les
lations de la Compagnie avec le commerce et les
›cales. MM. Costa et Surur, qui remplissent déjà les
'agents depuis deux mois, recevront un traitement
de cinq cents francs par mois, à partir du 1er mars
:ision ultérieure du Comité de direction.

Port-Saïd.

Signé : Ferd. de Lesseps,
A. Corbin,
de Chancel,
Eug. Rouffio,
Cte de Galbert.

PROCÈS-VERBAL

RÉUNION À PORT-SAÏD, LE 25 AVRIL 1859, DE LA COMMISSION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA COMPAGNIE DÉLÉGUÉE EN EGYPTE. — RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LES RÉSULTATS DE SES EXPLORATIONS.

Le 25 avril 1859, la Commission du Conseil d'administration, délégué en Egypte, s'est réunie à Port-Saïd sur la convocation du président.

Étaient présents :

MM. Félix de Lesseps, président du Conseil d'administration de la Compagnie.

de Chassel, administrateur, membre du Comité de direction, délégué à la direction des services techniques et administratifs.

Collas de Mascoux, conseiller à la Cour impériale de Bourges, administrateur.

Comte de Galbert, administrateur.

E. Rouffio, administrateur.

Le président expose à la Commission que, d'après le plan général du golfe levé en 1855 par M. Larousse, ingénieur hydrographe de la marine, sous la direction de M. Lieussou, la Commission internationale avait placé l'embouchure du canal maritime sur la saillie formée par la côte entre la baie de Péluse et la baie de Dibeh. Afin de fixer définitivement l'emplacement des jetées et de choisir un point convenable pour l'établissement de l'appontement et du phare dont le Conseil d'administration a décidé la construction à Port-Saïd, M. Larousse, qui est actuellement attaché au service de la Compagnie, a été chargé de reprendre ses premiers travaux et d'opérer la reconnaissance détaillée de cette partie du littoral. Grâce à l'activité et au zèle de cet habile ingénieur, les sondages, exécutés par ses soins pour cette vérification, viennent d'être

terminés. M. l'ingénieur en chef, directeur des travaux, a été invité à en constater les résultats et à faire jalonner de suite le tracé du canal et la position du premier établissement de Port-Saïd.

Ce travail a été fait hier. Les ingénieurs sont actuellement réunis sur le terrain et se tiennent à la disposition de la Commission pour donner le premier coup de pioche et inaugurer l'organisation des chantiers.

Le point fixé par l'ingénieur en chef, directeur général des travaux, pour le débouché du canal, d'après les nouveaux sondages de M. Larousse, est à 12,000 mètres à l'est de la tour de Gémileh. Ce point, situé à 700 mètres environ à l'ouest de celui indiqué sur la carte générale du golfe par la Commission internationale, offre l'avantage de réduire la longueur des jetées de 250 à 300 mètres chacune. Ainsi, la jetée de l'ouest, qui devait avoir dans l'ancien emplacement 3,500 mètres pour atteindre les fonds de 10 mètres, atteindra les mêmes fonds à 3,200 mètres du rivage; celle de l'est, qui devait avoir 2,500 mètres pour atteindre la profondeur de 8 mètres, l'atteindra à 2,300 mètres. Dans cette position, et sans rien changer aux excellentes conditions nautiques qui avaient motivé l'établissement de l'embouchure du canal par la Commission internationale sur la saillie de la côte qui sépare la baie de Péluse de celle de Dibeh, M. l'ingénieur en chef déclare que la Compagnie réalisera pour la construction des jetées une réduction de 2 à 3 millions sur le chiffre des dépenses prévues. Il est à remarquer, en outre, qu'en cet endroit le lido ou cordon littoral qui sépare le lac Menzaleh de la Méditerranée se rétrécit notablement. Lorsque les eaux du lac sont hautes, elles sont à 300 mètres au plus du rivage de la mer; la tranchée destinée à amener ces eaux jusqu'aux établissements provisoires de Port-Saïd, pour donner à ces établissements les précieuses ressources d'une communication intérieure avec le Nil et Damiette, en créant, par tous les temps, des moyens de transport faciles et économiques, sera donc creusée en quelques jours et sans nouveaux frais, cette tranchée formant l'amorce du canal maritime lui-même.

Le président prie la Commission de constater ces importants

résultats qui, au moment où elle termine son exploration, viennent compléter d'une manière si heureuse les observations qu'elle a déjà faites depuis le commencement de son voyage, sur les avantages de la concession et les facilités que les dispositions naturelles des lieux assurent à l'exécution de l'entreprise.

La commission remercie M. le président de cette intéressante communication; elle pense qu'il y a lieu, à cette occasion, de résumer et de préciser, en attendant le rapport détaillé de l'ingénieur en chef, directeur des travaux, et les propositions de l'entrepreneur, les observations générales qu'elle a faites dans le cours de son voyage. Elle invite donc chacun de ses membres à indiquer les points essentiels qui ont particulièrement attiré leur attention.

Pendant son séjour au Caire, la Commission a, en premier lieu, examiné les diverses questions qui se rattachent à la prise d'eau du canal de jonction au Nil. Elle s'est transportée sur place et elle a reconnu, sur les indications judicieuses de M. l'ingénieur en chef, que si les travaux de routes et de chaussées exécutés par le gouvernement égyptien à Kars-el-Nil et à Boulac, aux environs de la prise d'eau de l'ancien canal *Zafranieh*, depuis la concession qui a été faite de cette prise d'eau et de ce canal à la Compagnie, ont créé des difficultés particulières à l'établissement du canal de jonction au Nil en cet endroit, il est possible, et il peut, sous certain rapport, être avantageux de porter l'embouchure de ce canal à quelques kilomètres plus bas, en aval de *Choubrah*, un peu au-dessus du canal *Cherkahouié*, d'où l'on se raccorderait facilement au tracé primitif en venant rejoindre le lit du *Zafranïeh*, en un point situé près *Mesteroud*, en face de l'ancienne *Heliopolis*.

A ce sujet, la Commission a exprimé l'avis qu'il était urgent de procéder au nivellement des deux tracés et à leur étude comparative : ces travaux sont en cours d'exécution, et le président suivra activement près du vice-roi la solution des questions administratives qui intéressent la Compagnie, en ce qui concerne la décision à intervenir. Ses démarches et le rapport de l'ingénieur en chef mettront le conseil d'administration en

mesure de se prononcer à cet égard en toute connaissance de cause.

En partant du Caire pour se rendre à Suez, la Commission, accompagnée de MM. Mougel-bey et Hardon, a successivement visité Abouzabel, Bulbeïs, Tel-el-Ouadée, Tel-el-Kebir, Koreïn, Salhaïé, Kantara-el-Khassné, le lac Ballah, El-Ferdane, le seuil d'El-Guisr, le lac Timsah, Bir Abou Ballah, Rhamsès, Max-Hammah, Gebel-Genef, les lacs Amers, Suez et l'Attaka. Elle est ensuite rentrée au Caire pour se rendre à Port-Saïd, où elle est venue par Damiette et le lac Menzaleh.

Pendant cette longue exploration, qui n'a pas duré moins de cinq semaines, la Commission a donc suivi le tracé complet des deux canaux, étudié leurs variantes et parcouru, dans toute leur étendue, les terrains compris dans la concession. La Commission a été frappée de la richesse, de la salubrité et de l'étendue de ces terrains; elle a constaté la facilité de leur irrigation, et l'importance de leur mise en culture; elle a reconnu que la superficie des terres non cultivées dont la Compagnie peut, aux termes de son acte de concession, s'assurer la propriété par l'irrigation, n'atteindra pas seulement le chiffre de 63,000 hectares primitivement annoncés, mais pourra dépasser de beaucoup ce chiffre.

En ce qui concerne la construction des canaux, la Commission, d'après les avis et propositions de MM. Mougel-Bey et Hardon, a acquis la certitude que des économies considérables seront réalisées dans le cube des terrassements, au moyen de quelques rectifications des tracés.

La présence de la chaux, du plâtre et des moellons à fleur du sol, sur les coteaux situés au nord-ouest du lac Timsah et sur le versant occidental des lacs Amers; la beauté des matériaux et la facilité d'exploitation des carrières de Gebel Genef et de l'Attaka donneront aussi, pour la construction des ouvrages d'art, des facilités qu'on n'avait pas supposées.

L'abondance des combustibles fournis par les épaisses végétations qui couvrent le sol de l'isthme, viendra atténuer les dépenses prévues.

Loin de rencontrer les difficultés et les obstacles que les détracteurs du canal de Suez prétendaient devoir s'opposer à

l'exécution des travaux, la Commission a constaté, sur tous les points, l'existence de ressources inespérées qui assurent le succès et la prospérité de la Compagnie. Elle a reçu, pendant toute la durée de son voyage, l'accueil le plus sympathique de la part des populations, qui comprennent fort bien le but de l'entreprise et les avantages dont elle dotera le pays. Partout les autorités se sont montrées favorables et ont protégé ses opérations.

En présence d'une situation si évidemment avantageuse, la Commission considère qu'il importe au plus haut degré, pour la bonne gestion des intérêts de la Compagnie, qu'aucun retard ne soit apporté à la mise à exécution des décisions prises par le Conseil d'administration de la Compagnie, pour la continuation des opérations préparatoires de la construction, commencées depuis plusieurs années par le vice-roi lui-même, jusqu'au moment où la Compagnie a été constituée.

Conformément à ces décisions, et à la lettre qu'elle a écrite à S. A. le vice-roi, en date du 7 mars 1859, pour annoncer la délégation dont elle est chargée en Égypte, la Commission croit utile de porter actuellement à la connaissance de Son Altesse les résultats de son exploration et les mesures qui doivent en être la conséquence.

D'après les décisions adoptées par le Conseil et l'approbation déjà donnée par la Commission aux propositions de l'ingénieur en chef, directeur des travaux, ces mesures consistent dans les opérations préparatoires suivantes :

1° Construction d'un appontement à Port-Saïd pour faciliter le déchargement et l'approvisionnement des matériaux destinés à l'établissement du port et des jetées.

2° Érection d'un phare pour assurer la route et le mouillage des navires dirigés par la Compagnie sur cette partie de la côte, création des ateliers et autres établissements nécessaires à la préparation des chantiers.

3° Creusement d'une tranchée dans le cordon littoral pour amener les eaux du lac Menzaleh à proximité des établissements provisoires de Port-Saïd et créer une communication intérieure avec le Nil et Damiette.

4° Prolongement de cette tranchée comme rigole de service

jusqu'au lac Timsah et Suez pour le transport et l'approvisionnement des charbons, pierres, matériaux et appareils divers sur toute l'étendue de la ligne du futur canal maritime.

5° Ouverture et préparation des carrières de l'Attaka à Suez, de Gebel Geneffé aux lacs Amers, et du Mex à Alexandrie que la Compagnie est autorisée à exploiter pour le service de son entreprise, par application de l'art. 13 de l'acte de concession du 6 janvier 1856.

6° Nivellement et cadastre de toute l'étendue de la concession pour la détermination des tracés définitifs des canaux et la prise de possession des terrains irrigables, n'appartenant pas à des particuliers, qui sont concédés à la Compagnie.

7° Détermination, d'accord avec l'administration de Son Altesse de la prise d'eau, au Caire, du canal de jonction au Nil et creusement immédiat dudit canal.

8° Établissement, dans le but de pourvoir aux premiers besoins d'alimentation des ouvriers, d'appareils élévatoires ou sakiés sur l'emplacement des puits ou forages ci-après désignés :

1° Kantara el Khasné.
2° Abou-Eusrouq.
3° Néfiché.
4° Bir Abou Ballah.
5° Ramsès.
6° Saba-Biar.
7° El Ferdane.
8° Environs du Sérapeum.
9° Entre Gebel Geneffé et les lacs Amers.
10° Emplacement de l'ancien réservoir près du bassin des lacs Amers.

La Commission décide, à l'unanimité, que ces dispositions seront communiquées officiellement au vice-roi et elle exprime, également à l'unanimité, l'avis que l'ingénieur en chef, directeur des travaux, devra se mettre immédiatement à même de procéder à l'exécution des mesures adoptées.

La Commission se rend ensuite sur l'emplacement désigné pour le débouché du canal maritime à Port-Saïd ; elle trouve réunis sur les lieux :

MM. Mougel-Bey, ingénieur en chef, directeur général des travaux;

De Montaut, ingénieur des ponts et chaussées, désigné pour les fonctions d'ingénieur chef du service central des travaux, à Alexandrie;

Laroche, ingénieur des ponts et chaussées, désigné pour les fonctions d'ingénieur chef de la section des travaux de Port-Saïd;

Larousse, ingénieur hydrographe de la marine, désigné pour les fonctions d'ingénieur-chef de la section des travaux hydrographiques de la Compagnie;

Aubert-Roche, docteur-médecin, attaché à la Commission pour l'étude de l'organisation du service de santé des travaux;

Hardon, entrepreneur des travaux de la Compagnie;

Feinieux, directeur des travaux de l'entreprise;

Les agents et employés d'administration attachés à la Commission,

Et un personnel de 150 conducteurs, piqueurs, marins et ouvriers.

Le président, après avoir fait déployer, à la tête des chantiers, le pavillon égyptien, prononce les paroles suivantes :

« Au nom de la Compagnie universelle du canal maritime « de Suez, et en vertu des décisions de son Conseil d'administration, nous allons donner le premier coup de pioche sur le « terrain qui ouvrira l'accès de l'Orient au commerce et à la « civilisation de l'Occident.

« Nous sommes tous réunis ici dans une même pensée de « dévouement pour les intérêts des associés de la Compagnie, « et ceux de son auguste créateur et bienfaiteur, le prince « Mohammed Saïd.

« L'exploration complète que nous venons de faire nous « donne la certitude que l'entreprise, dont l'exécution com- « mence aujourd'hui, ne sera pas seulement une œuvre de pro- « grès, mais donnera une immense valeur aux capitaux qui « l'auront réalisée. »

Le président, chacun des membres de la Commission, et.

après eux, les ingénieurs et employés de la Compagnie, ouvrent alors la tranchée jalonnée sur le tracé du canal.

M. de Lesseps s'adresse ensuite aux ouvriers égyptiens groupés autour de lui :

« Chacun de vous, leur dit-il, va donner son premier coup « de pioche, comme nous venons de le faire ; rappelez-vous « que ce n'est pas seulement la terre que vous allez remuer, « mais que vos travaux apporteront la prospérité dans vos « familles et dans votre beau pays.

« Honneur à l'Effendinah, Mohammed Saïd Pacha, qu'il « vive de longues années. »

Les paroles de M. de Lesseps sont traduites aux ouvriers ; ils les accueillent par de vives acclamations et ils se mettent avec ardeur au travail, sous la direction de l'entrepreneur et des conducteurs des chantiers.

La Commission s'associe sans réserve, de cœur et de volonté, aux sentiments exprimés par le président, qui répondent si bien à l'esprit des décisions du Conseil d'administration, et à l'objet de la délégation qu'elle a reçue de lui, pour suivre l'exécution de ses décisions en Égypte.

Elle déclare, en conséquence, commencées, les opérations préparatoires de la construction du canal maritime de Suez et invite l'ingénieur en chef, directeur général des travaux, à en pousser activement l'exécution.

Fait à Port-Saïd, le 25 avril 1859.

Signé à l'original :

F. DE LESSEPS.

COMTE DE GALBERT,
CORBIN DE MANGOUX,
DE CHANCEL,
E. ROUFFIO.

XXVII

A M. LE DUC D'ALBUFÉRA, A PARIS

Alexandrie, 7 mai 1859.

Dans ma dernière lettre du 3, je n'ai pas eu le temps de vous donner le résumé des avantages constatés, à la fin de notre excursion. Les environs de Port-Saïd nous présentent des surfaces considérables de terrains couverts de végétations, de plantes de soude, excellent combustible dont les résidus seront en outre un produit; la pêche du lac Menzaleh donnera à nos ouvriers des moyens d'alimentation sains, abondants et peu coûteux; enfin, nous serons dispensés d'ouvrir nous-mêmes, à nos frais, un canal de communication entre le Nil et le lac Menzaleh, car le vice-roi nous a fait la surprise, pendant notre séjour à Port-Saïd, de faire commencer par dix mille ouvriers, un canal de 15 mètres de largeur, de 1 mètre 25 c. de profondeur d'eau et de 2 kilomètres de longueur, pour faciliter les communications entre le lac Menzaleh et la ville de Damiette.

Ce canal, situé un peu en amont de la ville, en apportant directement l'eau du Nil dans le lac, augmente son niveau, empêche que ses eaux ne soient stagnantes, et favorise ainsi son empoissonnement.

A diverses époques, le gouvernement égyptien avait creusé dans les parties supérieures, entre le Nil et le lac, des canaux de communication et d'irrigation qui subsistent encore, mais aucun ne remplit aussi bien le but de communication que nous voulions atteindre. Ce travail

commencé dans les derniers jours d'avril *est déjà terminé.*

Depuis mon retour à Alexandrie, je m'occupe exclusivement de tout ce qui concerne les arrangements financiers convenus, et je ne vous en reparlerai probablement que lorsque tout sera terminé; il ne peut pas être question d'autre chose que du capital complet, et c'est ainsi que je n'ai cessé de l'entendre. Votre lettre du 11 avril, en m'entretenant de cet objet, signale des plaintes d'actionnaires au sujet des obstacles que l'on prétendait avoir été apportés au commencement de nos travaux d'exécution et au sujet du retard dans la livraison des titres au porteur.

Sur le premier point, les réclamants ont aujourd'hui complète satisfaction.

Sur le second point, j'ai toujours été d'avis qu'ils devraient l'avoir également; mais, comme vous étiez sur les lieux et plus à même que moi de juger de l'opportunité du moment pour l'émission des titres au porteur, je me suis abstenu de donner des conseils à distance. Tout ce que vous ferez sera bien fait.

J'approuve la rédaction de la note demandée par mon frère : elle contient un excellent exposé; mais la partie de cette note, relative à des négociations à établir entre la France et l'Angleterre, m'engage à rappeler le principe sur lequel je n'ai jamais varié depuis quatre ans, et qu'il me paraît essentiel de maintenir jusqu'à nouvel avis, en ce qui nous concerne.

Ce principe consiste à employer notre action, dans la mesure du possible, tant à Constantinople qu'à Alexandrie, pour que l'influence contraire des agents anglais soit annulée dans leur opposition au canal de Suez; mais

il consiste aussi à ne pas transporter le débat et la décision sur un terrain étranger et à ne pas donner à l'Angleterre le droit de dire : *Non*, si l'on s'expose à lui demander un *consentement* qu'elle n'est pas légalement appelée à donner.

Je crois devoir rappeler ici les expressions d'une lettre que j'adressais le 2 décembre, au baron de Bruck :

« Je ne saurais trop insister auprès de vous sur les « dangers d'une ingérence politique prématurée et im- « pétueuse qui ne serait pas sollicitée par les intéres- « sés... Quant à la question de neutralité du passage « maritime, j'ai toujours eu l'avis qu'il fallait que ce « passage fût un fait accompli, ou s'accomplissant, avant « que les gouvernements étrangers, qui ne sont pas les « maîtres du territoire qu'il traverse, aient à s'occuper « de cette question sur laquelle ils ne s'entendraient pas « certainement tous du premier coup.

« Lorsque l'exécution du canal sera une question bien « résolue et inévitable, le sultan ne manquera sans « doute pas d'appeler les autres puissances à concerter « entre elles les moyens de consacrer la neutralité d'un « passage commercial et maritime, ouvert par l'industrie « et les capitaux privés de tous les pays.

« Je suis plus que jamais d'opinion que si l'on com- « mençait par là, au lieu de marcher résolûment à l'exé- « cution, ce serait apporter un obstacle déplorable à l'en- « treprise qui, d'accord avec Constantinople, sera bientôt « un fait accompli. »

La note particulière que j'ai remise au vice-roi, le 9 avril dernier, et dont je vous ai envoyé la copie, exprimait, dans d'autres termes, la même pensée qui doit être notre règle politique.

XXVIII

AU MÊME.

Alexandrie, 11 mai 1859.

Nos opérations se poursuivent dans tout l'isthme sans aucun obstacle. Le vice-roi vient de renouveler ses ordres au gouverneur de Damiette, pour que le point important de Port-Saïd soit spécialement protégé, et pour que toutes les facilités soient accordées aux demandes de MM. Larousse et Laroche.

Je suis convenu, avec le vice-roi, que M. de Chancel réglerait avec son secrétaire des commandements, Kœnig-Bey, tous les détails de rédaction et d'exécution des diverses questions qui nous restent à terminer pour me permettre de partir. J'ai mis M. de Chancel en rapport avec Kœnig-Bey. Leurs conférences commenceront aujourd'hui. — Le nouveau gérant du consulat général d'Angleterre s'est abstenu de toute démarche officielle contre le canal. Il a même dit au vice-roi qu'il n'avait aucune instruction de son gouvernement à ce sujet. Mais le consul général d'Autriche, qui s'était montré jusqu'à présent fort sympathique à notre cause, s'est tourné contre nous. Dans une audience particulière qu'il a sollicitée, ces jours derniers, du vice-roi, il a fait tous ses efforts pour l'engager à nous arrêter dans notre marche. Son Altesse, qui m'a tout raconté, n'a vu que la conséquence de l'état de guerre actuel entre la France et l'Autriche, et n'a point été ébranlée par cette démarche.

XXIX

EMENT PROVISOIRE POUR L'ORGANISATION ET L'ADMINISTRATION DES SERVICES DE LA COMPAGNIE, EN ÉGYPTE.

ar délibération de la Commission du Conseil d'administra-
ı de la Compagnie, déléguée en Égypte, prise, à Alexandrie,
date du 16 mai 1859, et sous réserve de décision ultérieure
comité de direction, agissant en vertu de l'art. 40 des sta-
s, le présent règlement est provisoirement adopté pour
rganisation et l'administration des services de la Compagnie
Égypte.

§ 1er.

Article premier. — Conformément à l'art. 42 des statuts,
administrateur délégué à Alexandrie, comme agent supérieur
chef de service, « est investi de tous les pouvoirs néces-
saires pour l'exécution des travaux et la marche de l'exploi-
tation. Il représente la Compagnie dans tous ses rapports
avec le gouvernement égyptien et avec les tiers. »

Art. 2. — En exécution de l'art. 1er ci-dessus, l'admi-
ıistrateur délégué, agent supérieur, est spécialement chargé
de suivre le règlement de toutes les mesures administratives
de nature à nécessiter l'intervention du Conseil d'administra-
tion et du Comité de direction, notamment de celles prévues
aux art. 35 et 40 des statuts. L'administrateur, agent supé-
rieur, se concerte avec l'ingénieur en chef, directeur général
des travaux, pour toutes celles de ces mesures qui nécessite-
raient une appréciation technique. — Il contrôle et ordonnance,
sur la proposition et la justification de qui de droit, tous
payements et toutes recettes à opérer par la caisse centrale
d'Alexandrie.

Les mandats de payement des dépenses des travaux dressés
par les ingénieurs chefs de section, sont vérifiés par l'ingénieur
en chef, directeur général; ils sont ordonnancés, sur son visa,
par l'administrateur, agent supérieur de la Compagnie.

Art. 3. — Les factures, états de solde, mandats de paye-ent et toutes pièces de comptabilité concernant les ordonnan-ements faits par l'administrateur, agent supérieur, sont dres-s en double ou triple expédition, selon qu'il y a lieu. Une mpliation de ces pièces est, immédiatement après le payement u l'encaissement, transmise au comité de direction, à Paris.

Art. 4. — L'administrateur, agent supérieur, propose au omité de direction la nomination, le traitement et la révoca-on des employés et agents dépendant du service de l'agence upérieure.

Ce service est centralisé, sous ses ordres, par un fonction-aire qui prend le titre de *chef du service central de la Com-agnie*, à Alexandrie.

Il est divisé en quatre bureaux, savoir :

1° Le secrétariat;

2° La comptabilité;

3° Les affaires à l'extérieur (mouvement, nolis, douane) ;

4° La caisse centrale.

Le chef du service central a autorité sur tous les bureaux; transmet à chacun d'eux les affaires qui le concernent et en urveille la bonne expédition. — Il représente l'agent supé-eur absent pour les rapports avec les bureaux de la direction énérale des travaux et les administrations locales.

Art. 5. — L'administrateur, agent supérieur, adresse, aque semaine, au comité de direction, un rapport détaillé ur la situation financière de la Compagnie en Égypte et ui rend compte de toutes les affaires de nature à intéresser service.

§ 2.

DIRECTION GÉNÉRALE DES TRAVAUX

Article premier.— L'ingénieur en chef, directeur général des avaux, est nommé par le conseil d'administration de la Com-agnie, sur la proposition du comité de direction, conformé-ent aux articles 34 et 40 des statuts. — Il dirige, suivant les lans adoptés, en se renfermant dans les limites des crédits ccordés, tous les travaux concernant la concession dont l'exé-ution est décidée par le conseil d'administration et le comité

de direction. Il est chargé de faire toutes études et de dresser tous devis relatifs à la construction des canaux et ports et à la mise en valeur des terrains concédés. Il prépare les marchés et traités concernant, soit l'exécution des travaux, soit l'achat et la commande des machines, des matériaux et engins nécessaires à la construction; il en surveille l'application et propose, quand il y a lieu, les modifications qu'il est utile d'apporter aux plans adoptés.

Art. 2. — L'ingénieur en chef, directeur des travaux, a autorité sur tous les ingénieurs et employés à la construction. Il représente l'administration dans ses rapports avec les entrepreneurs et contrôle directement leurs opérations, en surveillant et assurant, au besoin, la fidèle exécution des contrats. Il dirige les opérations concernant le mouvement des ports et de la navigation, la police des chantiers et le service des subsistances, des approvisionnements, des hôpitaux et des ambulances. Il pourvoit, en se concertant avec l'administrateur délégué, agent supérieur, à toutes les mesures propres à intéresser la conservation, l'ordre intérieur et l'amélioration des établissements de la compagnie.

Art. 3. — Les ordonnancements relatifs aux dépenses des travaux sont certifiés et présentés par l'ingénieur en chef, directeur; ils sont adressés par lui, avec pièces à l'appui, à l'administrateur, agent supérieur, qui en assure le payement conformément à l'article 2 ci-dessus.

Art. 4. — L'ingénieur en chef, directeur des travaux, adresse chaque mois, sous le couvert du président, un rapport détaillé au comité de direction sur la situation des travaux, leur degré d'avancement, l'état des crédits, etc., etc. Un double de ce rapport est transmis par l'ingénieur en chef, directeur, à l'administrateur, agent supérieur.

Art. 5. — L'ingénieur en chef, directeur, a, sous ses ordres, pour la surveillance, la direction et le contrôle, un personnel dont le cadre, le traitement et les attributions sont réglés, suivant les besoins du service et sur ses propositions, par des décisions du conseil d'administration et du comité de direction.

Art. 6. — Les services relevant de la direction des tra-

vaux sont centralisés à Alexandrie, sous les ordres immédiats du directeur, par un ingénieur ayant rang d'ingénieur chef de section et prenant le titre d'*ingénieur chef du service central des travaux*, à Alexandrie. — L'ingénieur chef du service central représente, en cas d'absence, l'ingénieur en chef, directeur, pour les rapports avec les bureaux de l'agence supérieure et la suite de toutes les affaires de nature à intéresser le service de la construction.

Art. 7. — L'administrateur délégué, agent supérieur, de la Compagnie en Égypte et l'ingénieur en chef, directeur général des travaux, sont, chacun en ce qui le concerne, chargés d'assurer l'exécution des dispositions qui font l'objet du présent règlement.

Le président du conseil d'administration
de la Compagnie,

Signé : FERD. DE LESSEPS.

XXX

A M. LE DUC D'ALBUFÉRA, A PARIS.

Alexandrie, 19 mai 1859.

Nos travaux de Port-Saïd se poursuivent sans interruption.

Le navire l'*Iris*, porteur du second chargement de bois expédié de Marseille, a opéré son débarquement. Le brig ottoman l'*Etna* a terminé en quatre jours le déchargement du phare, de ses accessoires, des forges et autres objets pris à Alexandrie. J'ai vu le capitaine, qui est de retour ici, et qui a été très-satisfait de la facilité de ses opérations. M. Laroche a fait commencer le montage du phare; M. Larousse continue ses travaux hydrographiques dans le lac Menzaleh. Nos sections de géomètres poursuivent leurs études sur tout le parcours de l'isthme; enfin le représentant de l'entrepreneur, M. Alfred Feinieux, dont l'intelligence et l'activité sont remarquables, s'occupe du creusement des puits.

Pendant quelques jours, le service des approvisionnements, entre Damiette et Port-Saïd, a souffert des entraves de la part du gouverneur général de la province, résidant à Mansourah, et du fermier de la pêche du lac Menzaleh, qui dispose des barques du lac. Je suis en train de découvrir la cause de cette attitude des fonctionnaires du vice-roi, qui n'ont guère l'habitude d'agir sans une forte impulsion. Ce n'est pas que je soupçonne la loyauté de Mohammed-Saïd, mais dans certaines circonstances où il

se voit acculé par l'hostilité britannique agissant à Constantinople sans le contrepoids de la France, il adopte provisoirement la politique de laisser croire qu'il n'approuve pas ma marche en avant, qu'il fait tout ce qu'il peut pour m'arrêter. Enfin nous sommes convenus de ne pas nous rencontrer d'ici à quelque temps, et, sans avoir eu un avis de sa part, je vois très-clairement que s'il donne des ordres officiels à certaines autorités qui font connaître leurs intentions aux agents anglais, il fait comprendre ses intentions personnelles à des personnages de sa confiance. Cette situation est bien singulière et peu compréhensible en Europe. Je ne doute pas qu'elle ne provoque vos inquiétudes et celles du conseil, mais connaissant l'Orient par une longue expérience, ayant surtout éprouvé le caractère de mon cher prince, j'ai la confiance la plus complète. Puissiez-vous la partager et la faire partager par nos collègues.

Dès que j'ai signalé au vice-roi les difficultés dont je viens de vous parler, des ordres ont été immédiatement expédiés par le télégraphe pour faire cesser ces difficultés. Cependant des agents inférieurs ayant cherché, par des faux bruits, à effrayer nos ouvriers arabes pour les engager à ne pas servir les chrétiens, j'ai cru utile de faire une enquête, afin d'être en mesure de mettre un terme à des tentatives du vieux parti turc, poussé par les manœuvres de nos adversaires européens.

J'ai envoyé à cet effet à Mansourah, à Damiette et à Port-Saïd, M. Émile Guillaume, un de nos compagnons de voyage, secondé par M. Vernoni, notre dévoué correspondant à Mansourah.

Le nouveau gérant du consulat général d'Angleterre, M. Walne, a renouvelé assez timidement, auprès du vice-

roi, les tentatives de son prédécesseur, en conseillant à Son Altesse d'écrire au consul général de France pour l'inviter à m'arrêter dans mes opérations préparatoires. En même temps, il venait dire à M. Sabatier que, n'ayant point d'instructions de son gouvernement pour agir contre moi, il restait simple spectateur, se bornant à rendre compte de ce qui se passait. Le vice-roi, qui est au courant de tout, a trop d'esprit pour être dupe de ces manœuvres. Comme on n'a pu rien obtenir directement de lui dans le sens de la politique du cabinet anglais, il sait que la pression britannique s'exerce dans ce moment à Constantinople pour obtenir l'envoi de lettres vizirielles contre le canal, et il a appris par ses correspondances particulières que le premier drogman de l'ambassade d'Angleterre, en Turquie, a remis confidentiellement à la Porte des projets de messages, dont un verra bientôt le jour. Vous ferez connaître cette circonstance à mon frère, du ministère des affaires étrangères, pour en faire part au comte Walewski. Je m'abstiens depuis quelque temps de lui écrire, pour demander au gouvernement de se prononcer, dans un moment où il est engagé dans une guerre qui ne lui permet pas de se créer des difficultés extérieures. Nos anciens alliés de Crimée profitent de cette situation pour fortifier à nos dépens leur crédit à Constantinople et autres lieux. — Quoi qu'il en soit, nous nous tirerons d'affaire avec ou sans assistance. J'ai toujours à me louer de M. Sabatier, et lorsque bientôt nous apprendrons les victoires de nos armées, nous serons inébranlables.

En attendant, ayons de la patience.

XXXI

A M. SABATIER, AGENT ET CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE EN ÉGYPTE.

Alexandrie, 19 mai 1859.

Puisque vous devez aller ce matin chez le vice-roi, je vous serai obligé de lui montrer la dépêche télégraphique ci-jointe par laquelle notre agent à Damiette m'informe que les ordres expédiés par Son Altesse ne sont pas encore exécutés.

Le fermier du lac et les autorités locales continuent à faire obstacle aux communications avec Port-Saïd.

Nous avions tout au plus à Port-Saïd une trentaine d'ouvriers du pays. On les a obligés à abandonner M. Laroche en les faisant menacer de coups de bâton et des galères. J'ai écrit à M. Laroche que tout ce qui se passait était contraire à la volonté du vice-roi. Il est essentiel que le fermier et les autorités aient enfin des ordres assez précis pour que les barques et les journaliers loués par nous fassent leur service sans empêchement.

J'ai ici des centaines d'ouvriers français, italiens, maltais et grecs qui me persécutent depuis mon arrivée pour les employer. Mais, afin qu'on ne dise pas que nous voulons établir dans l'isthme des colonies d'Européens, je me suis abstenu de les envoyer aux travaux, dans la croyance que je pouvais profiter, comme tout le monde, de la faculté laissée aux fellahs de travailler là où il leur conviendrait.

Lorsque le vice-roi faisait lui-même, avant la formation de la Compagnie, les opérations préparatoires, nous avons eu jusqu'à mille ouvriers; maintenant que nous avons pris la suite de ces opérations, je déclare que nous n'aurons pas besoin, d'ici au mois d'octobre, de plus de quatre à cinq cents ouvriers du pays. Un pareil chiffre est bien loin des exagérations de nos adversaires, et si l'on tourmente encore le vice-roi à ce sujet, il sera bien facile de prouver que ce n'est pas avec quatre cents ouvriers que l'on peut exécuter les grands travaux du percement. Nous restons donc fidèles à notre programme, accepté par tout le monde, d'études et de travaux préparatoires.

XXXII

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE A M. ÉMILE GUILLAUME, A DAMIETTE.

Alexandrie, 20 mai 1859.

Son Altesse a déclaré à M. Sabatier que des ordres formels étaient donnés. Faites toujours votre enquête, afin de rendre responsables ceux qui seront reconnus les auteurs des difficultés.

XXXIII

A M. SABATIER, A ALEXANDRIE.

Alexandrie, 22 mai 1859.

Je vous remets, ainsi que nous en sommes convenus, un rapport et six procès-verbaux constatant la désobéissance aux ordres officiels du vice-roi des gouverneurs de Mansourah, de Damiette, du Nazir de Matarieh et du chef de la police du Caire.

Il ne s'agit pas seulement de graves intérêts français lésés d'une manière scandaleuse, mais de la parole formelle du vice-roi engagée à plusieurs reprises vis-à-vis de vous autant que vis-à-vis de moi. Après ce qui s'est passé, aucun ordre nouveau ne pourra avoir la moindre valeur si les coupables ne sont pas, au préalable, exemplairement destitués. Vous connaissez trop le pays pour ne pas en être convaincu comme moi. Dans le cas où j'aurais à constater l'impossibilité de se procurer des journaliers indigènes, j'expédierais sur les lieux des ouvriers européens, et comme j'attends de France un bateau à vapeur remorqueur, on s'exposerait à avoir la responsabilité des obstacles, sans réussir à les rendre efficaces.

XXXIV

A S. E. KŒNIG-BEY, SECRÉTAIRE DES COMMANDEMENTS DE S. A. LE VICE-ROI.

Alexandrie, 23 mai 1859.

J'ai l'honneur de vous transmettre, pour en faire part à Son Altesse et pour le déposer dans les archives de son cabinet, aux effets que de droit, le numéro du *Moniteur universel* contenant un décret impérial sur l'admission légale en France des Sociétés anonymes égyptiennes.

Ce décret a été rendu sur la demande du conseil d'administration de la Compagnie universelle du canal maritime de Suez, dont tous les actes constitutifs, munis du cachet de Son Altesse, traduits et légalisés par l'ambassade ottomane à Paris, ont été déposés en justice et transmis en expéditions notariées au conseil d'État.

Son Altesse apprendra avec satisfaction la nouvelle de la décision impériale qui honore son gouvernement et est de nature à donner de la confiance aux capitaux étrangers qui viennent contribuer à la prospérité de son pays, en s'engageant dans les entreprises égyptiennes.

Le chef du contentieux de la Compagnie, en m'envoyant le document dont l'importance n'échappera pas à la pénétration de Son Altesse, m'écrit ce qui suit :

« Ordinairement ces décrets sont insérés seulement au « *Bulletin des lois*. Le ministère a voulu mettre aussi le « décret au *Moniteur*, d'abord pour qu'il parût plus tôt, le « *Bulletin des lois* ne paraissant qu'à des intervalles éloi-

« gnés et irréguliers, ensuite pour qu'il fût connu par to
« le monde, le *Bulletin des lois* n'étant lu que par très-p
« de personnes. »

Je vous prie de présenter mes félicitations personnell à Son Altesse, car tout progrès constaté dans la march de l'entreprise, due à son initiative, est un succès po elle-même.

XXXV

A M. G. VERNONI, A MANSOURAH.

Alexandrie, 25 mai 1859.

vous remercie de la part que vous avez prise à l'en-
: faite à Damiette et autres lieux.
ntrigue qui vient de se produire tournera à la confu-
de ses auteurs. Grâce, en grande partie, à l'habileté
laquelle l'enquête à laquelle vous avez coopéré a été
ıite, je tiens le fil des menées de nos adversaires, et
ux vous donner l'assurance que ceux qui les ont
ıisées seront punis comme ils le méritent.

XXXVI

A M. SURUR, VICE-CONSUL DE FRANCE ET AGE
DE LA COMPAGNIE, A DAMIETTE.

Alexandrie, 25 mai 1

Votre lettre a été remise à M. Sabatier. D'acco
lui, toutes les difficultés cesseront. Faites-le con
MM. Laroche et Larousse à Port-Saïd ; il ne faut
moment qu'un peu de patience.

XXXVII

A M. SABATIER, A ALEXANDRIE.

Alexandrie, 27 mai 1859.

J'ai acquis la preuve que c'est M. *Walne* qui dirige toutes les intrigues de Damiette. Ses relations avec le chef de la police du Caire, dévoué aux Anglais et parlant leur langue, ont été l'origine des missions secrètes que vous connaissez. En outre, le vice-consul anglais de Damiette, qui a dans le pays une grande influence personnelle, et qui est en correspondance journalière avec M. Walne, a été chargé d'agir, soi-disant de la part du vice-roi, tant sur les autorités que sur votre propre vice-consul, son parent, en l'engageant à ne pas faire de bruit au sujet des difficultés suscitées à notre entreprise, et lui faisant promettre qu'il se trouverait bien de son silence. Dans ces circonstances, je crois que vous feriez bien d'encourager votre vice-consul, qui est en même temps notre agent, dont j'ai eu à me louer jusqu'à présent, mais qui commence à être fort inquiet.

XXXVIII

A M. LE DUC D'ALBUFÉRA, A PARIS.

Alexandrie, 28 mai 1859.

M. de Chancel est de retour de sa mission au Caire. Il a trouvé les magasins et le matériel cédés par le vice-roi en parfait état.

Le procès-verbal de réception du matériel, dont le gouvernement égyptien vient de faire la remise à la Compagnie, devient le point de départ du règlement de compte à faire, soit pour le remboursement par la Compagnie des avances faites jusqu'au 1er janvier 1859, soit pour la régularisation de la souscription égyptienne et des souscriptions étrangères réservées par ordre exprès de Son Altesse. Nous allons procéder avec toute la célérité possible au règlement de nos comptes de remboursement au vice-roi.

Vu les difficultés des communications par le Nil dans cette saison, j'ai loué pour quelques jours un bateau à vapeur qui va nous rendre de grands services pour ravitailler Port-Saïd. J'irai ce soir à bord où j'embarquerai des ouvriers européens. Je serai demain à Damiette, afin de compléter nos approvisionnements, et de là à Port-Saïd.

Le vice-roi s'est absenté d'Alexandrie. Il était hier à Suez. Il m'a demandé le plan hydrographique de la baie de Dibéh, levé par M. Larousse, en m'engageant à lui indiquer un bon endroit pour le mouillage de sa frégate.

Je suppose qu'il a l'intention de venir à Port-Saïd pendant que j'y serai moi-même. Je lui télégraphie, dans ce moment, mon départ. Vous recevrez par ce courrier le numéro de la *Presse égyptienne* du 26 mai, journal publié à Alexandrie. Il contient le décret impérial sur les Sociétés turques et égyptiennes, précédé de très-bonnes observations et suivi du procès-verbal de la commission du conseil sur l'exploitation de l'isthme et sur l'ouverture des travaux préparatoires. Cette publication a fait un excellent effet.

XXXIX

A M. S.-W. RUYSSENAERS, A ALEXANDRIE.

Damiette, 31 mai 1859.

Immédiatement après mon arrivée à Damiette, avec notre ami M. Baguer y Ribas, consul général d'Espagne. et sans perdre mon temps aux bagatelles de la Porte avec des autorités qui, en définitive, ne sont que d'aveugles instruments, j'ai envoyé au bureau du télégraphe la dépêche suivante pour le vice-roi, que je savais être à Mansourah : « Contrairement aux ordres de Votre Altesse, les « autorités de Damiette et de Matarié ont apporté jusqu'à « hier des obstacles indirects à la liberté des communi- « cations avec les employés de la Compagnie à Gemileh, « et elles cherchent à empêcher, par leurs menaces, les « journaliers du pays de faire les services pour lesquels « ils sont loués et payés. »

Ayant été informé que cette dépêche n'avait pu passer, sous le prétexte d'un accident au fil électrique, je fis monter un homme à cheval et je l'expédiai au vice-roi, en envoyant ma dépêche accompagnée d'une lettre ainsi conçue : « Le chef du bureau télégraphique de Damiette a « refusé de transmettre à Votre Altesse la dépêche télé- « graphique ci-jointe, que je m'empresse de lui expé- « dier par un exprès. Ce qui se passe me paraît tellement « inexplicable que je dois me borner à vous en rendre « compte sans chercher à le comprendre. »

Mon courrier a dû arriver la nuit dernière à Mansourah,

et, dès ce matin, le chef du bureau télégraphique venait me trouver pour me dire qu'il avait reçu l'ordre de transmettre à Son Altesse toutes les dépêches que je voudrais lui faire passer. J'ai reçu plus tard une dépêche télégraphique de Draneth-Bey, me communiquant cet ordre de la part du vice-roi. D'un autre côté, j'ai été informé que Son Altesse avait dû quitter aujourd'hui Mansourah, et qu'elle coucherait à moitié chemin, entre Damiette et Mansourah.

Il me paraît évident que le vice-roi ayant quitté précipitamment Alexandrie, à la suite de nouvelles inquiétantes de Constantinople à l'endroit du Canal, s'est rapproché du lieu de mes opérations, afin d'éviter que les fonctionnaires auxquels il avait laissé une certaine latitude, pour avoir l'air d'obéir aux recommandations de la Porte, n dépassent la mesure.

M. Surur, vice-consul d'Angleterre et d'Espagne, a donné à M. Baguer y Ribas, sur sa conduite passée, des explications dont nous nous sommes contentés, son intérêt étant aujourd'hui de nous satisfaire, au moins par sa neutralité, après l'expérience qu'il vient de faire de l'inutilité de son opposition.

Quant au gouverneur, dès qu'il a su que le vapeur *Saïd*, m'ayant à son bord, mouillait devant la barre de Lesbeh, et que l'autre Saïd se trouvait à Mansourah, il s'est prudemment mis au lit et m'a envoyé le sous-gouverneur Osman-Bey pour me faire part de sa maladie. Osman-Bey m'a fait toutes sortes de protestations; il est venu me voir deux fois dans la journée d'hier. A l'entendre, chacun n'aurait eu pour nous que les sentiments les plus innocents, et tout ce qui a eu lieu ne serait que le résultat d'un malentendu. Cet homme fera son chemin, car il doit

être dans la confidence de la comédie. Un détail curieux sur la cause de la maladie du brave gouverneur, qui s'était hâté de télégraphier au vice-roi, pour lui demander ses instructions, dans le cas où je me rendrais de Damiette à Port-Saïd. « Imbécile, lui répondit le vice-roi, on n'écrit « pas Port-Saïd comme cela. » Il paraît que dans la langue turque il suffit d'un accent à mettre ou à retrancher pour donner au mot *saïd* la signification du *Saïd* (Haute-Égypte) ou du nom propre qui peut se traduire en latin par *Félix*. Vous comprenez pourquoi notre gouverneur, homme de bon sens, ne voulant se compromettre ni d'un côté ni de l'autre, s'est mis au lit et a fait demander au pharmacien des sangsues. Il y a souvent dans les grandes affaires des côtés fort comiques, qui aident à passer gaiement les mauvais jours.

Les communications se rétablissent avec Port-Saïd. Nos bateaux circulent. J'ai déjà reçu des nouvelles de M. Laroche et je lui ai écrit deux fois, le prévenant de ma prochaine arrivée.

XL

A M. LE COMTE DE LESSEPS, DIRECTEUR AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, A PARIS.

Damiette, 1er juin 1859.

Le duc d'Albuféra t'aura communiqué mes dernières correspondances. Je me décide à t'écrire aujourd'hui directement pour te prier de donner à M. Walewski, pour son information, la clef des grosses difficultés dont est menacée, dans ce moment, notre entreprise. Depuis le retentissement qu'a eu dans le monde notre premier coup de pioche, à Port-Saïd, les agents de l'Angleterre, à Constantinople, cherchent, non sans succès, à irriter la Porte contre Mohammed-Saïd, à cause des travaux du canal entrepris sans l'autorisation officielle du Sultan, et offrent l'assistance de l'Angleterre pour réduire un vassal prétendu rebelle, comme ils l'avaient fait, en 1840, contre Méhémet-Ali. Tels sont, du moins, les aveux confidentiels que reçoit le vice-roi, et il en est d'autant plus frappé, qu'un article du *Times*, du 7 mai, confirme la vérité de ces informations. L'article du *Times* ayant pu échapper à l'attention du ministère, absorbé qu'il doit être par les événements de la guerre avec l'Autriche, j'en reproduis ici les principaux passages :

« ..... En Afrique, l'excitation est confinée dans un « palais, et l'ambition brûle seulement dans la poitrine « d'un pacha. On peut dire que le vice-roi égyptien est « suspect d'un désir de relâcher les liens de son allé-

« geance, et que ses espérances sont fixées sur ce grand « champion des opprimés, l'empereur des Français. Saïd- « Pacha s'est entouré plus que jamais de conseillers fran- « çais, et il apprend d'eux que le droit des nobles esprits « est de fouler aux pieds les traités qui rendent une pro- « vince dépendante d'une autorité centrale :

« ..... L'influence française, en ce moment, est suprême, « et M. de Lesseps, dont le projet n'est rien moins que « prohibé, a la permission de dépenser le capital de ses « actionnaires, en tant qu'il existe, à commencer ses tra- « vaux pour l'un de ses gigantesques môles sur la Médi- « terranée.

« ..... Pourtant nous consentons à voir sans la plus « légère alarme ces intrigues du prince ignorant qui gou- « verne au Caire.....

« ..... Mais la sujétion de l'Égypte à la Porte et l'entière « exclusion d'une influence européenne illégitime est un « sujet d'importance vitale pour nous..... Le plus léger « signe d'une disposition à échapper au traité de 1840 « appellerait sur le vice-roi tout le poids de la puissance « anglaise. Nous tenons Malte et Corfou d'un côté, Bom- « bay et Aden de l'autre, et flottes et armées s'avance- « raient de ces deux points opposés pour mettre un am- « bitieux gouvernement à la raison. »

D'un autre côté, voici ce qu'un de mes amis m'écrit du Caire :

« Personne n'ignore ici, le vice-roi l'ayant dit ouverte- « ment, que le consul d'Autriche a fait plusieurs démar- « ches officielles pour retarder l'entreprise du canal de « Suez. Il a même remis une note écrite sur les dangers « et les inconvénients de l'influence française en Égypte. « Il a insinué qu'il était d'accord à ce sujet avec le consul

« anglais, qui avait des instructions dans ce sens, avec « ordre de ne pas les montrer. Il a ajouté qu'en persis- « tant dans ses sympathies pour l'entreprise du canal, « *le vice-roi compromettait gravement les intérêts de sa* « *dynastie*. Vous comprenez maintenant la puissance d'une « machine ainsi montée. Il en résulte que le consul « anglais, tout en restant dans son rôle d'abstention, en se « tenant en expectative, comme il affecte de le déclarer à « ses collègues du corps consulaire, agit en réalité très- « efficacement. Le consul d'Autriche est le seul qui, dans « l'état actuel des choses, soit autorisé à agir ouverte- « ment ; il couvre les manœuvres de vos ennemis pour « combattre tout ce qui peut favoriser les intérêts fran- « çais. »

Notre consul général est lié par ses instructions qui lui interdisent toute intervention officielle dans notre affaire. Il fait jusqu'à présent preuve de bonne volonté personnelle à notre égard, mais il n'a pas cru pouvoir dissimuler sa situation au vice-roi. Je ne me plains pas plus de M. Sabatier que de mon cher prince, mais au fond je compte moins sur le premier que sur le second. Le premier, très-résolu et qui n'aime pas les demi-moyens, commence à craindre qu'il ne soit d'un grand intérêt pour notre gouvernement de nous laisser tomber. Il a un caractère absolu et son ambition, justifiée d'ailleurs par un mérite réel, peut le porter d'un moment à l'autre à changer de jeu et à se joindre à nos adversaires, dans la croyance qu'il rendra à son pays un service qui lui profitera plus tard. Telle est la meilleure part que je puisse lui faire, d'après l'attitude toute nouvelle de quelques personnes de son entourage.

Le revirement de notre représentant, en Égypte, est pos-

sible, s'il ne reçoit pas, comme son collègue d'Angleterre des encouragements contraires à la voie officiellemen tracée.

En ce qui concerne le vice-roi, son amitié pour moi comme la mienne pour lui, sont à l'abri de tout événe ment, et je suis en admiration de sa résistance person nelle à tant d'assauts, tout en déplorant le double rôl qu'il est obligé de jouer et qui doit bien peser à sa loyal et franche nature.

Mon but, en te faisant ces confidences, est de te pri d'en entretenir ton collègue politique Benedetti, et de pr venir le comte Walewski, sans lui rien demander, car j comprends parfaitement sa réserve dans les circonstance actuelles, tout en espérant qu'on ne me laissera pas tro longtemps nager tout seul, et que l'on sera bientôt e mesure de me tendre la perche.

XLI

AU MÊME.

Port-Saïd, 4 juin 1859.

Port-Saïd est ravitaillé. Laroche et Larousse toujours eins d'ardeur, de courage et de confiance. Je m'embarie demain sur le vapeur *Saïd*, pour retourner à Alexanie, où je prévois que nous aurons beaucoup à faire pour ler notre vice-roi à ne pas se laisser compromettre. Ce ıi me donne confiance, c'est qu'en définitive, dans le oment même où les autorités provinciales empêchaient s communications avec Port-Saïd, j'ai pu louer le ıteau à vapeur appartenant à son gouvernement, et faire nbarquer en plein jour le personnel et le matériel de os travaux sans aucune opposition. Voici ce que je .ens d'apprendre à ce sujet : avant mon départ, Son ltesse avait mandé auprès d'Elle ses ministres, ainsi que : gouverneur d'Alexandrie, Kourchid-Bey. Se promenant 'abord de long en large, d'un air irrité, il s'emporta en meaces contre les fonctionnaires qui le compromettaient, en ne prêtant assistance; chacun se retira faisant signe d'adhéion. Le gouverneur d'Alexandrie, Kourchid, resta seul l'entrée de la salle, les mains jointes sur la poitrine, ans une pose de respect et d'attente. « Que fais-tu là, lui lit le prince, est-ce que tu n'as pas entendu mes ordres? 'arfaitement, répondit Kourchid, mais comme ils étaient donnés publiquement, avec beaucoup de vivacité, peut-

être y a-t-il d'autres ordres à donner particulièrement. »
Le prince, s'approchant de lui, lui dit en sortant le premier : « *Tu m'as compris*, va-t'en et *fais attention.* »

Cette scène expliquera mieux que tous les commentaires l'étrange situation où nous sommes placés.

XLII

A M. LE DUC D'ALBUFÉRA, A PARIS,

Alexandrie, 11 juin 1859.

on arrivée en Égypte, au commencement de mars,
rouvé le vice-roi fort préoccupé des manœuvres
ıtes faites auprès de lui contre le canal par les
le l'Angleterre, et de l'abstention complète des
rançais. Mes conversations, mes lettres particu-
nes efforts personnels ranimèrent le vice-roi et
irent l'effet des mesures réclamées contre nous par
:rre, et nous permirent de marcher sans entra-
:uses. Mais le nouveau gérant du consulat géné-
ıgleterre, doublé de M. Schreiner, consul général
ıe, dont les coups n'avaient pas porté, reprit tout
ampagne, armé cette fois d'une dépêche confi-
de son gouvernement dont il se borna à donner
.u vice-roi, sans cependant en faire l'objet d'une
e officielle avouée. Cette dépêche lui enjoignait
tous ses efforts pour empêcher la réalisation de
ise du canal de Suez et pour appuyer des mes-
voyés ou devant être envoyés de Constantinople à
sse. Après une semblable communication, le vice-
ırt ému, et envoya un de ses secrétaires au consul
de France, pour l'informer de ce qui se passait.
tat de plusieurs allées et venues fut que le vice-
connaissance des instructions adressées par le
nent des affaires étrangères à M. Sabatier, et que

l'isolement dans lequel ces instructions le plaçaient augmentèrent les angoisses du vice-roi. Il ne vit pendant plusieurs jours que flottes anglaises débarquant à Suez, à Alexandrie et à Péluse. Cependant, il redoutait de me rencontrer. Il m'envoya, en me faisant informer de ses perplexités, un officier intime de sa maison, Draneth-Bey, à qui j'expliquai nettement la situation. Je lui remis une note mémorandum et un projet de décret qui me paraissait remplir les engagements contractés par le vice-roi. J'eus, en outre, une conférence avec Chérif-Pacha, ministre des affaires étrangères, pour chercher à l'éclairer. Ce ministre me faisant pressentir qu'il y avait dans l'administration du gouvernement un parti pris de créer des obstacles à l'entreprise, j'écrivis directement à Son Altesse une lettre particulière.

Quoi qu'il en soit, notre entreprise est inébranlable. Les intérêts de nos actionnaires sont plus que jamais garantis.

Outre les annexes que je vous ai annoncées au commencement de ma lettre, vous trouverez ci-joints la copie d'une lettre de Chérif-Pacha, rédigée par un de nos compatriotes nommé Vicar, ancien clerc de notaire chez M. Lehon; ma réponse à Chérif-Pacha; la réponse du consul général d'Espagne à une circulaire du ministre des affaires étrangères; ma circulaire aux consuls généraux.

XLIII

NOTE MEMORANDUM SUR LES MESURES A PRENDRE PAR LE GOUVERNEMENT ÉGYPTIEN, POUR DÉGAGER S. A. LE VICE-ROI DE TOUTE RESPONSABILITÉ ENVERS LA COMPAGNIE DU CANAL DE SUEZ ET SES AYANTS DROIT.

La responsabilité de S. A. le vice-roi ne peut exister que de deux manières : ou par les questions financières, ou par les questions politiques.

En ce qui concerne la responsabilité financière résultant des actes de la Société, cette responsabilité ne peut remonter jusqu'à Son Altesse que par le fait même des contestations qui seraient élevées sur l'approbation si formelle qu'elle a déjà donnée à la constitution régulière de la Compagnie.

Son Altesse a, en effet, reconnu et approuvé formellement cette constitution :

1° En donnant, dans l'acte de concession, mandat spécial et impératif à M. de Lesseps de procéder à la constitution de la Compagnie;

2° En donnant en outre à son mandataire, par un décret spécial, des instructions détaillées qui ont été suivies de point en point, et qui lui ont servi de règle dans l'appel de la souscription publique;

3° En approuvant les statuts confirmatifs de l'acte de concession de la manière suivante :

« Sont approuvés les statuts ci-annexés de la Société créée « sous la dénomination de Compagnie universelle du canal « maritime de Suez. *La présente approbation valant autorisa-« tion de constitution*, dans la forme des sociétés anonymes, à « dater du jour où le capital social sera entièrement sous-« crit »;

4° En autorisant et en acceptant l'appel public fait par son mandataire aux capitaux de tous les pays, et en lui enjoignant de réserver au mandant lui-même une partie importante des souscriptions;

5° En recevant la notification de l'acte passé chez Me Mocquard, notaire à Paris, portant souscription de la totalité des actions, y compris les souscriptions réservées à Son Altesse, et en acceptant également la décision du conseil d'administration de la Compagnie, déclarant, en vertu de cet acte, la Société définitivement constituée;

6° En entrant en règlement de comptes avec la Société, agissant en sa qualité de Compagnie universelle du canal de Suez;

7° En autorisant l'entrée en franchise, conformément aux clauses et conditions de l'acte de concession, des appareils et matériaux nécessaires pour la continuation des opérations préparatoires du percement;

8° En livrant, par procès-verbal authentique, à la Compagnie, un matériel considérable, dont la valeur, avancée à une autre époque par le vice-roi lui-même, pour les mêmes opérations préparatoires, figure au crédit de Son Altesse dans le règlement de ses comptes avec la Société.

Contester, après des actes aussi formels et aussi explicites, la reconnaissance de la constitution régulière et légale de la Société; élever des doutes sur la parfaite validité de ses opérations sociales, ce serait nier la bonne foi et la légalité des actes du vice-roi lui-même; ce serait forcer la Compagnie à protester publiquement contre une véritable iniquité, en rendant Son Altesse responsable pécuniairement envers les associés que ses actes de concession, son appel public aux capitaux européens, ses engagements formels de protéger l'entreprise et les encouragements de toute sorte qu'Elle a donnés pendant quatre ans à ses fondateurs, ont seuls décidés à y apporter leurs fonds.

Consacrer, au contraire, le fait acquis et incontestable de la reconnaissance et de l'approbation de la constitution de la Société, c'est dégager immédiatement la responsabilité de Son Altesse; car, en dehors des souscriptions qu'Elle s'est réservées et pour lesquelles la Compagnie est toute disposée à prendre des arrangements à sa convenance, Elle n'a d'autre responsabilité possible que celle qui résulterait de la non-exécution de l'engagement qu'Elle a pris d'accomplir la formation légale et régulière de la Société.

Il en est de même pour ce qui concerne la responsabilité politique, si tant est qu'une pareille responsabilité puisse exister à propos d'une entreprise purement industrielle, contre l'exécution de laquelle aucune réclamation officielle n'a été adressée à Son Altesse depuis quatre ans, soit par la Sublime-Porte, soit par aucune des puissances étrangères dont l'intervention ne pourra, à la rigueur, s'exercer légalement, que pour régler l'usage international de la nouvelle voie de communication praticable à la grande navigation.

Le programme adopté par la Compagnie pour la continuation des opérations préparatoires ne s'accorderait pas, prétend-on, avec les réserves faites par Son Altesse d'obtenir l'autorisation de la Sublime-Porte avant de commencer les travaux relatifs au percement de l'isthme.

Quoique, légalement, la Compagnie n'ait pas à s'occuper elle-même de la forme de cette autorisation, qu'elle considère comme acquise, toutefois elle a eu le soin de ménager toutes les susceptibilités, et l'examen attentif de son programme fera reconnaître, au contraire, qu'il respecte absolument cette question et qu'il se renferme strictement dans l'exécution d'opérations préparatoires qui ne touchent pas à la question du percement de l'isthme, ce percement ne pouvant s'entendre de bonne foi que s'il s'agit d'une ouverture praticable pour la grande navigation. Ce programme est, d'ailleurs, conforme aux conventions provisoires faites verbalement entre le vice-roi et le fondateur de l'entreprise, et aux autorisations tacites, mais formelles, données au mandataire de Son Altesse par le grand-vizir lui-même.

Contester ce programme, c'est nier la concession elle-même, c'est suspendre les opérations de la Compagnie après les avoir encouragées et autorisées, c'est la frapper d'incapacité et la contraindre à laisser ses capitaux improductifs, c'est enfin encourir encore envers elle et envers le monde civilisé la plus grave des responsabilités, car c'est mettre, de ce chef aussi, la Compagnie dans l'obligation de protester contre un déni de justice, et de rendre le vice-roi responsable de la non-exécution de conventions sacrées.

Les réserves faites par le vice-roi, relativement aux travaux

définitifs du percement de l'isthme pour la grande navigation, sont des réserves toutes personnelles à Son Altesse, qui ne concernent que ses rapports de déférence envers son suzerain, avec lequel il a dû s'entendre comme il l'avait déjà fait dans la question toute identique du chemin de fer, actuellement terminé, entre le Caire et Suez; mais ces réserves ne peuvent porter aucune atteinte aux droits formels que la Compagnie tient de sa concession et aux conséquences nécessaires de sa constitution financière dûment autorisée et même ordonnée par Son Altesse.

La Compagnie, afin de sauvegarder les intérêts qui lui sont confiés, est donc dans la nécessité de requérir de Son Altesse :

1° Une consécration nouvelle de la reconnaissance qu'elle a déjà faite de la constitution régulière et légale de la Société, et de l'approbation qu'elle a donnée à ses premières opérations;

2° La réalisation des souscriptions que Son Altesse s'est réservées dans la répartition du capital social et pour lesquelles son mandataire a fait, en son nom et par son ordre exprès, une souscription régulière;

3° La confirmation de l'approbation donnée au programme adopté par le Conseil pour la continuation des opérations préparatoires commencées par Son Altesse elle-même, depuis quatre ans.

Ces régularisations de conventions déjà faites, d'engagements solennellement contractés peuvent seules maintenant dégager la responsabilité de Son Altesse, à qui la Compagnie sera toujours jalouse d'éviter tout embarras.

Le gouvernement égyptien pourra alors, sans manquer à la foi des contrats, décliner publiquement, s'il le désire, toute responsabilité dans les faits et actes de la Société qui, en aucun cas, ne pourraient, en effet, remonter jusqu'à lui, puisque la Société, rassurée sur la sécurité de ses droits, pourra marcher avec confiance et *à ses risques et périls* à l'accomplissement de son œuvre de civilisation et de progrès.

En résumé :

Le vice-roi n'est responsable de rien si la Compagnie, déjà

régulièrement constituée, suit, sans entraves de sa part, la marche prudente et conciliante qu'elle a adoptée.

Il est responsable de tout, si les actionnaires, que son mandataire a régulièrement appelés en son nom, peuvent lui imputer le dommage résultant de la non-exécution des engagements en vertu desquels ils ont été réunis en Société.

Alexandrie, le 7 juin 1859.

Le fondateur, président du Conseil d'administration de la Compagnie universelle du canal maritime de Suez,

Signé : FERDINAND DE LESSEPS.

L'administrateur, membre du Comité de direction délégué en Égypte,

Signé : DE CHANCEL.

XLIV

PROJET DE DÉCRET

Remis à Son Altesse, le [illegible] juin [illegible], par l'entremise de Isnaïeta-Bey, [illegible]

Conformément au mandat et aux instructions que nous avons donnés à M. Ferdinand de Lesseps, en le chargeant de constituer la Compagnie universelle du canal maritime de Suez, mandat et instructions qu'il a fidèlement remplis, nous déclarons :

1° Confirmer la souscription des actions que nous avons entendu nous réserver dans la répartition du capital social ;

2° Approuver la liste des membres fondateurs, telle qu'elle a été arrêtée, suivant nos instructions du [illegible] ramadan 1271, par M. de Lesseps, président fondateur de la Société ;

3° Confirmer l'approbation que nous avons donnée à la constitution régulière et légale de la Société et la reconnaissance que nous avons faite de cette constitution ;

4° Approuver les termes et la mise à exécution du programme adopté par le conseil d'administration de la Compagnie, pour la continuation des opérations préparatoires du percement, en maintenant provisoirement les réserves que nous avons faites, à la suite de l'acte de concession, pour les travaux définitifs et l'usage international du canal maritime de grande navigation.

XLV

A S. A. MOHAMMED-SAÏD, VICE-ROI D'ÉGYPTE.

Alexandrie, le 8 juin 1859.

Votre Altesse a daigné me dire quelquefois qu'Elle reconnaissait dans les adversaires du Canal de Suez les ennemis de l'Égypte et de sa dynastie. Je ne puis donc me défendre d'un sentiment profond de surprise et d'indignation, en voyant que l'on demande à Votre Altesse de céder à la pression de ces mêmes ennemis, en méconnaissant, par un déni de justice flagrant, le mandat formel et impératif qu'Elle m'a donné de constituer la Compagnie universelle du canal de Suez, et de la mettre en mesure de fonctionner régulièrement.

Votre Altesse n'est plus libre de manquer ainsi à des engagements sacrés, contractés en face du monde civilisé; je ne suis pas libre moi-même de retarder, par des atermoiements ou des complaisances, leur entier accomplissement.

La Compagnie est irrévocablement constituée en vertu d'actes authentiques ; il faut qu'elle exerce librement, dans leur juste limite, les droits qu'elle tient de ces engagements formels. Chercher à l'arrêter brusquement, après sept mois d'existence, dans l'exercice légitime de ces droits, ce serait compromettre de la manière la plus grave votre propre responsabilité, qui est aujourd'hui complétement dégagée sous tous les rapports.

Votre Altesse n'est responsable de rien, si la Compagnie

déjà régulièrement constituée, suit, sans entraves de votre part, la marche prudente et conciliante qu'elle a adoptée.

Votre Altesse est responsable de tout, si les actionnaires que votre mandataire a régulièrement appelés, en votre nom, peuvent lui imputer le dommage résultant de la non-exécution des engagements, en vertu desquels ils ont été réunis en Société.

Je suis pénétré, et mes collègues le sont avec moi, des dangers que cette situation présente pour la gloire et les intérêts de Votre Altesse.

Mais nous sommes pénétrés en même temps des devoirs rigoureux que cette situation nous impose.

Pour sauvegarder à la fois les intérêts des actionnaires appartenant à tous les pays, ceux de Votre Altesse elle-même, je vous propose avec confiance la régularisation d'un dernier acte dont j'ai remis hier le projet à l'envoyé de Votre Altesse. Cet acte met fin à des équivoques et à des suppositions qui seraient indignes du caractère si franc et si loyal de Votre Altesse, et en même temps il respecte, dans leur véritable esprit, les seules réserves que Votre Altesse ait pu faire de bonne foi, sans avoir certainement voulu entendre qu'elle pouvait un jour retirer d'une main ce qu'elle avait donné de l'autre.

J'ai lu hier à votre envoyé un *memorandum* sur la question qui nous occupe ; j'adresse ce document au secrétariat des commandements de Votre Altesse, en attendant les explications verbales que je suis désireux de donner moi-même le plus tôt possible à Votre Altesse, ainsi qu'il a été proposé par M. le Consul général de France.

XLVI

S. E. CHÉRIF-PACHA A M. FERD. DE LESSEPS, A ALEXANDRIE.

MINISTÈRE
DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Alexandrie, le 9 juin 1859.

Son Altesse le vice-roi m'a donné l'ordre de vous faire savoir que l'autorisation qu'Elle a daigné accorder pour la continuation des études préparatoires du percement de l'isthme de Suez, ne doit pas servir de prétexte à ce qu'il soit procédé à des travaux dont l'exécution ne peut avoir lieu qu'avec l'approbation de S. M. I. le Sultan ; qu'en conséquence sa volonté formelle est que vous fassiez immédiatement cesser les opérations entreprises sur le terrain de l'isthme, puisque, par leur nature aussi bien que par la qualification qui leur a été donnée, elles n'ont, d'aucune manière, le caractère d'études.

En portant à votre connaissance la résolution arrêtée par Son Altesse, je vous invite à vous y soumettre sans délai.

Le Ministre des affaires étrangères,

Signé: CHÉRIF-PACHA.

XLVII

A S. E. CHÉRIF-PACHA, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, A ALEXANDRIE.

Alexandrie, le 9 juin 1859.

Je viens de recevoir la lettre que vous m'avez adressée aujourd'hui.

Il est nécessaire, avant d'y répondre, de rappeler succinctement les faits qui se sont passés, depuis le commencement de mars, époque de mon arrivée en Égypte, avec une Commission déléguée par le Conseil d'administration de la Compagnie universelle du canal de Suez.

Le 3 mars, aussitôt après mon débarquement, j'eus une longue conférence avec S. A. le vice-roi, auquel je donnai lecture d'une lettre que j'avais adressée de Corfou, le 1er mars, à S. A. le grand-vizir à Constantinople : cette lettre, dont j'ai laissé copie, contenait les passages suivants :

« J'ai adressé, le 5 janvier, au vice-roi d'Égypte, une « lettre dans laquelle je lui rendais compte de l'organisa- « tion de la Compagnie financière. Cette lettre, dont la « copie est ci-jointe, vous mettra au courant de tout ce « que nous avons fait. La Compagnie universelle se trou- « vant donc régulièrement constituée, et ayant à sa dis- « position les fonds suffisants pour exécuter les travaux. « la position pouvait être embarrassante pour la Porte, si « je n'avais pas eu le soin de proposer au conseil d'admi-

« nistration de borner, quant à présent, ses opérations « *à la continuation des études et des travaux préparatoires* « *dont les dépenses avaient été avancées depuis quatre ans* « *par le vice-roi d'Égypte lui-même. Nous allons donc* « *nous occuper simplement de la première phase du pro-* « *gramme fixé par le Conseil supérieur des travaux, con-* « *sistant en une rigole de service de Péluse à Suez, rigole* « *qui sera en même temps un essai destiné à préparer l'ou-* « *verture de l'isthme à la grande navigation.* C'est dans « ce but que je vais en Égypte accompagné de plusieurs « membres délégués du conseil d'administration. De cette « manière, il ne sera donné prise à aucune susceptibilité « étrangère, et nous aurons tout le temps nécessaire pour « que des questions, qui peuvent paraître incertaines au- « jourd'hui à quelques esprits, soient complétement « éclaircies. Dans cette situation, vous reconnaîtrez, je « l'espère, que j'ai agi avec toute la prudence et toute la « déférence que vous pouviez désirer en maintenant la « Compagnie dans une période provisoire de préparation « et de transition qui, sans faire perdre à l'entreprise sa « force et ses droits, vous mettra à l'abri de certaines « obsessions et vous laissera libre de choisir le moment « favorable pour vous entendre définitivement et directe- « ment avec S. A. Mohammed-Saïd-Pacha, la politique « étrangère n'ayant pas à s'immiscer dans une question « de travaux intérieurs, favorables au développement de « la prospérité des populations de l'empire. »

S. A. le vice-roi se montra parfaitement d'accord avec moi, et pour qu'il ne restât plus tard aucune équivoque, je lui fis remettre quelques jours après, par son secrétaire des commandements, la copie d'une lettre rendant compte de cette première audience, et écrite, le 7 mars, à

M. le duc d'Albuféra, vice-président du Conseil d'administration de la Compagnie. Je disais : « *Le vice-roi est* « *toujours dans la même disposition de poursuivre l'entre-* « *prise du canal..... Je vais procéder, d'accord avec lui, à* « *l'exécution des décisions du Conseil d'administration, en* « *ce qui concerne la continuation des études et travaux pré-* « *paratoires.* »

En outre, la commission déléguée adressait à Son Altesse une notification officielle, pour lui faire connaître l'objet de sa mission avant de se mettre en route pour explorer l'isthme.

Son Altesse m'ayant fait connaître qu'elle désirait que le mot de *travaux* ne fût pas employé, pour ménager des susceptibilités étrangères, j'eus le soin, par la suite, de ne me servir que de la désignation d'*études* ou *opérations préparatoires*, quoique Son Altesse eût elle-même parlé de *travaux préparatoires* dans les instructions spéciales, revêtues de son cachet vice-royal qu'elle me donna comme son mandataire, le 3 ramadan 1271, instructions dans lesquelles se trouvait ce paragraphe essentiel à noter dans la circonstance actuelle : « Lorsque les capitalistes et « le public seront appelés à souscrire des actions, *les* « *représentants des intéressés décideront en dernier ressort* « *sur toutes les questions se rattachant à l'administration,* « *à l'exécution et à l'exploitation de l'entreprise.* »

La Commission avait terminé son exploration de l'isthme à la fin d'avril. Elle fut présentée par M. l'agent et consul général de France à Son Altesse, dans sa résidence de Mex, le 5 mai, et pendant l'audience je remis, en son nom, à Son Altesse, son rapport général daté du 25 avril, qui rendait compte de toutes les études ou opérations préparatoires en cours d'exécution ou projetées.

, ces opérations se sont poursuivies, et lors-
ieurs établis à Port-Saïd, dans la baie de
uvèrent dans le cas de se plaindre de quel-
s qui leur étaient suscitées, pour la liberté
unications avec Damiette, par des autori-
es, Son Altesse s'empressa de donner les
ires pour que ces difficultés eussent à ces-
, des menaces ayant été proférées par des
re nos ingénieurs, je crus devoir faire une
en que le Gouvernement français n'eût pas à
tiquement dans l'affaire commerciale du
, ni à prendre aucune initiative, je priai
général de France, du moment qu'il s'agis-
uvant porter atteinte à des intérêts et à des
ais, de joindre ses plaintes aux miennes;
ps, voulant éclairer le vice-roi au sujet des
s qu'on lui faisait sur les opérations de Port-
s le 19 mai à M. Sabatier: « Lorsque le vice-
pour le compte de la Compagnie, les opéra-
atoires, nous avons eu jusqu'à mille ouvriers;
que nous avons pris la suite de ces opéra-
clare que nous n'aurons pas besoin, d'ici au
bre, de plus de quatre à cinq cents ouvriers
chiffre est bien loin des exagérations de nos
, et si l'on tourmente le vice-roi à ce sujet,
ien facile de prouver que ce n'est pas avec
s ouvriers que l'on peut exécuter les grands
percement. Nous restons donc fidèles à
amme, accepté par tout le monde, d'études
ons préparatoires. »

, monsieur le ministre, après ce simple
s incontestables dont vous n'aviez sans doute

pas connaissance, puisque votre département est resté jusqu'à présent étranger aux rapports qui ont toujours eu lieu directement entre le vice-roi et moi, au sujet de toutes les questions se rattachant à l'entreprise du canal de Suez, il vous sera facile de vous convaincre que les autorisations données par Son Altesse, et en vertu desquelles les ingénieurs de la Compagnie ont opéré dans l'isthme, n'ont pas servi de prétexte à des travaux dont l'exécution ne pourrait, suivant l'opinion de Son Altesse, avoir lieu qu'avec une approbation nouvelle de S. M. I. le Sultan.

Il ne se fait absolument rien qui n'ait été déjà formellement convenu, qui ne soit la conséquence d'engagements publics et irrévocables, qui n'ait obtenu l'agrément de la Sublime-Porte elle-même, auprès de laquelle j'ai négocié en qualité de mandataire de Son Altesse, et comme je ne peux pas supposer que l'on veuille nuire aveuglément aux intérêts considérables engagés, par l'ordre de Son Altesse, dans l'entreprise universelle du canal de Suez, j'aime à croire que le gouvernement égyptien ne s'engagera pas dans une voie fâcheuse et compromettante. Je serai très-heureux de m'entendre avec Votre Excellence, dont la loyauté m'est connue, et je m'empresse de lui transmettre ci-joint, pour éviter dès à présent tout malentendu, copie d'un *memorandum* et d'un projet de décret que j'avais envoyés, hier au soir, à Son Altesse.

Permettez-moi de faire remarquer à Votre Excellence que, par erreur sans doute, la lettre qu'elle m'a fait l'honneur de m'écrire porte une suscription qui m'est toute personnelle. Votre Excellence a trop l'expérience des affaires, pour ne pas apprécier que, dans l'examen des intérêts dont traite sa lettre, je n'agis que comme président du conseil d'administration de la Compagnie universelle du

ıal maritime de Suez, et au nom de la commission de conseil déléguée en Égypte. La Compagnie étant régu-·ement constituée, en vertu des actes authentiques Son Altesse, ce n'est qu'en cette qualité que je puis evoir les communications de Votre Excellence et y ıondre.

XLVIII

CIRCULAIRE AU CORPS CONSULAIRE.

Alexandrie, le 10 juin 1859.

Monsieur le Consul général,

J'ai l'honneur de vous transmettre la copie d'une réponse que je viens d'adresser à S. E. Chérif-Pacha, ministre des affaires étrangères, pour lui faire connaître que les opérations préparatoires qui s'exécutent dans ce moment sur l'isthme de Suez ont été déjà régulièrement autorisées, et que les réserves faites par Son Altesse pour les travaux proprement dits du percement de l'isthme pour la grande navigation, sont complétement respectées.

J'espère que vous voudrez bien joindre vos efforts aux miens pour que le gouvernement égyptien ne s'engage pas dans une voie compromettante et pour qu'il respecte lui-même les engagements solennels contractés par lui envers les actionnaires de l'entreprise du Canal, parmi lesquels se trouvent des sujets de votre souverain. Les intérêts de ces actionnaires seront, d'ailleurs, successivement sauvegardés par les actes de la Commission du conseil d'administration, déléguée en Égypte.

Veuillez agréer, etc., etc.

Le Président du Conseil d'administration de la Compagnie universelle du Canal maritime de Suez,

Signé : FERD. DE LESSEPS.

XLIX

M. J. BAGUER Y RIBAS, CONSUL GÉNÉRAL D'ESPAGNE, A S. E. CHÉRIF-PACHA, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE S. A. LE VICE-ROI, ETC., A ALEXANDRIE.

CONSULAT GÉNÉRAL
D'ESPAGNE ET DE PARME
EN ÉGYPTE

Alexandrie, le 10 juin 1859.

Monsieur le Ministre,

J'ai reçu la dépêche circulaire que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser pour m'informer que Son Altesse avait l'intention de s'opposer à l'exécution des travaux qui seraient entrepris dans l'isthme de Suez sans avoir été autorisés. M. de Lesseps m'ayant fait connaître, de son côté, en me communiquant la réponse adressée par lui à Votre Excellence, que les opérations entreprises par la Compagnie dans l'isthme ne s'écartaient point de ce qui avait été convenu entre Son Altesse et lui, j'aime à croire qu'une entente s'établira, pour définir, s'il y a lieu, la nature des opérations autorisées; je prêterai volontiers mes bons offices pour arriver à ce résultat, Son Altesse ayant jusqu'à présent favorisé hautement l'entreprise pour laquelle elle a appelé les capitaux de tous les pays et particulièrement ceux de la nation que j'ai l'honneur de représenter. S. M. le roi d'Espagne, mon auguste souverain, étant d'ailleurs un des protecteurs de l'entreprise universelle du canal maritime, je m'empresserai de transmettre à mon gouvernement, ainsi qu'à S. E. le représentant de Sa Majesté Catholique à Constantinople, la dépêche de Votre Excellence et j'attendrai leurs instructions.

Agréez, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le consul général d'Espagne,
Signé: J. BAGUER Y RIBAS.

L

A M. SABATIER, AGENT ET CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE, A ALEXANDRIE.

Alexandrie, le 11 juin 1859.

M. Baguer y Ribas vient de me communiquer la réponse qu'il a faite hier à une circulaire de Chérif-Pacha.

Comme cette lettre me paraît très-bonne, en ce qu'elle résume la question, j'en envoie par ce courrier une copie à S. M. l'Impératrice ainsi qu'au prince Jérôme qui est, comme le roi d'Espagne, l'un des protecteurs de notre entreprise. Vous n'ignorez pas que la somme de la souscription française aux actions du Conseil s'élève à 107 millions de francs.

LI

A M. LE DUC D'ALBUFÉRA, A PARIS.

Alexandrie, le 14 juin 1859.

La circulaire de Chérif-Pacha ayant fait un *fiasco* complet, nos opérations dans l'isthme se poursuivent sans aucune interruption. Le vapeur égyptien le *Saïd*, dont je continue la location jusqu'à l'arrivée du *steamer* expédié de Marseille, est parti avant-hier pour notre établissement de Port-Saïd avec M. de Chancel, une cinquantaine d'ouvriers et marins provenant des équipages aujourd'hui inoccupés des bâtiments autrichiens, des chefs-ouvriers, des baraques, deux machines distillatoires et des approvisionnements.

J'ai su d'une manière certaine que les dernières démarches de M. Walne, le gérant du consulat général d'Angleterre, étaient appuyées de la communication d'une dépêche de lord Malmesbury, rendant compte d'une prétendue conversation entre le comte Walewski et lord Cowley, de laquelle il résulterait que la France abandonnait tout à fait à l'Angleterre la question du canal de Suez. Nous savons, dans la diplomatie, que les agents anglais, dans les moments difficiles et urgents, ont l'habitude d'employer de pareils procédés, même lorsqu'ils s'appuient sur des conversations inexactement rapportées. Je vous prie de faire connaître à mon frère, du ministère, la circonstance que je vous signale.

Je vous ai informé, dans ma dernière lettre, que je me

préparais à m'entendre avec Chérif-Pacha sur la nature des opérations qui, suivant lui, étaient ou n'étaient pas autorisées. Ce ministre ayant persisté à ne pas m'attribuer ma qualité de président de la Compagnie du canal, et m'ayant demandé de justifier de mes pouvoirs, tandis que lui-même n'en avait aucun du vice-roi, j'ai immédiatement refusé toute communication avec lui. Je suis enchanté qu'il m'ait fourni l'occasion de passer par dessus sa tête. Voici ce que j'ai écrit au consul général de France au sujet de ma rupture de communications avec le ministre des affaires étrangères : « C'était par « condescendance pour le vice-roi, et par égard pour « votre conseil, que j'avais consenti à donner des expli- « cations à Chérif-Pacha. A Constantinople, je n'ai jamais « traité avec le ministre des affaires étrangères, mais « seulement avec le grand vizir; c'est un principe qui a « été établi par Réchid-Pacha et maintenu ensuite par « Aali-Pacha, attendu que la question du canal n'est pas « du ressort politique. Je m'adresserai directement au « vice-roi, à son retour à Alexandrie, et je lui demanderai « de nommer une commission composée de fonctionnai- « res impartiaux et honorables, qui s'entendra avec la « commission déléguée en Égypte par le conseil d'ad- « ministration. »

Telle est la situation aujourd'hui. J'attends le vice-roi qui, après son effroi des Anglais, dont les affaires ne vont pas bien aux Indes, aura prochainement, nos victoires aidant, une réaction favorable. Il est parti, ces jours derniers, sur sa frégate à vapeur, allant, dit-on, à Port-Saïd; je le désirerais. J'ai donné, en prévision de cette circonstance, mes instructions à M. de Chancel et à M. Laroche, chef intelligent, solide et dévoué de notre établissement.

Lorsque nous arriverons à traiter sérieusement et définitivement, avec le vice-roi, *toutes les questions* déjà admises particulièrement par lui en principe, nous commencerons par établir clairement les droits de la Compagnie à exécuter successivement tous les travaux faisant l'objet de sa concession, et les motifs de haute convenance qui ont borné ses prétentions actuelles à l'exécution d'une première phase de deux années, comprenant la continuation d'études et d'opérations préparatoires. En admettant que l'autorisation que le vice-roi *s'était engagé à obtenir lui-même pour le percement, concernant la grande navigation*, n'ait pas été déjà formellement donnée, quoique, depuis quatre ans, la Porte ait déclaré maintes fois sa résolution de ne pas s'y opposer, il est certain que le vice-roi n'a pas pu, dans sa réserve, établir une clause résolutoire de sa concession, et, dans aucun cas, il n'a pas entendu que cette réserve pût s'appliquer à la nature des travaux qui, de tout temps, ont été exécutés en Égypte sans en référer au suzerain, tels qu'un appontement sur la côte, un phare, une rigole de service, un canal d'eau douce, des puits, etc., etc. Le vice-roi ne peut pas contester et ne conteste pas que c'est moi-même qui, voulant être fidèle à ma promesse de ne pas lui causer d'embarras, ai proposé et rédigé le principe et les termes du rescrit contenant *les réserves provisoires*, non avec l'arrière-pensée de détruire une concession formelle, mais dans un esprit qui montrait la disposition du vice-roi à s'en rapporter à l'opinion de son suzerain, dans les questions internationales à intervenir, lorsque l'on serait en mesure d'exécuter les travaux proprement dits du *percement de l'isthme* pour la grande navigation.

Il est si bien entendu que le vice-roi n'a jamais eu

l'idée, de ne pas faire ou d'interrompre la série des travaux préparatoires, qu'il les a commencés lui-même, poursuivis jusqu'à la fin de 1858, et autorisés, pour être continués par la Compagnie, conformément au programme du conseil des travaux dûment notifié en temps voulu. Nous prouverons pièces en main que, là-dessus, il n'y a pas même l'apparence d'une réserve, nous soutiendrons de plus que les réserves du 5 janvier 1856 n'étaient point éternelles, que la forme des autorisations demandées par le vice-roi n'était pas définie, que la conduite de la Porte prouve qu'elles ne sont pas refusées. Il y a enfin un document fort important, dans l'espèce, c'est le décret sur les ouvriers égyptiens à employer par la Compagnie, *daté du* 20 *juillet* 1856, rendu quatre mois après le *Hatti humayoun* du 5 février 1856, qui appelait les capitaux de l'Europe, pour exécuter des *canaux* dans l'empire ottoman, et six mois après les réserves *du* 5 *janvier* 1856, sans contenir lui-même *aucune espèce* de réserve. Le préambule de cet acte, revêtu du cachet vice-royal, est ainsi conçu :

« *Nous*, *Mohammed-Saïd-Pacha*, *vice-roi d'Égypte*,
« VOULANT ASSURER L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DU
« CANAL MARITIME DE SUEZ, *avons établi*, *de concert avec*
« *M. Ferd. de Lesseps*, *les dispositions suivantes*, *etc....* »

Nous triompherons, avec de la mesure et une patience énergique dans notre marche, qui ne doit être interrompue à aucun prix; nous triompherons, dis-je, de toutes les difficultés présentes et à venir, comme nous avons vaincu celles qui se sont présentées depuis cinq ans. Notre cause n'a qu'à gagner par la discussion, chaque fois qu'elle est attaquée.

Mougel-Bey part aujourd'hui pour France, il complétera mes explications et il est en mesure mieux que per-

sonne de donner, à vous et au Conseil, des informations sûres et précises; je n'ai pas besoin de le recommander à tous nos collègues.

Il peut vous être utile de connaître plusieurs correspondances du gouvernement égyptien adressées, depuis la constitution de la Compagnie, à l'agent supérieur en Égypte, et qui reconnaissent formellement la Société en autorisant les opérations. Je vous en envoie dix.

LII

A DRANETH-BEY, SECRÉTAIRE PARTICULIER DU VICE-ROI.

Alexandrie, 19 juin 1859.

Je vous prie, en lisant à Son Altesse ce que je vous écris aujourd'hui, de mettre sous ses yeux les deux lettres que, pendant son absence, j'ai adressées à Chérif-Pacha, en réponse à des communications de son ministre. Je crois avoir, plus que jamais, donné, dans ces dernières circonstances, une preuve d'affection et de dévouement à Son Altesse, en restant patient et impassible en présence des actes hostiles dont j'ai été l'objet, depuis son départ, de la part de personnes se disant autorisées à agir de la manière la plus compromettante pour l'intérêt et l'honneur du prince.

Il n'est pas possible que le vice-roi, après avoir conquis tous les suffrages de l'Europe, veuille à plaisir déchoir dans l'opinion et perdre cette force morale que l'Empereur, dans sa belle proclamation de Milan, plaçait au-dessus de toutes les conquêtes. Il n'est pas possible qu'il veuille subitement renverser ce qu'il a élevé.

Si encore le vice-roi pouvait obtenir quelque avantage, de la part de l'Angleterre, dans la marche que ses plus cruels ennemis lui conseillent de suivre, ce qui se fait en son nom serait toujours déplorable, mais compréhensible. Eh bien! il n'aura pas même un remercîment, car voici le ministère tory renversé et un nouveau cabinet anglais composé des diverses fractions du parti libéral qui a soutenu publiquement le canal de Suez.

LIII

A M. LE DUC D'ALBUFÉRA, A PARIS.

Alexandrie, le 20 juin 1859.

Le vice-roi, ainsi que je vous l'ai annoncé dans ma dernière lettre du 14, est allé se promener en mer sur sa frégate à vapeur. Il a été faire une apparition sur la côte de Syrie, où il avait depuis quelque temps commandé des chevaux pour sa cavalerie ; à son retour, il a longé la côte devant Port-Saïd et s'est contenté de voir à la longue-vue notre établissement. Arrivé avant-hier à Alexandrie, il s'est retiré dans sa résidence du désert, à *Mariout*, au delà du lac Maréotis, faisant savoir en ville qu'il avait besoin de repos et qu'il resterait deux jours, sans voir personne. Le consul général d'Espagne lui a fait demander une audience officielle pour se plaindre de son ministre des affaires étrangères, qui avait fait publier dans les journaux du pays un document adressé aux consuls généraux, dans l'intention évidente de nuire à une entreprise à laquelle des sujets espagnols étaient intéressés, et qui, pendant l'absence de Son Altesse, avait pris sur lui de défendre aux mêmes journaux d'insérer la réponse dont M. Baguer y Ribas exigeait l'insertion. Vous connaissez déjà cette réponse. Je vous transmets copie de la lettre par laquelle M. le consul général d'Espagne me l'a communiquée à moi-même. C'est un document fort important pour nous.

En attendant le dénoûment de cet incident qui ne manquera pas de nous servir, j'ai immédiatement repris mes relations avec le vice-roi.

LIV

M. BAGUER Y RIBAS, CONSUL GÉNÉRAL D'ESPAGNE, A M. FERD. DE LESSEPS, PRÉSIDENT DE LA COMPAGNIE UNIVERSELLE DU CANAL MARITIME DE SUEZ, A ALEXANDRIE.

Alexandrie, le 11 juin 1859.

Monsieur le Président,

Je m'empresse de répondre à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser en date du 10, me transmettant copie de la réponse que vous avez communiquée à S. Exc. Chérif-Pacha, ministre des affaires étrangères du vice-roi, pour lui faire connaître que les opérations préparatoires qui s'exécutent dans ce moment sur l'isthme ont été régulièrement autorisées, et que les réserves faites par Son Altesse pour les travaux proprement dits du percement de l'isthme, pour la grande navigation, sont complétement respectées.

Vous me demandez, monsieur le Président, de joindre mes efforts à ceux de Son Altesse, pour éviter que le gouvernement égyptien s'engage dans une voie compromettante, et pour qu'il respecte lui-même les engagements solennels contractés par lui envers les actionnaires de l'entreprise du canal, parmi lesquels il se trouve un grand nombre de sujets de mon auguste souveraine.

Par la lettre ci-jointe, que j'ai adressée à S. Exc. Chérif-Pacha, en réponse à sa circulaire, vous verrez, monsieur le Président, combien je suis pénétré de la nécessité de seconder vos louables efforts pour atteindre le but vers lequel ils sont dirigés.

Tout en respectant les droits de Son Altesse, je m'estimerai heureux de pouvoir contribuer, dans les limites de mes attributions, à sauvegarder ceux de la Compagnie que vous représentez si dignement. A cet effet, vous remarquerez que je me suis avancé à offrir ma médiation, pour arriver à établir une entente avec le gouvernement égyptien et définir la nature

des opérations qui font le sujet de contestations avec lui, personne n'étant plus à même que moi de pouvoir justifier que ces opérations ne peuvent être, en effet, qualifiées autrement que préparatoires, puisque, par suite de votre gracieuse invitation, je viens de les voir sur le lieu même, de mes propres yeux, et je suis prêt à en faire témoignage.

En résumé, vous pouvez compter, monsieur le Président, sur ma coopération la plus efficace pour aplanir les difficultés qui viennent d'être soulevées de la part du gouvernement du vice-roi, par suite d'une fausse interprétation de la marche que vous avez tracée ; et je le ferai d'autant plus volontiers que Son Altesse avoue elle-même, par l'organe de son ministre, ses hautes sympathies pour une œuvre de civilisation et d'utilité universelles.

Veuillez agréer etc.

Le consul général d'Espagne.

(*Signé*) JACQUES BAGUER Y RIBAS

LV

A DRANETH-BEY

Alexandrie, 20 juin 1859.

Je crois devoir communiquer confidentiellement à Son Altesse, par votre entremise, une lettre que je viens de recevoir du comte Cavour.

Dans un moment où le vice-roi est appelé à adopter une ligne de conduite décisive envers la Compagnie du canal de Suez, il me paraît fort important qu'il connaisse l'opinion exprimée par celui des hommes d'État de l'Europe qui, suivant moi, joue actuellement le rôle le plus influent, rôle qui ne peut que grandir par les événements.

Je n'ai pas besoin de vous recommander de lire exactement à Son Altesse ce que je vous ai adressé hier pour Elle; et ce que je vous écris aujourd'hui, car vous assumeriez, dans l'avenir, une grande responsabilité vis-à-vis d'Elle, si, par crainte de lui déplaire, vous ne remplissiez pas scrupuleusement la mission que votre position et votre attachement à sa personne, ainsi que votre discrétion, m'ont autorisé à vous confier. — J'espère, dans tous les cas, que Son Altesse ne manquera pas de compter sur la persistance de mes anciens sentiments à son égard, et qu'Elle m'entendra personnellement, après avoir entendu des individus qu'Elle doit connaître aussi bien que je les connais moi-même.

J'attendrai avec patience tant qu'il me sera possible; mais si, après toutes les luttes que j'ai eu à soutenir pour

Son Altesse elle-même, depuis bientôt cinq ans, il m'était réservé, avant d'atteindre infailliblement le but final, d'avoir à lutter contre son propre gouvernement, ce serait certainement le plus douloureux des sacrifices qui me serait imposé ; cependant, je saurais l'accomplir avec fermeté, car mon honneur et les intérêts qui me sont confiés m'en feraient une loi.

LVI

LE COMTE CAVOUR A M. FERD. DE LESSEPS.

Turin ce 2 juin 1859.

J'ai reçu, par l'entremise de M. Danieli, la lettre que vous avez bien voulu m'adresser, et je m'empresse de vous remercier du concours bienveillant que vous avez prêté aux volontaires italiens qui sont venus s'enrôler sous le drapeau national.

En même temps que vous cherchez, par les moyens paisibles de l'industrie, à rendre à la Méditerranée toute son ancienne importance commerciale, l'Italie fait un suprême effort pour reconquérir son indépendance. La noble tâche que vous avez suivie, Monsieur, coïncide heureusement avec nos tentatives pour atteindre le but de nos ardentes aspirations, et puisque la France accorde son puissant concours à ces deux entreprises, j'ai la confiance qu'elles auront pour résultat de faire de nouveau, du bassin de la Méditerranée, le centre de la civilisation.

En vous témoignant ma reconnaissance pour les expressions flatteuses dont vous avez bien voulu revêtir vos vœux pour l'affranchissement de l'Italie, je saisis cette occasion pour vous offrir les assurances de ma considération la plus distinguée.

(*Signé*) Comte CAVOUR.

LVII

EXTRAIT D'UN RAPPORT DE M. LAROUSSE, INGÉNIEUR HYDROGRAPHE.

Port Saïd, 20 juin 1859.

Comme je vous l'avais annoncé, je me suis rendu à Sâné, distant d'environ 50 kilomètres d'El Kantara. Les eaux étant actuellement trop basses, il faudra remettre les opérations du lac à l'époque de la crue du Nil. La hauteur des eaux permettra alors de se diriger directement sur El Kantara et d'éviter ainsi tous les obstacles, et les opérations se feront avec beaucoup plus de facilités et de promptitude. Les renseignements actuels sont d'ailleurs suffisants pour fixer la direction dans laquelle on devra creuser aux environs de Port-Saïd la rigole qui doit assurer la communication avec le lac.

J'ai réuni pendant mon voyage quelques renseignements qui pourront être utiles.

Sâné est situé sur le bord d'un canal qui vient déboucher dans le lac Menzaleh. A cette époque, le canal est barré en aval, à deux lieues de Sâné, par une levée en terre qui sépare l'eau douce du Nil des eaux salées du lac. A l'époque des hautes eaux, on rompt cette levée et les barques venant de Zagazig peuvent se rendre dans le lac. Les eaux restent douces jusqu'à une lieue environ de l'embouchure. Aujourd'hui c'est dans le canal de Sâné que les barques de Matariéh viennent chercher l'eau dont elles ont besoin.

Sâné est un village misérable, bâti avec les briques dont la montagne voisine est couverte. Cette montagne, ou plutôt ces hautes dunes forment une enceinte circulaire renfermant une autre enceinte dans laquelle se trouvent spécialement des ruines considérables. On voit à la surface du sol des blocs de granit dont la plupart ont deux ou trois mètres cubes environ. Nul doute qu'en creusant un peu, on ne trouve d'autres blocs en très-grand nombre. Ces ruines sont situées à 500 mètres environ du canal. En temps du Nil, il sera facile de les transporter à Saïd, où elles pourront être employées avec avantage.

LVIII

A M. LE DUC D'ALBUFÉRA, A PARIS.

Alexandrie, 25 juin 1859.

Pendant que la France triomphe par les armes en Italie, la ligue diplomatique austro-anglaise fait de suprêmes efforts pour chercher à abaisser en Orient la juste part d'influence morale dont jouissait notre pays, dans les premiers moments qui ont suivi la campagne de Crimée. Les intrigues combinées des agents anglais, secondés par ceux de l'Autriche, ont réussi à obtenir des démonstrations contre le canal, aussi bien à Constantinople qu'à Alexandrie. Le vice-roi a reçu effectivement la lettre vizirielle dont je vous parlais dans ma dernière lettre. Ce document, pitoyablement conçu dans le fond comme dans la forme, ne m'a pas encore été communiqué, et je ne sache pas qu'il ait été pris en considération par le vice-roi ; mais le consul général d'Espagne m'en a procuré une copie que je vous envoie. J'en ai également remis une à M. Sabatier qui n'en avait pas.

Mes rapports personnels, à la suite de ma rupture avec Chérif-Pacha, ont repris, par correspondance, avec le vice-roi qui est dans ce moment au Caire. Je lui ai adressé hier une note explicative contenant un simple exposé des faits et de la situation, dont il pourra se servir pour répondre dignement à Constantinople.

M. de Chancel est revenu avant-hier avec le vapeur égyptien dont nous avons cessé la location dans l'espé-

ance de la prochaine venue de notre remorqueur de Mar-
eille, tant désiré et tant retardé. Le personnel de notre
tablissement de Port-Saïd, s'élevant à une centaine d'in-
ividus, est toujours plein d'ardeur et marche très-bien.
es matelots autrichiens que nous avons engagés sont en
arfait accord avec les nôtres et rivalisent avec eux de
le et de dévouement. M. Laroche, que je vous signale
mme un ingénieur d'élite et comme un homme tout à
t distingué, électrise son monde par son exemple et
tient de chacun les meilleurs services. L'état sanitaire
toujours très-bon. Une des machines distillatoires pour
au de mer était montée et fonctionne ; on m'a apporté
e bouteille de la première eau obtenue, elle avait bon
ût.

Je ferai tous mes efforts pour maintenir la situation ;
is, pour reconquérir notre force, il faut que le vice-roi
t bien convaincu que le gouvernement français n'aban-
nera pas les intérêts engagés dans l'entreprise, et qu'il
soit pas laissé sans aucun contrepoids à la discrétion
nos adversaires.

P. S. — Vous êtes maintenant bien au courant de la
uation qui nous est faite par suite des efforts combinés
la ligue diplomatique austro-anglaise, formée par le
binet Derby. Constantinople se met de la partie; elle est
trainée et n'est plus maîtresse de ses mouvements;
is nous triompherons de tout cela. La Providence, pour
tifier et grandir notre entreprise, lui envoie des épreuves
suffit seulement dans les moments difficiles de se main-
ir fermes, d'aller toujours en avant autant que pos-
le et de ne jamais reculer.

ution, Votre Altesse, avec le haut discernement qui la dis-
ingue si éminemment, aura parfaitement senti que dès
'instant qu'il s'agissait d'une affaire si considérable, il ne
ouvait être permis d'entreprendre la moindre opération sans
n ordre souverain, et comme précédemment, lorsque M. Ferd.
e Lesseps s'est livré à certaines opérations préliminaires,
elles que l'appel aux capitaux nécessaires pour l'entreprise,
Votre Altesse n'a pas laissé de déclarer que toute disposition
ontraire aux principes ne pourrait être acceptée, nous avons
ieu d'être assuré que vous n'avez pas permis qu'on commen-
ât les opérations auxquelles fait allusion la rumeur publique.
— Les bruits qui se sont répandus à cet égard seraient donc
lénués de fondement. Quoi qu'il en soit, j'ai cru devoir rap-
peler les faits à Votre Altesse ; d'ailleurs, les circonstances
lans lesquelles nous nous trouvons doivent suffire pour
éveiller son attention, et l'engager à faire tout ce qui dépendra
l'Elle pour ne pas augmenter, de son côté, des complications
olitiques, que tout le monde s'efforce d'aplanir.

Comme, par la grâce du Très-Haut, notre prospérité et notre
alut à tous consistent à sauvegarder les droits sacrés de
notre souverain, que nous devons mettre au-dessus de tout, il
n'est pas douteux que, dans l'affaire en question, Votre Altesse
ne perdra pas de vue ce principe et qu'Elle fera comprendre à
qui de droit qu'Elle ne permettra pas qu'on s'en écarte, et
que la Sublime-Porte ne consentira jamais à des actes qui sont
ellement contraires aux droits et aux principes.

En soumettant à Votre Altesse cet exposé, conformément à
a volonté de Sa Majesté l'Empereur, je fais des vœux pour la
perpétuité de sa grandeur.

LX

NOTE A S. A. LE VICE-ROI D'ÉGYPTE.

Son Altesse, en réponse à la communication que M. de Lesseps a eu l'honneur de lui faire des deux lettres adressées par lui, les 9 et 12 juin, à S. Exc. Chérif-Pacha, a bien voulu l'informer que ne *voulant pas entrer personnellement en discussion avec lui*, et *l'affaire du canal ayant pris une tournure politique*, Elle l'engageait à traiter avec son ministre des affaires étrangères.

M. de Lesseps n'est pas moins désireux que Son Altesse de ne pas entrer personnellement en discussion avec Elle, et c'est dans cette communauté de pensée qu'il s'empresse de lui donner par écrit quelques explications, afin d'éviter, s'il est possible, tout malentendu ou toute discussion.

Son Altesse se rappellera que, par ses lettres des 17 décembre 1858 et 5 janvier 1859, dont Elle a accusé réception, M. de Lesseps lui avait directement annoncé la constitution et les premiers actes de la Compagnie financière qu'il avait mandat de former sous le titre de COMPAGNIE UNIVERSELLE DU CANAL MARITIME DE SUEZ.

Le jour même de son arrivée à Alexandrie, le 3 mars 1859, M. de Lesseps lui donna lecture d'une lettre écrite le 1er mars au grand-vizir, pour l'informer des opérations que, d'accord avec Elle, une commission déléguée par le conseil d'administration allait entreprendre et faire poursuivre.

Pendant le cours de l'exploration faite par la commission dans l'isthme, Son Altesse fut mise exactement au

courant de tout ce qui s'y faisait. M. de Lesseps lui transmit, notamment le 8 avril, copie des rapports adressés à M. le duc d'Albuféra, les 23, 31 mars et 3 avril. Le dernier de ces rapports contenait les paragraphes suivants :

« Pendant mon absence, des malentendus entre les « autorités du Caire et celles de Suez avaient apporté « quelques entraves aux opérations de nos carriers de « l'Attaka, mais des ordres envoyés directement et spon- « tanément par le vice-roi lui-même ont levé tous les « obstacles. Vous pouvez donner au conseil d'adminis- « tration l'assurance que je continuerai, d'accord avec les « membres de la commission délégués, à faire exécuter « en Égypte les décisions du conseil d'administration. . « . . . . . Si nous n'avons besoin dans ce moment « de ne nous occuper que de la phase qui comprend les « études et opérations préparatoires, combinaison qui « semble s'accorder avec les nécessités de la politique, il « est bien entendu que les concessions, parfaitement « régulières, faites à la Compagnie, sont maintenues dans « toute leur force et vigueur, et que, le moment venu, elle « les exploitera dans leur plénitude. »

M. de Lesseps informa, en outre, Son Altesse, dans une note particulière du 9 avril, que le gouvernement français ne considérait pas la question du canal comme étant politique, mais comme étant une entreprise commerciale, et que si ce gouvernement n'avait pas d'initiative à prendre, il était certain qu'il soutiendrait énergiquement les intérêts français (107 millions de francs) qui y sont engagés. M. de Lesseps ajoutait : « Dans cette situation, « je prie Son Altesse de ne pas manquer, avant son « départ, de donner des ordres suffisants pour que cer-

« tains de ses fonctionnaires qui, dans ces derniers « temps, ont montré des dispositions fort compromet- « tantes pour Elle, ne viennent pas l'engager dans une « fausse voie et la faire passer, contrairement à sa « volonté, comme étant l'ennemie d'une entreprise qu'Elle « a créée, à laquelle Elle s'est intéressée en première « ligne et dont Elle désire la réalisation plus que per- « sonne. »

Les ordres demandés furent donnés.

La lettre de M. de Lesseps à Chérif-Pacha, du 9 juin, relate les diverses circonstances qui ont suivi le retour de la commission à Alexandrie, sa présentation à Son Altesse et le dépôt de son rapport général, daté du 23 avril.

M. de Lesseps demanda ensuite à Son Altesse, pour n'avoir pas à traiter personnellement avec Elle des questions de détail et de comptabilité restant à régler entre Elle et la Compagnie, de désigner un de ses fonctionnaires de confiance qui se mettrait en rapport avec M. de Chancel, membre du comité de direction de la Compagnie. Le secrétaire des commandements de Son Altesse reçut ses ordres et établit avec M. de Chancel des conférences qui n'ont pas même encore été closes.

Tout se passait donc régulièrement et sans entraves, lorsque des représentations officieuses furent soumises à Son Altesse par des agents étrangers; je suis en mesure d'assurer que c'est sous l'impression de ces représentations, d'après lesquelles Son Altesse a pu se considérer comme compromise par les démarches hostiles d'une grande puissance et par l'abstention d'une autre grande puissance, qu'Elle a cru devoir autoriser les démonstrations de son gouvernement contre lesquelles la Compagnie du canal sera en droit de protester.

Le moment est venu de ne rien dissimuler et d'établir nettement toutes les situations. On a cherché à persuader à Son Altesse que le gouvernement anglais était décidément et formellement hostile à l'exécution du canal, que, dans cette question, le gouvernement français, par son abstention, laissait les agents anglais libres d'agir contre l'entreprise, et que l'Égypte se trouverait ainsi isolée et désarmée en présence des obstacles qui lui seraient créés. Des communications officielles qui ont eu lieu, vers la fin de juin 1855, entre les deux gouvernements de France et d'Angleterre (et depuis lors il n'y en pas eu d'autres), ont établi que la question du canal de Suez était *une affaire commerciale dans laquelle la politique des deux gouvernements n'avait pas à intervenir*. On est resté d'accord que les agents français et anglais s'abstiendraient de toute démarche politique *pour* ou *contre*, tant à Constantinople qu'à Alexandrie. Si les agents français ont loyalement rempli le devoir qui leur était tracé par leur gouvernement, est-ce une raison pour croire que la France ne soutiendra pas ses intérêts commerciaux et privés engagés dans l'entreprise, et permettra la non-exécution des engagements sacrés qui ont été contractés envers eux ?

Les explications qui précèdent concernent spécialement les rapports de Son Altesse avec son mandataire ou avec la Société financière constituée en vertu de son mandat.

Il semble maintenant utile de rappeler les principales circonstances relatives aux rapports de Son Altesse avec la Sublime-Porte, sur la question du canal :

Au mois de février 1855, le vice-roi a accrédité officiellement M. de Lesseps auprès du grand-vizir, par une lettre spéciale, afin de l'autoriser à remettre à S. M. I. le Sultan, tous les documents et l'avant-projet de l'entre-

prise, et pour traiter les questions qui s'y rattachaient. Cette première partie de la mission de M. de Lesseps a été très-connue, elle a même été publiée, et, à son départ de Constantinople, le grand-vizir lui remit, pour le vice-roi, le 12 Djemazul Akher 1271 (1er mars 1855), la lettre suivante : « Votre très-humble serviteur a l'honneur de vous « exposer ce qui suit : M. de Lesseps retourne maintenant « auprès de Votre Altesse. En effet, ainsi qu'Elle a daigné « nous le faire connaître, c'est un hôte qui mérite par « lui-même toute espèce d'égards et de considération. « L'objet de sa venue ici *a été relatif à l'affaire du canal*, « *entreprise des plus utiles*. Pendant son séjour à Constan- « tinople, j'ai eu l'avantage de le voir plusieurs fois et de « l'entretenir longuement sur bien des matières. Il a eu « aussi l'honneur d'être présenté à S. H. le sultan, et « d'être l'objet de sa part de la plus haute bienveillance.

« Conformément à l'*ordre impérial* émané au sujet de « l'entreprise si intéressante du canal, la question se trouve « actuellement à l'étude du conseil des ministres. M. de « Lesseps, ne pouvant attendre la fin des conférences, a « décidé son départ d'ici. Dans peu, j'aurai à en faire « connaître le résultat détaillé à Votre Altesse. »

Immédiatement après la réception de cette lettre, le vice-roi donna, le 19 mai 1855, des instructions détaillées à son mandataire, pour la formation et le fonctionnement de la Compagnie financière qui serait chargée d'exécuter le canal, et il l'invita à désigner, en son nom, une commission internationale composée des plus célèbres ingénieurs de l'Europe, pour vérifier les travaux de l'avant-projet et pour faire un projet définitif.

Lorsque la commission internationale eut terminé ses études et opérations, le vice-roi confirma, le 5 janvier 1856,

son premier acte de concession du 30 novembre 1854, en y joignant un cahier des charges et des statuts, afin de pouvoir constituer légalement la Compagnie financière. Tous ces documents furent exactement envoyés en temps opportun à Constantinople.

Le vice-roi, en considération de ce qui s'est passé, dès le début de l'affaire, vit une nouvelle preuve de l'adhésion de son suzerain à ses projets dans le *hatti-humayoum* qui lui fut adressé le 18 février 1856, et qui lui recommandait de « *s'occuper de la création de routes et de canaux* « *propres à rendre les communications plus faciles, à aug-* « *menter les sources de la richesse du pays, et à appeler les* « *capitaux européens.* »

Ce fut à cette époque qu'il commença lui-même les opérations préparatoires du canal de Suez, et qu'il en avança les dépenses, pour le compte de la Compagnie, dans un budget arrêté entre lui et M. de Lesseps.

Vers la fin de 1857, M. de Lesseps, après avoir obtenu l'adhésion de toutes les corporations commerciales de l'Europe, y compris celles de la Grande-Bretagne, devait aller compléter l'objet de sa mission à Constantinople. Il s'y rendit, d'accord avec le vice-roi dont il communiqua les instructions successives au grand-vizir Ali-Pacha. Conformément au principe établi par le prédécesseur de ce haut fonctionnaire, feu Reschid-Pacha, que *la question du canal n'était point politique, mais uniquement commerciale et concernait l'administration intérieure*, il n'y a pas eu lieu pour M. de Lesseps de se mettre en rapport à ce sujet avec le ministre des affaires étrangères de la Porte.

Tous les derniers plans des ingénieurs et les autres documents furent remis par M. de Lesseps au grand-vizir avec lequel il négocia pendant six mois, en l'instruisant

non-seulement de ce qui s'était fait antérieurement, mais de *tout ce qui se projetait*, ainsi qu'en font foi ses correspondances, contre lesquelles aucune espèce d'objection ne lui fut présentée.

Une des circonstances les plus saillantes de cette seconde partie de la mission du mandataire du vice-roi fut la communication, adressée tant à la Porte qu'au corps diplomatique, de l'opinion exprimée par le prince Metternich et de l'approbation donnée par cet illustre homme d'État à la marche adoptée par S. A. le vice-roi.

Un autre fait important fut la déclaration faite, à plusieurs reprises, par les ministres de la Porte, *qu'ils n'entendaient faire aucune opposition à l'exécution du canal de Suez, en ce qui concernait les intérêts de l'empire Ottoman.*

Cette déclaration est, en outre, constatée dans une lettre adressée à M. de Lesseps par l'ambassadeur d'une des cinq grandes puissances qui ont garanti les stipulations Orientales de 1841. Cette lettre datée du 8 avril 1858, dont l'original a été montré au vice-roi par M. de Lesseps, avant qu'il procédât à l'appel public des capitaux, ce qui a eu lieu plus tard, à Constantinople, aussi bien que dans toutes les contrées de l'Europe, est ainsi conçue :
« J'ai vu ce matin Aali-Pacha et Fuad-Pacha, je les ai « trouvés l'un et l'autre dans les mêmes dispositions, « c'est-à-dire toujours favorables au canal et désireux « d'établir publiquement que la Porte n'oppose, de son « chef, aucun obstacle à la réalisation de votre grande « entreprise. »

Ainsi il est évident que le vice-roi, lorsqu'il *s'est engagé* par un rescrit ajouté à son acte de concession, à *obtenir lui-même* l'autorisation du Sultan pour *les travaux*

du percement, en ce qui concernait les questions internationales réservées pour l'avenir, n'a jamais entendu formuler une clause résolutoire de sa concession, et que, dans aucun cas, il ne peut être compris que cette réserve s'applique à la nature des travaux qui, de tout temps et incontestablement, ont été exécutés en Égypte sans en référer au suzerain, tels qu'un appontement sur le bord de la mer, un phare, une rigole de service pour des barques, un canal intérieur dérivé du Nil, des puits, etc., etc. Le vice-roi sait d'ailleurs que c'est M. de Lesseps lui-même qui, pour rester fidèle à sa promesse de ne pas lui causer d'embarras dans ses rapports avec la Porte et avec les gouvernements étrangers, lui a proposé et a rédigé le principe et les termes du rescrit en question, non avec l'arrière-pensée de détruire une concession formelle et d'abuser de la confiance des capitaux qui seraient appelés, mais dans un esprit qui montrait la disposition du vice-roi à s'en rapporter à l'opinion de son suzerain dans les négociations internationales à intervenir, *comme conséquence de l'exécution de l'entreprise*, lorsqu'il serait question d'accomplir les travaux proprement dits du percement de l'isthme pour la grande navigation.

Il est si bien constaté que le vice-roi n'a jamais eu l'idée, jusqu'à présent, de ne pas laisser faire ou d'interrompre la série des opérations préparatoires, qu'il les a commencées lui-même, poursuivies jusqu'à la fin de 1858 et autorisées, pour être continuées par la Compagnie, conformément au programme du conseil des travaux, dûment notifié en temps voulu. Enfin, il existe un décret du vice-roi sur les ouvriers égyptiens à employer par la Compagnie, daté du 20 juillet 1856, c'est-à-dire quatre mois après le *Hatti-Humayoum* du 18 février, lequel acte ne

contient aucune espèce de réserve et dont le préambule est ainsi conçu : « Nous Mohammed-Saïd-Pacha, *voulant* « *assurer l'exécution* des travaux du canal maritime de « Suez, avons établi, de concert avec M. Ferd. de Lesseps, « les dispositions suivantes. . . . »

La question du canal de Suez, en présence de tant d'adversaires qui s'efforcent en vain de la dénaturer, doit donc être ramenée à ses véritables termes fort simples, qui sont :

1° Acceptation de l'organisation, de la constitution et du fonctionnement de la Compagnie financière du canal dont la formation a été ordonnée et autorisée par S. A. le vice-roi sans aucune espèce de réserve et sans possibilité de contestation. Autrement, M. Ferd. de Lesseps conserve sa qualité de mandataire du vice-roi, qui, alors, est obligé de maintenir tout ce qu'il a fait, en vertu de tous les principes de droit et notamment en vertu des articles 1984, 1998, 1832, 1850, 1134, 1136, 1147, 1149 du Code civil.

2° Continuation des opérations préparatoires commencées depuis quatre ans, poursuivies jusqu'à présent, au su du public et des parties gouvernementales intéressées.

Puisqu'il y a eu des plaintes à ce sujet, et que la Compagnie sera toujours disposée à éviter des embarras à Son Altesse, elle est prête à définir, d'accord avec le vice-roi, la nature de ces opérations, en prenant pour bases les décisions du Conseil d'administration, communiquées en temps opportun à Son Altesse.

3° Question des travaux proprement dits du percement pour la grande navigation à commencer dans deux ans seulement, et dont l'exécution ne pourra pas d'ailleurs être contestée à la Compagnie, en vertu de ses droits acquis, mais à l'occasion desquels les gouvernements qui

veulent négocier à l'avance la question internationale de la neutralité du passage sont, dès à présent, libres d'ouvrir des négociations.

En ce qui concerne l'autorisation que le vice-roi s'est engagé à obtenir de son suzerain (lequel n'en a jamais donné pour la question tout à fait identique du chemin de fer entre la Méditerranée et la Mer Rouge, qui était à la convenance de l'Angleterre), Son Altesse n'aura pas manqué, depuis bientôt cinq ans, de se concerter avec la Sublime-Porte, et M. de Lesseps l'a secondée dans cette tâche jusqu'en dernier lieu, en écrivant le 1er mars au grand-vizir : « La phase de préparation permettra à la « Porte de s'entendre définitivement avec le vice-roi, la « politique étrangère n'ayant pas à s'immiscer dans une « question de travaux intérieurs, favorables au dévelop- « pement de la prospérité des populations de l'Empire. »

4° Quant à M. de Lesseps, comme chef d'une entreprise commerciale, il n'a aucun caractère pour traiter d'affaires politiques avec le ministre des affaires étrangères du gouvernement égyptien. Il croit que c'est à tort que l'on a voulu persuader au vice-roi que l'affaire a pris une *tournure politique*, tournure qui ne pourrait être donnée à la question que par l'intervention politique et officielle d'un gouvernement étranger.

M. de Lesseps aura seulement à réclamer la protection de qui de droit pour défendre les intérêts qu'il a réunis autour du vice-roi, par mandat spécial, si jamais ces intérêts venaient à être lésés dans l'exécution des décisions du Conseil d'administration.

Alexandrie, le 24 juin 1859.

FERD. DE LESSEPS.

LXI

A M. LE DUC D'ALBUFÉRA, A PARIS.

Alexandrie, le 3 juillet 1859.

La circulaire adressée aux consuls généraux, et provoquée par les démarches de M. Walne, n'avait, comme vous savez, obtenu aucun effet, si ce n'est de donner lieu, de la part de plusieurs agents étrangers, à des réponses favorables à notre entreprise, dont les opérations se poursuivaient comme auparavant. La lettre vizirielle, dont je vous ai envoyé copie, devait naturellement ranimer l'espoir de nos adversaires, et déjà l'on élaborait au ministère des affaires étrangères, d'après leur inspiration, un projet de nouvelle circulaire, où il était question d'assigner un délai pour l'évacuation des lieux occupés par ceux de nos ingénieurs et agents qui procèdent aux études ou opérations préparatoires. Je savais que ce projet avait été montré, par des intermédiaires hostiles, à M. Walne ainsi qu'à M. Sabatier, et j'apprenais en même temps que l'agent français n'y faisait pas plus d'objection que l'agent anglais. Je me rendis avec M. de Chancel chez notre consul général ; nous cherchâmes à lui faire comprendre que, sans se compromettre, il lui serait facile de donner quelques sages conseils, dans l'intérêt du gouvernement égyptien et du maintien de la neutralité qui lui avait été recommandée à lui-même, en faisant au moins conserver le *statu quo*, sans nouvel éclat et sans mesure précipitée, jusqu'au moment où l'on aurait examiné, d'accord avec nous, la nature

des opérations que nous soutenions être parfaitement autorisés à poursuivre. L'attitude de M. Sabatier ne m'ayant pas satisfait, je partis immédiatement pour le Caire où se trouvait le vice-roi. Je fis prier Son Altesse, afin d'éviter les bavardages et les commentaires de son entourage, de m'envoyer quelqu'un de sa confiance personnelle, qui lui rapporterait exactement tout ce que j'avais à lui dire. Ce que je désirais fut exécuté. J'ai expliqué comment l'exemple de la *circulaire* non suivie de résultat, devait montrer qu'une nouvelle démarche enjoignant de faire évacuer les chantiers ne serait pas suivie de plus d'effet, car j'y résisterais, et aucun consul général, celui de France moins que tout autre, ne pourrait obliger les nationaux engagés par la Compagnie à abandonner leur service. Le consul général d'Angleterre ne pourrait même pas le faire. J'ai démontré les embarras inextricables dans lesquels se mettrait le vice-roi, s'il laissait son gouvernement entamer une lutte ouverte avec la Compagnie qu'il avait fondée lui-même, tandis qu'il avait tout à gagner en s'appuyant sur elle ; qu'il avait la démonstration de ce que j'avançais dans l'incident de la lettre vizirielle. En effet, cette lettre faisait peser sur lui la plus grave responsabilité, en lui disant qu'il n'avait rien fait pour obtenir l'autorisation. — Cette responsabilité était, au contraire, complétement dégagée s'il prenait son point d'appui sur les négociations dont j'ai été chargé par lui à Constantinople, et desquelles il résulte qu'il est en règle sous tous les rapports vis-à-vis de tout le monde.

Il ne m'a pas été contesté un seul instant que nous ne fussions dans notre droit, en ce qui concerne la constitution de la Compagnie et l'exécution des engagements financiers du vice-roi.

Le *statu quo* sera maintenu : nos opérations ne seront pas entravées, et de nouveaux ordres, qui sont déjà exécutés, ont été expédiés aux autorités de Damiette pour les communications avec Port-Saïd. Quant aux cinq brigades qui opèrent dans l'isthme, elles n'ont jamais eu de plaintes à faire, et elles continuent leurs travaux. Je vous en parlerai tout à l'heure.

J'ai indiqué, parmi les hauts fonctionnaires égyptiens, ceux qui me paraitraient propres à définir avec nous la nature des opérations de la première phase, auxquelles les réserves du *rescrit* du 5 janvier 1856 ne pourraient en aucun cas s'appliquer.

Enfin, j'ai reçu les meilleures assurances sur la continuation et la persistance des sentiments personnels du vice-roi, tant pour le succès de l'entreprise que pour moi-même, et il m'a été affirmé, avec l'énonciation des faits à l'appui, que tout ce qui se passait était uniquement dû à *l'attitude* du consul général de France, qui, en présence des démarches si répétées et si hostiles de l'agent anglais, faisait tout craindre au vice-roi, puisqu'il voyait que les intérêts commerciaux engagés par la France, dans l'entreprise, n'étaient même pas soutenus auprès de lui par qui de droit. J'ai cherché à le détromper à ce sujet, et j'ai dit que le jour où le gouvernement français saurait que ces intérêts pourraient se trouver compromis par des ingérences et des menaces illégitimes, il ne manquerait pas de *donner l'ordre à son représentant en Égypte de les défendre*.

Là, et non ailleurs, est le nœud de la question. Je maintiendrai ferme le *statu quo* et notre droit.

Nos opérations dans l'isthme se poursuivent régulièrement. Nous y avons cinq brigades.

La première, commandée par MM. Cazeaux et Darru, termine le nivellement. Elle était campée le 24 juin à el Ferdane.

La seconde, celle des carriers, conduite par M. Brulé, continue ses études de l'Attaka et de Gebel-Geneff.

La troisième, destinée à la découverte et à la construction des puits, est dirigée par M. Anatole Bordelais.

La quatrième fait les recherches géologiques pour les matériaux de construction, sous la direction de M. Cler. Elle a établi des fours d'expérience et elle a constaté, dans les environs du lac Timsah, l'existence de bonne *chaux hydraulique*.

La cinquième fait des forages sur la ligne du canal, de kilomètre en kilomètre, sous les ordres de M. Pigeard.

Un magasin d'approvisionnement pour ces brigades a été établi à une station de chemin de fer, à mi-chemin entre le Caire et Suez, à *Gebel awebet*, d'où l'on peut se rendre en six heures, à dromadaire, au lac Timsah. M. Bijavi est le gardien-comptable de ce magasin. — M. Martin, employé de M. Hardon, s'occupe, au Caire, d'expédier aux diverses brigades, avec l'intervention de notre agent, M. de Bourville, tout ce qui leur est nécessaire en personnel, en matériel ou en approvisionnements.

Je ferai remarquer, à cette occasion, que tous les employés fournis par M. Hardon sont des gens d'élite et qu'ils travaillent avec activité, intelligence et dévouement.

Nous attendons toujours le bateau à vapeur pour nos communications entre Alexandrie et Port-Saïd ; à son défaut, nous avons chargé d'objets indispensables à notre établissement, un bâtiment à voiles qui est parti ce matin.

Pendant mon séjour au Caire, j'ai approuvé l'accomplissement des opérations hydrographiques que M. Larousse,

après avoir terminé ce qu'il avait à faire à Port-Saïd, va entreprendre dans la baie de Suez où il s'est rendu hier.

Je vous prie de causer confidentiellement de l'attitude du consul général de France avec mon frère du ministère. J'ai fait tout mon possible pour dissimuler cette attitude, à cause de la sympathie réelle que j'avais pour M. Sabatier, mais, depuis quelque temps, je me crois obligé de surveiller plus encore ses propres démarches que celles de nos adversaires déclarés. — C'est une situation très-fâcheuse; cependant, j'ai toute la patience voulue et je conserve, dans l'intérêt de l'affaire, des relations qu'il serait fâcheux d'interrompre aux yeux du public.

LXII

A DRANETH-BEY, SECRÉTAIRE PARTICULIER DU VICE-ROI.

Alexandrie, 4 juillet 1859.

Le courrier d'hier m'a fait connaître le commencement de l'impression produite, en Europe, par la publication faite, en Égypte, de la circulaire de Chérif-Pacha aux consuls généraux. Ce que je regrette dans ces impressions, c'est que, malgré mes efforts pour mettre la personne du vice-roi à l'abri des attaques que je prévoyais, et pour faire tomber la responsabilité sur les intrigues des agents anglais, c'est en général à lui-même que les reproches sont adressés.

Le duc d'Albuféra m'écrit qu'à la nouvelle de la circulaire, le conseil d'administration s'est réuni extraordinairement et a signé, à l'unanimité, une nouvelle protestation destinée à être apportée ici par une députation. En même temps, le conseil a fait une démarche importante auprès du gouvernement français, dont l'appui lui est assuré pour soutenir les droits de la Compagnie, en ce qui concerne les intérêts nationaux qui y sont engagés.

On me fait savoir qu'à Londres lord John Russell, Gladstone, Milner Gibson et autres membres du nouveau cabinet ont déclaré à M. Adolphus Lange, notre agent, ainsi qu'à M. le comte Sala, expédié spécialement de Paris auprès d'eux, qu'ils appuieraient le canal de Suez, dans le conseil des ministres, avec la même conviction et la même chaleur qu'ils l'avaient fait dans la Chambre des

Communes, l'année dernière. On ajoute : « La publication « parvenue à Londres, de l'opposition du vice-roi à l'en- « treprise créée par lui-même, a étonné les Anglais et « a produit l'impression la plus défavorable pour Son « Altesse. En pleine Bourse, les négociants et banquiers « de la Cité se sont réunis autour de M. Lange pour lui « exprimer leur indignation. Ils ont dit qu'il était honteux « pour l'Angleterre qu'elle fût exposée au soupçon d'avoir « poussé à de tels actes. » — M. le comte Sala était présent.

Je fais connaître à Son Altesse ce qui m'est écrit, mais je ne prends pas pour argent comptant l'annonce d'un revirement dans la politique du nouveau cabinet anglais. Il y mettra peut-être un peu plus de forme et de dissimulation, mais les ménagements qu'il sera obligé d'observer pourront être, aux yeux de Son Altesse comme aux miens, une preuve d'impuissance.

D'un autre côté, on a reçu à Paris, de Constantinople, la copie de la dernière lettre vizirielle écrite sous l'inspiration de sir Henry Bulwer, dans le même moment où M. Walne faisait faire à Alexandrie la circulaire de Chérif-Pacha. On me dit à ce sujet : « Les ennemis du « vice-roi auront avec ce document une arme terrible « contre lui, s'il ne répond pas convenablement, car le « grand-vizir, en dégageant la responsabilité de la Porte, « cherche à la faire tomber entièrement sur Son Altesse. « Vous remarquerez que le grand-vizir affirme dans cette « lettre que le vice-roi n'a fait aucune démarche pour « obtenir l'autorisation qu'il s'était engagé à demander « et à fournir à la Compagnie. De plus, la Porte le traite « sous jambes, comme elle a l'habitude de le faire vis-à- « vis de ceux qu'elle croit disposés à faiblir, comme si « elle voulait revenir à la politique de lord Ponsonby,

ıi, avant 1840, engageait le Divan à *renvoyer Méhé-et-Ali et sa famille nus dans le désert.* Elle semble ne nir aucun compte du hatti-chérif de 1841 qui a con-itué l'hérédité de la dynastie égyptienne, et elle parle *ı district de l'empire, dont le gouvernement est confié à ı simple fonctionnaire.* »

euillez dire à Son Altesse que je suis prêt à me mettre disposition, en toute circonstance. Venez me trouver lus tôt possible. Je continuerai à vous indiquer les ens très-faciles de rétablir la situation, de la manière lus honorable pour Son Altesse, en sauvant sa respon-lité et en maintenant sa dignité à laquelle je tiens ınt qu'à la mienne. Je crois qu'il est essentiel qu'Elle nette en règle avec Constantinople. J'aurai quelque se de confidentiel à vous communiquer là-dessus.

ɜmets à part, dans une enveloppe, les discours pronon-au Parlement sur la question de Suez par les membres :abinet anglais. Dans une occasion opportune, il peut bon que le vice-roi se les rappelle. Je lui recommande ticulièrement les discours de lord John Russell et de Gladstone, pour les opposer, au besoin, aux représen-ts du ministère dont ils font partie.

LXIII

A M. LE DUC D'ALBUFÉRA, A PARIS.

Alexandrie, 7 juillet 1859.

Il n'y a rien de nouveau, depuis ma dernière lettre du 2. Le *statu quo* est maintenu, quoique M. Walne, l'agent anglais, ait fait de nouvelles démarches auprès du vice-roi, cette fois au nom de M. Bulwer, ministre de Sa Majesté britannique à Constantinople. La conversation qui a eu lieu à ce sujet, entre le vice-roi et M. Walne, m'a été immédiatement et fidèlement rapportée; j'ai prié M. de Chancel de la mettre par écrit, et je l'envoie à M. Merruau pour en faire, avec votre approbation, l'usage que je lui indique.

La situation est bien tendue, et il est fort à désirer que M. Sabatier soit bientôt autorisé à soutenir les droits de la Compagnie, *en ce qui concerne les intérêts français et privés qui y sont engagés.*

M. d'Andrada est arrivé hier et m'a remis la protestation du conseil, dont le concours et l'unanime adhésion sont une force immense pour nous. Il n'y a pas lieu de signifier, dans ce moment, cette protestation. Si le cas arrivait, je profiterais de la faculté, que vous me laissez, de juger le mode le plus convenable à employer, et je me bornerais, en écartant toute considération ou observation politique, à adopter, sauf les changements que les circonstances pourraient apporter dans les conclusions, la forme du protêt joint à ma dernière lettre. Le séjour de M. d'Andrada en Égypte sera utile.

J'ai vu avec plaisir dans toutes les correspondances venues de France que nos actionnaires ne manifestent aucune inquiétude; ils ont parfaitement raison, et toutes les fois qu'ils demanderont des renseignements, j'autorise, soit le chef du contentieux, soit le chef des titres, *en mon nom personnel et comme ancien mandataire du vice-roi, à leur donner l'assurance que leurs intérêts sont intégralement garantis.*

L'essentiel est que chacun ait confiance. Cette crise passée, et elle passera à notre avantage, si nous sommes patients et persévérants, tout ce qui semble aujourd'hui difficile et embarrassé se dégagera, et le but, devenu clair pour tout le monde, sera atteint avec le concours de tous.

J'attends toujours notre bateau à vapeur, dont l'arrivée ici est de plus en plus urgente.

LXIV

AU MÊME.

Alexandrie, 10 juillet 1859.

J'ai aujourd'hui de meilleures nouvelles à vous donner. La situation s'est détendue et devient plus calme.

Le vice-roi a répondu d'une manière assez satisfaisante à la lettre vizirielle; il a commencé par établir que la question du canal n'avait pas été passée sous silence dans ses rapports avec Constantinople, et il rappelle sommairement ma mission, ainsi que les faits indiqués dans ma note. Il envoie une copie de la circulaire adressée, le 9 juin, aux consuls généraux d'Alexandrie; il ajoute que cette circulaire n'a pas eu d'effet, qu'il ne peut pas empêcher lui-même les Européens de s'employer aux opérations du canal, et que si la Porte a le pouvoir de le faire, elle n'aura qu'à s'entendre à ce sujet avec MM. les ambassadeurs des puissances étrangères, qui ont plus d'autorité que les consuls.

Le vice-roi est, dans ce moment, décidé à nous laisser tranquilles et à attendre les résolutions qui viendront de Paris et de Londres.

D'un autre côté, M. Schreiner, consul général d'Autriche, m'a annoncé lui-même, dans une conversation que j'ai eue avec lui en présence de M. Ruyssenaers, *que maintenant il n'agirait plus contre le canal, les instructions du comte de Buol ayant été révoquées par le nouveau ministre des affaires étrangères à Vienne*, qui lui recommandait de s'abstenir de toute démarche qui serait contraire à la réalisation de l'entreprise du canal.

LXV

PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DU CONSEIL, DÉLÉGUÉE EN ÉGYPTE.

Le 12 juillet 1859, les membres du Conseil d'administration de la Compagnie du canal de Suez se sont réunis à Alexandrie, sur la convocation du Président du Conseil.

Étaient présents :

MM. DE LESSEPS
D'ANDRADA
DE CHANCEL
ROUFFIO
RUYSSENAERS.

Le Président appelle l'attention de la Commission sur la situation que les actes récents du gouvernement égyptien, tempérés par les témoignages de bon vouloir personnel du vice-roi, ont faite à l'entreprise. Il est acquis maintenant que les derniers actes du gouvernement égyptien se sont manifestés sous la pression très-vive exercée à la fois à Constantinople et au Caire par les agents anglais agissant d'accord avec la chancellerie d'Autriche.

La circulaire du vice-roi aux consuls généraux et la lettre du grand-vizir ont été le résultat de cette action combinée des adversaires de l'entreprise s'exerçant, sans le contrepoids des agents français.

La marche rapide des événements de la guerre et de la politique en Italie ont heureusement détruit cette ligue avant qu'elle pût recueillir aucun des effets qu'elle attendait de ses efforts.

Le consul général d'Autriche a déclaré au Président que les nouvelles instructions de son gouvernement lui prescrivaient de s'abstenir dorénavant de toute démarche hostile à l'entreprise du canal de Suez, et le consulat d'Autriche, en Égypte, a

déjà donné la preuve de son empressement à se conformer à cette attitude, en autorisant un certain nombre de marins dalmates, sans emploi à Alexandrie, à prendre part aux travaux de l'entrepreneur de la Compagnie.

Après la favorable démonstration faite en faveur des droits de la Compagnie par M. le consul général d'Espagne, les consuls généraux des autres puissances se sont décidés à rester en expectative; aucun d'eux n'a cru devoir donner une suite active à la circulaire du gouvernement égyptien.

Le vice-roi, comprenant la grave responsabilité que ferait peser sur lui une opposition politique à une œuvre commerciale et industrielle entreprise sous ses auspices, en vertu du mandat formel qu'il a donné à M. de Lesseps, et qui a été continuée sans interruption avec ses encouragements, s'est borné à se mettre en règle vis-à-vis de la Porte, en retirant provisoirement, d'accord avec le Président, les ouvriers égyptiens employés sur les travaux de l'ithsme, et a levé toutes les entraves que le zèle exagéré de ses agents inférieurs avait suscitées à la libre circulation, sur le lac Menzaleh, des ouvriers européens et des approvisionnements destinés au chantier de Port-Saïd.

La Compagnie peut donc poursuivre ses opérations, et elle n'éprouve aucun préjudice de la privation des ouvriers indigènes, car si elle paye les Européens plus cher, elle trouve une compensation dans le travail intelligent qu'ils lui fournissent.

Le Président est heureux d'avoir à constater le zèle et le dévouement dont tous les fonctionnaires de la Compagnie, ainsi que les agents de l'entrepreneur employés en régie, ont fait preuve, au milieu des difficultés qui leur ont été suscitées.

M. l'ingénieur Laroche, chargé de la direction et du contrôle des travaux à Port-Saïd a su, par son énergie, son activité et son habileté, maintenir dans ses chantiers l'ordre le plus parfait. Il a inspiré à tout son personnel la confiance et la sécurité. Il a été très-bien secondé par M. Martin, son maître de port, et par MM. Carpentier, Henry et Doré, conducteurs de la régie.

Le Président fait un éloge non moins mérité de M. l'ingénieur Larousse qui, après avoir achevé, au milieu des plus

grandes difficultés, l'hydrographie de la rade de Port-Saïd et du lac Menzaleh, s'est rendu à Suez, où il continue ses études.

M. Cazaux, chargé du contrôle des opérations exécutées dans l'intérieur de l'isthme, pour la rectification du tracé du canal maritime, le creusement des puits et les forages, et M. Darru, géomètre de la régie, ont donné toute satisfaction.

M. Alfred Feinieux, fondé de pouvoirs de M. Hardon, par l'excellente direction qu'il a imprimée aux travaux de la régie, sur tous les points, témoigne du bon choix que M. Hardon a su faire de ses employés.

Des observations d'un grand intérêt ont été faites par un des membres de la Commission, M. de Chancel, pendant un séjour de deux semaines à Port-Saïd.

1° Il a été constaté que la tenue de la rade, où il y a eu à la fois quatre navires en déchargement, est excellente, ce qui confirme les rapports du capitaine Philigret.

2° Des pierres jetées près de la plage pour l'enrochement d'un appontement ont résisté au mouvement de la mer pendant un coup de vent. Le fond n'a pas cédé sous leur poids et il ne s'est produit autour d'elles aucun affouillement.

3° Les vases qui forment le fond du lac ne sont ni profondes, ni fluides; on a reconnu, en creusant à vingt mètres de la mer, que le sable de la plage formait une couche d'un mètre environ d'épaisseur, au-dessous on a trouvé la couche de vase constituant le fond du lac. Cette couche a environ 80 centimètres et repose sur un lit de sable marin mêlé de gravier et de coquilles brisées. On a trouvé le même sous-sol à la même profondeur dans une des lagunes formées par le lac.

Les études qui viennent d'être faites détruisent les derniers doutes qu'on pouvait concevoir sur les facilités singulières que présentera l'exécution des travaux.

Après cet exposé, le Président pense que la Commission partagera son avis de poursuivre les opérations préparatoires et propose l'adoption des mesures nouvelles que le développement des travaux rend indispensables.

La Commission, considérant que les faits qui viennent d'être exposés sont de nature à justifier les propositions faites par l'agence supérieure et la direction générale des travaux pour

la continuation des opérations commencées et le développement des chantiers établis, exprime les avis suivants :

1° Il y a lieu de continuer le recrutement des ouvriers européens pour compléter le personnel du chantier de Port-Saïd au chiffre de 200 ouvriers ;

2° Le nombre des employés du chantier de Timsah s'élevant à plus de vingt, il y a lieu d'établir sur ce point un service médical; le traitement du médecin de Timsah, comme celui de Port-Saïd, sera fixé au chiffre de 6,000 francs par an;

3° Il y a lieu d'autoriser la régie à acheter deux grandes barques et une chaloupe pour le service du déchargement et de la rade à Port-Saïd;

4° Il y a lieu d'autoriser l'agence supérieure à prendre les mesures nécessaires pour que le chantier de Port-Saïd soit toujours approvisionné d'un mois de vivres;

5° La cantine de Port-Saïd fournira les vivres aux ouvriers, à un prix moyen ne dépassant pas le cours du marché de Damiette. L'excédant, s'il y a excédant, restera pour le compte de la Compagnie;

6° Il y a lieu d'autoriser l'agence supérieure à traiter de l'achat d'un ponton pour dépôt de charbon et d'approvisionnements sur la rade d'Alexandrie, afin d'éviter la consignation en douane et les frais d'entrepôt ou de magasinage.

LXVI

NOTE SUR LES OBJECTIONS ÉLEVÉES CONTRE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX PRÉPARATOIRES, ENVOYÉE AU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGERES, A PARIS, ET A L'AMBASSADE DE FRANCE, A CONSTANTINOPLE.

Alexandrie, 14 juillet 1859.

Le vice-roi d'Égypte, en ordonnant, par son firman de 1856, la formation d'une compagnie financière, n'a pas voulu et n'a pas pu la condamner à l'impuissance par la réserve qu'il a apportée en disant : « Que les travaux *du percement* ne seraient « commencés que quand il aurait obtenu l'autorisation de la « Porte. »

Cette restriction n'était évidemment faite que pour les grands travaux de canalisation maritime; car, pendant quatre ans, le vice-roi a déjà fait, à ses frais, des études et des travaux préparatoires qui lui ont été remboursés par la Compagnie financière.

D'ailleurs, le firman d'investiture accordé à Méhémet-Ali, pour lui et pour ses successeurs, avec le concours des grandes puissances, ne peut être altéré ni en plus ni en moins. Or, pour tous les grands travaux qui se font en Égypte, le vice-roi n'est tenu, en vertu du firman d'investiture, que d'en informer le Sultan. Ainsi, le vice-roi a fait des chemins de fer, des canaux, des forteresses, a donné des concessions à diverses compagnies, sans être obligé d'avoir l'autorisation préalable de la Porte.

La question de savoir si un appontement, l'érection d'un phare, le creusement d'une rigole et quelques travaux de carrière sont dans les attributions du vice-roi, se trouve résolue par l'examen de ce qui se pratique en Égypte depuis 1841, époque du firman d'investiture. La Compagnie, en exécutant la phase préparatoire, n'a fait que continuer ce qui avait été commencé par le vice-roi.

On objecte à cette manière de procéder l'argumentation suivante :

Vous ne pouvez, dit-on, opérer le percement de l'isthme, sans l'autorisation du Sultan. Or, les travaux que vous exécutez sous le nom d'opérations préparatoires, et qui seraient partout ailleurs dans les attributions du vice-roi, font ici partie intégrante du canal maritime; ils en sont la partie essentielle et ne peuvent être considérés, par conséquent, que comme travaux du percement qui exigent l'autorisation préalable de la Porte.

La réponse à cette objection est bien simple. La Compagnie, une fois constituée, était obligée de se mettre à l'œuvre. Elle devait sauvegarder les intérêts qui lui étaient confiés en faisant des essais sur une petite échelle avant d'effectuer en grand les dispositions du projet. Des objections avaient été faites par des personnes regardées comme compétentes dans la science et dans les affaires industrielles. Les uns prétendaient que les blocs qu'on jetterait en mer disparaîtraient dans la vase trop fluide pour les supporter; que, d'ailleurs, les ensablements viendraient infailliblement obstruer l'entrée du canal, si les jetées pouvaient se former. D'autres ont soutenu que le canal ne serait qu'une fosse remplie d'eau croupissante; que les talus ne se tiendraient pas sur une vase mobile. D'autres, enfin, regardaient les dépenses comme devant être trop élevées pour rendre possible une chance quelconque de rémunération. Lord Palmerston, dans ses déclarations au Parlement, fondait principalement son opposition sur les obstacles matériels qui lui faisaient soupçonner, de la part de ceux qui entreprenaient le canal, des motifs non avouables.

La Compagnie a combattu toutes les objections par de nouvelles études et de nouveaux calculs qui l'ont convaincue qu'elle était dans le vrai. Mais les opposants ont persisté dans leurs objections et ont fait naître ainsi des inquiétudes dans beaucoup d'esprits, même au sein de la Compagnie.

Le Conseil d'administration a donc dû ordonnancer les travaux de la phase préparatoire, qui ne sont que des travaux d'essai et qui n'entraînent pas avec eux la nécessité de faire le canal maritime; car si les objections élevées se trouvaient

fondées, la phase préparatoire n'aurait servi au contraire qu'à faire abandonner l'entreprise du canal maritime. Il est bien évident que si les travaux préparatoires amènent avec eux la réussite, comme la Compagnie en a la confiance, ils serviront aux travaux du percement et en feront partie intégrante, de même que les études et travaux préparatoires du tracé, qui ont été faits jusqu'à présent; mais est-ce une raison de les défendre parce qu'ils pourraient servir plus tard au canal maritime ?

On dit aussi que la Compagnie n'aurait dû rien faire avant d'avoir obtenu l'autorisation de la Porte, ce qui implique l'entente des grandes puissances de l'Europe. Mais comment s'entendre au sujet d'une entreprise à laquelle l'une des parties en jeu ne croit pas ? L'entente ne peut être proposée avec dignité et d'une manière efficace que s'il n'y a plus d'incertitude pour aucune des parties appelées à la discussion.

Enfin, parmi les autres objections faites au projet, il en est une qui a paru digne d'attention, c'est celle relative aux masses d'ouvriers fellahs que nécessiterait l'exécution du canal maritime et qui manqueraient par conséquent aux travaux de l'agriculture, d'où résulterait un grand dommage pour le pays.

La Compagnie appréciant l'importance de cette objection a résolu d'exécuter les principaux travaux de terrassement par des procédés mécaniques et a ordonné des essais de machines propres à fouiller, élever et transporter les terres. Comment pourrait-elle s'assurer de l'efficacité de ses machines, si elle ne peut pas les faire fonctionner dans la rigole ?

Ainsi, non-seulement les travaux provisoires restent dans les limites des attributions du vice-roi, puisqu'ils sont intérieurs, mais ils sont nécessaires pour amener la discussion sérieuse du projet, et par conséquent l'autorisation du Sultan.

On a d'autant plus lieu de s'étonner de l'opposition faite à la Compagnie, que la phase préparatoire, qu'elle réclame comme son droit formel, aurait dû lui être imposée par la Porte comme obligation nécessaire et préalable à l'autorisation du percement.

Une fois l'utilité du projet reconnue, comme elle l'a été par

la lettre vizirielle de Richid-Pacha, le sentiment de sa dignité et de son devoir obligeait la Porte à dire à la Compagnie : « Votre projet est utile à la Turquie comme à l'Europe ; mais « des objections de toute nature se sont élevées qui ne me « permettent pas de vous accorder immédiatement l'autorisa- « tion que vous demandez, avant que ces objections soient « anéanties par un essai du projet dans toutes ses parties.

« En vous autorisant aujourd'hui à exécuter votre projet, « je vous imposerais en même temps l'obligation de le réaliser « jusqu'à la fin. S'il advenait des difficultés que votre ardeur « irréfléchie ne vous a pas permis de voir, vous dépenseriez « inutilement les 200 millions de vos actionnaires.

« C'est donc dans votre intérêt, comme dans mon devoir de « haute protection pour les capitaux qui viennent avec con- « fiance en Turquie, que j'exige des essais préalables qui « aient pour résultat de rendre évidente la possibilité du « projet. »

C'est ainsi que doivent procéder des gouvernements qui acceptent le progrès, tout en conservant des doutes sur les moyens de le réaliser.

LXVII

A M. LE DUC D'ALBUFÉRA, A PARIS.

Alexandrie, 21 juillet 1859.

Mes deux dernières lettres, du 10 et du 12, vous avaient prévenu qu'il n'y avait pas eu lieu de remettre au vice-roi la protestation du Conseil d'administration.

Je suis heureux de continuer à constater que Son Altesse est aussi désireuse qu'Elle l'a jamais été de voir s'accomplir dignement la grande entreprise dont Elle a eu l'initiative. Il est aussi loin de sa pensée d'abandonner son projet que de sacrifier les intérêts de la Compagnie constituée sous ses auspices.

Il est de mon devoir, après avoir soutenu et garanti ces intérêts, de définir la situation actuelle, en témoignage des loyales intentions et de la conduite conciliante de Son Altesse, de manière à calmer l'émotion qui s'était produite parmi quelques-uns de nos actionnaires, à la nouvelle des incidents provoqués par les démarches de la diplomatie auglaise, démarches auxquelles le vice-roi et la Porte pouvaient difficilement résister dans les circonstances où ils se trouvaient.

En fait, après que satisfaction a été donnée à une puissante opposition, les opérations préparatoires de la Compagnie n'ont pas été arrêtées et se poursuivent sans interruption ; par conséquent, il n'y a pas eu lésion des intérêts privés engagés dans l'entreprise.

Je vais retourner en Europe pour chercher à mettre fin

à cette opposition illégitime du gouvernement anglais, *seule et unique cause* de toutes les difficultés qui nous ont été suscitées. Ces difficultés cessant, je suis en mesure de me porter garant de la réalité des souscriptions étrangères en retard, dont j'ai pris la responsabilité de ne pas faire poursuivre les versements immédiats, dans l'intérêt de mes coassociés. Les engagements personnels du vice roi à ce sujet sont sacrés. Dans les questions d'argent, sa délicatesse est, pour ainsi dire, poussée à l'excès ; non-seulement il n'y a pas d'exemple qu'il ait jamais manqué à sa parole, mais il a toujours agi au delà de ses obligations.

Enfin, si, par impossible, les circonstances et la volonté des gouvernements dominaient nos efforts, *personne ne perdrait un centime*. J'ai depuis longtemps et spontanément déclaré à Son Altesse que je ne prêterais jamais les mains à aucune espèce de réclamation d'indemnité. Je me bornerais donc, dans le cas extrême indiqué, à faire remise au vice-roi de ses actes de concession, de notre matériel, des établissements créés à Port-Saïd et sur le reste de la ligne du canal maritime, ainsi que de tous les droits de la Compagnie, contre le simple remboursement à chaque actionnaire de tout ce qui aura été dépensé, sous le contrôle du Conseil d'administration.

C'est une chose convenue avec Son Altesse, qui m'autorise à le déclarer, après lui avoir donné connaissance de ce que je vous écris aujourd'hui. Je me félicite en outre de pouvoir vous assurer que mes relations personnelles avec Son Altesse n'ont pas été un instant troublées au milieu des circonstances que nous venons de traverser, et que jamais je n'ai eu plus à me louer qu'aujourd'hui de sa haute bienveillance et de la sincérité de ses anciens sentiments à mon égard.

Au moment de mon départ, et après avoir pris toutes les dispositions nécessaires pour la bonne marche de notre entreprise, je fais enregistrer à l'agence supérieure, à Alexandrie, la présente lettre, afin qu'elle puisse, à tout événement, servir de règle pour l'avenir, et j'en ai donné copie à M. le consul général d'Espagne, en lui exprimant la gratitude de la Compagnie pour son honorable concours.

M. de Chancel se rendra demain matin à Port-Saïd sur le vapeur égyptien le *Saïd*, loué pour ce voyage, à défaut de notre bateau remorqueur dont nous n'avons aucune nouvelle, pour y conduire du personnel et du matériel nécessaires à notre établissement, et s'entendre avec M. Laroche sur les mesures à prendre pour assurer le maintien et la continuation de nos opérations.

[illegible]

[illegible] A PARIS.

[illegible], [illegible] juillet [illegible].

[illegible] par ma dernière lettre au duc d'Albufera que j'ai quitté l'Égypte avec les honneurs de la guerre. 1° Maintien de la prise de possession de la ligne du canal maritime de Port-Saïd à Suez; 2° continuation des opérations préparatoires, et 3° engagement de remboursement intégral de toutes les dépenses, pour le cas extrême de liquidation dont il a été trop souvent question à Paris, et qui certainement n'arrivera pas.

Le résultat est dû à mes relations personnelles avec le vice-roi, relations qui, aux yeux de tout le monde, devaient paraître suspendues, mais qui n'ont jamais été troublées un seul instant, et qui, en dernier lieu, ont été fortifiées, au moment de mon départ, par l'entrevue la plus fraternelle.

Pour arriver au résultat actuel, il a fallu attendre des circonstances plus favorables que celles qui nous avaient obligés à carguer nos voiles. Des instructions du ministère, toutes réservées qu'elles étaient encore, et la nouvelle de la paix avec l'Autriche, ont suffi pour nous faire sortir de notre cercle vicieux.

Nos collègues du Conseil étant rassurés sur le remboursement des sommes dépensées, au cas extrême de force majeure, il n'y aura plus de difficultés de la part de notre administration pour la poursuite des opérations. Ce qui a

fait et ce qui continuera à faire toute notre force, c'est que nous sommes au possessoire, c'est que l'on a à traiter avec nous, en présence d'un fait accompli, et que notre salut, comme je l'avais prévu, a été d'avoir imperturbablement marché en avant.

Je comprends parfaitement et j'excuse les personnes qui, ne connaissant pas l'Orient et ne pouvant se rendre compte de la puissance de notre entreprise, ont hésité à me suivre et m'ont même blâmé, mais plus tard elles seront les premières à me rendre justice.

LXIX

A M. REVOLTELLA, A TRIESTE.

Malte, 25 juillet 1859.

J'ai quitté l'Égypte, pour retourner en France, dans l'excellente situation que vous fera connaître la copie ci-jointe de ma dernière lettre au duc d'Albuféra.

Je ne vous ai pas écrit, pendant mon dernier séjour en Égypte, parce que la situation était fort délicate, du moment où le consul général d'Autriche réunissait ses efforts à ceux du consul général d'Angleterre pour contrecarrer notre entreprise. Il ne me convenait pas de me plaindre; le mieux était de me taire et d'attendre les événements, appuyé que j'étais, en définitive, sur le concours du vice-roi.

Nous sommes sortis de cette réserve depuis que, la paix nous ouvrant une voie plus favorable, le ministre des affaires de France a écrit à son consul général en Egypte que, sans prendre aucune initiative politique, il ne devait pas perdre de vue qu'il y avait à soutenir des intérêts commerciaux français dans une entreprise où des capitaux importants de notre pays s'étaient engagés.

D'un autre côté, M. Schreiner m'a annoncé que le nouveau ministre des affaires étrangères de la cour de Vienne avait annulé les instructions hostiles du comte de Buol. à l'endroit du canal, que toute démarche contraire à l'entreprise lui était défendue, et que la neutralité lui était recommandée. Maintenant, j'espère que si la neutralité a succédé à l'hostilité, l'aide et le concours succéderont bientôt à la neutralité, tant à Constantinople qu'à Alexandrie.

Dès mon arrivée à Paris, je m'empresserai de reprendre d'une manière suivie mes rapports avec vous, et nous continuerons à nous concerter avec notre illustre chef de file, en Autriche, le baron de Brück.

Il a été convenu que le vice-roi gardera pour lui toutes les souscriptions étrangères qui ne seront pas couvertes effectivement. Par conséquent, nous aurons à nous entendre sur la souscription autrichienne que j'ai toujours réservée, mais sur laquelle il faudra prendre une résolution définitive, avant l'époque de l'assemblée générale des actionnaires.

LXX

A S. A. MOHAMMED-SAÏD, VICE-ROI D'ÉGYPTE.

Paris, 3 août 1859.

Je fais tous mes efforts, auprès du comte Walewski, pour rétablir les faits dans toute leur vérité, pour persuader que Votre Altesse a agi avec une loyauté et une persistance dont aucun autre prince n'aurait été capable, que tout ce qui a eu lieu dernièrement a été provoqué par la pression menaçante de l'Angleterre, pression qui s'exerçait sans aucun contre-poids, et que si jamais l'opposition anglaise parvenait à triompher, j'étais d'accord avec Votre Altesse, pour la délivrer de tout embarras politique, de lui restituer tous les droits de la concession, les terrains, les établissements et le matériel de la Compagnie, sans aucune espèce d'indemnité pour personne et contre le remboursement des dépenses justifiées par le sévère contrôle du Conseil d'administration. De cette manière, il ne serait pas permis d'accuser Votre Altesse du moindre manque à la fidélité des contrats.

D'un autre côté, si, comme je n'en doute pas, l'opposition anglaise est forcée à la retraite, l'affaire devient magnifique. J'ai réservé, ainsi qu'il avait été convenu, des souscriptions étrangères dont il ne convenait pas de poursuivre la réalisation, dans les circonstances de la dernière guerre. Son Altesse en disposera comme elle l'entendra, en les ajoutant à sa propre souscription, ce qui mettra entre ses mains une valeur considérable.

Je remercie Votre Altesse d'avoir donné l'ordre d'envoyer chez moi, à la campagne, Son jeune fils Toussoum-Pacha. C'est un témoignage public de confiance et d'affection, qui fait taire tous les faux bruits sur nos relations personnelles.

LXXI

NOTE POUR S. M. L'EMPEREUR.

Paris, 6 août 1859.

L'intervention politique des agents anglais, à Constantinople et à Alexandrie, contre le libre fonctionnement de la Compagnie commerciale formée pour le percement de l'isthme de Suez, est aujourd'hui un fait hors de doute; elle s'exerce sans aucun contre-poids, et elle n'aura pas manqué d'être signalée par les représentants de Sa Majesté, en Turquie et en Égypte.

La Compagnie du canal, malgré les démonstrations obtenues récemment contre elle, par l'influence de la diplomatie anglaise, a su maintenir elle-même ses droits, et elle poursuit ses opérations préparatoires dans l'isthme, après avoir pris possession des terrains concédés sur la ligne du canal maritime, de la Méditerranée à la Mer Rouge.

Le concessionnaire du canal, qui avait appelé les capitaux européens, en vertu d'un mandat du vice-roi d'Égypte, à l'effet de constituer la Société financière, va proposer au conseil d'administration de convoquer l'assemblée générale des actionnaires pour le mois de novembre prochain. Si, à cette époque, la pression politique de l'Angleterre est restée aussi prépondérante et aussi menaçante qu'elle l'a été en dernier lieu contre le vice-roi d'Égypte, le concessionnaire, désireux de ne pas causer de graves embarras politiques à un prince son ami, dont la con-

duite persévérante et loyale a été si remarquable pendant cinq années de lutte, sera dans le devoir d'offrir aux actionnaires la liquidation de la Société, avec le remboursement intégral à chaque associé des sommes qui ont été dépensées. Cette opération étant faite au nom et sous la garantie du vice-roi, il sera fait remise à ce dernier de la concession et de tous les droits de la Compagnie sur son matériel, sur le port déjà créé dans la rade de Péluse et sur les autres établissements occupés dans l'isthme.

Une telle solution, qui serait certainement très-fâcheuse pour la considération et la juste influence de la France, non-seulement en Orient, mais encore dans le monde entier, semble inévitable, si des mesures ne sont pas prises très-prochainement pour mettre enfin un terme à la pression illégitime de la politique anglaise.

Le concessionnaire, simple particulier et chef d'une association commerciale, ne peut pas lutter plus longtemps avec avantage contre l'action persistante d'un gouvernement puissant pour lequel tous les moyens sont bons. Il est donc dans l'obligation de solliciter la protection du gouvernement de son pays, où, d'ailleurs, la majorité des capitaux de l'entreprise a été souscrite. Les souscripteurs français ont, en effet, apporté 107 millions de francs sur le capital social de 200 millions.

Deux moyens se présentent pour annuler l'intervention irrégulière du gouvernement anglais.

Le premier consisterait à agir à Constantinople. La Porte s'étant déjà prononcée très-favorablement pour le percement de l'isthme, il suffirait que la demande de l'autorisation fût faite par l'ambassadeur de France, même sous une forme officieuse et privée, de la part de l'Empe-

reur, pour que, vingt-quatre heures après, elle fût immédiatement expédiée.

Si l'on ne croyait pas devoir adopter ce moyen, le Conseil d'administration de la Compagnie pourrait adresser à l'Empereur une pétition pour le prier de faire demander au gouvernement de S. M. britannique des explications sur les motifs de son opposition. Il est à présumer que cette opposition résisterait difficilement à l'épreuve d'une négociation, dans laquelle le gouvernement de l'Empereur aurait sans doute pour auxiliaires les cabinets de Vienne, de Saint-Pétersbourg, de Madrid, de Washington, de la Haye, de Lisbonne, de Tunis, de Rome, de Naples, d'Athènes, dont les nationaux ont, après les Français, pris part à l'association financière du canal et sont intéressés au succès de l'entreprise.

LXXII

A S. A. MOHAMMED-SAÏD, VICE-ROI D'ÉGYPTE.

Paris, 10 août 1859.

Ma note à l'Empereur, dont M. Ruyssenaers vous donnera communication, a été approuvée. Nous serons soutenus, mais vous comprendrez que les négociations pendantes, relatives à la conclusion de la paix, nous condamnent encore à la patience. Lorsque le moment viendra, l'opportunité sera saisie avec avantage par celui qui sait faire les choses à propos, et qui veut le triomphe du droit et de la justice.

Il est donc nécessaire que rien ne soit compromis en Égypte, qu'aucune mesure contraire au *statu quo* convenu à mon départ ne vienne déranger la marche prudente mais progressive que nous avons adoptée, et qu'il ne soit pas fait un seul pas en arrière. Il m'a fallu donner l'assurance formelle que ce qui a eu lieu à Alexandrie, à l'occasion de la circulaire de Chérif-Pacha, ne provenait pas spontanément de Votre Altesse, dont la loyauté a été inébranlable et dont l'intention n'a jamais été d'élever des difficultés nuisibles à la constitution ou aux intérêts de la Compagnie. Ceci bien constaté, votre position a été rétablie à votre honneur. Il ne nous restera plus à combattre que le vrai et seul obstacle, celui de l'opposition anglaise dont, pour votre bonheur et la garantie de l'avenir de l'Égypte, nous triompherons avec certitude. Votre Altesse est maintenant bien dégagée de toute responsabilité et de toute inquiétude personnelles vis-à-vis de cette opposition, à laquelle elle a donné satisfaction en ce qui dépendait d'elle. Ce sera maintenant mon affaire de la faire cesser.

LXXIII

A M. REVOLTELLA, A TRIESTE.

Paris, 16 août 1859.

La copie ci-jointe de la note que j'ai remise à l'Empereur vous mettra complétement au courant de la situation. Notre seul obstacle est le cabinet anglais; c'est là qu'il faut désormais et toujours frapper. Ma note à l'Empereur, qui a été accueillie avec une extrême bienveillance, indique la solution qui me paraît devoir rendre impuissante l'opposition britannique. Je suis heureux de voir, par vos correspondances, que je ne me suis pas trop avancé, en plaçant en tête l'Autriche, pour le concours qu'elle apportera à l'initiative de l'Empereur Napoléon. Je suis tout à fait d'accord avec vous, et je conviens que le gouvernement français étant le plus intéressé par le nombre de ses nationaux qui ont pris part à l'entreprise commerciale, c'est à lui qu'il appartient d'ouvrir la marche des négociations.

L'Empereur nous soutiendra.

En ce qui concerne la souscription autrichienne de 50,000 actions, lorsque vous jugerez que le moment sera venu de la reprendre, ce sera au vice-roi que je demanderai de vous donner les autorisations nécessaires à ce sujet. C'est lui-même qui en est désormais le maître, car le temps qui m'avait été assigné pour les souscriptions étrangères en retard étant expiré, et n'ayant pas pu engager plus longtemps ma responsabilité envers la Société, ces souscriptions ont été passées dans le compte courant

du vice-roi, qui sera toujours désireux, pour se conformer à son principe d'universalité de l'entreprise, d'étendre l'association à d'autres pays, lesquels s'étaient trouvés dans le cas de suspendre leur participation, par suite de circonstances politiques ou autres.

Je compte partir après-demain pour l'Angleterre, d'où je vous écrirai.

LXXIV

A M. LE COMTE DE LESSEPS, A PARIS.

Londres, 19 août 1859.

Mes correspondances de Constantinople et d'Alexandrie me démontrent que, sans la paix de Villafranca, les dispositions étaient bien prises entre l'Angleterre et la Porte pour forcer le vice-roi d'Égypte; l'escadre anglaise, composée de plusieurs vaisseaux, se présentait devant Alexandrie, dans le même moment où l'on avait décidé le sultan à se rendre à Beyrouth; là il avait donné rendez-vous au vice-roi, et l'on aurait pu renouveler en grand l'exemple qui a été donné, il y a quelques années, par la Turquie, lorsqu'un commissaire de la Porte, appuyé par une flotte, attira le bey de Tripoli au dehors de sa résidence, le fit prisonnier, et convertit la régence barbaresque en un simple pachalick. C'est du moins la conclusion que tirent mes correspondants des préparatifs menaçants que j'avais fait connaître au comte Walewski.

L'escadre anglaise, qui avait mouillé en rade d'Alexandrie, le 23 juillet, sous les ordres du vice-amiral Monday, n'est restée que peu de jours, attendant des dépêches, et ces dépêches annonçant que le sultan avait renoncé à son voyage, elle s'empressa de reprendre la mer, sans tambour ni trompette.

Voilà le fait; quant aux suppositions, je les livre à l'appréciation de notre cher ministre, qui doit en savoir plus que moi. Quoi qu'il en soit, il est certain que la politi-

que anglaise regarde comme une question pour ainsi dire vitale la destruction du projet de percement de l'isthme, et, d'après l'attitude que je remarque ici de la part des agents et personnages anglais, je comprends mieux que jamais combien la politique française doit agir avec prudence, pour ne pas brouiller les cartes. Heureusement l'opinion publique nous est restée favorable dans les trois royaumes et obligera certainement le gouvernement à être circonspect dans son opposition à notre entreprise.

LXXV

A M. S.-W. RUYSSENAERS, A ALEXANDRIE.

Paris, 26 août 1859.

Je n'ai pas prolongé mon séjour en Angleterre, parce que je me suis mis immédiatement d'accord avec mes amis de Londres et de Liverpool sur ce qu'il convenait de faire. M. Lange va adresser, comme Anglais et sous le point de vue anglais, une circulaire aux corporations commerciales qui, il y a deux ans, nous ont donné leur concours dans les meetings. Cette lettre sera répétée et discutée dans les journaux, et en même temps que l'impression de l'opinion publique donnera de la force aux personnages politiques qui ont persévéré dans leur opinion personnelle en faveur du canal, nous viendrons en aide aux négociations que le gouvernement de l'Empereur, secondé par les autres cabinets du continent, sera bientôt appelé à ouvrir avec le gouvernement anglais. Ces négociations ont acquis aujourd'hui une base essentielle et sans laquelle elles ne pouvaient pas être entreprises, par le commencement de nos opérations sur le territoire de l'isthme, opérations constituant un gage matériel qui se consolide chaque jour davantage, et contre lequel il ne serait au pouvoir de personne d'employer la violence.

Le comte de Persigny, notre ambassadeur à Londres, s'est montré parfait dans un entretien que j'ai eu avec lui. Il ne considère plus comme autrefois qu'il serait dangereux d'entamer l'affaire entre les deux gouvernements; il

croit même que les circonstances deviennent favorables pour une entente, car lord John Russell a positivement conservé son opinion manifestée au Parlement, et lord Palmerston assure qu'il est très-désireux d'éviter toute cause de trouble entre l'Angleterre et la France, et qu'il tient beaucoup en ce moment à être en bonne intelligence avec son collègue du *Foreign office* de France.

Mon frère doit aller passer la journée de demain à la campagne, chez le comte Walewski; il lui rendra compte de mon voyage en Angleterre. Le comte Walewski ira prochainement chez l'Empereur, à Biarritz. Il y restera une partie du mois de septembre qui sera un temps de relâche diplomatique.

LXXVI

A S. A. LE VICE-ROI D'ÉGYPTE.

La Chenaie, 2 septembre 1870.

La situation de l'entreprise du canal de Suez est aujourd'hui fort simple.

Votre Altesse, après avoir fondé une Compagnie commerciale chargée d'exécuter l'entreprise, en vertu d'actes formels portés à la connaissance du monde entier, a accompli son œuvre officielle, et chacun n'a que des remerciments et des éloges à lui adresser.

La Compagnie poursuit, à ses frais, les opérations préparatoires commencées depuis cinq ans et qui n'ont jamais été interrompues.

La Sublime-Porte, dont l'adhésion a été acquise, en principe, en ce qui concerne les intérêts de l'empire ottoman, attend que les puissances étrangères se soient mises d'accord entre elles sur les questions concernant l'usage universel du nouveau passage maritime. En un mot, c'est une négociation internationale qu'elle désire, pour mettre à couvert sa responsabilité à l'égard du cabinet de Londres, qui a cru voir ses intérêts lésés dans l'exécution du canal.

Mais cette négociation, pour être utilement commencée, devait avoir une base effective, car la diplomatie, qui ne saurait créer elle-même les faits, a pour principale mission de les consacrer et de les régulariser.

Jusqu'à présent les études préalables qui devaient

montrer la possibilité d'exécution d'un vaste projet embrassant une multitude de questions fort graves, le travail de la constitution d'une société financière, les difficultés de toute nature suscitées dans le but d'entraver la marche commerciale de l'entreprise, avaient fait considérer comme inopportune l'intervention de la diplomatie. Enfin l'état de l'Europe n'avait pas encore permis de solliciter l'appui de la France, qui avait répondu à l'appel public fait au nom de Votre Altesse, en apportant à la société financière la majorité de ses capitaux.

Les circonstances étant devenues favorables, j'ai l'honneur d'informer Votre Altesse que le conseil d'administration se propose de s'adresser à S. M. l'Empereur Napoléon III, à l'effet de solliciter l'ouverture de négociations qui, en garantissant les intérêts des particuliers et des gouvernements, permettraient à Votre Altesse d'assurer l'exécution d'une œuvre de civilisation, dont la première pensée lui appartient et dont le succès sera dû à sa persévérance.

Je remets, en original, une lettre de M. le chevalier Revoltella annonçant que le concours du gouvernement autrichien est assuré aux négociations qui s'ouvriront relativement au canal.

EXTRAIT DE LA LETTRE DE M. REVOLTELLA EN DATE DE TRIESTE 25 AOUT 1859.

« J'ai lu avec grand intérêt votre note à l'Empereur, qui est à mes yeux de la plus haute importance. Je suis persuadé que la France ne laissera pas tomber notre grande entreprise. Quant à l'Autriche, je puis vous dire, avec parfaite connaissance de cause, que si elle ne prend pas

elle-même l'initiative avec la France, elle appuiera ses démarches d'une manière décisive. Profondément convaincu que la paix de Villafranca a notablement amélioré la position politique de l'affaire, j'ai, dans les derniers temps, redoublé d'efforts à Vienne, et j'ai la satisfaction de vous dire que les ministres, appréciant mes réflexions, ont fini par convenir que c'était le moment convenable pour agir de notre côté et m'ont tracé la route à suivre.

« Le gouverneur de Trieste a fait un rapport extrêmement énergique au gouvernement autrichien, dans lequel il démontre la décadence de notre commerce et de notre navigation, en invitant de la manière la plus pressante le ministère à agir de concert avec la France, pour vaincre une pression étrangère. Ce rapport est parti hier, il fera sans doute le meilleur effet. D'un autre côté le gouverneur de Venise fera la même démarche. »

LXXVII

NOTE CONFIDENTIELLE POUR S. A. LE VICE-ROI D'ÉGYPTE.

La Chénaie, 2 septembre 1859.

Ma lettre d'aujourd'hui explique la situation de notre entreprise. Cette situation est fort simple et favorable à Son Altesse, à la condition absolue que tout ce qui a été convenu entre nous, depuis cinq ans, soit loyalement observé, que les engagements que j'ai pris, comme mandataire du vice-roi, soient strictement reconnus, que l'existence légale et les droits de la Compagnie soient respectés, afin que les bases essentielles des prochaines négociations ne soient compromises, ni directement, ni indirectement, par des actes d'agents subalternes, ou par un esprit de malveillance semblable à celui qui avait inspiré la circulaire de Chérif-Pacha, dont j'ai eu tant de peine à masquer les conséquences fâcheuses pour la considération du gouvernement égyptien. Autrement, tout deviendrait complications et, au lieu de défenseurs dévoués, Son Altesse aurait contre elle, non-seulement 25,000 actionnaires qui deviendraient des ennemis acharnés et pourraient demander des indemnités exorbitantes, mais encore l'opinion du monde civilisé. C'est ce que voudraient sans doute les continuateurs d'une vieille politique, qui, convoitant depuis longtemps la possession de l'Égypte, voient dans le canal de Suez la perte de leurs espérances. C'est ce que veut aussi une association particulière de spéculateurs, connue de Son Altesse, qui, ayant la prétention

d'exploiter, dans un intérêt personnel, les richesses du gouvernement égyptien, avait donné le perfide conseil de ne pas reconnaître la Compagnie du canal, et avait cherché, par toutes sortes d'intrigues, à écarter de Son Altesse ceux qui pouvaient porter ombrage à sa cupidité.

J'ai quelquefois mis Son Altesse sur la voie de ces trames. Elle me permettra aujourd'hui de contribuer à la fortifier dans une opinion que sa perspicacité n'a pas manqué déjà de lui inspirer.

Je ne demande donc qu'une chose à Son Altesse pour la mettre en garde contre toutes les surprises et toutes les manœuvres, c'est de considérer dans tout ce qui est relatif au canal de Suez, *d'une part*, l'intérêt que nous avons à faire réussir une entreprise qui fera sa gloire et lui promet aussi des bénéfices considérables ; *de l'autre part*, *l'intérêt politique* de ceux qui combattent l'entreprise pour affaiblir une proie convoitée et *l'intérêt personnel* de ceux qui osent se vanter de conspirer contre la bourse d'un noble prince dont ils exploitent les sentiments généreux.

LXXVIII

A M. DAMAS HINARD, SECRÉTAIRE DES COMMANDEMENTS DE S. M. L'IMPÉRATRICE, A BAYONNE.

Paris, 14 septembre 1859.

M. Mougel-Bey, ingénieur en chef des ponts et chaussées, directeur des travaux du canal de Suez, se rend à Bayonne pour étudier la question de l'ensablement de l'Adour et nous faire un rapport sur le régime des côtes, près de l'embouchure, comparé au régime de la plage de Péluse. Vous savez que j'avais informé l'Impératrice de cette mission. Je vous prie de demander à Sa Majesté si elle veut bien le recevoir et obtenir de l'Empereur qu'il entende cet ingénieur.

Je vous serai en outre obligé de remettre à S. M. l'Impératrice, pour la donner et la recommander elle-même à l'Empereur, la copie d'une pétition que les membres du conseil d'administration du canal de Suez ont signée dans leur séance mensuelle d'hier. Le conseil a décidé qu'une députation serait chargée de solliciter une audience de l'Empereur pour lui remettre l'original de cette pétition. En conséquence, je vais adresser à M. Mocquard, chef du cabinet de Sa Majesté, une autre copie, en le priant de nous faire connaître les ordres de l'Empereur. La députation attendra naturellement le retour de Sa Majesté à Paris.

Le moment me paraît tout à fait opportun pour s'expliquer avec l'Angleterre au sujet du canal de Suez. Dans un voyage que je viens de faire en Angleterre, j'ai con-

staté que lord John Russell, MM. Gladstone, Sidney Herbert et d'autres membres du cabinet, avaient conservé leur opinion personnelle favorable au canal. Lord John Russell, particulièrement, tout en se soumettant *provisoirement*, dit-il, pour ne pas gêner la politique de son pays, aux traditions du Foreign Office, a réservé l'avenir sur la question de Suez, en faisant comprendre que lui et ses collègues ne suivraient pas lord Palmerston dans une voie compromettante pour leurs principes. Lord Palmerston a absolument besoin dans ce moment de ne pas se mettre en désaccord avec lord John Russell. Enfin, M. de Persigny, qui était autrefois contraire à une négociation, au sujet du canal, entre la France et l'Angleterre, me semble aujourd'hui disposé à en admettre la possibilité.

Ce qui vient de se passer en Chine me paraît enfin un argument excellent pour amener l'Angleterre à comprendre que la vieille jalousie contre ce qui peut être utile à notre pays, l'aveugle et l'empêche de voir que la Russie et les États-Unis d'Amérique menacent réellement sa suprématie dans les mers orientales, dont ils sont plus rapprochés que l'Angleterre, par l'Amour et la Californie.

En Autriche, les dispositions ne peuvent pas être meilleures.

M. Mougel-Bey vous remettra un pli contenant : 1° le profil en long du canal maritime de Suez exécuté d'après les derniers nivellements ; 2° le dessin d'une drague d'un nouveau système qui sera employée aux travaux du canal et une note résumée présentant l'ensemble des travaux à exécuter.

LXXIX

NOTE POUR M. LE COMTE WALEWSKI.

La Chénaie, 15 septembre 1859.

M. Sabatier, consul général de France à Alexandrie, s'est montré, depuis mon départ d'Égypte, l'adversaire le plus dangereux de la Compagnie du canal de Suez. N'ayant jamais eu envers lui que de bons et loyaux procédés, je m'étais pendant longtemps refusé à croire ce qui cependant était devenu de notoriété publique. Mais, aujourd'hui, l'attitude de cet agent a pris une telle gravité contre les intérêts d'une Société à la tête de laquelle je suis placé, que je crois devoir appeler l'attention de S. Exc. M. le comte Walewski, en le priant de vouloir bien prendre des informations, et de faire connaître au représentant de la France en Égypte les intentions du gouvernement.

J'ai la certitude que M. Sabatier fait tous ses efforts pour décourager le vice-roi, et l'engager à ne pas persévérer dans son entreprise, en cherchant à lui persuader que l'Empereur ne contrariera pas l'opposition de l'Angleterre et ne soutiendra pas la Compagnie du canal.

LXXX

A M. DAMAS HINARD, A BAYONNE.

La Chénaie, 18 septembre 1859.

Je viens de recevoir deux lettres d'Angleterre et d'Autriche dont les extraits suivants me semblent utiles à faire connaître à l'Empereur :

1° *Extrait d'une lettre de M. le chevalier Revoltel'a, de Trieste, (12 septembre).*

M. le chevalier Scrinzi a été spécialement envoyé à Vienne pour entretenir les ministres de la question du canal de Suez. Il y a retrouvé les mêmes dispositions favorables dont je vous avais fait part. Le baron de Bruck, surtout, y apporte le plus grand intérêt, intérêt promettant d'être d'autant plus efficace que, dans ce moment, outre l'influence personnelle exercée par le ministre des finances, devenu le doyen du cabinet, c'est lui qui est le pivot des réformes économiques et commerciales à l'ordre du jour.

Le chevalier Scrinzi a eu une longue et intéressante conversation avec le ministre des affaires étrangères, M. de Rechberg, au sujet de notre affaire. Sans entrer dans des détails inutiles, je me bornerai à vous dire, comme conclusion, que la crainte du ministre est que le gouvernement français ne se montre pas assez décidé et assez énergique pour soutenir l'entreprise et qu'on attend naturellement de connaître ses dispositions. On désire que la France donne la première impulsion, sans cela nous traînerons encore longtemps, ce qui, dans l'état actuel des choses, n'est plus possible. Nous sommes parfaitement convaincus ici que, si l'Empereur Napoléon III agit dans cette

affaire avec énergie, les autres gouvernements suivront son exemple, autrement tous les autres États ne pourront que rester spectateurs oisifs.

2° *Extrait d'une lettre de M. Ad. Lange, de Londres.* (16 *sept.*)

J'ai envoyé au *Times* ma réponse à son article sur ma brochure. Le rédacteur m'a écrit pour m'engager à passer à son bureau. Ma brochure a été de nouveau discutée; les indices en faveur du canal sont de plus en plus favorables. J'ai dit aux rédacteurs du *Times* : « Votre ancienne opinion n'est pas soutenable; voulez-vous y persister jusqu'à ce que la France vous déclare que ce sera le vainqueur de Solférino qui mettra fin à l'opposition anglaise, dans une question où il aura, plus que dans aucune autre, cet ascendant moral qu'il ambitionne ? Je vous préviens que si vous ne voulez pas m'écouter, vous n'agirez pas dans l'intérêt de votre pays. Cédez pendant que nous pouvons le faire avec bonne grâce. »

L'opinion, ici, est que, si l'Empereur le veut, nous n'aurons plus aucune difficulté. Lord Palmerston cédera d'autant plus que ses collègues ne partagent pas son *crochet. That is the question.*

vrit ses rangs, et lui cédant la première place : « A vous, « Sire, lui dit-elle, l'honneur du premier coup de lance. »

J'ai dit, dans notre dernière séance du Conseil d'administration, que l'Impératrice avait été notre ange tutélaire, et qu'elle serait, pour l'union des Deux-Mers, ce qu'avait été *Isabelle la Catholique* pour la découverte de l'Amérique. Aussi, avons-nous choisi le 15 novembre, jour de la Sainte-Eugénie, pour notre première assemblée générale d'actionnaires.

LXXXIII

AU MÊME.

La Chénaie, 13 octobre 1859.

J'apprends que la Porte, cédant à la pression de l'ambassadeur d'Angleterre à Constantinople, vient d'expédier Mouktar-Bey, ministre des finances, pour tracer au vice-roi d'Égypte une ligne de conduite, en ce qui concerne l'œuvre du canal de Suez. Or, si j'en crois mes renseignements, les instructions de ce fonctionnaire, loin d'enhardir l'Altesse égyptienne dans ses bonnes intentions, ont pour but de le décourager complétement. Vous remarquerez, et en cela le plan de nos adversaires est facile à démêler, que c'est au moment où l'assemblée générale des actionnaires est annoncée partout, qu'ils exécutent une menace destinée à ébranler la confiance de nos associés et à susciter des embarras plus considérables que ceux qui se sont déjà produits. Mes correspondances d'Alexandrie me prouvent, en effet, qu'instruits à l'avance de la mission de Mouktar-Bey, les ennemis du canal en profitent pour crier bien haut *que c'en est fait de l'entreprise dont le gouvernement de l'Empereur ne veut pas se mêler, laissant le champ libre à l'opposition des agents anglais.*

Comme S. M. l'Impératrice peut facilement se faire rendre compte de la portée de ces nouvelles complications, je vous serai très-reconnaissant de mettre ma lettre sous ses yeux. Elle verra comment m'est, en ce moment, indispensable la continuation de l'assistance dont elle m'a déjà donné tant de témoignages.

LXXXIV

AU MÊME.

Paris, 14 octobre 1859.

Le courrier d'Égypte que je reçois, après vous avoir expédié, de la campagne, ma lettre d'hier, m'informe que la mission de Mouktar-Bey commence à produire, à Alexandrie, de très-fâcheux résultats, et qu'il est question d'ordonner des mesures pour faire suspendre toute espèce de travaux. Il serait très-important, comme conclusion des considérations que je vous ai prié de faire connaître à S. M. l'Impératrice, qu'une dépêche fût envoyée à M. Sabatier, consul général de France à Alexandrie, pour faire *maintenir ou établir le statu quo*, et pour empêcher qu'aucune atteinte ne soit portée aux droits et aux intérêts de la Compagnie universelle du canal de Suez.

LXXXV

A M. D. A. LANGE, A LONDRES.

La Chénaie, 15 octobre 1859.

Le journal *l'Isthme de Suez* vous apportera des détails sur la mission de Mouktar-Bey en Égypte, mission provoquée par une nouvelle pression officielle exercée, à Constantinople, par l'ambassadeur d'Angleterre. L'intervention de M. Bulwer, dans cette occasion, est un fait hors de doute. Les renseignements qui me sont parvenus de Constantinople, à ce sujet, ont été puisés auprès de la Porte elle-même. L'ambassadeur de France avait d'abord réclamé contre cette mission hostile au canal de Suez; mais les démarches de l'ambassadeur d'Angleterre étaient d'une telle nature et avaient un tel caractère, qu'un conflit très-grave aurait pu se produire. L'ambassadeur de France, fidèle alors à ses anciennes instructions, qui ne lui permettaient pas de provoquer lui-même ce grave conflit, a dû s'abstenir et laisser le champ libre à son collègue anglais. Les informations que je vous donne sont positives. Cette circonstance est d'ailleurs fort heureuse pour nous ; c'est sans doute ce qu'attendait l'Empereur pour faire déclarer à lord Cowley qu'il nous soutiendrait, et qu'il allait faire droit aux réclamations de la Compagnie du canal. Une dépêche est même partie, dans ce sens, pour notre ambassadeur à Londres, afin qu'il fasse une communication à votre gouvernement.

Je regarde notre cause comme complétement gagnée, puisque l'Empereur la prend sous sa protection.

LXXXVI

A M. S.-W. RUYSSENAERS, A ALEXANDRIE.

La Chénaie, 17 octobre 1859.

Les incidents qui se produisent en Égypte, par suite de la mission de Mouktar-Bey, sont sans doute très-fâcheux, mais ils n'ont à mes yeux aucune valeur réelle, depuis que l'Empereur a décidé de placer nos intérêts sous sa toute-puissante protection. Nos adversaires seront frappés. Stephenson rend déjà ses comptes dans l'autre monde ; le tour des autres viendra, d'une manière ou de l'autre. Pour moi, la situation de notre entreprise n'a jamais été meilleure ; elle est arrivée au point que j'ai toujours ambitionné : c'est qu'elle fût portée comme *question de fait*, et non comme projet, au tribunal de la politique européenne. Elle ne pouvait pas se présenter dans des conditions plus favorables que celles qui ont été produites par la mission de Mouktar-Bey.

Si j'avais un million à ma disposition, je le consacrerais à acheter immédiatement, au pair, des actions du canal de Suez ; mais, malheureusement, ma fortune ne m'a permis d'en payer et par conséquent d'en avoir que 200.

J'approuve toutes les mesures que vous projetez. J'engage M. Laroche, chef de l'établissement de Port-Saïd, et M. Alfred Feinieux, représentant de l'entrepreneur, à se concerter avec vous, pour ne céder qu'à la violence et pour prendre toutes les dispositions conservatoires, en attendant le moment très-prochain où justice sera faite et

où le triomphe de notre grande entreprise fera rentrer dans le néant ses obscurs blasphémateurs.

Veuillez faire savoir à Son Altesse que son fils, le jeune prince Toussoum-Pacha, se porte très-bien. Son séjour à La Chénaie paraît lui être agréable. Je suis très-content de lui et je trouve qu'il a beaucoup gagné depuis deux ans. Il fait d'excellents exercices; je lui donne moi-même des leçons d'équitation. Le général commandant le département et d'autres fonctionnaires sont venus lui faire visite.

LXXXVII

A M. LE COMTE DE LESSEPS, A PARIS.

La Chénaie, 17 octobre 1859.

Je t'envoie, pour les communiquer au ministre, des correspondances que je reçois d'Alexandrie, sur la manière dont le consul général de France en Égypte a pris l'initiative de l'obéissance à la mission de Mouktar-Bey. Cette mission étant annoncée à l'ambassadeur de France, à Constantinople, comme destinée à maintenir le *statu quo*, le simple devoir de M. Sabatier ne devait-il pas être de conserver la situation qui n'avait rien de compromettant pour personne, si ce n'est pour l'illégitime intervention des agents anglais en Orient, et de proposer à ses collègues d'en référer à leurs gouvernements? Le vice-roi, certainement, n'aurait pas regretté qu'il ne se fût pas fait le promoteur et l'auxiliaire de la mission de Mouktar-Bey, représentée, je le répète, comme inoffensive à notre ambassadeur à Constantinople, et devenue, en Égypte, hostile aux intérêts français.

Attendre les instructions du gouvernement de l'Empereur était la règle à suivre; le bons sens l'exigeait.

DOCUMENTS JOINTS A LA LETTRE PRÉCÉDENTE

M. DE REGNY A M. DE LESSEPS, A PARIS.

Alexandrie, le 5 octobre 1859.

Dans la réunion consulaire qui a eu lieu hier au ministère des affaires étrangères, et dont je vous envoie le

procès-verbal, M. Sabatier a cru embarrasser M. Ruyssenaers en lui adressant, sur un ton goguenard, la question suivante :

« M. le consul général des Pays-Pas, qui a des relations « très-intimes avec l'isthme, pourrait vous dire la natio- « nalité des travailleurs qui y sont occupés. »

M. Ruyssenaers a répondu :

« Le consul général des Pays-Bas n'a aucun de ses « nationaux dans l'isthme, mais le représentant de l'entre- « preneur français qui est chargé des opérations pourra, « beaucoup mieux que moi, éclairer M. l'agent et consul « général de France. »

Ce dernier a alors ajouté : « Oh ! je ne sais pas s'il y « a un entrepreneur français. »

Le représentant de l'entrepreneur, M. Hardon, avait cependant déposé au consulat général de France sa procuration, où le contrat avec la Compagnie du canal était relaté.

On n'a encore rien signifié à M. Ruyssenaers, comme agent supérieur de la Compagnie, mais il a écrit à M. Laroche que si on lui intime l'ordre de se retirer, avec menace d'employer la violence, il doit se borner à constater qu'il cède à la force, en rendant le gouvernement égyptien responsable.

Je reviens à la réunion consulaire. Après la lecture de la communication de la Porte, un profond silence régna pendant quelques minutes. Personne ne voulait être le premier à exprimer une opinion; alors, M. Sabatier a commencé par donner *son adhésion pleine et entière* à la demande du gouvernement égyptien, en promettant son concours. Pour se justifier de cet empressement, il dira qu'étant le doyen du corps consulaire, c'était son devoir.

Le ministre des affaires étrangères parla ensuite d'ac-

corder quatorze jours pour faire quitter le désert aux ouvriers européens. M. Sabatier répondit que c'était au gouvernement égyptien à fixer le délai. Le consul général d'Espagne et ensuite celui de Grèce, ont observé que le délai était insuffisant, et on l'a fixé au 1er novembre.

M. Ruyssenaers n'a voulu rien dire, dans la crainte que la moindre observation de sa part ne soit exploitée plus tard comme une preuve qu'il avait jugé le délai suffisant pour faire rentrer ouvriers et matériel.

Le vice-roi, en laissant faire son gouvernement, avait dit, avant son départ, qu'il ne se chargerait pas de chasser les Européens du désert, mais l'attitude de M. Sabatier, obéissant aux instructions verbales mentionnées dans la lettre vizirielle apportée par Mouktar-Bey, n'a pas permis à Son Altesse d'arrêter les conséquences des ordres de Constantinople, où il savait que l'on n'attendait qu'un acte de sa part pour le déclarer rebelle.

Je puis vous assurer que le consul général de France avait déjà donné confidentiellement son opinion à Chérif-Pacha et au consul général d'Angleterre, avant la réunion du corps consulaire, et déclaré qu'il prêterait son concours aux mesures coercitives qui seraient prises contre les Français employés aux travaux du canal.

M. RUYSSENAERS A M. DE LESSEPS.

Alexandrie, 7 octobre 1859.

J'ai eu l'honneur de vous faire connaître, à diverses reprises, la situation favorable dans laquelle nous nous trouvions, après votre départ d'Égypte, pour arriver à l'achèvement de nos études préparatoires.

Nous avions rencontré, de la part des autorités locales, les plus grandes facilités, soit pour le transport, dans le désert, des vivres et du matériel, soit, à Alexandrie, pour l'entrée et la sortie en franchise de notre matériel et des vivres destinés à Port-Saïd, soit pour notre bateau à vapeur, *le Joseph*, auquel, pour éviter toutes difficultés quarantenaires, on avait consenti à donner un garde de santé qui le dispensait de toucher à Damiette, en se rendant à Port-Saïd.

Tout allait donc pour le mieux de nos intérêts, et rien ne faisait présumer un changement de conduite de la part du gouvernement égyptien, lorsque je fus avisé que la Porte avait décidé d'envoyer, à Alexandrie, un agent chargé de notifier au vice-roi l'ordre de faire suspendre toutes les études, et en outre de faire évacuer les points occupés par nos travailleurs.

J'hésitais encore à croire à une pareille audace, lorsque j'en ai eu la pénible confirmation, par l'arrivée dans notre port d'une frégate turque, ayant à son bord Mouktar-Bey, dont la mission n'a pas tardé à être connue.

En effet, le 4 de ce mois, le corps consulaire a été convoqué au ministère des affaires étrangères, sur les ordres de S. A. le vice-roi, et, là, on a donné lecture à MM. les consuls d'une lettre vizirielle, dont copie est ci-incluse, par laquelle la Porte enjoint au vice-roi d'avoir à faire cesser toutes les études ou travaux préparatoires en cours d'exécution dans l'isthme.

En conséquence, MM. les consuls ont été invités à communiquer cet ordre à ceux de leurs nationaux intéressés à la question, avec invitation d'avoir à s'y conformer, d'ici au 31 de ce mois, sous peine, passé ce délai, d'y être contraints par la force armée, et, à cet effet, le gou-

vernement égyptien a demandé au corps consulaire son intervention.

Un procès-verbal de cette séance a été signé; j'ai l'honneur de vous en transmettre une copie avec la présente dépêche.

En portant à votre connaissance un événement aussi grave, je ne saurais ajouter aucune réflexion; je me bornerai donc à vous informer que j'ai invité M. Feinieux à se rendre ici sans retard, pour se concerter avec moi au sujet d'un protêt que je suis dans l'intention de lui faire remettre au consul de France, au nom de M. Hardon, entrepreneur général des travaux de la Compagnie.

Je ne sais quelles mesures le conseil d'administration croira devoir prendre, mais il en est une indispensable, sur laquelle j'appelle toute votre attention, c'est la nécessité de m'adjoindre un ou deux collègues dont la présence ici sera utile pour donner plus de poids aux démarches à faire pour sauvegarder les droits de la Compagnie.

Je doute que la décision du Conseil puisse me parvenir avant le 1er novembre; mais, en tout cas, vous pouvez compter que nous ne céderons qu'à la force. Je donnerai des instructions pour que nos agents dressent des procès-verbaux destinés à conserver nos droits.

J'ajouterai, en terminant, que je n'ai reçu, jusqu'à présent, soit comme agent de la Compagnie, soit comme représentant de M. de Lesseps, aucune communication officielle de la part du gouvernement de S. A. le vice-roi.

A mon avis, ce silence des autorités locales, alors que des intérêts si graves sont en jeu, donnera une nouvelle force au droit que nous aurons de réclamer la réparation du dommage causé.

LETTRE VIZIRIELLE ADRESSÉE AU VICE-ROI D'ÉGYPTE LE 21 SEFER 1276 (19 SEPTEMBRE 1859).

J'ai reçu la lettre de Votre Altesse en réponse à celle que j'ai eu l'honneur de lui adresser dernièrement, d'ordre impérial, sur les considérations suggérées pour le projet du percement du canal de Suez ; j'ai placé cette lettre sous les yeux de Sa Majesté. Votre Altesse expose que les travaux exécutés par M. de Lesseps ne sont pas le véritable creusement du canal, mais quelques études préliminaires auxquelles on a employé seulement des ouvriers étrangers ; et que, comme il arrive de tous côtés des demandes et des communications différentes à ce sujet, il importe de donner une réponse et de prendre une décision quelconque.

Le percement de l'isthme, je l'ai écrit maintes fois à Votre Altesse, n'est pas du nombre des choses particulières à une province et à une administration ; c'est une question très-grave et très-importante, qui touche entièrement à l'administration intérieure de l'empire ottoman et à ses relations extérieures en général ; dès lors, comme le gouvernement doit l'approfondir dans toutes ses parties et sous toutes ses faces, c'est donc à lui qu'il appartient naturellement de la discuter. Conséquemment, tout ce qui pourrait avoir été fait sans l'autorisation souveraine serait illégal ; de la même manière, il est naturel, aux yeux du gouvernement ottoman, que tout ce qui s'est fait jusqu'à présent soit regardé comme nul et non avenu ; il est incontestable aussi qu'on ne pourra rien objecter à une réponse faite au nom de cette règle, sur les travaux

actuels, et que cette règle est elle-même le vœu des puissances amies et alliées de la Porte.

Comme la fidélité des sentiments particuliers de Votre Altesse pour S. M. le Sultan se réunit en elle à une profonde sagacité et à une hauteur de vues qui la distinguent particulièrement, les points délicats de cette affaire ne manqueront pas de se montrer à l'esprit de Votre Altesse, véritable appréciateur de toutes choses, et les témoignages qu'elle a fournis de sa rectitude, soit dans cette question, soit dans toute autre, sont la preuve qu'elle s'unira à nous dans la défense des droits sacrés de la couronne.

En conséquence, et afin d'écarter les difficultés qui pourraient naître à ce sujet, Sa Majesté a ordonné qu'à toutes les communications qui pourraient être faites en Égypte, il serait répondu que l'examen de cette affaire, son rejet ou son acceptation, sont du ressort de la Porte Ottomane ; que l'on signalerait à Votre Altesse la nécessité de faire cesser toute espèce de travaux qui seraient contraires aux usages, et enfin que le kiahia de Votre Altesse, Mouktar-Bey, serait invité à se rendre auprès d'elle, afin de lui développer verbalement ce qui précède.

PROCÈS-VERBAL.

L'an mil huit cent cinquante-neuf, le mardi 4 octobre....

Se sont réunis au ministère des affaires étrangères, à Alexandrie :

MM. les consuls généraux de France, de Sardaigne, d'Angleterre, de Naples, de Hollande, de Grèce, de Suède, de Portugal, d'Autriche, de Belgique, d'Espagne, de Toscane, des Villes Anséatiques, de Prusse, de Russie, de Danemark.

f-Pacha, ministre des affaires étrangères de S. A.
ɔrès un exposé, a donné lecture d'une lettre vizi-
e le 21 sefer 1276 à S. A. le vice-roi.
:ture de ladite pièce, S. Exc. le ministre a annoncé
vice-roi, voulant se conformer aux volontés de la
te, exprimées tant par la lettre vizirielle que par
ıns verbales de S. E. Mouktar-Bey, avait décidé
ɜr les opérations dont la poursuite n'a lieu que
éfenses positives et en violation des droits incon-
souveraineté territoriale appartenant à S. M. I.

parvenir à ce but, des mesures énergiques assu-
tat efficace doivent être prises et appliquées, mais
'river à l'emploi des moyens coercitifs contre des
partenant toutes à des nationalités étrangères, le
ıt égyptien a voulu faire connaître sa résolution à
:orps consulaire, et lui demander l'appui et la
le son autorité, tant pour intimer une dernière
ninistrés l'ordre de quitter le terrain de l'isthme,
ister l'administration dans la mise à exécution
pour lesquelles, au besoin, il sera recouru à la

ninistre termine en disant qu'il espère que, dans sa
e, l'honorable corps consulaire, appréciant la légi-
ıotifs de la conduite du gouvernement de S. A.
ıi prêtera un concours d'autant plus efficace, que
nt il pourra peut-être faire arriver, sans difficultés,
ɔoursuivi, mais qu'encore il établira, en cas de
ılpabilité de leurs nationaux qui auront amené
:nces dont ils auront seuls à subir toute la res-

gents, consuls généraux, gérants et délégués,
ommunication, ont déclaré adhérer à la demande
: présentée au nom du gouvernement égyptien, etc.
es membres présents, S. Exc. le ministre des affaires
t M. Vicard, directeur des bureaux du ministère,
ions de secrétaire.

LETTRE ADRESSÉE A M. M.-G. SURUR, VICE-CONSUL DE FRANCE A DAMIETTE, PAR M. SABATIER, AGENT ET CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE.

Alexandrie, le 6 octobre 1859.

J'ai l'honneur de vous annoncer que, d'après l'ordre formel qu'il en a reçu de la Sublime Porte, le gouvernement égyptien a pris la résolution de faire suspendre les divers travaux qui, malgré ses intentions plusieurs fois exprimées, se sont poursuivis jusqu'à ce jour à Port-Saïd ou dans l'isthme de Suez.

En portant cette détermination à votre connaissance, je vous prie de vouloir bien en informer sans retard tous les Français ou protégés français employés au service de la Compagnie du canal, dans votre résidence ou aux environs. Je vous serai reconnaissant, en outre, de ne pas laisser ignorer à ces Messieurs que l'autorité locale est fermement décidée à faire exécuter, *même par la force*, les ordres qu'elle a reçus et que, par conséquent, ceux d'entre eux qui, au 1er novembre prochain, auraient refusé de se soumettre à la résolution que je vous charge de leur transmettre, n'auraient à s'en prendre qu'à eux-mêmes des *conséquences fâcheuses*, quelles qu'elles soient, que pourrait entraîner leur résistance.

Recevez, etc.

Signé : SABATIER.

LXXXVIII

A M. S.-W. RUYSSENAERS, A ALEXANDRIE.

Paris, 24 octobre 1859.

J'ai la satisfaction de vous annoncer que notre réception chez l'Empereur a eu lieu hier, à Saint-Cloud. MM. Élie de Beaumont, baron Ch. Dupin, nos présidents honoraires, s'étaient joints aux membres du Conseil. Nous fîmes demi-cercle autour de l'Empereur, qui avait une attitude fort bienveillante.

Sa Majesté, qui connaissait le but de notre visite, s'adressant directement à moi, dit : « *Comment se fait-il, monsieur de Lesseps, que tant de monde soit contre votre entreprise?* — *Sire*, ai-je répondu immédiatement, *c'est que tout le monde croit que Votre Majesté ne veut pas nous soutenir.* »

L'Empereur, roulant alors dans ses doigts le bout de ses longues moustaches, comme il a l'habitude de le faire, lorsqu'il réfléchit, ajouta, après quelques secondes de silence : « *Eh bien! soyez tranquilles, vous pouvez compter sur mon appui et ma protection.* »

A l'occasion de la résistance de l'Angleterre et d'une récente réponse de Londres, dont il nous a parlé en la qualifiant de *raide*, l'Empereur a dit : « *C'est un grain, il faut carguer les voiles.* »

Alors, nous lui avons demandé de nous autoriser annoncer à nos actionnaires que *des négociations étant entamées, il y avait lieu d'ajourner l'assemblée générale,*

faute de quoi nous serions obligés de les liquider et de les rembourser.

Il a accepté ce que nous demandions et nous a autorisés à motiver, par le commencement des négociations, l'ajournement de l'assemblée générale des actionnaires. Il nous a permis de faire savoir, en Égypte, qu'il avait déjà donné à son ministre des affaires étrangères des ordres pour que nos droits et nos opérations fussent maintenus. Nous l'en avons remercié.

Nous nous sommes plaints de la conduite du consul général de France en Égypte, dont la protection avait complétement manqué à la défense de nos intérêts, et nous avons remis une note pour appuyer notre plainte.

Ayant jugé que le moment était venu de nous retirer, je fis un signe à mes collègues, et je dis à l'Empereur que je croyais utile de me rendre à Constantinople et à Alexandrie. Il m'a répondu : « *C'est très-important.* »

Chacun alors a défilé devant Sa Majesté; je suis resté le dernier, avec le duc d'Albuféra, ayant remarqué que l'Empereur désirait nous entretenir en particulier. Il nous dit, avec un air de grande bonhomie : « Que pensez-vous qu'il y ait à faire dans ce moment? — Sire, ai-je répliqué, le changement de résidence du consul général de France, qui, étant un agent d'une grande capacité, peut être appelé à un autre poste. » — « *Eh bien! s'il n'y a que cela, ce sera bien facile. Dites-le à Walewski.* »

Je me suis empressé, au sortir de l'audience, d'envoyer au comte Walewski une note dans laquelle je lui faisais le compte rendu dont je viens de vous donner la substance, et je terminai ainsi ma note :

« La conséquence pratique de cette excellente audience

« me semble être, tout en réservant les questions poli-
« tiques, qui seront à décider par la diplomatie : 1° Que
« M. Thouvenel reçoive l'ordre de demander au nouveau
« grand-vizir (que je crois favorable à notre entreprise)
« une lettre pour le vice-roi, l'autorisant à faire continuer
« les opérations de la phase préparatoire, telle qu'elle a
« été définie dans une lettre que j'ai adressée de Corfou,
« le 3 mars 1859, à l'ex-grand-vizir Aali-Pacha, qui a été
« acceptée par le vice-roi et qui est mise en exécution
« en Égypte, depuis plusieurs mois.

« 2° Que les services de M. Sabatier soient utilisés
« ailleurs qu'en Égypte. »

Il est fort heureux que je me sois trouvé en France, au lieu d'être resté en Égypte, lors de la mission de Mouktar-Bey, qui vous a causé, avec raison, tant de soucis et à l'occasion de laquelle vous nous avez donné de nouvelles preuves de votre tact, de votre bon esprit et de votre dévouement aux intérêts de la Compagnie.

XC

CIRCULAIRE AUX 30,000 ACTIONNAIRES DE LA COMPAGNIE.

Paris, 28 octobre 1859.

Le conseil d'administration a l'honneur de vous informer que la députation chargée de présenter à Sa Majesté une pétition, invoquant, au nom de la Compagnie, l'appui de l'Empereur, a été reçue le dimanche 23 courant. Sa Majesté a daigné lui exprimer ses sympathies pour l'entreprise et lui promettre sa haute protection pour les intérêts considérables qui y sont engagés.

Des négociations diplomatiques sont entamées, en vue d'assurer le libre exercice des droits acquis à la Compagnie par ses actes de concession.

Cette situation impose à la Compagnie une réserve à laquelle s'associeront tous ses membres, car elle est à la fois pour eux un devoir et un intérêt.

Le conseil d'administration, a, en conséquence, décidé que l'assemblée générale des actionnaires, convoquée pour le 15 novembre prochain, serait ajournée.

Un avis ultérieur fera connaître à MM. les actionnaires la date de la nouvelle réunion. Aucun appel de fonds n'aura lieu jusqu'à cette époque.

Veuillez agréer, etc.

Le Président,

FERD. DE LESSEPS.

XCI

CIRCULAIRE A MM. LES CORRESPONDANTS DE LA COMPAGNIE, EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

Paris, 28 octobre 1859.

Je m'empresse de vous informer de la phase nouvelle dans laquelle vient d'entrer l'entreprise du canal de Suez, à laquelle vous avez prêté, depuis son origine, votre concours actif et éclairé.

Vous avez pu apprendre, par la voie des journaux, les difficultés qui nous ont été suscitées tout récemment par la Porte, à l'instigation de l'Angleterre. Pour lever définitivement tout obstacle au libre exercice des droits que possède la Compagnie, le conseil d'administration s'est adressé directement à S. M. l'Empereur et lui a demandé aide et protection pour sortir d'une situation qui devient toute politique, et qu'il appartient à lui seul de résoudre.

Sa Majesté m'a fait prévenir qu'elle recevrait le dimanche 23 octobre, à Saint-Cloud, la députation du conseil d'administration chargée de réclamer son appui.

L'accueil fait par l'Empereur à cette députation ne nous a laissé aucune incertitude sur les dispositions bienveillantes et actives de Sa Majesté en faveur de notre entreprise.

Des négociations diplomatiques sont entamées en vue d'assurer le libre exercice des droits acquis à la Compagnie par ses actes de concession.

En conséquence, le conseil d'administration, dans sa

séance extraordinaire du 24 courant, a adopté les trois résolutions suivantes :

1° L'ajournement de l'assemblée générale;

2° La rédaction d'un avis à insérer dans les journaux pour prévenir les actionnaires de cette mesure;

3° L'envoi d'une circulaire à tous les actionnaires, sans exception, laquelle a pour objet de leur exposer les causes de l'ajournement de l'assemblée.

C'est cette dernière pièce que je vous adresse, avec la présente, en vous priant de la faire parvenir aux actionnaires qui figurent sur vos listes de souscription, ayant droit ou non d'assister aux assemblées générales; je tiens à ce qu'elle soit remise à chacun individuellement et sans frais.

tion britannique se maintiendrait. Le comte Walewski avait commencé par faire faire des ouvertures à la cour de Saint-James. Ces ouvertures avaient été d'abord mal accueillies, et l'Empereur, en nous en parlant lui-même, dans notre audience, avait qualifié de *raide* la réponse des ministres anglais; mais lorsque, sur de nouvellles communications de notre ambassadeur à Londres, nos chers voisins ont acquis la certitude que l'Empereur était parfaitement décidé à nous soutenir, ils se sont montrés disposés à entrer en accommodement, en exprimant le désir de s'entendre de bon accord. Avec les Anglais, vous le savez, le meilleur moyen de conserver de bonnes relations est de se faire respecter et de ne pas faiblir devant leurs moyens habituels d'intimidation. Lorsque l'on a raison et qu'on les a mis dans le cas de ne pas trouver d'appui en dehors de leur pays pour soutenir leurs prétentions, ils se résignent très-bien et l'on peut être certain qu'ils céderont.

Je me suis permis de dire à l'Empereur que la principale force de leur opposition avait consisté dans l'opinion qu'ils avaient cherché à répandre partout que l'Empereur restait indifférent, et que, nous trouvant privés de l'appui des divers gouvernements, leur *veto* suffirait pour nous écraser. Ils sont aujourd'hui détrompés et, par conséquent, le triomphe de notre cause est désormais assuré.

Ainsi, les difficultés que nous avons rencontrées jusqu'ici n'auront fait que nous grandir et nous fortifier. Et, en dernier lieu, la mission de Mouktar-Bey en Égypte, qui, aux yeux de nos adversaires, devait nous porter le dernier coup, a été, au contraire, l'occasion, pour nous, de sortir d'un cercle vicieux et d'entrer franchement dans la voie définitive que, depuis cinq ans, tous mes efforts avaient cherché à atteindre.

XCIII

NOTE REMISE AUX REPRÉSENTANTS, A PARIS,

DE LA RUSSIE,
DE L'ESPAGNE,
DE LA PRUSSE,
DES ÉTATS-UNIS,
DE L'AUTRICHE,
DE LA GRÈCE,
DU PORTUGAL,
DES PAYS-BAS,
DE LA SARDAIGNE,
DE LA BELGIQUE,
DU DANEMARK,
DE LA SUÈDE,
DES DEUX-SICILES,
DU SAINT-PÈRE.

Paris, 3 novembre 1859.

La pétition remise à l'Empereur Napoléon III, par une députation du Conseil d'administration de la Compagnie universelle du canal maritime, expose l'état de la question.

L'Empereur, ayant bien voulu accorder sa protection aux intérêts de l'entreprise, a déjà fait envoyer des instructions à son ambassadeur, à Constantinople, à l'effet de réclamer de la Porte Ottomane les autorisations demandées par le vice-roi d'Égypte pour l'exécution des travaux.

Le concours des grandes puissances est sollicité pour obtenir, à Constantinople, ce résultat et pour faire discuter ensuite, d'un commun accord, les questions de neutralité du nouveau passage maritime, afin de mettre définitivement un terme aux défiances qui ont été soulevées par le cabinet anglais, et de garantir tous les intérêts politiques par un règlement international.

XCIV

LETTRE ADRESSÉE AUX PRINCES ET SOUVERAINS AVEC LESQUELS J'AI ÉTÉ EN RELATIONS PERSONNELLES.

AUTRICHE. — Archiduc Maximilien.
BELGIQUE. — Duc de Brabant.
ESPAGNE. — Le roi.
GRÈCE. — La reine.
PAYS-BAS. — La reine.
PORTUGAL. — Duc d'Oporto.
RUSSIE. — Grand-duc Constantin.
DEUX-SICILES. — Comte d'Aquila.

Paris, 7 novembre 1859.

J'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté (ou à Votre Altesse) la copie d'une note que j'ai remise au représentant de la cour de....., à Paris.

L'objet de cette note est de solliciter le concours des gouvernements de..... dans les négociations entamées par la France, pour obtenir que la Compagnie universelle du canal de Suez jouisse du libre et plein exercice de ses droits.

Le Conseil d'administration s'est d'abord adressé à Sa Majesté l'Empereur Napoléon, et lui a demandé de protéger les intérêts et les capitaux français engagés dans l'entreprise.

L'Empereur a daigné promettre son appui à la Compagnie, et il a bien voulu déjà faire envoyer des instructions favorables à Constantinople.

Les intérêts et les capitaux français ne sont pas les

seuls engagés dans l'exécution d'un travail qui profitera à la marine et au commerce du monde entier. Des sujets de Sa Majesté ont pris part à la souscription par laquelle a été formé le capital de la Compagnie; je n'ai pas négligé d'appeler, dans le sein du Conseil d'administration, des représentants de leurs intérêts.

Mais ce n'est pas seulement en leur nom que je supplie Votre Majesté (ou Votre Altesse) d'intervenir auprès du gouvernement de....., afin qu'il contribue à assurer le maintien des droits de la Compagnie.

C'est comme œuvre de progrès général, de progrès de la civilisation et du christianisme que le percement de l'isthme de Suez se recommande surtout à la bienveillance et à la protection de.....

J'ose donc la prier, comme président du Conseil d'administration de la Compagnie, de vouloir bien employer sa haute influence dans les conseils de....., dans le but de lever les derniers obstacles qui peuvent s'opposer à l'exécution du canal de Suez et de faire consacrer ensuite, par un règlement international, la neutralité du nouveau passage maritime.

XCV

NOTE POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, CONTENANT LES OBSERVATIONS DU COMITÉ DE DIRECTION SUR LES ORDRES TRANSMIS A M. LAROCHE, INGÉNIEUR DES PONTS ET CHAUSSÉES, PAR LE CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE EN ÉGYPTE.

Paris, le 8 novembre 1859.

En réponse à la protestation qui lui a été adressée par M. Laroche, ingénieur des ponts et chaussées, chef du service de la Compagnie sur les chantiers de Port-Saïd, M. Sabatier a écrit à M. Surur, vice-consul de France, à Damiette, la lettre suivante :

Alexandrie, 17 octobre 1859.

Je regrette de ne pouvoir prendre en sérieuse considération la protestation de M. Laroche. Il n'est pas admissible, en effet, qu'un agent subalterne de la Compagnie proteste contre une décision du gouvernement égyptien.....

En tout cas, je vous prie de représenter, encore une fois, à M. Laroche, comme à tous les employés placés sous sa direction, que Son Altesse, comme j'ai eu l'honneur de vous le dire, n'agit en cette circonstance qu'en vertu d'ordres venus de Constantinople, et qu'Elle est fermement décidée à les faire exécuter. Son intention, au surplus, n'est pas de porter atteinte aux intérêts de la Compagnie. M. Laroche peut prendre telles mesures que bon lui semblera pour l'évacuation ou du moins pour la conservation du matériel qui lui a été confié.

Mais il faut que les travaux cessent, et je compte assez sur la modération et la prudence de M. Laroche lui-même, pour être certain qu'on ne sera pas obligé de recourir, à son endroit, à des mesures de rigueur qui auraient l'approbation la plus complète du consulat général.

RÉPONSE DE M. LAROCHE, INGÉNIEUR, CHEF DE SECTION, A M. LE VICE-CONSUL DE FRANCE, A DAMIETTE.

Port-Saïd, 22 octobre 1859.

J'ai reçu copie de la lettre de M. l'agent et consul général de France, en Égypte, du 17 octobre 1859.

M. le consul général de France n'a pu prendre en sérieuse considération ma protestation, il le regrette..... C'était en effet un beau rôle, défendre les intérêts de la France et, sans emphase, du monde entier.

Il ne peut admettre qu'un agent subalterne proteste.....

Mais la hiérarchie qu'on invoque contre moi, on ne la respecte pas.

On m'adresse, à moi directement, les avis officiels du consulat de France concernant Port-Saïd.

M. le consul général a cependant répondu à ma protestation, je lui en suis reconnaissant.

Je ne doutais pas qu'aucune autorité ne voulût étouffer la voix d'intérêts légitimes qui se défendent loyalement.

De quoi s'agit-il?

Rendre justice à la Compagnie universelle du canal de Suez.

Eh bien! voyons la cause, oublions le défenseur.

Que M. le consul général daigne ne plus rejeter, en principe du moins, le droit de l'agent, à Port-Saïd, de protester contre une mesure qui compromet les intérêts à lui confiés.

Est-ce trop de présomption de l'oser espérer ? Je ne sais, et pourtant je ne puis me résoudre à retirer ma protestation.

Il faut que les travaux cessent, dit M. le consul général.

La désorganisation des chantiers de Port-Saïd n'est-elle donc pas atteinte et ne porte-t-elle pas un dommage très-grave aux intérêts qui me sont confiés?

Peut-on le nier?

Aussi Son Altesse ne pourrait trouver mauvais que la Compagnie fît ses réserves, et je ne vois pas que la justice empêche de les appuyer.

En conséquence, je maintiens les termes de ma protestation.

M. le consul général a foi dans ma prudence et ma modération ; il a raison.

Aussi la menace qui termine sa lettre était inutile.

C'est l'épouvantail qu'un père montre à ses enfants pour les éloigner du danger, mais qui ne le dispense pas de veiller à leur salut.

Signé : LAROCHE.

M. le consul général dit qu'il regrette de ne pouvoir prendre en considération la lettre de M. Laroche, attendu qu'il n'est pas admissible qu'un agent subalterne s'élève contre une décision provenant du gouvernement turc, lorsqu'il n'y a pas eu protestation de la part du consul général des Pays-Bas, qui assistait, à ce titre seul, à la séance du corps consulaire, auquel le vice-roi avait soumis l'appréciation et l'exécution de la lettre vizirielle apportée par Mouktar-Bey.

L'agent supérieur de la Compagnie en Égypte exerce, en effet, en même temps, les fonctions de consul général des Pays-Bas et, en cette qualité, il avait assisté à la séance des consuls généraux où M. Sabatier avait, par son initiative et ses déclarations, proposé sa coopération aux mesures d'exécution contre la Compagnie du canal. Or, le consul général des Pays-Bas, qui, d'ailleurs, n'avait aucun de ses nationaux employés aux travaux du canal, ayant pour instructions, ainsi que la plupart de ses collègues, de s'en rapporter dans certaines questions graves, pour lesquelles il n'avait pas le temps de recevoir des indications de son gouvernement ou de son ambassadeur, au jugement ou à l'exemple du consul général de France, pouvait-il s'élever contre une décision qu'approuvait pleinement et qu'imposait, en définitive, le consul général

six mois avec activité; c'eût été l'inaction d'un nombreux personnel; un matériel immense eût été laissé sans emploi ou livré à l'abandon et au pillage, une société industrielle considérable, atteinte dans ses droits et mise en demeure de laisser ses capitaux inertes et improductifs.

La conclusion de M. Sabatier est *que les travaux doivent cesser*.

De pareils aveux consacrent l'abandon complet, définitif et sans appel des droits et priviléges séculaires garantis en Orient aux sujets français par les capitulations.

Pour la Compagnie, ils sont un acte direct d'hostilité, une négation ouverte et violente de ses droits essentiels, qui mettent en péril pour elle jusqu'aux effets de la bienveillance de l'Empereur.

Dans cette situation d'une nature aussi grave, le Conseil d'administration de la Compagnie ne peut avoir de confiance que dans les dispositions favorables de S. Exc. M. le ministre des affaires étrangères. Il n'hésite pas à faire appel de nouveau à son esprit de haute justice.

XCVI

LETTRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A S. E. M. LE COMTE WALEWSKI, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Paris, 8 novembre 1859.

Le Conseil d'administration, réuni aujourd'hui en séance générale, a entendu la lecture d'un nouvel ordre émané du consul général de France en Égypte, contre M. Laroche, ingénieur des ponts et chaussées, qui, fort de son droit et défenseur dévoué des intérêts qui lui avaient été confiés, avait protesté contre les premières injonctions de M. Sabatier et avait manifesté la ferme résolution de ne pas quitter son poste, sans un ordre exprès venu de France, résolution imitée par tous les employés, conducteurs et ouvriers français.

Les soussignés, membres du conseil, ont l'honneur de vous transmettre, monsieur le comte, une note d'observations rédigée par le Comité de direction....

Il est de leur devoir de continuer à signaler la conduite du consul général de France, en Égypte, comme étant un danger permanent pour les opérations de la Compagnie.

Nos dernières correspondances d'Égypte nous informent que la dépêche télégraphique transmise par Votre Excellence à M. Sabatier, le 19 octobre, pour lui donner l'ordre de *maintenir le statu quo* et de *faire respecter nos droits* était arrivée à Alexandrie le 27 au matin; mais le consul général de France n'avait pas encore jugé à propos de rassurer des intérêts justement alarmés. L'agent supérieur de la Compagnie, à qui le Président avait, de son côté, transmis une communication télégraphique, en a immédiatement accusé réception, et, jusqu'à la date du 29, il ignorait encore que des instructions favorables fussent déjà parvenues à M. Sabatier.

Votre Excellence appréciera cette situation.

XCVII

A M. LE CHEVALIER REVOLTELLA, VICE-PRÉSIDENT DE LA COMPAGNIE, A TRIESTE.

Paris, 10 novembre 1859.

Par ma lettre du 16 août dernier, j'ai eu l'honneur de vous informer que le délai, fixé par le Conseil d'administration de la Compagnie, pour la réalisation des versements exigibles sur les cinquante mille actions souscrites par vous pour les États autrichiens, étant expiré, ces actions allaient être portées au compte courant ouvert par la Compagnie à S. A. le vice-roi d'Égypte qui, depuis plusieurs années, avait fait des avances considérables à l'entreprise.

J'ajoutais que ce serait désormais à Son Altesse que nous aurions à les demander, si vous entendiez maintenir votre souscription. Des circonstances de force majeure, amenées par la guerre entre la France et l'Autriche, ne vous ayant pas permis de faire effectuer les versements de votre souscription, vous avez bien voulu me répondre que vous acceptiez cette situation nouvelle, et vous vous êtes réservé de négocier avec le vice-roi, par mon intermédiaire, lorsque le moment serait venu pour vous de faire la reprise des cinquante mille actions dont vous désiriez maintenir la souscription, au nom de l'Autriche, conformément aux intentions de votre gouvernement.

Aujourd'hui, vous m'annoncez que la protection officielle

accordée par S. M. l'Empereur Napoléon aux droits de la Compagnie, et les négociations engagées pour obtenir le concours des autres gouvernements, en vue d'assurer le libre exercice de ces droits, vous permettent de rentrer en possession des cinquante mille actions primitivement souscrites, et dont vous opérerez la réalisation, dès que l'adhésion de votre gouvernement aux négociations commencées par la France vous aura mis à même de réunir les souscripteurs autrichiens.

Je m'empresse de vous répondre que je vais porter au vice-roi vos propositions, et je crois pouvoir vous assurer à l'avance que Son Altesse, dont le désir a toujours été de conserver à l'entreprise son caractère d'universalité, autorisera la Compagnie à vous délivrer, pour les États autrichiens, les 50,000 actions dont vous revendiquez la souscription.

Je vous prie de vouloir bien, pour la bonne règle, me confirmer que nous sommes d'accord et me mettre à même de renseigner Son Altesse le plus promptement possible sur l'époque où vous croirez être en mesure d'effectuer, en son lieu et place, les versements exigibles sur ces actions.

Il doit être, d'ailleurs, dès à présent convenu, dans tous les cas, que les frais ou commissions que vous auriez à payer pour la rétrocession de ces actions à des tiers ne seront supportés ni par le vice-roi ni par la Compagnie.

XCVIII

A M. LE DUC D'ALBUFÉRA, VICE-PRÉSIDENT DE LA COMPAGNIE, A PARIS.

Constantinople, 23 novembre 1859.

M. Thouvenel était anxieux et désireux de recevoir les instructions précises et péremptoires que je lui ai apportées. Aussi, en a-t-il profité avec un tact et une habileté supérieurs. Comme ce n'est pas le Président du canal de Suez, mais le représentant de l'Empereur qui négocie, vous comprendrez que cette situation m'impose une très-grande réserve; je ne puis dire et encore moins écrire ce qui se passe. Il me suffira de vous assurer que la situation a changé ici, d'un jour à l'autre, et que les choses se présentent sous l'aspect le plus favorable. Je me laisse diriger par notre ambassadeur. Je n'ai encore vu que les représentants de l'Autriche, de la Russie et de l'Espagne qui marcheront très-franchement avec nous. Je n'ai fait jusqu'à présent aucune visite aux Turcs, ce qui les intrigue beaucoup. Quant à sir Henri Bulwer, qui est d'ailleurs mon ami personnel, et qui, en bon agent anglais, sert, envers et contre tous, son gouvernement, il était au lit, avec la fièvre, le jour de mon arrivée. Ma venue lui a fait l'effet d'une bonne dose de quinine, car il s'est mis en campagne dès le lendemain matin. Il s'agite. Tant mieux ! du choc naît la lumière. Vous aurez su que nos opérations ne sont plus inquiétées dans l'isthme. Je n'ai pas besoin de recommander au conseil d'administration et au comité de direction de les pousser activement et sans interruption. C'est très-important.

XCIX

A M. LE COMTE DE LESSEPS, A PARIS.

Paris, 23 novembre 1859.

Notre ministre a été très-bien inspiré en me faisant partir pour Constantinople, et quoique, au premier moment de mon arrivée, Thouvenel ait été un peu effarouché. dans la crainte d'une complication, au milieu de ses négociations pour le Monténégro, je considère mon séjour, dans ce moment, à Constantinople, comme étant on ne peut plus opportun. Il faut dire que, par suite d'une tempête, les dépêches pour l'ambassadeur qui devaient me précéder de huit jours ne m'ont précédé que de quelques heures, de sorte que Thouvenel n'avait pas encore eu le temps de se retourner et qu'il croyait d'abord fort difficile de retourner brusquement les autres ; mais je considère encore cette circonstance comme heureuse. Je me suis mis naturellement à la disposition de notre ambassadeur, qui m'a traité en ancien camarade, et il s'est immédiatement débrouillé. Maintenant, il faut que l'on continue à lui envoyer, de Paris, des forces et des munitions. Que l'on ne craigne pas la lutte avec Bulwer, dont la manœuvre consiste à colporter chez les Turcs des correspondances de son gouvernement, dans lesquelles sont rapportées de prétendues conversations entre lord Cowley et le comte Walewski, conversations d'après lesquelles on aurait promis à l'Angleterre, *même postérieurement à la mission de Mouktar-Bey*, de ne pas soutenir le canal. Ceci ne

peut pas être vrai : la tactique est déjà ancienne et trop souvent renouvelée. Les drogmans de l'ambassade anglaise sont chargés d'effrayer les ministres de la Porte, en leur faisant croire que leur acquiescement au canal peut être la cause d'une guerre, qui, serait fatale pour eux, entre l'Angleterre et la France. Je tâche de faire comprendre, au contraire, que ce serait seulement l'abdication des Turcs, en cette circonstance, qui, laissant face à face les cabinets de Paris et de Londres, pourrait provoquer des luttes d'influence, des malentendus et des collisions politiques.

Il est aussi une considération sur laquelle je te prie d'appeler l'attention du comte Walewski. Du moment que l'ambassadeur de France ouvre ici la brèche et qu'il va être entièrement secondé par les représentants autrichien, russe et autres, il est essentiel que toutes nos forces soient combinées vers le but que l'on veut obtenir, et que toute autre question cède ici le pas à celle qui est à l'ordre du jour.

Les drogmans de l'ambassade anglaise disent à la Porte que les instructions de lord John Russell sont pour le moins aussi hostiles au canal de Suez que celles des précédents ministres.

C

AU MÊME.

Constantinople, 30 novembre 1859.

Je reçois une lettre de Paris dans laquelle on me dit : « *Tes ennemis, et tu aurais tort de croire que tu n'en as pas de toute espèce, t'ont accusé, auprès de qui de droit, au sujet de tes prétendues opinions politiques. On a parlé de liaisons, de relations, même d'affiliations.* »

J'avoue que, loin de me tourmenter de semblables accusations, j'éprouve une certaine satisfaction en voyant que ceux qui pourraient être intéressés à nuire à celui qui n'a jamais songé à nuire à personne sont obligés de puiser, dans leur arsenal envenimé, des griefs imaginaires. En effet, ma carrière officielle, depuis trente-quatre ans, mon existence privée, dont une personne auguste a été dans le cas de connaître les principales circonstances, me mettent à l'abri de pareilles calomnies.

Toute ma vie a été employée au service de mon pays, sans m'être jamais occupé de politique intérieure. Il ne m'est pas arrivé une seule fois, même par curiosité, d'avoir mis le pied dans un club quelconque ou dans une réunion électorale. Pendant mes trente années de missions consécutives à l'étranger, je n'ai été, à Paris, par congé, que quatre fois, et je n'ai assisté ni à la révolution de 1830, ni à celle de 1848. Admis à la disponibilité en 1849, sur ma demande, et me trouvant sans traitement, ni retraite, je me suis exclusivement consa-

cré à ma famille, et j'ai pu réparer quelques brèches faites à ma modeste fortune par mes dernières missions à l'étranger.

Frappé, en 1854, dans mes plus chères affections, je travaillai activement à mettre à exécution un projet qui m'occupait théoriquement depuis plusieurs années. Tout le monde a pu suivre, dès lors, chacun des pas que j'ai faits, et, certes, rien, dans mes démarches, dans mes écrits, dans mes relations, n'a pu fournir le moindre prétexte à des attaques que je dédaigne vraiment de combattre davantage et auxquelles je ne répondrais même pas, si je ne les croyais pas nuisibles, dans ce moment, à la réussite de mon entreprise.

Fais lire ce billet au comte Walewski et communique-le, au besoin, à M. Damas-Hinard, pour l'Impératrice. Elle sait que si je n'ai pas voté pour l'Empire, je ne suis pas un factieux, et que si j'aime la liberté, on ne m'enrôlera jamais pour renverser ce que mon pays a élevé.

CI

A M. LE CHEVALIER REVOLTELLA, A TRIESTE.

Constantinople, 3 décembre 1859.

L'internonce d'Autriche, baron de Prokesch, agit en accord avec M. Thouvenel et l'ambassadeur de Russie, prince Labanoff. Une délibération des ministres de la Porte, qui a eu lieu dimanche dernier, n'a pas eu de résultat. Il y a eu encore une délibération, sans décision, avant-hier jeudi, mais l'on assure que la troisième délibération qui aura lieu demain dimanche accordera ce que les trois ambassadeurs demandent, c'est-à-dire un appel du Sultan aux puissances pour faire régler par la diplomatie les questions qui peuvent être soulevées par la politique.

Maintenant que nous sommes sûrs des opinions diplomatiques *moins une*, cette solution était la meilleure. Aussi M. Bulwer emploie-t-il toutes ses ressources pour l'empêcher, parce qu'il comprend qu'elle entraînera toutes les résistances.

Envoyez copie de ce que je vous écris au baron de Bruck.

M. Thouvenel m'a lu hier soir une note excellente qu'il envoie ce matin à la Porte. Son premier drogman est, en outre, chargé de lire les dernières et catégoriques instructions du gouvernement de l'Empereur Napoléon. Je sais par les Turcs que le baron de Prokesch est très-ardent à pousser à la roue. Avec son caractère, lorsqu'il marche dans un sens, il va rondement.

CII

A M. S.-W. RUYSSENAERS, A ALEXANDRIE.

Constantinople, 7 décembre 1859.

A la suite de plusieurs délibérations du conseil des ministres, qui n'ont pas été sans contestation, à cause des démarches de toute sorte faites par M. Bulwer, la demande de l'ambassadeur de France a été adoptée par la Porte. C'est-à-dire qu'un appel va être fait aux puissances pour mettre la responsabilité politique de la Turquie à couvert, dans la question du canal de Suez, et pour régler les questions internationales qui peuvent en dépendre. Il ne s'agit plus maintenant que de décider la forme de cet appel; c'est ce dont on s'occupe aujourd'hui. Je laisse naturellement agir, comme il l'entend, le représentant de l'Empereur, et je n'ai fait jusqu'à présent aucune démarche personnelle. M. Bulwer a si bien compris que l'appel aux puissances entraînerait inévitablement la chute de toutes les résistances, qu'il a fait l'impossible pour empêcher un résultat que nous devons considérer comme un succès.

Si tout se termine ainsi que je le désire, je remettrai aux chefs des missions diplomatiques un *memorandum* que j'ai préparé. avec des documents à l'appui.

CIII

AU CHEVALIER REVOLTELLA, A TRIESTE.

Constantinople, 10 décembre 1859.

Depuis trois jours, deux conseils se sont succédé et il y en aura un demain. Il y a eu encore quelque hésitation, parce que M. Bulwer a mis en avant la menace de guerre; mais nous avons fait comprendre que l'honorable diplomate s'avançait personnellement outre mesure et qu'il serait bien embarrassé si on lui demandait de mettre par écrit quelque chose de semblable.

CIV

A M. LE DUC D'ALBUFÉRA, A PARIS.

Constantinople, 14 décembre 1859.

Une fois le principe de l'appel aux puissances adopté par la Porte, sir Henri Bulwer a mis tout en œuvre pour que la rédaction de cet appel contînt, si ce n'est une opinion défavorable au sujet de l'entreprise, ce qui était impossible après tout ce qui s'est passé depuis cinq ans, au moins des doutes et des réticences. Il a fallu défaire son travail, opposer des contre-mines à ses mines, etc., etc. M. Thouvenel s'en est tiré avec son habileté ordinaire; il a exigé que le Conseil discutât sérieusement l'utilité de l'entreprise, sous le point de vue de l'intérêt de l'empire ottoman, et il a demandé que l'appel aux puissances ne fût que la conséquence de l'adoption du principe de l'utilité de l'entreprise. Ceci, vous le comprenez, a donné lieu à une série de délibérations. Les angoisses du divan étaient extrêmes et l'on pouvait se dire :

Consternebantur Constantinopolitani.

M. Thouvenel, auquel je rappelais ce vers latin, me répondit que les Turcs me prieraient bientôt de faire une *rigole de service* pour l'écoulement de leurs larmes.

L'agent britannique disait à ces messieurs de la Sublime-Porte : « Si vous faites l'appel aux puissances, après « avoir reconnu l'utilité de l'entreprise, vous ferez à l'An- « gleterre la chose qui lui sera le plus désagréable. Elle

« ne peut soutenir son opposition au canal, qu'en la fon-
« dant sur la défense des intérêts de l'empire ottoman, et
« elle ne pourra avouer dans une conférence diplomatique
« que cette entreprise nuira à ses propres intérêts. Vous
« le savez cependant, vous êtes nos amis, nous vous l'a-
« vons dit, et il ne dépend que de vous de nous épargner
« une défaite. Or, comme il est évident que, le jour où
« toutes les puissances seront appelées à donner un avis,
« cet avis sera favorable au canal et que nous serons obli-
« gés d'y adhérer diplomatiquement, ce sera vous en défi-
« nitive que nous rendrons responsables du tort moral et
« matériel que vous nous aurez causé, et nous agirons en
« conséquence, etc., etc.» Tout cela assaisonné de menaces de guerre insinuées par des tiers obligeants et dévoués, et par la lecture, à chaque courrier, de correspondances particulières de lord Cowley (beau-frère de sir Henri), lequel prétend toujours que, d'après ses entretiens avec le comte Walewski, l'ambassadeur de France n'a pas du tout l'ordre de contrarier l'ambassadeur d'Angleterre à Constantinople.

M. Thouvenel ne manquait pas de bonnes raisons pour renverser les arguments de son honorable collègue. Chaque jour nous avons gagné du terrain et si, au commencement, le conseil paraissait fort divisé, la dernière séance a donné en notre faveur une grande majorité, puisque, sur quinze ou seize membres dont il est composé, deux voix seulement ont opiné contre l'adoption du principe de l'entreprise, et contre l'appel subséquent aux puissances.

Le baron de Prokesch concourt avec entrain aux démarches de M. Thouvenel. Il en est de même de M. de Souza, le ministre d'Espagne. Le prince Labanoff parle dans le même sens officieusement, mais il rend compte à sa cour

prouve. Une première rédaction de la déclaration de la Porte, présentée au conseil par Fouad-Pacha, convenu. Le conseil, après des discussions stérite à conclure et s'ajourne toujours à la séance . On fumera donc encore bien des pipes avant de er. Ce qui me paraît surtout de nature à prolonger ion, c'est que Fouad-Pacha croit devoir successiendre compte à Bulwer des délibérations du con-

ssé avant-hier la soirée chez lady Bulwer, qui imable; mes relations personnelles avec Bulwer jours les mêmes, et ont, de part et d'autre, l'appaplus cordiale. Au reste, nous ne nous cachons pas tagonisme politique, et il ne me cache pas qu'il à détruire le soir ce que M. Thouvenel a fait le maeureusement pour lui, il se lève toujours trop tard, es Turcs c'est de bonne heure qu'il faut faire les avant que les ennuis de la journée aient dérangé

eau-frère Delamalle vous remettra la minute du ndum que j'ai préparé pour le corps diplomatique mbres du Divan. Afin de leur en faciliter la lecture, le faire imprimer, avec les trois notes qui y sont

norandum n'est autre chose qu'un exposé des faits. our nous une source de bons arguments, et réponance à toutes les objections qui pourraient nous s.

CV

A M. S.-W. RUYSSENAERS, A ALEXANDRIE.

Constantinople, 15 décembre 1859.

Nous en sommes toujours à l'accouchement laborieux de la rédaction. Il y a des moments où il faut beaucoup de patience. Actuellement, les atermoiements sont pour nous, au lieu d'être contre nous. Chaque courrier, qui nous apporte des dépêches de Paris, nous fortifie. Aussi, je suis le premier à dire à M. Thouvenel, puisqu'il n'a pas jugé que l'affaire pût être emportée d'emblée au moment de mon arrivée, de ne pas brusquer le dénoûment.

CVI

A M. LE CHEVALIER REVOLTELLA, A TRIESTE.

Constantinople, 17 décembre 1859.

ès le premier jour de mon arrivée à Constantinople, 'ais eu la même pensée que le baron de Bruck; j'avais que l'on pouvait brusquer la solution, en s'adressant ectement au Sultan, mais pour cela il fallait employer le tème anglais, que nos agents n'ont pas l'habitude de vre, parce qu'ils redoutent d'engager leur responsabi- . Il ne faut pas leur en faire de reproches, car ils ne it pas sûrs d'être approuvés par leur gouvernement, nme le sont toujours les agents anglais.

I. Thouvenel et M. de Prokesch m'ayant fait connaître r manière de procéder, je ne pouvais pas avoir la pré- tion de les diriger. Ils avaient leurs ordres et leur res- isabilité, et ils connaissaient mieux que moi leur ter- n. Ce qu'il fallait, c'était les aider de mes informations ie mon acquiescement, dans le sens où ils croyaient con- iable de marcher, sans les troubler par mes observa- ns et surtout sans faire aucune espèce de tentative ecte ou indirecte qui pût contrarier leur marche.

Le jour où l'on est entré dans le système des délibéra- ns du conseil des ministres turcs, il ne fallait pas se ssimuler que ce n'était pas avec les ministres que l'on ait discuter, mais avec M. Bulwer, qui était caché der- re eux. Il faut aussi considérer que, dans cette affaire. n'est pas la question de Suez qui est véritablement en

CVII

A M. LE COMTE DE LESSEPS, A PARIS.

Constantinople, 21 décembre 1859.

M. Thouvenel m'a prévenu, hier soir, que l'appel aux puissances sur la question de Suez avait enfin été formulé, et il paraît en être satisfait. Cet appel a lieu sous la forme d'une note identique, que les ambassadeurs de Turquie, à Paris et à Londres, sont chargés de communiquer aux cours des Tuileries et de Saint-James. Une copie de cette note doit être, en même temps, remise aux chefs des missions diplomatiques à Constantinople.

Le représentant anglais avait, depuis longtemps, travaillé les esprits à la Porte. Il avait flatté les préjugés, les rancunes et les regrets de ceux qui, au fond, pensent toujours à revenir sur les stipulations de 1841 en faveur de l'Égypte. Il voulait profiter de l'occasion pour réduire *le libre gouvernement héréditaire de l'Égypte* au rôle d'une simple *administration turque*.

S'il réussissait, il faisait coup double, en détruisant, d'une part, l'œuvre politique de la France à l'égard de l'Égypte et de la famille de Méhémet-Ali, et en faisant, d'autre part, annuler par la Porte la concession du vice-roi en faveur de la Compagnie du canal de Suez, sous le prétexte *qu'un simple gouvernement de province turque n'avait pas le droit de donner cette concession*. Tel était le plan de M. Bulwer, dégagé de tous ses artifices accessoires.

CVIII

A M. S.-W. RUYSSENAERS, A ALEXANDRIE.

Constantinople, 24 décembre 1859.

M. Thouvenel m'a prévenu que *l'appel* convenu avait enfin été formulé, après seize séances du conseil des ministres. Cet appel, dont la rédaction longtemps débattue a été communiquée à l'ambassadeur de France, a été expédié par lui à son gouvernement.

Le Sultan avait fait mander, avant-hier, le grand-vizir, ainsi que Fuad-Pacha, le ministre des affaires étrangères, pour les féliciter de la manière dont ils s'étaient conduits dans les négociations relatives à la question de Suez.

Hier, dans l'après-midi, nous avons eu un coup de théâtre. Le grand-vizir Kuprisly-Pacha a été destitué, et j'ai craint un moment qu'il n'y eût un revirement dans la politique turque. Mais j'ai été immédiatement rassuré par la nomination de Ruchdi-Pacha, que je me suis empressé de voir, et qui m'a montré les meilleures dispositions.

CIX

A S. E. M. THOUVENEL, AMBASSADEUR DE FRANCE.

Constantinople, le 27 décembre 1859.

Le nouveau grand-vizir Mehemet-Ruchdi-Pacha a été parfait dans tout ce qu'il m'a dit. Voici ses propres paroles, que vous répétera votre premier drogman, M. Delaporte, par lequel vous avez bien voulu me faire accompagner dans ma visite :

« Nous avons bien examiné la question du canal sous « le point de vue de nos intérêts, et nous avons été heu- « reux de reconnaître que c'était une entreprise dont la « réussite nous sera profitable. Comme nous avons aussi « reconnu qu'elle produira un grand bien pour tout le « monde, nous aurions agi ainsi que nous l'avons fait, « quand bien même nous aurions craint qu'elle ne nous « coutât quelque dommage, afin que l'on ne pût pas nous « accuser de nuire aux autres.

« Le principe de notre approbation sous le point de « vue de nos intérêts étant donc admis, personne, je « l'espère, ne pourra trouver mauvais que nous deman- « dions à des puissances amies de s'entendre sur les ques- « tions politiques qui pourraient être la conséquence de « l'exécution du canal, tant vis-à-vis de l'Égypte que « vis-à-vis de l'Europe. »

Il a fallu la haute confiance que vous avez inspirée à tous les ministres turcs, pour arriver, en si peu de temps,

au milieu de tant de difficultés et de positions délicates, à un résultat que je regarde comme la solution la plus heureuse. Il ne faut plus maintenant que de la prudence, de la patience et du temps, dans la poursuite persévérante de mon entreprise.

CX

A M. LE DUC D'ALBUFÉRA, A PARIS.

Constantinople, 28 décembre 1859.

Le changement du grand-vizir n'a modifié en rien la situation dont je vous ai rendu compte dans mes précédentes lettres. Le Sultan a complétement approuvé tout ce qu'avait fait l'ex-grand-vizir Kuprisly-Mehemet-Pacha. Hier, accompagné du premier drogman de l'ambassade de France, j'ai été prendre congé des ministres, et je les ai remerciés.

Voici ce qu'à mon retour à Péra, j'ai écrit à M. Thouvenel. (Voir la lettre précédente.)

Toute la question me semble résumée comme elle devait l'être par cette déclaration.

Je pars demain pour Alexandrie, où je resterai très-peu de temps, n'ayant d'autre objet que de voir le vice-roi.

M. Thouvenel désire que je sois le plus promptement possible à Paris.

CXI

A S. E. ZULFIKAR-PACHA, AU CAIRE.

Alexandrie, 3 janvier 1860.

J'arrive de Constantinople, pour voir Son Altesse, avant de retourner à Paris, où je suis attendu et où je dois suivre des négociations commencées par le gouvernement de l'Empereur.

Je prendrai ce soir le train du Caire, et, demain matin, j'enverrai chez vous, afin de savoir où je pourrai rencontrer Son Altesse.

J'ai de bonnes nouvelles à lui donner de l'entreprise, dans l'accomplissement de laquelle je ne cesserai de lui montrer mon dévouement à ses intérêts et à sa personne.

L'ambassadeur de France à Constantinople avait demandé à la Porte, au nom de l'Empereur, d'exprimer officiellement et librement son opinion sur l'exécution du projet, qui lui avait été soumis par le vice-roi, de percer l'isthme de Suez par un canal de grande communication maritime.

Après seize séances du conseil des ministres, il a été unanimement prononcé par les membres du Divan que le projet du vice-roi était utile aux intérêts de l'empire ottoman qui, en ce qui le concernait, ne mettrait aucun obstacle à sa réalisation.

CXII

A M. LE DUC D'ALBUFÉRA, A PARIS.

Sur le Nil, entre Monfalout et Siout,
le 6 janvier 1860.

Le vice-roi m'attendait à Monfalout, avant de remonter le Nil jusqu'à Siout. Nous avons eu un entretien fort intéressant, et je puis vous assurer que nous sommes dans l'accord le plus parfait. Il désire vivement que, sans bruit, nous poussions le plus promptement possible le montage de nos dragues, le creusement de *notre rigole de service* jusqu'au lac Timsah, et les travaux préparatoires du port intérieur.

Il est très-satisfait du résultat obtenu à Constantinople, sans que ses droits aient été lésés ou mis en question, et il reconnaît que ses droits sont les nôtres.

Je lui ai expliqué son compte courant dont je lui ai laissé une copie à examiner.

Le vice-roi m'a assuré, de la manière la plus gracieuse, que dans aucune circonstance il n'avait douté de moi, et que, de mon côté, il était certain que je n'avais non plus jamais douté de lui. Il m'a répété ce qu'il m'avait déjà dit, lors de notre dernière entrevue, c'est que nous n'avons pas besoin de nous voir pour nous entendre. Il est très-heureux du changement du consul général de France.

Après notre entretien, nous avons, chacun, repris notre bateau à vapeur. Nous nous retrouverons ce soir à Siout, où il compte rester deux jours. Il m'a dit qu'il ne fallait pas encore parler de départ.

CXIII

AU MÊME.

Alexandrie, 10 janvier 1860.

Il m'a suffi de passer à Siout, avec le vice-roi, la soirée du 7 et la journée du 8, pour nous entendre sur toutes les questions administratives ou politiques dont j'avais à l'entretenir au sujet de notre entreprise.

Nous avons particulièrement examiné avec attention son compte courant. Après avoir reçu, article par article, nos explications, Son Altesse a donné son entière approbation.

Je fais passer en ce moment aux écritures de l'agence supérieure d'Alexandrie le compte courant du vice-roi, conformément aux décisions du Conseil d'administration et du Comité, et en vertu des ordres de Son Altesse.

A mon retour de la Haute-Égypte, je ne me suis arrêté que quelques heures au Caire. MM. Laroche, Alfred Feinieux, Cazeaux et Darru sont venus me rejoindre ici : j'ai recueilli d'eux d'excellents renseignements sur leurs travaux, qu'ils poursuivent avec activité et intelligence, et je dois les réunir aujourd'hui pour prendre des notes sur tout ce qui concerne leurs opérations et leurs besoins.

Je n'ai d'ailleurs que des éloges à donner, en Égypte, à tous nos services. Ingénieurs, employés, ouvriers, c'est à qui mettra le plus de zèle pour s'acquitter de ses fonctions. Je suis heureux de voir le cœur et l'entrain avec lesquels tant de braves gens se dévouent à notre entreprise.

CXIV

A M. S.-W. RUYSSENAERS, A ALEXANDRIE.

Alexandrie, 11 janvier 1860.

En remettant au vice-roi son compte courant avec la Compagnie, compte qu'il a approuvé, je lui ai fait remarquer que son administration n'avait pas compris dans ses avances des sommes importantes, dont Son Altesse n'a pas voulu réclamer le remboursement, et j'en ai remercié Son Altesse, au nom des actionnaires de la Compagnie.

Ces avances, dont le vice-roi n'a pas voulu se faire rembourser, concernaient les dépenses du nivellement exécuté, il y a quelques années, d'après les instructions de M. Paulin Talabot, par la brigade Bourdaloue (50,000 fr.), les traitements de tous les ingénieurs mis à notre disposition, et les autres frais pour les études de l'avant-projet et pour les opérations subséquentes (160,000 fr.), l'armement de la corvette mise aux ordres du capitaine Philigret, pour ses opérations dans la baie de Péluse, comprises dans le compte pour 25.000 francs, tandis que les frais se sont élevés à 60,000 francs, d'après le rapport du capitaine Philigret; enfin, les frais relatifs au transport d'Alexandrie, sur le Nil, dans la Haute-Égypte, et à l'entretien, dans toutes ses explorations, de la commission internationale (environ 150,000 fr.).

CXV

A M. DE CHANCEL, MEMBRE DU COMITÉ DE DIRECTION, DÉLÉGUÉ EN ÉGYPTE.

En mer, à bord du paquebot anglais *Valetta*, avant d'entrer à Malte, 15 janvier 1860.

J'ai regretté de n'avoir pu vous attendre en Égypte, mais il était essentiel que je vinsse promptement en France pour me conformer au désir exprimé par M. Thouvenel. Mon retour à Paris est d'autant plus urgent, que notre ambassadeur à Constantinople vient d'être nommé ministre des affaires étrangères; à ma très-grande satisfaction. Il écrivait dernièrement de Constantinople à mon frère, à Paris : « La question du percement de l'isthme de « Suez est enfin posée officiellement et *la volonté de « l'Empereur, secondée par l'habileté de son ministre des « affaires étrangères*, fera le reste. »

Il lui appartiendra donc d'accomplir lui-même son programme, destiné à son prédécesseur.

Vous avez maintenant à surveiller et consolider la marche de notre administration en Égypte, jusqu'au moment où je proposerai au conseil de désigner M. Gérardin, en qualité d'administrateur délégué aux services d'Egypte, sous la direction de M. Ruyssenaers.

De cette manière, Ruyssenaers, qui avait accepté avec un complet désintéressement et par pure amitié pour moi, les fonctions d'agent supérieur, pendant toute la dure période de l'élaboration, pourra être doublé et même remplacé, ainsi qu'il le désire.

Depuis cinq ans, M. Gérardin, directeur des postes françaises à Alexandrie, avait d'ailleurs été son conseiller intime dans les circonstances difficiles, surtout lorsque ses devoirs de représentant des Pays-Bas le plaçaient dans une position délicate.

J'en ai parlé à Gérardin qui est prêt à remplir le poste que je lui ai destiné, dès qu'il aura fait régler sa retraite. Je le connais depuis trente ans; il est fort capable autant que modeste, d'une complète honnêteté, très-instruit et possède, avec beaucoup de cœur, une extrême prudence jointe à un jugement très-sain et très-droit. Il a autrefois exercé des fonctions administratives au Sénégal et en Algérie; ce qui est essentiel, il a la plus parfaite connaissance de la manière dont il faut traiter les affaires en Orient, tout en ayant conservé avec rigidité les principes de notre moralité administrative française. Vous pouvez dès à présent le mettre au courant de nos projets d'organisation des services en Égypte.

Je vous envoie le projet que je compte soumettre au Comité et au Conseil d'administration, pour concilier la nécessité de marcher en avant aussi vite que possible et la réserve que nous impose la politique. Je ne suis pas d'avis, comme on l'a pensé à Paris, d'indiquer dès à présent la somme à dépenser par mois pour nos travaux. Plus nous dépenserons fructueusement *dans la mesure des opérations convenues*, plus notre existence se consolidera, plus nous justifierons ce que nous avons fait jusqu'à présent, et plus nous serons irréprochables aux yeux de nos actionnaires, lorsque nous aurons à leur rendre compte. Dans cette circonstance, la forme emportera le fond, car *les opérations convenues* et annoncées publiquement sous le nom d'opérations prépa-

ratoires, embrasseront tout ce que nous pourrons faire matériellement, pendant une assez longue période.

Je vous prie de communiquer cette lettre et le projet ci-joint à M. Ruyssenaers.

PROJET JOINT A LA LETTRE PRÉCÉDENTE.

Le Comité propose au Conseil la décision suivante :

Considérant qu'il convient d'apporter une grande circonspection à l'exécution des opérations préparatoires poursuivies en Égypte et de se borner à ce qui est strictement nécessaire afin d'assurer le succès de l'appel politique que la Porte ottomane vient d'adresser aux puissances, après avoir bien voulu manifester officiellement son adhésion à l'entreprise commerciale du canal maritime de Suez, en ce qui concernait les intérêts de la Turquie;

Considérant, d'ailleurs, que les opérations ordonnées depuis plusieurs mois par le Conseil et en cours d'exécution, concernent spécialement la création des deux ports intérieurs de Saïd et de Timsah que la diplomatie ne peut, en tout état de cause, contester au vice-roi d'Égypte le droit de fonder, sans avoir à en rendre compte, parce que ces établissements ne préjugent en aucune manière les questions internationales relatives à la communication maritime entre la Méditerranée et la mer Rouge;

Considérant que les intérêts des actionnaires de la Compagnie concessionnaire du canal et les convenances politiques trouvent ainsi provisoirement une juste conciliation, en attendant une prochaine entente diplomatique;

Le service des travaux ne pourra dépenser en Égypte, conformément aux budgets mensuels proposés par l'agent supérieur, sur la demande de la direction générale des travaux, et adoptés par le Comité, que les sommes applicables aux études et opérations préparatoires suivantes :

1° L'appontement provisoire à Port-Saïd;

2° L'atelier de réparations;

3° L'achèvement et l'utilisation des puits d'eau douce en cours d'exécution ;

4° Les baraques et les maisons pour les logements des ouvriers et employés ;

5° La continuation du canal de service entre Port-Saïd et le port intérieur de Timsah et la conduite d'eau douce du lac Maxamah au lac Timsah ;

6° Le montage et l'essai de dragues et d'excavateurs pour le service du vice-roi.

7° La continuation des essais d'exploitation des carrières de Gebel Geneffé ;

8° La continuation des études topographiques et hydrographiques et des recherches minéralogiques.

CXVI

A S. A. MOHAMMED-SAÏD, VICE-ROI D'ÉGYPTE.

Paris, 26 janvier 1860.

Je suis arrivé depuis quatre jours à Paris, et je m'empresse de transmettre à Votre Altesse, ainsi qu'Elle me l'avait recommandé, la copie de la communication qui a été faite au ministre des affaires étrangères de France par l'ambassadeur de Turquie. Je n'ai pas besoin de faire remarquer à Votre Altesse que cette note, qui se ressent des tiraillements subis par la Porte, entre la France et l'Angleterre, ne précise rien, qu'elle est une simple échappatoire officielle et qu'elle laisse, en définitive, au temps et aux événements le soin de définir ce qu'elle n'a pas voulu dire. — C'est un enterrement politique qui nous permet d'agir pratiquement et de forcer plus tard la solution. On appelle cela en espagnol *cubrir el espediente*, c'est-à-dire, *sauver les apparences*.

L'Empereur a reçu M. Béclard, le successeur de M. Sabatier, et lui a particulièrement recommandé les intérêts de la Compagnie du canal de Suez.

D'accord avec M. Thouvenel, j'ai fait prendre par le comité de direction la décision dont je transmets une copie, afin que Votre Altesse ne soit inquiétée par personne au sujet des travaux que nous faisons pour la création de son port de Port-Saïd et pour son port intérieur de Timsah.

J'ai vu le roi Jérôme, le prince Napoléon, les ministres.

ttendu d'être bien renseigné avant de demander
ıce à l'Empereur, ce que je ferai aujourd'hui ou

ts à Votre Altesse un modèle d'avis pour faire
aux navigateurs l'époque où le phare de Port-
allumé. Il appartient au gouvernement égyptien
me étant maître du territoire de Port-Saïd, de
ıuer cet avis aux consuls généraux des diverses
s et au public. Ce phare sera très-utile aux
's qui se rendent des côtes de l'Égypte vers celles
e et réciproquement.

CXVII

NOTE COMMUNIQUÉE AU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE FRANCE PAR L'AMBASSADEUR DE TURQUIE.

La solution de la question du canal doit dépendre de trois conditions essentielles, savoir : de l'examen du projet d'exécution, examen qui aura pour objet de veiller scrupuleusement à ce qu'il ne puisse résulter du système qui sera employé pour la réalisation de l'ouverture d'une communication entre les deux mers, aucun préjudice ni danger pour l'empire en général et la province d'Égypte en particulier ; 2° des garanties à l'égard de l'administration d'Egypte, garanties dont le gouvernement impérial aura à formuler les conditions qu'il jugera nécessaires, afin de prévenir toute altération ultérieure de ses relations avec l'administration susdite ; 3° des garanties à demander et à obtenir des grandes puissances maritimes, garanties qui devront être agréées par les hautes puissances alliées de la Sublime-Porte, de manière à rassurer le gouvernement du Sultan contre les suites de tout conflit entre les puissances et à imprimer à la navigation du canal une sécurité basée sur les intérêts particuliers de la Turquie et les intérêts généraux de l'Europe.

Ces trois conditions, en ce qui concerne leur réalisation, sont inséparables l'une de l'autre, leur ensemble devant constituer la base de la question.

L'Angleterre et la France, alliées, au même titre, de la Sublime-Porte, et pour lesquelles elle doit avoir les plus grands égards, sont les deux grandes puissances maritimes dont le concours est de toute nécessité, en ce qui regarde la plus essentielle des garanties précitées.

Or la Sublime-Porte, avant d'entrer plus avant dans les détails d'une question qui ne se présentera pas sous un aspect pratique, sans une entente entre elles, doit chercher à s'assurer après ces explications franches de sa part, si une entente pourrait être établie.

Telles sont les vues du gouvernement de Sa Hautesse Impé-
iale, dans la question du canal de Suez, et que nous vous
hargeons de développer au cabinet des Tuileries, en donnant
ecture et copie de cette dépêche à S. E. M. le comte Walewski,
n même temps que nous invitons notre représentant à
ondres à faire une communication identique à S. E. lord
ohn Russell.

CXVIII

A M. AUG. GARBEIRON,
CORRESPONDANT DE LA COMPAGNIE, A CONSTANTIN

Paris, 26 janvier 1860.

Après une rapide traversée, j'étais à peine ar
Alexandrie, que le vice-roi, informé par le télég
m'invitait à aller le trouver dans la Haute-Égypte
faisait préparer au Caire un bateau à vapeur. Je sui
trois jours avec Son Altesse à Monfalout et à Siout, c
pratiquait autrefois dans un couvent copte l'horribl
tilation de messieurs les gardiens des harems. Ce
métier ne s'exerce plus maintenant dans les états d
excellent prince Mohammed-Saïd.

J'ai quitté Siout le 7 de ce mois, à cinq heures d
Le lendemain, à 11 heures, j'étais au Caire; ce tr
cent lieues ne s'était pas encore fait en dix-huit heu
a surtout été étonné qu'il ait été exécuté la nuit. L
taine du vapeur, interrogé par le gouverneur qui m
dait, à mon débarquement, répondit aux questio
lui étaient faites, et en me montrant du doigt. « C
« monsieur, qui paraît avoir beaucoup de bonhe
« m'a ordonné de marcher le plus vite possible
« m'arrêter, et Dieu a fait le reste. »

J'ai ramené avec moi tous nos ingénieurs chefs
blissements sur la ligne du canal. Pendant trois jo
me suis mis au courant avec eux de toutes leurs
tions et de leurs demandes. J'ai été aussi bien i

que si j'avais fait le voyage de l'isthme, ce que le temps ne me permettait pas. Je me suis ensuite embarqué sur le paquebot anglais *Valetta*, capitaine Roberts, qui m'a conduit en cinq jours à Marseille, et j'ai eu la bonne fortune d'entrer dans le bassin de la Joliette en même temps que l'*Euphrate*, arrivant de Constantinople avec M. Thouvenel, qui va prendre le portefeuille des affaires étrangères, à Paris. Nous avons eu une bonne conversation sur le pont de l'*Euphrate*.

Je vous envoie copie de la décision que j'ai fait prendre au Comité pour la poursuite de nos opérations dans l'isthme. Vous pourrez la communiquer. M. Thouvenel a reçu, de ma part, au quai d'Orsay, cette décision et l'a tout à fait approuvée. Vous voyez qu'il ne s'agit souvent que de la forme à donner aux choses, car, entre nous, pour le fond, nous aurions terminé toutes nos difficultés politiques que nous ne pourrions pas en faire davantage.

Il était essentiel, non-seulement de ne pas nous arrêter, mais encore de continuer à marcher en avant, car le prince Napoléon m'a dit que : « *le seul espoir de l'opposition* « *anglaise était de nous décourager et de désunir la* « *Société en nous empêchant de travailler sur les lieux et* « *en s'efforçant en même temps de gagner du temps pour* « *la fin des négociations.* » Mais si l'arrivée de l'escadre à Alexandrie, avant la paix de Villafranca et la mission de Mouktar-Bey, n'ont pas pu réussir à nous faire reculer dans des circonstances fort difficiles, ce n'est pas certainement aujourd'hui que nous laisserons perdre un pouce de terrain.

CXIX

NOTE REMISE AU CORPS DIPLOMATIQUE, A PAI

Paris, 30 janvier 1860.

La Compagnie du canal de Suez a invoqué et a obte haut appui de S. M. l'Empereur Napoléon III, en même t que celui des autres souverains protecteurs d'une œuvr verselle. En conséquence des négociations qui viennent terminées à Constantinople, la Porte, tout en mainten principe de l'indépendance territoriale, et en établi d'après ce principe, qu'elle n'a pas d'objection contre l'e prise commerciale du canal, a fait un appel diplomatiqu grandes puissances maritimes, à l'effet de réclamer cert garanties et de faire résoudre, par un accord internation questions politiques qui peuvent se rattacher à la canalis de l'isthme de Suez.

Les dispositions qui ont été publiquement manifestée une partie des membres du cabinet anglais, et l'impossi de justifier désormais une opposition politique par la dé des intérêts de la Turquie, ne permettent pas de douter q prochain concert ne s'établisse entre les puissances et q Compagnie ne soit bientôt en possession du libre exerci tous ses droits.

Toutefois, au moment où la diplomatie européenne va soudre les questions politiques dont les préliminaires ont si bien posés en dernier lieu à Constantinople, il est util ne pas laisser s'accréditer des erreurs qui, n'étant pas com tement redressées à l'avance, pourraient troubler ou égare négociations. Il convient surtout de chercher à dissipe nuages que plusieurs organes importants de la presse angl essayent dans ce moment d'accumuler autour de l'affaire.

Cherchons tous, de bonne foi, à simplifier une ques

qui ne pourrait devenir délicate que si l'on parvenait à la défigurer.

Le projet de percer l'isthme de Suez est combattu de l'autre côté du détroit sous son aspect commercial et sous son aspect politique.

Considéré dans sa valeur commerciale, la généralité de la presse anglaise soutient que le projet n'est pas exécutable, et que, s'il est exécuté, il aura si peu d'utilité publique qu'il ne couvrira pas ses frais.

Par contre, l'unanimité de la presse et de l'opinion, sur le continent d'Europe et dans le monde entier, est d'un avis diamétralement opposé.

De ces deux appréciations, quelle est la bonne? Si elles sont toutes deux sincères, aucun des partisans de l'une ou de l'autre ne peut trouver mauvais qu'elles passent par l'épreuve de l'événement, de l'expérience, du fait. L'affaire est suffisamment soutenue par ceux qui ont foi dans son succès, et ce succès, s'il est obtenu, profitera, de leur propre aveu, à ceux-là mêmes qui n'y croient pas et auxquels nous ne demandons aucune espèce de concours ou d'assistance.

Cette épreuve, la Compagnie universelle réclame de la faire à ses risques et périls, et la nation anglaise a trop de bon sens et d'équité pour avoir la prétention de vouloir empêcher une association commerciale de la tenter. L'Angleterre ne peut pas exiger que les 25,000 actionnaires de tous les pays qui sont restés inébranlables au milieu de toutes les difficultés créées sur chacun de leurs pas, pour les décourager, les désunir, fassent le sacrifice de leur conviction et de leurs intérêts dans un projet auquel elle est restée et reste libre elle-même de ne pas s'associer, et qui lui assure, s'il réussit, la pleine et égale jouissance des avantages offerts au commerce du monde entier.

Par l'ensemble de ces observations, je n'ai pas la prétention de changer certains partis pris ou de modifier des opinions arrêtées. J'ai voulu montrer que si le continent ne pense pas comme une partie de la presse anglaise sur la possibilité et sur l'utilité du canal de Suez, le continent a pour lui des raisons sérieuses et des autorités d'un grand poids.

Les dernières études et les opérations qui continuent à s'exécuter, sans interruption, dans l'isthme par les ingénieurs de la Compagnie, ont pleinement confirmé les prévisions de la science.

Il est bien reconnu maintenant que les deux mers sont de niveau, sauf la différence des marées, qui s'élèvent en moyenne de 1m 60 (5 pieds) dans la mer Rouge, et de 35 centimètres (18 pouces) dans la Méditerranée.

La traversée de l'isthme, en suivant le profil en long du canal maritime, est de 160 kilomètres (40 lieues) dont 20 kilomètres donnent déjà, par des bassins naturels, toute la profondeur voulue.

Il n'y aura donc à creuser que sur une longueur de 140 kilomètres, dont 60 kilomètres (15 lieues) ont une moyenne de 1 mètre (3 pieds) naturellement approfondie au-dessous du niveau des deux mers.

Il est à espérer qu'il ne sera plus permis maintenant, dans un débat sérieux, de nous opposer l'impossibilité d'exécution du canal, et que les études techniques faites par les ingénieurs les plus compétents de l'Europe ne seront pas contre-balancées par les hypothèses d'un seul ingénieur anglais dont je respecte la mémoire, mais dont l'incompétence en cette matière a été complétement et publiquement démontrée par ses discussions avec M. de Négrelli et M. Conrad.

On vient encore d'invoquer contre le canal de Suez des arguments fondés sur des calculs d'après lesquels la navigation à voiles n'aurait aucun avantage à prendre par le canal de Suez, ni comme abréviation de la distance, ni comme économie de dépenses.

Pour arriver à démontrer que la durée du voyage ne serait pas abrégée, on a envisagé seulement la navigation entre le nord de l'Europe et Batavia, et de plus on s'est basé sur les prétendus périls de la mer Rouge.

En ce qui concerne la navigation entre l'Europe et les Indes néerlandaises, la Compagnie pourrait signaler combien est étroit le terrain sur lequel on porte la discussion, lorsqu'il s'agit de mettre le monde entier, c'est-à-dire les ports du Midi comme ceux du Nord en communication avec l'Inde, la

Chine et l'Australie : que prouverait-on en choisissant les deux points les plus défavorables du parcours pour les opposer à la Compagnie ?

Toutefois nous pouvons nous placer même sur ce terrain.

Un bâtiment à voiles allant du nord de l'Europe à Java mettrait, par le cap, 101 jours, chiffre qui résulte de la moyenne de 450 voyages effectués.

La traversée par Suez sera différente suivant les saisons. Les calculs les plus certains donnent à la traversée par Suez, en été, une durée de 77 jours ; elle serait plus longue en hiver. Donc, si le bâtiment n'avait pas d'avantages à prendre la voie de Suez en hiver, il aurait pendant l'été une abréviation de 24 jours.

Mais Batavia est spécialement placée dans une situation moins favorable que les autres ports pour la navigation, par Suez, entre le nord de l'Europe et les Indes. Sa position au sud de l'équateur la rend facilement accessible aux bâtiments venant du cap, tandis qu'au contraire ceux qui viennent de Suez peuvent être retardés par les calmes et les vents variables qu'on rencontre souvent aux environs de l'équateur.

Mais, si au lieu de choisir spécialement Batavia, on prend le point central des Indes, l'*île de Ceylan*, les termes de la comparaison deviennent fort différents. Ainsi, du cap Lézard à la pointe de Galles, un bâtiment à voiles met en moyenne :

Par le Cap..... 106 jours.
Par Suez (pendant l'été)..... 55 —

Si, au lieu de se borner à la navigation du nord, on prend celle du midi, on trouve qu'un bâtiment à voiles, allant de Marseille à Ceylan, met :

Par le Cap..... 109 jours.
Par Suez (pendant l'été) ..... 42 —

L'exactitude de ces calculs est démontrée dans un mémoire préparé par M. Larousse, ingénieur hydrographe de la marine impériale.

Après avoir établi l'abréviation de la distance, il semble superflu de prouver que la navigation par Suez amènerait une

économie de dépenses. Toutefois il n'est pas inutile de faire à ce sujet certaines remarques. On a fait figurer, dans le calcul tendant à exagérer les frais qu'entraînerait le voyage par Suez, l'évaluation de la prime d'assurance à payer par les navires en raison des prétendus dangers de la mer Rouge ; ces dangers n'existent pas, ou du moins ils n'ont rien de plus grave que ceux que court en général la navigation dans toutes les mers.

La mer Rouge est, à la vérité, bordée de récifs près des côtes; mais, dans toute sa longueur, elle offre à la navigation un chenal de 20 à 30 lieues de large parfaitement sain. Les vents qui règnent dans cette mer soufflent dans la direction du chenal, de sorte que les bâtiments allant vent arrière n'ont absolument rien à redouter, et ceux qui remontent contre le vent, ayant une largeur de 20 lieues pour prolonger leurs bordées, n'ont à craindre aucun danger, s'ils surveillent leur marche.

Ajoutons que le ciel, dans le parcours de la mer Rouge, est toujours clair, avantage si important pour les hommes habitués à la navigation et qu'on n'y voit jamais de ces tempêtes si fréquentes en toute saison, aussi bien sur la Méditerranée que sur l'Océan.

Il va sans dire que les calculs qui s'appliquent à la navigation à voiles, et qui tendent à prouver l'abréviation de la distance par Suez, ont encore plus de force en ce qui concerne les navires mixtes, et à plus forte raison les steamers, dont la proportion s'accroît d'année en année.

Pour faire valoir les objections auxquelles je viens de répondre, l'on s'est appuyé sur un rapport de la Commission néerlandaise, appelée à rechercher les conséquences du percement de l'isthme de Suez pour le commerce et la navigation en général, ainsi que pour le commerce et la navigation de la Hollande, en particulier. Voici comment s'est exprimé le membre le plus éminent de cette Commission, l'honorable M. Conrad, dans une lettre récemment publiée :

« On se tromperait fort si l'on pensait que le rapport de la « Commission hollandaise est défavorable au canal. Au con- « traire, il contient beaucoup de passages dans lesquels sont

« exprimées des opinions favorables sur l'isthme de Suez, par-
« ticulièrement pour les autres pays, et spécialement pour la
« Chine, le Japon, les Indes, l'Égypte, la Turquie, la Russie,
« les îles Ioniennes, les États de la Méditerranée, l'Autriche,
« la Sardaigne, Venise, Trieste, Gênes, Marseille, le midi de
« la France, l'Algérie, l'Espagne, etc., qui, suivant ce qui est
« dit dans le rapport, auront tous une large part dans les
« profits du nouveau canal.

« La Commission s'exprime encore plusieurs fois très caté-
« goriquement sur les avantages du canal pour l'Angleterre
« et les Pays-Bas, bien qu'elle pense qu'il nous faudra beau-
« coup d'énergie et de prudence pour en avoir notre part. La
« Commission est aussi arrivée à des résultats bien différents
« pour la navigation à voiles, la navigation mixte et la navi-
« gation à vapeur. On peut presque se demander si, dans
« quelques années, la navigation à voiles existera encore;
« quant à moi, je ne le pense pas. Dans peu de temps (quand
« le canal sera terminé), nous ne naviguerons plus qu'avec la
« vapeur, et tout ce qui se dit maintenant encore en faveur
« de la navigation à voiles trouvera sa réponse dans le fait
« accompli de la vapeur. On est presque à peu près d'accord
« qu'avec la vapeur tout est à l'avantage du canal de Suez.

« Je ne puis entrer ici dans les détails des calculs du rap-
« port de la Commission hollandaise, lesquels pourront être
« examinés plus commodément lorsque la traduction française,
« qui se prépare, aura paru avec les commentaires nécessaires.
« Il sera suffisant de vous dire que mon opinion personnelle
« n'est point changée, et que je persiste toujours à croire que
« le percement de l'isthme de Suez, cette grande œuvre de la
« paix, sera avantageux pour toutes les nations du globe. Il
« est clair que les avantages du canal seront proportionnels
« aux positions géographiques des divers pays. Je crois aussi
« que la Hollande a raison de craindre d'être un des pays les
« moins favorisés par l'exécution du canal; mais, je crois
« encore qu'il lui en reviendra assez pour qu'elle s'en contente.
« On ne doit pas être jaloux des profits des autres, alors qu'il
« vous en revient une bonne part. »

Les actionnaires du canal de Suez vont ouvrir une nouvelle

[illegible] au commerce du monde, et ils ne défendront pas à ceux qui voudront passer par l'ancienne route de faire le tour du cap, [illegible] plus que les actionnaires des chemins de fer n'empêchent la circulation des routes ordinaires. Ils ont le droit de ne pas admettre que leurs adversaires soient des protecteurs plus clairvoyants qu'eux-mêmes de leurs propres intérêts. Ils sont heureusement émancipés et ils ne courent pas le risque [illegible] interdire l'administration de leurs biens ou d'en remettre nécessairement la gestion à ceux qui prétendent leur donner de si bons conseils.

Reste donc la question politique. C'est la seule que nous ayons à discuter aujourd'hui. On s'est plu à élever autour [illegible] objections sur objections.

On a dit que la Compagnie n'est plus universelle, qu'elle est devenue française; que la concession du vice-roi d'Égypte lui donnera un droit de souveraineté sur le territoire de l'isthme; [illegible] l'investit, en outre, du pouvoir d'ériger des fortifications sur la ligne du canal, et que, par conséquent, et par suite de ces privilèges contraires à l'intégrité de la Turquie, la France aurait facilement s'emparer d'abord du passage de l'isthme [illegible] ensuite de l'Égypte elle-même.

Or, aucune de ces suppositions n'a le moindre fondement; aucune d'elles est une invention ou une chimère.

La Compagnie du canal de Suez, à laquelle tous les peuples [illegible] appelés indistinctement et publiquement à concourir, [illegible] le capital s'est trouvé, il est vrai, formé, à son très-grand honneur, par la France pour la plus grande part, est [illegible] ce qu'elle était lorsqu'elle a été instituée. Elle est [illegible] *égyptienne*, parce que son siége social est à Alexandrie [illegible] son exploitation est en Égypte; elle est ensuite universelle, parce que ses éléments financiers et administratifs, [illegible] son objet, sont universels.

[illegible] prétendu droit qu'aurait la Compagnie d'ériger des fortifications et d'exercer une autorité militaire quelconque est la [illegible] inexplicable des fables, et il m'est difficile de concevoir [illegible] elle a pu trouver quelque créance.

[illegible] aussi excessive que celle d'ériger des fortifications [illegible] un territoire soumis à une autorité indépendante [illegible]

souveraine, comme celle qui résulte de la combinaison des droits garantis par les traités au vice-roi d'Égypte et au Sultan, son suzerain, ne peut se concevoir que si elle résulte d'un texte clair et positif. Elle doit être stipulée formellement, ou elle n'existe pas.

Or, les actes de concession déclarent précisément le contraire. L'article 4 du premier acte du 30 novembre 1854 dit textuellement : « Les travaux du canal seront exécutés aux frais exclusifs de la Compagnie... *Les fortifications que le Gouvernement jugera à propos d'établir ne seront point à la charge de la Compagnie.* »

Ainsi les attributions des deux parties contractantes sont clairement déterminées : à la Compagnie, la charge des travaux nécessaires à l'établissement du passage; au gouvernement, le droit et le devoir de garder et de défendre ce passage dans la mesure dont il est le juge.

La Compagnie considérerait l'investiture de tels droits comme funeste et ridicule pour elle, comme incompatible avec son intérêt et sa sécurité. Elle comprend très-bien qu'elle ne peut vivre en paix et à l'abri des contestations politiques, qu'à l'ombre de la neutralité du passage qu'elle veut créer.

Pour ce qui concerne la neutralité et la communauté du canal, S. A. le vice-roi (art. 11 de l'acte de concession du 5 janvier 1856) « *déclare solennellement pour lui et ses successeurs, « sous la réserve de la ratification de S. M. I. le Sultan, le grand « canal maritime de Suez à Péluse, et les ports en dépendant « ouverts à toujours, comme passages neutres, à tout navire de « commerce traversant d'une mer à l'autre, sans aucune dis- « tinction, exclusion ou préférence de personnes ou de nationa- « lités.* »

Il me paraît difficile de consacrer en termes plus explicites la neutralité du canal. Mais si toutes les garanties dont la concession est entourée ne sont pas jugées suffisantes, la Compagnie est prête à s'associer à tous les efforts de la politique ayant pour objet de les compléter. Tout ce que le concert européen effectuera dans ce sens sera accueilli par elle avec joie et reconnaissance.

Un journal de Londres, qui passe pour être l'organe du pre-

mier ministre, renouvelle encore aujourd'hui contre le canal de Suez cette vieille manœuvre qui consistait à me représenter comme étant l'instrument d'une politique occulte tendant à séparer l'Égypte de la Turquie, au profit de la France et au détriment des intérêts de la Grande-Bretagne.

En fait, le canal ne peut nullement servir à la réalisation d'un pareil projet pour toutes sortes de raisons qui ont souvent été dites; mais, dans tous les cas, pourquoi la France serait-elle soupçonnée de désirer l'accomplir?

C'est fort gratuitement et très-faussement que les journaux anglais prétendent que la politique française a toujours tendu à la séparation de l'Égypte et de la Turquie. Ils citent, par exemple, ce qui s'est passé en 1840, pour prouver que la France poussait à cette époque le vice-roi d'Égypte à se rendre indépendant de la Porte. C'est une erreur. La France avait obtenu du vice-roi qu'il arrêtât la marche de son armée sur Constantinople, et, à cette condition, il avait été convenu qu'il conserverait la Syrie. Plus tard on a voulu lui enlever ce territoire. Le gouvernement français a cherché à l'y maintenir, par respect pour la promesse qui lui avait été faite; mais l'entremise de la France n'a pas eu pour objet de le rendre indépendant de ses liens de vasselage envers le Sultan; elle n'y avait aucun intérêt.

La constante politique de la France, depuis cinquante ans, a consisté à favoriser l'Égypte dans le développement de ses ressources et dans la voie de progrès et de civilisation où un homme de génie l'avait fait entrer; c'est à ses seuls efforts qu'est due l'heureuse stipulation de l'hérédité du gouvernement de l'Égypte dans la descendance de Méhémet-Ali, disposition qui n'aurait certainement pas été provoquée par une puissance qui aurait voulu affaiblir une partie de l'empire ottoman, exposée alors, par l'anarchie et le désordre qui la menaçaient, à devenir la proie du premier occupant.

En effet, il n'est pas dans l'intérêt de la France que les territoires riverains de la Méditerranée soient morcelés de manière à tomber dans un état de faiblesse et d'isolement, car ils deviendraient alors trop accessibles à l'influence de la politique qui aspire au commandement de la mer. L'Égypte dé-

tachée de l'empire ottoman serait sans défense contre la suprématie de la première puissance maritime. Il en serait de même de la Sicile, par exemple. La France n'a pas plus d'intérêt à séparer la Sicile de l'Italie que l'Égypte de la Turquie. Tout le bénéfice de cette séparation serait évidemment pour la Grande-Bretagne.

Et d'ailleurs, il est facile de prouver que le canal de Suez empêchera précisément l'établissement de toute influence exclusive, et par conséquent de celle que les journaux anglais accusent la France d'ambitionner.

L'ouverture du canal de Suez va créer entre la Méditerranée et la mer Rouge quelque chose d'analogue à ce que la nature a formé entre la Méditerranée et le Pont-Euxin : un détroit.

Or, c'est l'existence du détroit des Dardanelles, c'est le règlement international auquel il a donné lieu, qui a sauvé la Turquie, malgré la supériorité de la puissance à laquelle elle avait résisté. L'intérêt commun de toutes les nations à sauvegarder la liberté de la navigation commerciale dans le détroit des Dardanelles défend l'indépendance de la Turquie, assure la liberté et l'intégrité de son territoire.

Il en sera de même pour l'Égypte. Le canal de Suez est un détroit qui sera placé sous la protection inévitable de tous les intérêts qu'il aura créés. Toutes les puissances seront nécessairement jalouses d'y maintenir les droits de leur navigation et de leur commerce. Ces droits, après avoir été réglés par des conventions spéciales qui, comme celles des détroits, seront comptées au nombre des règles du droit des gens, garantiront pour l'avenir l'Égypte contre l'établissement de toute influence extérieure exclusive, à plus forte raison contre toute occupation et toute domination étrangères.

Les états musulmans de la Méditerranée ne peuvent désormais se soustraire au mouvement de la civilisation et des lumières supérieures de l'Europe. L'unique moyen pour eux d'échapper à l'action d'une seule puissance, c'est de les intéresser toutes à la conservation de l'empire, de telle sorte qu'elles se fassent contre-poids, et qu'elles neutralisent les effets des politiques trop ambitieuses et trop portées aux empiètements.

On le voit : d'après ces considérations, la France ne soutien-

drait pas les promoteurs du percement de l'isthme de Suez, si elle entretenait le projet qu'on lui prête de vouloir exercer en Égypte une prépondérance quelconque. Si elle y aspirait réellement, c'est une voie tout opposée qu'elle devrait suivre, et les journaux anglais, pour être conséquents avec eux-mêmes, devraient favoriser de tout leur pouvoir l'exécution du canal projeté, s'ils veulent sincèrement que l'Égypte soit soustraite à toute influence prédominante et reste unie à l'empire ottoman.

La Compagnie a toujours appelé de tous ses vœux un règlement international qui, en garantissant la neutralité du canal, assurera la liberté de ses mouvements, lui permettra d'atteindre promptement son but d'utilité générale, et fera évanouir jusqu'à l'ombre du doute sur son véritable caractère.

CXX

NOTE POUR S. E. M. THOUVENEL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, A PARIS.

Paris, 7 février 1860.

l'ai été reçu hier, avec le duc d'Albuféra, par l'Empe-
ır.

Après avoir répondu aux questions de Sa Majesté sur
at de l'entreprise du canal, c'est-à-dire sur le résultat
; dernières négociations de Constantinople et sur les
portantes concessions faites par le vice-roi d'Égypte, à
Iet de donner toutes les garanties désirables, tant à la
te qu'aux puissances étrangères, nous avons ajouté
: nous nous étions mis en mesure de pouvoir atten-
, sans porter atteinte à nos intérêts, l'issue des négo-
.ions que Sa Majesté voudrait bien faire suivre, par
ministre des affaires étrangères, auprès du gouverne-
ıt anglais.

Ious avons remis entre les mains de Sa Majesté une
ie de la décision de notre comité de direction con-
ıant la continuation des opérations entreprises dans
hme pour la fondation du port intérieur du lac Timsah
.u port de Saïd, sur le littoral de la Méditerranée, et
r les communications à créer entre ces deux établis-
ıents.

Ious avons ajouté que, si nous en avons la liberté,
s nous engagerons, dès à présent, à compléter dans
ze ou quinze mois une communication entre les deux
·s qui permettra de faire transporter à Suez la houille

au même prix que dans la Méditerranée, c'est-à-dire à 40 fr. le tonneau au lieu de 150 fr. C'est un immense avantage pour nos expéditions dans l'extrême Orient.

Nous avons exposé à Sa Majesté que notre assemblée générale annuelle d'actionnaires devant avoir lieu au mois de mai prochain, conformément à nos statuts, nous espérions que les négociations provoquées par la Porte pourraient être prochainement entamées, les circonstances nous paraissant aujourd'hui favorables, à cause de l'opinion exprimée publiquement par une partie des membres du cabinet anglais.

Sa Majesté a daigné nous dire qu'en effet cette situation lui paraissait être favorable.

L'Empereur nous ayant entretenu de certaines objections qui lui avaient été faites au sujet des difficultés de la mer Rouge pour la navigation à voiles, nous lui avons donné des renseignements qui se trouvent résumés dans la note ci-jointe.

CXXI

NOTE SUR LES FACILITÉS DE LA NAVIGATION DANS LA MER ROUGE.

Paris, 7 février 1860.

Tous les faits connus démontrent de la manière la plus évidente que la mer Rouge offre la plus grande facilité à la navigation, soit à voiles, soit à la vapeur.

D'abord on sait que la République de Venise entretenait dans la mer Rouge une nombreuse flotte qui faisait tout le commerce entre les Indes et l'Europe.

En 1769, le voyageur anglais Bruce constate que les moussons qui avaient d'abord été regardées comme des obstacles invincibles à la navigation de la mer Rouge contribuent au contraire à rendre la navigation sur cette mer plus sûre et plus prompte.

M. Rooke, officier anglais, dans une lettre du 25 avril 1782, dit : « Quand on sait que le voyage de Londres à Madras, par la mer Rouge, a été fait en soixante-trois jours, on est surpris de voir les Anglais négliger un si grand avantage, lorsqu'ils peuvent se le procurer. »

Le vice-amiral Rosily, qui naviguait sur cette mer en 1789 à bord de la frégate la *Vénus*, a déclaré à M. Lepère qu'elle n'offrait d'autres difficultés à la navigation que celles qui sont communes à toutes les mers étroites.

Le commandant Moresby ainsi que le capitaine Rogers, de la marine britannique, qui ont relevé la carte hydrographique de la mer Rouge et navigué par conséquent plusieurs années sur cette mer, ont constaté dans une enquête provoquée par la Chambre des Communes en 1835 que cette mer était d'une navigation toujours facile pour les navires à voiles. Quant aux bâtiments à vapeur, leur opinion était qu'ils n'éprouveraient pas plus de difficultés que les navires à voiles.

Une expérience de vingt-cinq années a confirmé l'assertion

de ces deux officiers; car le fonds de réserve établi par la Compagnie péninsulaire et orientale, pour faire la part des sinistres, se trouvant intact au bout de vingt ans, a été distribué aux actionnaires.

Enfin, toute la navigation à voiles des indigènes se fait au moyen de barques non pontées qui vont de Suez à Bombay et Calcutta.

Le ciel qui est toujours pur dans ces latitudes, les nombreux ports d'abri qui se trouvent sur l'une et l'autre côte, la régularité des moussons, enfin, expliquent suffisamment les facilités que la mer Rouge offre à la navigation. Si les primes d'assurances sont plus élevées pour cette navigation que pour d'autres, cette circonstance tient uniquement à ce qu'elle est actuellement peu connue des marins.

Ne sait-on pas qu'à l'époque récente où notre flotte devait entrer dans la mer Noire les prédictions les plus sinistres étaient accréditées même chez nos plus habiles marins? Et depuis l'expédition de Crimée ne sait-on pas que les primes d'assurance ont baissé?

Il en sera de même le jour où le canal maritime permettra à toutes les marines de l'Europe d'expérimenter la mer Rouge.

On a aussi objecté que les navires à vapeur anglais prennent leur charbon à Aden, pour éviter qu'il ne soit transporté à Suez par les bâtiments à voiles. S'il est vrai que les vapeurs font à Aden une grande provision de charbon, la raison en est que celui qui est transporté à Suez coûte beaucoup plus cher, puisqu'il a dû faire 500 lieues et que les navires qui remontent à Suez s'en retournent à vide. C'est un argument sans réplique contre l'état actuel des choses qui rend Suez presque inabordable aux marchandises d'Europe, tandis qu'une fois l'isthme percé par un canal maritime, le contraire aura lieu; on transportera les charbons de Suez à Aden et aux Indes, les primes d'assurance pour la Chine seront moindres en traversant la mer Rouge qu'en passant par le cap, et les facilités de toute nature qu'on rencontrera dans cette mer seront telles, que la navigation abandonnera totalement la route du cap pour reprendre l'ancienne voie, qui est plus courte de moitié.

CXXII

A M. DAMAS-HINARD, SECRÉTAIRE DES COMMANDEMENTS DE L'IMPÉRATRICE, A BIARRITZ.

Paris, 9 février 1860.

Je vous envoie, en priant l'Impératrice de la remettre à l'Empereur, une note résumée que je viens de rédiger pour répondre aux objections concernant la navigation sur la mer Rouge.

Lorsque le canal de Suez sera ouvert, on sera aussi étonné des objections qui nous sont faites aujourd'hui contre la navigabilité de la mer Rouge, qu'on l'a été, après le passage effectué par Vasco de Gama autour du cap, de l'épouvantail du géant Adamastor et de cette croyance que l'on deviendrait nègre en passant le cap, propagée parmi les marins de Lisbonne par des émissaires vénitiens, croyance tellement tenace que pendant longtemps les équipages engagés pour doubler le cap *craignaient de devenir nègres en passant la ligne*, se révoltaient et renonçaient à poursuivre leur route, dès qu'ils voyaient leurs visages commençer à brunir. C'est ainsi que Vasco de Gama n'a pu parvenir à triompher d'un semblable préjugé qu'après trois essais et des révoltes où il faillit perdre la vie.

Dans cent ans d'ici et plus tôt encore, je l'espère, les fanges de la baie de Péluse dans lesquelles nos jetées devaient s'engloutir, les sables mouvants qui doivent combler notre canal, les périls imaginaires de la mer

CXXIII

A S. A. MOHAMMED-SAÏD, VICE-ROI D'ÉGYPTE.

Paris, 10 février 1860.

J'ai l'honneur d'envoyer à Votre Altesse la copie d'une note remise à M. Thouvenel, à la suite d'une audience que l'Empereur m'a accordée ainsi qu'au duc d'Albuféra, au sujet de l'affaire du canal. Il est donc bien entendu que nous allons porter tous nos efforts pour créer le port intérieur de Timsah et pour le faire communiquer avec Port-Saïd. Votre Altesse peut être assurée que le gouvernement de l'Empereur sera d'autant plus en mesure de faire respecter ses droits vis-à-vis de la Porte et vis-à-vis de l'Angleterre, qu'Elle se montrera déterminée à poursuivre elle-même l'entreprise qu'elle a commencée aux applaudissements du monde entier. Je me rappelle les paroles qui m'ont été dites par l'Empereur, il y a déjà quatre ans : « *Lorsque vous serez très-fort, tout le monde vous sou-* « *tiendra et moi le premier.* »

L'appui de l'Empereur accordé à notre entreprise est aujourd'hui un fait officiel connu de tous les cabinets ; mais plus nous marcherons, c'est-à-dire plus nous serons forts, plus cet appui servira tous les intérêts de Votre Altesse, tant pour le présent que pour l'avenir.

Notre entrepreneur général, M. Hardon, se rendra en Égypte le 4 du mois prochain ; il s'empressera d'aller se présenter à Votre Altesse, suivant les ordres qu'Elle m'a donnés, et il fera fonctionner les premières dragues sous

les yeux de Votre Altesse. En attendant, il transmet des instructions à son représentant pour préparer ce qui sera nécessaire, afin de donner une vive et prompte impulsion à la communication entre Saïd et Timsah, et, s'il y a des demandes à faire dans ce but à Votre Altesse, M. Ruyssenaers s'en chargera.

CXXIV

'PORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES TRAVAUX AU COMITÉ DE DIRECTION DE PARIS.

PORT-SAÏD

›lissement de Port-Saïd présente des résultats toujours isfaisants :

ıtement. — La jetée ou appontement, qui est destinée à les débarquements des navires et à offrir en même n abri, s'avance de plus en plus au large.

ıgueur, au 31 décembre, était de 156 mètres à partir du La profondeur d'eau actuelle à la tête de l'apponte- ɜt de 2m55. Il y a 96 pieux battus. Trois sonnettes ınent; la quatrième est sur le point d'être montée et jeu. Dans la seconde moitié du mois de février, tous x seront battus et on sera à 260 mètres en mer par des e 3m60. A cette époque-là, le bois manquera sur le chan- importe donc, dès à présent, de prendre des mesures ıe l'approvisionnement soit complété.

›âtiments qui viennent à Port-Saïd aujourd'hui sont ;és avec facilité au moyen de l'appontement.

vantage sera encore plus marqué quand on aura dé- ı grande barre du large, c'est-à-dire atteint les fonds ètres environ. Cette barre est celle en effet sur laquelle ıt les plus grandes lames.

nt d'ouest ayant régné à l'embouchure de la baie dans nencement de décembre, on a subi le contre-coup de ion de la mer, pendant quelques jours, près de la plage, sorte que tandis que la mer était calme à 100 mètres rémité de la jetée, les déchargements offraient encore : difficulté, à cause de la barre qui occasionnait un à la tête même du débarcadère provisoire.

assaoudeh, bâtiment à voiles chargé de matériel, est ar-

rivé le 7 décembre; il n'a pu commencer son décharge que le 8, mais le 10, tout était à terre, et le 11 il repr le large.

Le *Mazagran*, qui portait des outils et du matériel, a mo sur rade le 14. Il a pu de suite être déchargé et démâté, gréements, cordages, apparaux ont été déposés dans le m sin de la marine et il a été mouillé dans une position co nable pour servir de ponton et de magasin à flot.

Chemin de fer. — Pour transporter facilement en mag les chargements des navires et établir une communica commode entre la mer et les habitations, on a établi un chemin de fer provisoire. Il fonctionne sur une ligne para au rivage de la mer, en arrière de la ligne que forment les sons sur une longueur de 300 mètres, à partir de l'extrér de l'appontement.

Phare. — Le phare a été allumé à titre d'essai; on att des ordres pour l'allumer définitivement et d'une manière gulière. Les essais ont eu lieu de préférence quand on at dait l'arrivée du *Joseph* sur rade.

Maisons. — Les maisons forment une ligne le long d plage, comme nous venons de le dire.

La plus voisine du phare, qui est dans le prolongement d jetée, est l'atelier de menuiserie, à côté duquel est un mo à vent (système Durand) qui doit servir à faire mouvoir scierie, en attendant qu'une locomobile soit installée à sa pl et que la mouture du blé soit organisée.

Un espace de 200 mètres de longueur sur 60 de large sert de chantier de charpente. Il est situé d'une manière c venable à proximité des ateliers des magasins et traversé le chemin de fer dont nous avons parlé. Plus à l'ouest, es bureau de la régie, après une grande baraque de 18 mè sur 8 qui sert d'écurie pour les chameaux.

Le bureau de la régie est une maison de 10 mètres su qui est dans le voisinage de deux autres maisons de bois mant magasins.

Les machines distillatoires sont établies dans le voisina elles occupent des baraques anglaises accolées.

Un four à cuire le pain, construit en briques, vient après. Il est garni d'une sorte de hangar en forme d'auvent servant à garantir celui qui travaille.

On rencontre ensuite, en continuant à marcher à l'ouest, une baraque anglaise qui sert de logement à 40 ouvriers arabes et immédiatement après une grande maison de 24 mètres sur 10 qui en abrite 150.

L'extrémité de cette maison, séparée par une cloison intérieure, présente un logement pour deux employés.

Une autre maison est un magasin de dépôt pour certains agrès de marine et de charpente; mais il sera transféré ailleurs, et la maison deviendra alors plus libre pour être consacrée à un autre usage.

A sa suite sont placées deux petites habitations d'employés : le chalet du chef de section et celui de l'ingénieur en chef de Port-Saïd.

Enfin, une dernière maison de 10 mètres sur 4 est destinée aux employés mariés. Leurs cuisines et les autres dépendances de leurs habitations sont construites en arrière de la ligne générale que nous venons de parcourir du côté du lac. Ce sont des constructions légères en nattes et en branchages; chacune des habitations a aussi des annexes séparées et placées de manière que le vent entraîne toutes les émanations qui pourraient être nuisibles à la santé.

Travaux en cours d'exécution. — Dans le prolongement de l'appontement et dans l'alignement du phare, on a creusé un canal qui s'étend jusqu'au lac. Les barques qui viennent de Damiette arrivent ainsi à portée de tous les magasins et des habitations, et le chemin de fer sert à achever les transports en magasin. Le canal, qui n'est séparé de la mer que par une langue de 60 mètres environ de largeur, a 5 mètres de largeur, 0m50 de tirant d'eau. Quoique la hauteur de l'eau soit variable, d'après le vent qui fait refluer les eaux tantôt sur la rive nord, tantôt sur la rive méridionale du lac, on peut y naviguer sans interruption, car nous avons un chaland qui ne cale que 0m12 d'eau, ce qui assure le service.

Ce canal a été creusé par les ouvriers arabes, au moyen de grandes pelles avec lesquelles ils parvenaient à enlever sans

difficulté le limon vaseux qui forme le pied du lac, et ensuite le sable qu'il recouvre. L'un tient le manche de l'outil et l'engage dans le sol, un second tire une amarre fixée près du fer et détache ainsi un bloc plus ou moins considérable de terre qui est jetée sur le côté de la tranchée ou dans des brouettes. Les Arabes n'ont fait aucune difficulté pour travailler de cette manière avec nos outils, et les résultats obtenus ont été reconnus plus avantageux que par leur méthode qui consiste, comme l'on sait, à descendre dans la vase et à l'enlever directement avec leurs mains.

Nous donnerons plus tard les résultats comparatifs de ces deux manières d'opérer.

On a commencé le piquetage du quartier arabe à 450 mètres de l'appontement. Le terrain sera divisé en petits lots de 3 mètres sur 3, qui formeront autant d'habitations distinctes. Cette disposition est conforme aux habitudes des Arabes qui préfèrent avoir leurs habitations séparées.

Entre la maison du chef de section de l'entreprise et le chalet de l'ingénieur, on a commencé un remblai pour la rue de l'Arsenal qui doit mener du rivage de la mer à l'emplacement projeté de cet établissement.

Des mesures seront prises, sur la demande de M. le président fondateur, pour qu'on érige, aussitôt que les remblais qui doivent servir d'assiette à la ville auront un peu d'étendue, deux petites constructions, l'une servant de chapelle catholique et l'autre de mosquée; M. l'ingénieur de Port-Saïd doit faire à ce sujet un rapport spécial.

Ouvriers. — Le nombre des ouvriers employés à Port-Saïd est actuellement de 300 environ dont 80 Européens. Tous sont animés du meilleur esprit et la santé générale est des plus satisfaisantes.

KANTARA

Les établissements de Kantara sont groupés dans le voisinage de la grande sakiéh construite par Ibrahim-Pacha à l'époque de la guerre de Syrie. Un amas de briques important, amoncelé sur une éminence voisine, débris d'anciens postes militaires, a servi à la construction d'une grande maison de 12 mètres sur 5.

Deux autres maisons de bois, dont l'une très-grande, ont disposées pour loger des ouvriers, et la grande sakiéh a complétement restaurée et munie d'une noria qu'un bœuf met en mouvement. Cet appareil fonctionne parfaitement et fournit une grande quantité d'eau avec laquelle il est facile d'arroser le vaste espace qui l'entoure et dans lequel des traces nombreuses de canaux ont été reconnues. Malheureusement, il arrive que l'eau vient quelquefois à s'épuiser et qu'on est obligé de suspendre le travail de la noria pour laisser le puits se remplir. Cette interruption a lieu trois fois par jour. On compte approfondir le puits pour essayer d'augmenter le volume d'eau qu'il fournit.

Dans le voisinage de la sakiéh sont placés la cuisine et quelques gourbis de branchages et de bois.

20 ouvriers dont 8 indigènes sont employés à Kantara, 30 autres s'y rendent actuellement avec une caravane de 100 chameaux, loués pour transporter un chargement considérable de madriers et de bois de construction.

Des essais de culture permettent d'espérer de bons résultats dans peu de temps.

Les ouvriers vont creuser un petit chenal entre Kantara et le lac Menzaleh, afin que les barques puissent y arriver de Port-Saïd.

EL FERDANE

Le campement d'El Ferdane a été installé, le 4 décembre 1859; à 200 mètres du campement, on a été assez heureux pour trouver une carrière de moellons.

30 mètres cubes ont été déjà transportés à pied d'œuvre pour construire une maison de 6 mètres sur 6.

Une autre grande habitation en moellons et mortier de terre de 20 mètres sur 5 est en cours d'exécution.

Elle va recevoir incessamment sa toiture.

A 150 mètres de la maison, on a creusé un puits de 2 mètres de diamètre; à 2m50 de profondeur on a trouvé de l'eau salée.

On fait à El Ferdane des briques et des sortes de poteries qui doivent servir aux semis de pins dont les graines sont attendues.

A 400 mètres dans l'est, on a découvert du carbonate chaux en abondance. Il est friable et l'on s'en sert pour mo des briquettes destinées aux constructions auxquelles on do de la cohésion, en y mêlant une certaine quantité de sable e mélangeant avec un lait de chaux.

Il y a 24 ouvriers dont 8 Européens.

TIMSAH

Le campement de Timsah a été installé le 23 novembre 18 5 ou 6 hommes ont été employés à couper les roseaux du l dans la partie nord-ouest, au pied des dunes de Néfiche.

On en a déjà reporté 400 charges de chameau dans les vers autres chantiers pour servir à faire des couvertures maisons et des abris.

Les roseaux accolés sont ensuite réunis par d'autres rose placés transversalement et fixés sur les chevrons ou sur piquets plantés en terre au moyen de liens en fil de fer.

BIR-ABOU-BALLAH

Une maison de 6 mètres sur 4 est construite en pisé. est prête à recevoir sa couverture.

Une cuisine avec un petit four en maçonnerie est constru au moyen de bois et de nattes. Elle a 3 mètres de longue 2 mètres de largeur et 2m50 de hauteur.

TOUSSOUM-VILLE — CHEIK-ENNEDEK

L'établissement de Toussoum-Ville prend de jour en jo plus d'accroissement. Sa proximité de Timsah et de Fawar sa position centrale dans l'isthme ont engagé l'entrepreneur y établir un centre assez important; même quand les gra travaux seront entrepris à Timsah, nous pensons que le ce sera conservé.

On a profité de quelques fondations anciennes et des mat riaux épars qu'on avait sous la main pour construire les hab tations : une maison de 19 mètres de longueur sur 5 de la geur. Sa couverture est faite comme toutes celles que no avons décrites, avec des chevrons couverts de nattes de ros

du lac, recouverte d'une couche de mortier de chaux de 10 centimètres d'épaisseur.

Elle sert de logement aux employés.

Quatre autres maisons sont en construction :

La première, de 9 mètres de longueur sur 5 de largeur, est construite dans l'alignement du magasin aux vivres;

La deuxième servira d'annexe au magasin;

La troisième a 30 mètres de longueur sur 5, elle est divisée en quatre compartiments; des lits de camp y seront disposés pour les Arabes;

Enfin la quatrième, construite partie en briques crues, partie en carreaux de carbonate de chaux semblables à ceux dont nous avons déjà parlé, présente 10 mètres de façade sur 5 de profondeur.

On a monté, en outre, une maison de bois, venue de Port-Saïd à dos de chameaux. Elle sert d'infirmerie.

Un grand hangar de 12 mètres sur 6, construit avec des roseaux du lac, sert d'atelier de menuiserie.

A l'ouest du plateau, il y a un puits; il a 3 mètres de diamètre. Pour en extraire l'eau, on y a installé un moulin à vent (système Durand) qui donne les meilleurs résultats et qui fait l'admiration des ouvriers indigènes.

A côté du puits, il y a un réservoir capable de contenir 7,000 litres d'eau; il est muni d'une petite vanne qui permet d'alimenter à volonté l'abreuvoir des animaux. Le radier est en béton et la surface a été enduite entièrement d'un mortier de ciment. Une rigole reçoit le trop plein du réservoir et conduit les eaux dans un petit jardin qui commence à recevoir une certaine culture.

Les essais permettent d'espérer de bons résultats.

A côté de la carrière, située à 2,500 mètres environ du campement, il y a un four à chaux, comme nous avons eu occasion de le dire déjà. C'est avec la chaux qu'on y a fabriquée que toutes les constructions ont pu être faites. Il existe, en outre, 1,500 carreaux de carbonate de chaux moulés et agglutinés, prêts à servir à la maçonnerie des maisons. Le personnel de Toussoum, au 31 décembre, se composait ainsi qu'il suit :

33 chamelliers pour les services divers et les transports,

SUEZ — MONTAGNES DE L'ATTAKA

xiste à l'Attaka une maison de pierres de 24 mètres sur 5
t terminée et qui pourra être habitée quand les besoins
vice l'exigeront.
'y a aujourd'hui qu'un gardien.
uez, il y a un employé de l'entrepreneur et un observa-
e marées, avec son aide, pour le compte de la Compa-
Il exécute les opérations commandées par M. Larousse,
ieur hydrographe de la marine.

CXXV

A S. A. MOHAMMED-SAÏD, VICE-ROI D'ÉGYPT.

Paris, 17 février 1860.

J'ai l'honneur d'envoyer à Votre Altesse des exemplaires d'une brochure que je viens de faire publier, sur la question du canal de Suez, et qui a pour but de faciliter les négociations qui se suivent, dans ce moment, entre la France et l'Angleterre, en empêchant, par une publication de renseignements exacts, que des idées erronées ne s'accréditent dans l'opinion, tant sur l'entreprise elle-même que sur la véritable situation physique et politique de l'Égypte. Je prie Votre Altesse de vouloir bien se faire rendre compte de mon travail, dont elle jugera peut-être à propos d'ordonner une traduction en turc et en arabe.

Tous les journaux de France et de l'étranger en ont déjà rendu compte dans des termes très-favorables, et le *Times* lui-même, dans un article reproduit dans le dernier numéro du journal l'*Isthme de Suez*, en a fait une analyse qui a produit un excellent effet en Angleterre.

M. le marquis de Lavalette vient d'être nommé ambassadeur de France à Constantinople; c'est un de mes anciens amis. Il m'a assuré de tous les soins qu'il apportera dans sa mission à soutenir les intérêts de Votre Altesse et de l'Égypte, où il a été autrefois mon successeur. Il a ajouté qu'en ce qui concernait son rôle à Constantinople dans sa nouvelle mission, il s'agissait pour lui d'*empêcher qu'on ne nous empêche de travailler*. Tel est

donc son mot d'ordre; il l'a bien compris et se mettra à exécution.

M. Thouvenel, d'ordre de l'Empereur, a déjà commencé ses pourparlers avec lord Cowley, l'ambassadeur d'Angleterre à Paris, au sujet du canal.

Cette question, comme toutes les autres, finira par se régler à notre satisfaction. L'Empereur est dans son droit, dans tout ce qu'il entreprend, et comme il est fort par la raison aussi bien que par l'appui que le pays entier lui donne, il est patient et emploie toutes les formes de la modération et de la sagesse pour arriver à son but. Il a choisi un ministre des affaires étrangères qui a le talent d'exposer clairement et loyalement sa pensée : vous pouvez en voir la preuve dans la lecture de la note de M. Thouvenel au comte de Persigny, en réponse aux propositions de l'Angleterre concernant le règlement des affaires de l'Italie. Je crois que Votre Altesse fera également bien de se faire représenter la circulaire de M. Thouvenel aux membres du corps diplomatique français sur la question romaine, et je joins ici la dépêche de ce ministre à notre ambassadeur de Rome, dépêche que l'Empereur a fait mettre ce matin au *Moniteur*.

Dans ma conviction, l'Empereur arrivera à terminer amiablement la question italienne qui, il y a un mois, paraissait si embrouillée, la question du pape, la question de l'annexion de Nice et de la Savoie, la question du canal de Suez.

J'ai réuni avant hier pour la première fois, depuis mon retour à Paris, le conseil d'administration de la Compagnie du canal. Il a pris note de l'approbation que Votre Altesse m'avait donnée à Siout de son compte courant, et a décidé l'application d'une somme importante aux

opérations convenues pour la création des deux ports intérieurs de Votre Altesse, à Saïd et à Timsah, ainsi que pour les communications à creuser entre ces deux établissements. L'assemblée générale des actionnaires a été convoquée pour le 15 mai.

CXXVI

A M. L'ADMINISTRATEUR, AGENT SUPÉRIEUR, EN ÉGYPTE.

Paris, le 2 mars 1860.

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément à la décision du conseil, en date du 14 février, le traité intervenu entre la Compagnie et M. Hardon a été révisé par les conseils judiciaires de la Compagnie, et a été dénoncé pour prendre cours et recevoir application à dater de ce jour.

Un règlement interprétatif, pour la mise à exécution du traité, a été, en outre, adopté, d'accord entre le comité de direction et M. Hardon.

Une convention, pour le règlement des dépenses antérieures, et la distinction à faire entre celles qui rentrent dans les conditions de la régie intéressée et celles qui doivent être rangées dans la catégorie des dépenses faites en régie directe, avec bonification de 5 pour 100 pour l'entrepreneur, a été également adoptée par le comité, d'accord avec M. Hardon.

J'ai l'honneur de vous transmettre la copie de ces trois documents, qui doivent servir de base aux rapports d'administration et de comptabilité à intervenir entre la Compagnie et l'entreprise générale des travaux. Vous trouverez, en outre, ci-joint, le rapport du chef du contentieux, expliquant les motifs de la révision du traité Hardon et les circonstances qui ont accompagné cette révision.

Vous remarquerez que, tout en assurant à l'entrepreneur général des travaux l'initiative et la liberté d'action qui sont la condition même de son contrat, les conventions intervenues réservent formellement à la Compagnie le droit d'appréciation, de contrôle et de surveillance qui lui appartiennent essentiellement, et qu'elle ne doit en aucun cas laisser amoindrir.

C'est dans cet esprit et à ce double point de vue, si essentiel pour la bonne gestion des intérêts de notre grande entreprise, que vous devrez régler vos rapports avec la direction générale des travaux et la régie, et l'exercice du contrôle et la surveillance attribués par l'article 9 de l'acte de concession et l'article 42 des statuts.

Je vous prie de faire comprendre aux agents placés sous vos ordres ces mêmes idées, afin qu'ils concourent dans un même esprit de vigilance et de conciliation à l'action commune que nous poursuivons tous.

M. Hardon part avec son chef de comptabilité et se concertera avec vous pour l'organisation immédiate de ses services, dans les conditions qui viennent d'être exposées.

Je vous transmets, sous ce même pli, une expédition du programme adopté par le conseil pour les travaux dont il a décidé l'exécution, et la nomenclature des crédits qu'il y a affectés.

Le règlement interprétatif, pour l'exécution du traité, détermine les bases sur lesquelles la comptabilité devra fonctionner pour la justification des dépenses et leur application. Ce même règlement réserve les questions de détail pour des instructions administratives ultérieures. En attendant ces instructions, au sujet desquelles vous aurez à m'adresser le plus tôt possible vos propositions, vous devrez maintenir, d'accord avec la direction géné-

rale des travaux et la direction de l'entreprise, l'application des ordres et instructions que vous avez déjà mis en vigueur, sur les indications que M. de Chancel vous a transmises de la part du Comité.

P. S. Je vous envoie ouverte, pour que vous en preniez connaissance avant de la remettre, la lettre adressée par M. Mougel-Bey, directeur général des travaux, aux ingénieurs chefs de section.

CXXVII

LETTRE ADRESSÉE, LE 2 MARS 1860,
PAR M. MOUGEL A MM. R. DE MONTAUT ET LAROCHE.

Je vous adresse ci-joint copie du contrat et du règl
ment passés entre le Président de la Compagnie
l'entrepreneur.

Quoique la lecture attentive de ces pièces fasse suff
samment connaitre l'esprit d'entente qui a dirigé les pa
ties signataires, il m'a paru utile de bien vous éclaire
dans une affaire qui est tout à fait en dehors des usag
admis dans les entreprises de travaux publics.

Les règles ordinaires tendent à faire comprendre au
ingénieurs que tout ce qu'ils peuvent refuser doit êt
refusé, tandis que l'esprit du contrat tend à nous fai
recevoir tout ce qui peut être reçu, sans préjudice po
les intérêts de la Compagnie et pour la solidité d
ouvrages.

Le cahier de charges imposé par le gouvernemen
aux entrepreneurs, crée des matériaux impossibles
trouver. Vous n'avez, pour vous en convaincre, qu'à reli
ce qui est relatif à la quantité des bois, des pierres, d
fers, etc., etc., et vous reconnaîtrez que ni la nature
l'art ne produisent rien de semblable.

Nous devrons donc ne pas nous attacher littéralement
un cahier de charges impossible et recevoir tout sim
plement les matériaux qui remplissent l'objet auquel i
sont destinés.

Dans les entreprises de travaux publics, il s'établit forcément un système d'antagonisme entre les ingénieurs et les employés de l'entreprise. Aux exigences forcées des ingénieurs, l'entrepreneur oppose ordinairement la ruse et les moyens frauduleux.

Pour les travaux de l'isthme, au contraire, ingénieurs et entrepreneurs ne doivent avoir qu'un même but à atteindre : « l'économie » provenant du concours éclairé des uns et des autres dans l'emploi des moyens les plus perfectionnés et dans la surveillance des chantiers, tout en assurant la bonté et la durée des ouvrages.

Comme l'entrepreneur ne peut avoir de bénéfices que dans les économies obtenues, c'est lui qui a l'initiative des moyens d'exécution, et nous devons la lui laisser entière, tout en lui offrant notre concours.

Notre devoir est de lui donner notre avis et de mettre à sa disposition le résultat de nos recherches et de notre expérience. Notre service sera assez rempli et notre rôle assez beau, si nous parvenons, à force d'application, à indiquer à l'entrepreneur quelque méthode d'exécution qui abrége le temps et la dépense.

Ce ne serait que dans le cas où vous verriez quelque danger pour les intérêts de la Compagnie que vous devriez vous opposer officiellement à la marche adoptée par l'entrepreneur, et m'en informer par un rapport.

C'est moi qui suis l'auteur du devis accepté par l'entrepreneur, et qui ai assumé sur moi la responsabilité de la dépense. J'ai la certitude que si vous êtes bien pénétré des considérations que je viens de vous exposer, vous donnerez toute satisfaction à la Compagnie par la bonne exécution des travaux.

CXXVIII

RAPPORT DU CHEF DU CONTENTIEUX.

Le 14 février 1859, M. Ferd. de Lesseps, autorisé par une décision du Conseil d'administration du 12 du même mois, a signé avec M. Hardon, entrepreneur de travaux publics, un traité par lequel celui-ci s'est engagé à exécuter, aux prix de base déterminés par la Commission internationale et sous garantie d'un cautionnement de douze cent mille francs, les travaux préparatoires formant la première phase des travaux projetés par la Compagnie

Par ce même traité, M. Hardon a consenti à ne profiter des économies qu'il parviendrait à réaliser dans l'exécution des travaux sur ces prix de base, que jusqu'à concurrence, de 40 pour 100 de ces économies, laissant la Compagnie profiter du surplus.

L'expérience et l'étude pratique de ce traité, pendant l'année qui vient de s'écouler, ont démontré que ce traité du 14 février 1859 était difficile, s'il n'était impossible, à exécuter.

En effet, en premier lieu, M. Hardon, ne profitant des économies que pour 40 pour 100, ces économies se calculant, déduction faite des dépenses, telles, par exemple, que celles d'achat du matériel et de l'outillage, ce matériel et cet outillage devant servir non seulement aux travaux de la première phase, mais à tous les travaux en général, il était difficile, impossible même de fixer les économies de la première phase.

En second lieu, les motifs qui avaient engagé la Compagnie, au mois de février 1859, à n'entreprendre que les travaux préparatoires de la première phase n'existant plus, la Compagnie veut au contraire aujourd'hui entreprendre l'exécution des travaux sur une plus grande échelle.

Ces circonstances demandaient forcément le remaniement du traité. Cependant, avant de vous résoudre à toucher à ce contrat, devenu l'œuvre du Conseil d'administration, par décision du 12 février 1859, vous avez voulu que MM. Senard et Champetier de Ribes, avocats et membres du Conseil judiciaire de la Compagnie, fussent appelés à décider si le traité en question pouvait être exécuté dans les circonstances nouvelles, s'il n'y avait pas lieu au contraire de le modifier pour l'approprier à ces circonstances.

Sur une note que j'ai soumise à ces messieurs, et qui fait partie du dossier de l'affaire, ces avocats ont donné un premier avis portant que le traité du 14 février était aujourd'hui inexécutable

Sur cet avis, vous avez demandé que le traité soit remanié et vous m'avez chargé de ce travail.

M. Hardon, tout le premier, a compris la nécessité de ce remaniement et s'y est prêté de la meilleure grâce.

Je n'ai pas besoin de vous dire que tous les articles d'un même acte ayant une grande corrélation entre eux, il ne pouvait s'agir de toucher seulement à un ou deux articles du traité. Les autres pouvant subsister intacts, comme auparavant, un article modifié entraînait la modification de beaucoup d'autres ; mais ce qui était essentiel, ce qui devait survivre aux modifications que j'appellerai de détail, c'était le double engagement pris par M. Hardon de ne pas dépasser les prix de base dans l'exécution des tra-

[illegible]

[illegible]

[illegible] qu'il [illegible] projet [illegible]

Une nouvelle discussion [illegible] lieu, à laquelle prirent part MM. [illegible] et [illegible]. Il fut [illegible] que je ferais une troisième rédaction [illegible] les deux projets [illegible] et de la discussion qu'ils [illegible] pour objet.

Cette troisième rédaction nous trouva d'accord, sauf sur quelques points.

Dans l'intérêt de la Compagnie, cette troisième rédaction fut soumise aux lumières de MM. Senard et Champetier de Ribes qui l'approuvèrent ; mais comme elle était combattue énergiquement par M. Hardon, une discussion dernière a eu lieu, le 15 de ce mois, dans le cabinet de M. Senard à laquelle ont pris part MM. Champetier de Ribes, l'honorable président de la Compagnie M. F. de Lesseps, MM. le vicomte Tirlet, d'Hoffschmidt, Randoing, administrateurs délégués à cet effet par le Conseil d'administration, M. Conrad, commissaire du gouvernement égyptien près la Compagnie, Mougel Bey, ingénieur en chef de la compagnie, M. Hardon et moi.

Dans cette conférence, tous les obstacles ont été vés par un parfait accord sur toutes les questions, la rédaction du nouveau traité à été définitivement rêtée.

J'ai l'honneur de vous la remettre.

Vous y reconnaîtrez conservés, les principes du premier aité, qui sont la cause qui a attaché M. Hardon à la ›mpagnie.

Par l'article premier, M. Hardon s'engage à faire le nal d'eau douce, le canal maritime et les travaux cessoires, tels que ces travaux sont définis par la ›mmission internationale et avec les modifications ›portées par le Conseil supérieur des travaux.

Par l'article 2, le droit est réservé à la Compagnie de ire aux projets de cette commission et de ce conseil lles réductions qu'elle jugera convenables.

Par l'article 3, M. Hardon prend l'engagement de ne ıs dépasser les prix de base.

Par l'article 4, il s'engage à fournir le cautionnement de ›uze cent mille francs.

L'article 5 porte que les travaux seront exécutés par . Hardon, par voie de régie intéressée.

Aux termes de l'article 6, la Compagnie doit fournir us les fonds nécessaires.

L'article 7 stipule que les réductions, qui seraient obte- ıes sur les prix de base, formeront les économies réali- ées par la régie, que quarante pour cent de ces écono- ıies appartiendront à M. Hardon.

L'article 8 explique que les réductions provenant de initiative de M. Hardon ou de toute autre personne ne entreront dans la catégorie des économies réalisées par ı régie, qu'à partir du moment où les plans d'ensemble

de chacune des sections des travaux à exécuter auront été rémis à M. Hardon.

L'article 10 porte que, pour les travaux non prévus par la Commission internationale, il sera établi, d'un commun accord, des séries de prix pour servir de base au décompte des économies, que ces séries de prix seront dressées autant que possible sur les prix déterminés par la Commission pour les travaux similaires.

Que si les parties ne peuvent se mettre d'accord, M. Hardon exécutera les travaux en régie comme les autres travaux, avec une bonification de 5 pour 100 sur les dépenses.

Aux termes de l'article 13, les commandes et acquisitions de matériel et de matières seront faites par M. Hardon, pour compte et au nom de la Compagnie.

Aux termes de l'article 16, chaque année, le prix de revient du matériel sera réduit de 11 pour 100; cette réduction sera portée aux dépenses de la régie.

Après l'achèvement des travaux, la Compagnie sera créancière, sur la régie, de l'excédant du prix de revient: la compagnie pourra conserver ce matériel à prix d'expert ou le vendre ; le résultat de cette liquidation sera porté au compte des économies.

Enfin par l'article 24, la Compagnie se réserve expressément le droit de résilier, à sa seule volonté, le traité, en payant à M. Hardon un dédit de 1.200,000 fr.

Le cas de force majeure entraîne la résiliation sans indémnité, à moins que la société ne soit indemnisée ; — auquel cas M. Hardon participerait à cette indemnité.

Les autres articles ne s'appliquent qu'à des détails.

Tel est le nouveau traité arrêté avec M. Hardon. — Je vous en fais l'analyse rapide pour vous faire ressortir que

son esprit n'est autre que celui du traité précédent, que l'ensemble de ses dispositions forme un acte clair et complet qui, comme le disait M. Senard à MM. les délégués, en les reconduisant après la séance du 15, « doit garantir la Compagnie, autant que possible, contre des contestations fondées ».

A ce traité sont jointes et ainsi annexées, savoir : Treize pièces énoncées en l'article 2, qui sont devis, cahiers de charges émanant du conseil supérieur des travaux, etc., cotées sous les numéros de 1 à 13; une quatorzième pièce énoncée aux articles 6 et 18, qui est un réglement général dressé pour faciliter, dans ses détails, l'exécution du traité convenu avec M. Hardon, cotée sous le n° 14 ; enfin, une quinzième pièce qui est un acte établissant les bases sur lesquelles se liquidera la situation des travaux, entre la Compagnie et M. Hardon, cotée sous le n° 15.

Ces deux dernières pièces sont aussi soumises à votre approbation.

Ceux des membres du Conseil d'administration qui ont assisté aux discussions auxquelles ont donné lieu le traité, ont pu juger des difficultés et de l'importance du travail. Les membres du conseil judiciaire consultés nous ont puissamment secondés de leurs lumières et de leur expérience : l'autorité de leur concours suivra ce traité pendant tout le cours de son exécution et le protégera aux yeux de tous contre toute attaque, si jamais il en était dirigé de n'importe quel côté.

CXXIX

A MESSIEURS LES PRÉSIDENTS DES CHAMBRES DE COMMERCE DE :

LIVERPOOL,
MANCHESTER,
DUBLIN,
CORK,
BELFAST,
GLASGOW,
ABERDEEN,
ÉDIMBOURG-LEITH,
NEWCASTLE,
HULL,
BIRMINGHAM,
BRISTOL.

Paris, 9 mars 1860.

A l'époque où j'ai eu l'occasion d'exposer devant la chambre de commerce de.....les avantages que le percement de l'isthme de Suez offrira à toutes les nations et particulièrement au peuple anglais, je vous ai fait connaître sincèrement et sans réticences mes vues et mes projets dans la poursuite d'une entreprise qui est essentiellement et exclusivement commerciale. J'ai répondu à toutes les questions, j'ai fourni toutes les explications désirables; vous les avez appréciées de concert avec les chambres de commerce des principales villes de l'Angleterre, vous avez donné votre adhésion à l'entreprise avec toute la maturité et l'expérience qui vous distinguent.

Mais cette œuvre, malgré ses garanties d'universalité et de neutralité, a paru alarmer quelques hommes d'État de votre pays au point de vue politique. Il en est résulté

des incidents qui tendaient à entraver la marche de la Compagnie. Je me hâte de vous faire connaître qu'elle maintient ses droits et défend efficacement les intérêts considérables qu'elle représente. En vous donnant cette assurance, je tiens à déclarer en même temps que je désire très-vivement l'établissement d'un accord unanime au sujet d'une entreprise conçue, non en vue des intérêts d'une nationalité égoïste, mais pour développer le commerce et propager la civilisation dans le monde entier.

Tel est le but d'une brochure que je viens de publier et qui a pour titre : *Question du Canal de Suez*. J'ai l'honneur de vous en adresser un exemplaire. Si vous voulez bien en prendre connaissance, vous vous convaincrez qu'elle contient des explications et des propositions telles qu'elles ne laissent de prétexte à aucune objection politique.

Mon intention est uniquement de répondre par cet envoi au bienveillant accueil dont m'a honoré la chambre de commerce de.....et d'éclairer son opinion. Les droits que la Compagnie tient de ses actes de concession, ses ressources financières plus que suffisantes, ses travaux préparatoires, la plus haute protection assurée aux intérêts particuliers qu'elle représente, lui permettent de poursuivre, avec certitude du succès, l'exécution de son entreprise.

CXXX

A MM. LES PRÉSIDENTS DES CONSEILS GÉNÉRAUX DE FRANCE.

Paris, 9 mars 1860.

Lorsque je me suis adressé aux Conseils généraux pour obtenir le concours de leur vote en faveur de l'entreprise du percement de l'isthme de Suez, ils m'ont répondu par l'expression de leurs sympathies unanimes.

Ce témoignage, auquel s'est joint plus tard celui des chambres de commerce, a beaucoup contribué au succès de la constitution de la Compagnie et à la sécurité des opérations qu'elle poursuit sans relâche, pour mener à fin sa grande entreprise.

Il est inutile de dire aux membres d'assemblées qui représentent les intérêts et les besoins des départements, dans ce qu'ils ont de plus élevé, que le succès de cette entreprise aura les résultats les plus utiles pour notre pays. C'est dans cette pensée, et aussi pour favoriser la réalisation d'une œuvre évidemment civilisatrice, que les Conseils généraux ont donné leur assentiment au projet.

Ils apprendront donc avec plaisir que les progrès de cette œuvre n'ont pas été un seul instant interrompus, malgré les incidents qu'a soulevés la défiance mal fondée d'un gouvernement voisin.

C'est ce qui se trouve exposé dans une brochure inti-

lée *Question du Canal de Suez* que je viens de publier.

Je m'empresse de vous en adresser un exemplaire, car je regarde comme un devoir de tenir au courant de la situation de l'entreprise des assemblées qui lui ont si cordialement prêté leur appui.

CXXXI

A MM. LES PRÉSIDENTS ET MEMBRES DES CHAMBRES DE COMMERCE.

Paris, 9 mars 1860.

Pendant la période d'études qui a précédé la constitution de la Compagnie du canal de Suez, j'ai reçu les plus précieux encouragements, en France, de la part des corps électifs qui représentent les intérêts du commerce et de l'industrie dans notre pays.

Les chambres de commerce ont exprimé des vœux en faveur de l'œuvre dont je poursuis l'exécution, et qui, en contribuant puissamment au progrès de la civilisation, aura des avantages très-grands au point de vue du développement industriel et commercial de la France.

Je crois devoir reconnaître les sympathies qu'elles m'ont témoignées, en leur communiquant l'exposé de la marche et de la situation actuelle de l'entreprise.

Dans ce but, j'ai l'honneur de vous faire parvenir un exemplaire d'une brochure que je viens de publier et qui a pour titre *Question du Canal de Suez*. Vous y trouverez le récit de divers incidents nés de l'opposition d'un gouvernement voisin et malgré lesquels l'œuvre, dirigée avec suite, n'a cessé de progresser. Vous y verrez également comment l'Empereur et son gouvernement ont accordé à ce grand travail une protection qui assure la sécurité et le succès des opérations de la Compagnie.

Par cette protection, Sa Majesté, tout en sauvegardant des

rêts français très-importants, ouvre aux produits nos manufactures un accès prompt et facile dans les trées de l'extrême Orient, et donne à notre navigation merciale la certitude d'un développement et de béné-s considérables.

CXXXII

A MM. LES PRÉSIDENTS ET MEMBRES DES CHAMBRES CONSULTATIVES DES ARTS ET MANUFACTURES.

Paris, 9 mars 1860.

Je viens d'adresser à MM. les Présidents et membres des conseils généraux et des chambres de commerce de France un exemplaire de ma brochure intitulée *Question du Canal de Suez*. L'intérêt que ces assemblées ont manifesté pour l'entreprise, les vœux qu'elles ont émis dans le but d'en favoriser l'exécution me font un devoir de les tenir au courant de la situation de cette œuvre, de ses progrès matériels et des incidents politiques qui y ont été mêlés.

Les conseils généraux et les chambres de commerce de France ont envisagé le caractère civilisateur de ce grand travail en même temps que les développements qu'il ne peut manquer de donner à la navigation, au commerce et à l'industrie de notre pays, et c'est cette double considération qui les a déterminés à nous donner l'appui de leur adhésion.

Ces motifs auront la même influence auprès des chambres consultatives des arts et manufactures; c'est ce qui m'engage à leur adresser également ma brochure.

Si vous voulez bien en prendre connaissance, vous verrez que la Compagnie n'a jamais été arrêtée dans ses

opérations par les entraves que lui a suscitées la défiance mal fondée de quelques hommes d'Etat du gouvernement britannique. Mes conclusions vous convaincront en outre qu'aucune objection politique faite de bonne foi ne peut subsister devant les garanties offertes par la Compagnie.

CXXXIII

A M. J. GEOFFROY-SAINT-HILAIRE, PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'ACCLIMATATION.

Paris, 22 mars 1860.

Je vous envoie la traduction d'une lettre en langue éthiopienne, que je viens de recevoir d'un des princes les plus puissants de l'Afrique orientale, le roi d'Abyssinie Nikas.

Ce document m'a paru de nature à intéresser nos collègues de la Société impériale d'acclimatation. Ils verront sans doute comme moi dans les dispositions du roi Nikas, dont les États offrent une grande variété de produits végétaux et d'espèces animales, un moyen de concourir au but de notre institution.

Rien ne me semble plus touchant que cette démarche spontanée d'un prince de l'Ethiopie chrétienne qui, à la nouvelle des efforts tentés pour rapprocher son pays de l'Europe civilisée, s'empresse de tendre la main à ses frères en Jésus-Christ.

Je m'occupe en ce moment de faire un extrait des annales abyssiniennes qui ont été traduites par le voyageur anglais James Bruce, à la fin du siècle dernier, en treize volumes. J'expliquerai brièvement, dans cette notice, que je me ferai un plaisir de vous communiquer, les origines de l'Abyssinie; la conversion de ce pays au judaïsme,

après le voyage de la reine de Saba (du midi) à Jérusalem, à la cour de Salomon; sa conversion au christianisme, 333 ans après Jésus-Christ, sous l'évêque d'Alexandrie, Athanase; enfin la lutte héroïque soutenue par l'Abyssinie contre l'invasion des musulmans de l'Arabie et les relations provoquées et établies par les rois d'Abyssinie avec les Portugais, dès la fin du XVe siècle, avant et après la découverte du cap de Bonne-Espérance, découverte à laquelle l'Abyssinie a eu l'honneur de contribuer par ses informations et ses missions successives auprès des rois de Portugal.

COPIE DE LA LETTRE DU ROI D'ABYSSINIE.

Cette lettre a été écrite le 14 du mois de Tahsas, 1852 ans après la naissance de Notre-Seigneur, selon le comput éthiopien :

Moi, Négus, maître (du cheval) Nikas, roi d'Ethiopie qui « règne dans la loi de Notre-Seigneur Jésus-Christ depuis « Mirwa jusqu'à Guandar; et ceci est le royaume de Tigré « et Simeu, Wagara, Walgait, Tagadé, Dambya, Balasa, Kinfaz, « Sahla, Agao Lasta, Salava, je salue Ferdinand de Lesseps, « qui est de la tribu de la lumière, qui fait un travail éton- « nant pour notre temps.

« Depuis le commencement jusqu'à présent j'ai eu l'esprit « attentif au travail que vous faites et qui sera une grande « joie pour tout le monde et aujourd'hui que c'est une chose « décidée, au nom de mon pays que j'aime et en mon nom, je « vous rends grâces. En faisant creuser la terre de Sawis « (Suez) c'est vous qui faites l'union mutuelle entre notre pays « et les affaires d'Europe. Donc votre nom ne périra pas

« auprès de nous. C'est pourquoi notre pays sera le grenie
« blé pour la contrée d'Occident. Puisqu'il en est ainsi, sa
« que moi et mon pays nous vous aimons. Je désire aider v
« travail par du bétail ou par d'autres moyens. Je supplie
« Seigneur qu'il vous garde. »

CXXXIV

A M. LE PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE,
A PARIS.

Paris, 23 mars 1860.

La Société de géographie a bien voulu, dès l'année 1857, manifester l'intérêt qu'elle portait à l'entreprise que je dirige, dans le but de réunir la Méditerranée à la mer Rouge par un canal maritime.

Cette adhésion donnée par les représentants de la science géographique à une œuvre qui, je l'espère, facilitera les progrès, chaque jour plus grands, de cette science, m'a été trop précieuse pour que je ne m'empresse pas de communiquer à votre Société les documents qui me parviennent et qui sont de nature à l'intéresser.

C'est ainsi que je lui ai déjà fait part des informations que j'avais recueillies pendant mon voyage dans les contrées que baigne le cours supérieur du Nil.

Aujourd'hui, j'ai l'honneur de vous adresser une brochure que je viens de publier sur la question du canal maritime de Suez et que je fais également parvenir aux conseils généraux, aux chambres de commerce, aux chambres consultatives des arts et manufactures de qui j'ai reçu le plus cordial appui et les marques d'une vive sympathie.

Je saisis cette occasion de vous communiquer, en

outre, la traduction d'une lettre, en langue éthiopienne, que m'a écrite le roi d'Abyssinie Nikas.

Je n'ai pas besoin de vous dire combien j'ai été sensible à cette manifestation d'un prince, qui, de l'intérieur de l'Afrique, élève la voix, par un sentiment tout spontané, en faveur du percement de l'isthme de Suez, prouvant ainsi qu'il comprend que cette entreprise sera utile à l'Abyssinie, non-seulement au point de vue matériel, mais qu'elle aura surtout l'avantage, au point de vue moral, de mettre l'Ethiopie chrétienne en rapport prompt et facile avec les puissances européennes, dont elle partage la croyance en Jésus-Christ.

Je compte publier incessamment un extrait des annales abyssiniennes, traduites par James Bruce. Mon projet est de résumer brièvement, dans cette notice, l'histoire de l'Abyssinie depuis ses origines, en relatant la conversion de ce pays au judaïsme, puis la propagation du christianisme dans cette contrée, sous l'évêque d'Alexandrie, Athanase. Je n'omettrai pas la lutte soutenue par l'Abyssinie chrétienne contre l'invasion musulmane, ni les relations provoquées et établies par les rois d'Abyssinie avec le Portugal, dès la fin du quinzième siècle. Je dirai, enfin, la part que l'Abyssinie a prise à la découverte du cap de Bonne-Espérance.

J'aurai l'honneur de vous communiquer cette notice, destinée à montrer que les rois d'Abyssinie ont saisi toutes les occasions de se rattacher à la grande famille chrétienne et de participer aux bienfaits de la civilisation dont l'Europe est le foyer.

Le témoignage du roi Nikas donne une nouvelle force aux considérations que je me suis toujours efforcé de faire valoir, pour prouver qu'indépendamment des résultats

incalculables que produira l'abréviation si considérable de la distance entre l'Europe et l'Asie, les seuls pays riverains de la mer Rouge assureront un grand développement au commerce et à la navigation, lorsque le grand canal maritime de Péluse à Suez sera ouvert à toutes les nations.

CXXXV

A S. A. MOHAMED-SAÏD, VICE-ROI D'ÉGYPTE.

Paris, 3 avril 1860.

M. Ruyssenaërs m'a fait connaître que Votre Altesse entendait que la Compagnie ne pût pas disposer des actions étrangères dont les payements n'avaient pas été réalisés, à cause des circonstances de force majeure, et qui sont devenues sa propriété.

Les intentions de Votre Altesse seront scrupuleusement remplies. En conséquence, j'ai adressé à M. le chevalier Revoltella, souscripteur primitif des actions de l'Autriche, une lettre dont j'ai l'honneur de transmettre, ci-jointe, la copie à Votre Altesse.

CXXXVI

. LE CHEVALIER REVOLTELLA, VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Paris, 3 avril 1860.

ɜque j'ai remis à Son Altesse le vice-roi, à Siout, le
ier dernier, l'annotation ajoutée à son compte cou-
l s'agissait de mettre à exécution la convention
avec vous et le Comité de direction, pour la réali-
de la souscription faite par vous au nom de l'Au-
Il était alors dans la pensée du vice-roi, dans la
e et dans celle du Comité que cette réalisation
it avoir lieu après les négociations qui venaient de
niner à Constantinople et avant l'assemblée géné-
ɜs actionnaires.
ɜ les circonstances politiques ne vous ayant pas per-
obtenir ce résultat, il était essentiel que la Com-
ne se trouvât pas à découvert.
tention de Son Altesse ayant toujours été que la
gnie fût en règle à l'égard de la totalité des action-
qui, dans une Société anonyme, doivent être tous
ɜs au même titre, m'a fait connaître, par l'intermé-
de M. Ruyssenaërs, qu'elle entendait prendre ferme
ions étrangères à la France, dont les payements
ɜnt pu être effectués par suite des circonstances de
najeure connue, et qu'elle entendait aussi en dis-
exclusivement elle-même.
ɔonséquence, le Comité de direction, après en avoir

délibéré, m'a chargé de vous dire qu'il est bien établi désormais que c'est avec le vice-roi que vous aurez à vous concerter, pour obtenir la rétrocession des actions que vous aviez primitivement souscrites, lorsque vous serez en mesure d'en opérer les versements effectifs.

L'arrangement projeté avec vous le 11 novembre dernier demeure donc annulé.

Je n'ai pas besoin de vous renouveler l'offre que je vous avais précédemment faite de vous servir, s'il y a lieu, d'intermédiaire pour la délivrance en faveur de l'Autriche des actions devenues aujourd'hui la propriété du vice-roi qui, je le sais, a toujours à cœur de conserver à sa grande entreprise, autant qu'il peut dépendre de lui, son principe d'association universelle.

Je vous serai obligé de m'accuser, pour ordre, réception de la présente lettre dans des termes qui dégagent la Compagnie de toute responsabilité.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que je compte autant que par le passé sur votre excellent concours. Je regarde comme extrêmement important que l'Autriche ait une grande part de propriété et d'influence dans une entreprise qui l'intéresse à un si haut degré; vous savez d'ailleurs combien votre coopération m'est précieuse et combien je me repose sur votre dévouement et votre amitié.

Vous aurez appris que le vice-roi, tourmenté par les adversaires du canal qui ne cessaient de lui répéter que la Compagnie n'était pas régulièrement constituée et que notre seul but était de réclamer des indemnités ruineuses pour l'Égypte, a voulu avoir entre les mains une arme nouvelle à opposer à ces donneurs de conseils, qui ne seraient pas fâchés de déposséder nos actionnaires des

avantages que leur assure la loyale exécution de la concession. Le prince a désiré connaître l'opinion de quelques célèbres jurisconsultes, de même que, précédemment, il avait obtenu le jugement de la science au sujet des prétendues difficultés du percement de l'isthme, déclaré matériellement impossible par les mêmes adversaires.

Le verdict des jurisconsultes sera le même que celui des plus savants ingénieurs de l'Europe. Le verdict favorable de la diplomatie viendra plus tard; sans aucun doute notre entreprise, que nul obstacle n'a pu arrêter jusqu'ici dans sa marche progressive, sortira triomphante de toutes ses épreuves.

CXXXVII

A M. DRAHNET-BEY.

Paris, 24 avril 1860.

Je m'empresse de vous envoyer, suivant le désir que vous m'avez exprimé, quatre copies des résolutions adoptées par le Conseil judiciaire de la Compagnie ainsi qu'une copie d'un mémoire à consulter que l'on n'a pas encore eu le temps d'autographier; — je vous en donnerai d'autres copies si vous en avez besoin.

M. Béclard et M. Ruyssenaers nous ayant fait connaître que votre mission n'avait aucun objet qui fût contraire aux intérêts réguliers de la Compagnie, et vous-même m'ayant confirmé, dès votre arrivée, dans cette assurance dont je ne doutais pas, à cause de mon absolue confiance dans la loyauté du vice-roi, vous apprendrez avec plaisir que tout ce que j'ai fait, depuis cinq ans, d'accord avec Son Altesse, est regardé par d'honorables et savants jurisconsultes comme parfaitement légal. Ainsi, sous ce rapport, votre mission, telle que je la connais, se trouve déjà bien avancée dans son accomplissement.

Quant à la responsabilité que nos adversaires ont prétendu que des actionnaires voudraient faire peser sur le vice-roi, au détriment des finances de l'Égypte, il est évident qu'elle est nulle et que du moment où aucune personne ne se charge de la responsabilité qui pèserait sur elle, en voulant nier l'existence et la constitution de la Compagnie, cette dernière agit à ses seuls risques et périls dans la marche qu'elle suit.

Ce serait donc se battre contre un fantôme que de ɔser à des jurisconsultes la question de la responsabilité u vice-roi, dans le sens du recours que la société pourrait voir contre lui, à raison de ses opérations. Je répète que ette responsabilité n'existe pas, je l'ai dit sur tous les ons et dans toutes les occasions. Et dans les circonstances ù précédemment l'on pouvait craindre que des tentatives e violence ne fussent faites contre les opérations de la ompagnie, j'avais spontanément déclaré au vice-roi que e lui étais trop dévoué pour lui causer des embarras dans on gouvernement, et que si la force des circonstances olitiques lui en faisait une nécessité, j'étais disposé, si les ctionnaires y consentaient, à lui rendre la concession et à e remettre en possession du matériel ainsi que des travaux léjà exécutés, contre le simple remboursement des dépenes faites.

Aujourd'hui, ces circonstances, que l'on avait un noment redoutées, ont disparu. Les actionnaires sont ésolus à poursuivre leur œuvre, l'assemblée générale du 5 mai en donnera la preuve. Par conséquent, le vice-roi, que ne peut certes pas atteindre le moindre soupçon de nanquer à ses engagements, n'a, comme prince, aucune esponsabilité à encourir de la part des actionnaires, et, n se conformant à la loi qu'il a lui même établie, celle les statuts, il n'a que la responsabilité ou plutôt l'absence le responsabilité d'un simple actionnaire d'une société nonyme.

appellerions aujourd'hui, sans en avoir besoin pour l'exécution matérielle, resteraient improductifs ou ne pourraient être placés qu'à un taux inférieur à l'intérêt de 5 0/0 que nous payons nous-mêmes aux actionnaires. Ne vaut-il pas mieux leur laisser la disposition de leurs fonds, puisque l'entreprise n'en a actuellement nul besoin? Notre espoir est de ne rien demander de plus à nos sociétaires, jusqu'à ce que la communication entre les deux mers soit établie, et un grand nombre d'entre eux, auxquels cette intention a été communiquée, nous en ont manifesté toute leur satisfaction,

Toutes ces questions, au surplus, seront expliquées et développées dans mon rapport à l'assemblée générale, dont vous recevrez un exemplaire.

La grande généralité, je pourrais dire la presque totalité de nos actions, est placée entre des mains solides et sérieuses, comme les vôtres, monsieur; il est à désirer, suivant moi, qu'elles ne soient point encore livrées aux spéculations de la Bourse. Dans mon opinion, le progrès et le succès des travaux est le meilleur moyen de leur faire prendre leur rang et de leur donner leur importance véritable dans le monde financier.

L'essentiel est donc que ces travaux marchent et se poursuivent avec activité. A ce point de vue, ma connaissance des faits et mon expérience politique me feraient considérer comme très-dangereux de les interrompre nous-mêmes. C'est là le but que n'a cessé de poursuivre l'Angleterre et qu'elle n'a jamais pu atteindre. La suspension des travaux aurait à coup sûr le retentissement le plus fâcheux partout; elle serait un triomphe pour nos adversaires, elle causerait un dommage incontestable à la Société, et certainement elle serait de nature à faire persévérer

l'Angleterre dans sa résistance indirecte, la seule que désormais elle puisse nous opposer.

Ne croyez-pas que les travaux n'aient pas été poussés jusqu'ici avec toute l'activité possible; toutes les difficultés anglaises auraient été aplanies que nous ne serions point plus avancés que nous ne le sommes. Pas un jour n'a été perdu et nous sommes maintenant en mesure de recueillir le fruit de tout ce qui a été préparé. L'isthme est couvert de nos divers établissements, on monte sur le terrain un grand nombre de dragues destinées à ouvrir la tranchée et à mettre en communication la Méditerranée et le lac Timsah; le programme de ces travaux a été arrêté de concert avec le vice-roi d'Egypte et communiqué à la Porte comme au gouvernement français. Après cette première opération nous continuerons à ouvrir la terre depuis le lac Timsah jusqu'à Suez; alors le problème sera résolu et l'Angleterre sera réduite à l'impossibilité matérielle de soutenir que le canal est inexécutable. La protection de notre gouvernement, qui ne nous a pas fait défaut jusqu'à présent dans les moments difficiles, nous est assurée pour l'avenir ; il ne nous faut que de la persévérance et de la prudence, nous devons travailler et avancer sans bravade et sans timidité.

Depuis que la Turquie a officiellement déclaré que, pour son compte, elle n'avait aucune objection à faire à l'entreprise, l'Angleterre est complétement isolée. Si elle a élevé des objections politiques, on lui a offert toutes les garanties, on lui a proposé une négociation, et si elle ajourne cette négociation, elle est tout-à-fait impuissante à s'opposer à la continuation, ou à l'avancement des travaux exécutés par une entreprise commerciale.

La poursuite des travaux corrobore les droits de la

Compagnie ; chaque pas qu'ils font et qu'ils feront nous consolide de plus en plus dans notre possession.

Je désire, Monsieur, que l'assemblée générale représente ou réunisse le plus grand nombre possible de nos co-intéressés ; je n'ai donc pu qu'apprendre avec une vive satisfaction votre projet de vous faire représenter à cette assemblée et je ne saurais trop vous prier d'y persévérer. Dans ce but, la marche que vous avez à suivre est très-simple : il vous suffira de déposer vos actions, soit à Paris, soit chez l'agent de la Compagnie à Marseille ; on vous délivrera un récépissé, un pouvoir en blanc. Vous pouvez m'envoyer ces pièces ; j'accepte votre proposition de remettre votre pouvoir à une personne de confiance qui remplira fidèlement votre mandat ; dans le cas où vous préféreriez envoyer directement votre pouvoir à toute autre personne que vous désignerez vous-même, je dois vous faire remarquer que votre mandat ne pourra être donné qu'à une personne ayant droit elle-même de faire partie de l'assemblée générale.

Ces explications vous prouveront l'intérêt que j'attache à votre opinion et à votre concours ; je les devais aux sentiments si bienveillants que vous m'avez exprimés.

CXXXIX

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES
DU 15 MAI 1860.

« Messieurs,

« Avant d'entrer dans les détails dont nous vous devons l'exposé, permettez-nous de vous exprimer nos sentiments de gratitude personnelle pour la confiance que vous n'avez cessé de nous témoigner.

« Nous avions depuis longtemps désiré cette première réunion, et nous n'avons pas besoin de vous rappeler les circonstances qui l'ont retardée jusqu'à ce jour.

« Dévoués à une œuvre qui vous promet de légitimes bénéfices, vous êtes cependant animés d'une pensée plus haute. Vous envisagez les immenses services que le rapprochement de l'Occident et de l'Orient doit rendre à la civilisation et au développement de la richesse générale.

« Le monde attend de vous un grand progrès et vous voulez répondre à l'attente du monde.

« Cette pensée morale qui domine parmi vous et que nous avons recueillie dans toutes vos communications, a été et restera l'honneur de notre Compagnie.

« Le rapport que nous avons l'honneur de vous soumettre vous exposera les origines et la constitution de notre Société, ainsi que les négociations qui l'ont précédée et suivie, la marche et l'état actuel des travaux, et enfin notre situation financière indiquant naturellement les voies et moyens préparés pour la poursuite de nos opérations. »

A la suite de l'historique des origines et de la constitution de la Société et des négociations qui l'ont suivie, le rapport sténographié donne le résumé suivant :

« Nous espérons, Messieurs, que vous aurez accueilli avec intérêt ces longs développements sur des questions de premier ordre pour nous, très-peu connues et trop souvent dénaturées.

« Les solutions essentielles que nous avons eu pour objet de faire ressortir peuvent se résumer en quelques lignes :

« Des études complètes et un commencement d'exécution ont constaté les facilités matérielles de l'entreprise, dont les immenses avantages ont été proclamés par les notabilités de la science, du commerce et de l'industrie.

« Votre société est régulièrement et légalement constituée; les droits résultant de ses actes de concession sont irrévocablement définis et établis.

« L'opinion motivée d'éminents jurisconsultes ne laisse aucun doute à cet égard.

« La question politique, dont nous n'avons pas à nous préoccuper, est séparée de la question technique et industrielle, qui est la nôtre, et elle apparaît dans des termes fort simples, dégagée des obscurités au milieu desquelles on s'efforçait de l'envelopper.

« Vous avez pris possession, sur le terrain, de vos concessions.

« Les travaux se poursuivent, et votre actif disponible nous paraît plus que suffisant pour effectuer la jonction des deux mers, sans recourir à de nouveaux appels de fonds.

« Tel est, Messieurs, le résumé de la situation qui vous est soumise.

« Nous avons la confiance que vous lui donnerez votre approbation. »

M. le Président. Quelqu'un demande-t-il la parole sur le rapport ?

De toutes parts. Non, non ! Aux voix les conclusions ! Nous les adoptons à l'unanimité !

M. le Président. Je donne lecture des conclusions avant de les mettre aux voix.

« L'assemblée,

« Sur la lecture du rapport présenté par le président au « nom du Conseil,

« Approuve ce rapport et ses conclusions,

« Ratifie les mesures prises jusqu'à ce jour par le président « fondateur et par le Conseil, et leur donne tous pouvoirs à « l'effet de poursuivre l'exécution de l'entreprise. »

M. le Président. Je mets aux voix cette résolution. Que ceux qui sont d'avis d'adopter la résolution veuillent bien se lever.

(Tous les membres de l'assemblée se lèvent, sans exception.)

M. le Président. Pour la forme, je dois faire la contre-épreuve.

Que ceux qui sont d'un avis contraire veuillent bien se lever.

(*Personne ne se lève.*)

M. le Président. La résolution est adoptée à l'unanimité.

Nous passons à la seconde résolution relative à la nomination d'une commission d'actionnaires pour la vérification des comptes.

« L'assemblée,

« Sur l'exposé, et les propositions développées dans le rapport,

« Décide :

« Une réunion composée de trois actionnaires est chargée « de vérifier les comptes présentés par le Conseil d'administra« tion et de faire un rapport spécial à la prochaine assem« blée générale sur le résultat de cette vérification. »

Nous vous faisons remarquer que la nomination de cette commission n'est pas statutaire, mais le Conseil désire que trois membres soient nommés pour la vérification des comptes.

Voix diverses. C'est inutile, nous approuvons les comptes par acclamation.

M. le Président. Ce n'est pas possible, nous avons à nous faire entendre au dehors comme au dedans; la confiance que vous nous témoignez nous touche autant qu'elle nous honore. Vous nous rendez justice ; mais vous savez à quelles pressions nous avons été en butte, et il ne faut laisser à la malveillance aucun prétexte un peu plausible. Nous insistons donc pour que vous chargiez une Commission de vérifier nos comptes, et nous avons l'honneur de vous proposer trois membres qui nous ont été désignés comme pouvant vous inspirer toute confiance.....

M. Bellot. Je comprends la nomination d'une commission chargée de vérifier les comptes dans une compagnie ordinaire, mais la Compagnie universelle du canal maritime de Suez n'est pas une compagnie ordinaire. Elle est dans une situation exceptionnelle, autant par les hommes qui la dirigent

que par son objet. Je renouvelle donc une proposition qui vient d'être faite : ne vous paraîtrait-il pas plus convenable d'accepter par acclamation les comptes qui vous ont été présentés que de les soumettre à une inutile vérification? Très-bien! très-bien! Aux voix!)

M. LE PRÉSIDENT. L'honorable préopinant vous propose de déclarer qu'il n'y a pas lieu de déléguer une Commission des comptes. Qu'il me permette, en mon nom et au nom des membres du Conseil d'administration, de persister dans notre demande. Nous ne pouvons rien voir dans la Commission que de satisfaisant pour nous, puisque nous la sollicitons nous-mêmes, en dehors des statuts. La confiance sans limite que vous voulez bien nous accorder est pour nous une raison d'insister. Si quelques doutes s'étaient élevés dans l'assemblée et que la proposition d'une Commission des comptes eût été l'expression de ce doute, nous comprendrions que dans cette circonstance elle pût n'être pas accueillie ; mais l'unanimité de l'assemblée dans l'approbation du passé et dans les pleins pouvoirs qu'elle nous a donnés pour l'avenir, nous impose encore plus étroitement le devoir de réclamer que tout le monde s'éclaire par les documents et les chiffres, au lieu d'agir par entraînement.

Nous comprenons et nous apprécions le sentiment de généreuse courtoisie qui vous anime, mais nous ne saurions y céder.

Je mets aux voix la deuxième délibération portant nomination d'une Commission de vérification des comptes composée de :

MM. ROY-BRY, membre du Corps législatif ;
BELLOT, ancien notaire à Paris ;
BERTRAND (de l'Yonne), ancien député, ancien président du Tribunal de commerce.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

CXL

OBSERVATIONS DE LA PRESSE ANGLAISE SUR LA PREMIERE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DU CANAL.

Le Times. — 15 mai 1860.

« Le premier grand pas d'une grande aventure a été enfin raconté au monde. Dans une salle magnifique, brillamment éclairée, resplendissante de décorations, M. de Lesseps, le célèbre promoteur du projet du canal de Suez, a paru mardi dernier devant l'auditoire parisien, et a déclaré que le travail de la Compagnie était maintenant commencé. C'était la première assemblée générale d'actionnaires convoquée dans cette fameuse entreprise, et quand M. de Lesseps a regardé autour de la salle, qu'il a compté la pleine quantité de souscripteurs nécessaires pour constituer une réunion légale, son cœur, nous le présumons sans peine, a dû se réjouir en lui-même. Sa satisfaction était vraiment perceptible, car en produisant au milieu des bravos de son auditoire un rapport élaboré, il a été assez indulgent pour prononcer un éloge chaleureux « des classes commerciales » de l'Angleterre. Assurément un panégyrique aussi limité n'est pas absolument flatteur, mais au total, il est plus agréable qu'une censure non mitigée, et c'est une preuve que M. de Lesseps a trouvé chez nous quelque chose digne de lui plaire.

« Si toutefois nos voisins les Français désirent réellement connaître les sentiments de notre pays sur ce sujet, ils peuvent les connaître par un seul fait; c'est celui que nous ne pouvons véritablement nous hasarder à entretenir le peuple anglais de cette question, sans lui expliquer d'abord ce dont il s'agit. Il est vrai que, dans ce journal et ailleurs, la question a été occasionnellement discutée, mais avec si peu d'effet sur l'opinion publique, que, nous osons l'avancer, pas un homme sur mille ne pourrait dire de quel côté sont présumés se trouver les intérêts de l'Angleterre. Toute personne invitée à prendre des actions demanderait le prospectus, examinerait les garanties,

donnerait sa réponse en conséquence, mais certainement elle ne traiterait pas le projet comme une question nationale et ne lui attribuerait aucune signification politique. Nous demandons même en toute candeur à décliner l'éloge partiel que M. de Lesseps nous a décerné. Si « les classes commerciales » de l'Angleterre ont prêté leur appui au projet du canal, elles ont, sans aucun doute, agi ainsi par des motifs qui sont parfaitement justifiables, mais qui ne méritent aucune louange. Elles ont agi ainsi parce qu'elles ont prévu un profit raisonnable de la spéculation, et si M. de Lesseps désire conserver leur sympathie, il n'a qu'a leur assurer non des compliments polis, mais un bon dividende.

« En tous cas, ce que nous pouvons sincèrement affirmer, c'est que nous n'avons eu aucune confiance dans l'entreprise proposée, en même temps que nous n'avions pas la moindre objection à la voir exécuter par d'autres. Si, d'une façon obscure et nébuleuse, les Anglais ont conçu une déplaisante idée de ce projet, ils l'ont tirée des descriptions que des Français en ont données et de l'esprit dans lequel la France l'a encouragé. Nous avons d'abord examiné le programme ; il est devenu manifeste à nos yeux commerciaux que le travail ne serait point profitable. Cela pourtant n'avait rien d'extraordinaire, et nous sommes passablement accoutumés à de telles propositions. Mais lorsque nous avons vu qu'une moitié du capital demandé, montant à 4 millions sterling, était souscrit en France, comme M. de Lesseps vient de nous le rappeler, dans un espace de quelques jours, nous n'avons pu nous empêcher de rechercher les causes qui, de l'autre côté du détroit, lui donnaient des attractions si supérieures à celles que nous découvrions de ce côté-ci..... Quand même le canal ne pourrait être jamais creusé et encore moins ouvert ou maintenu en opération, on s'assurerait du terrain et on obtiendrait un pied dans le pays. Les côtes méditerranéennes déjà fortifiées seraient à l'épreuve contre les descentes d'une puissance maritime, et les ouvrages eux-mêmes du canal, s'ils ne faisaient rien de plus, bloqueraient la vieille route de la mer Rouge à Alexandrie. Le pacha en outre pouvait, par l'appui de la France, toujours sous la main, dès lors défier son souve-

rain, et la politique de l'Égypte serait dirigée de Paris au lieu de l'être de Constantinople, où l'influence de l'ambassadeur anglais pourrait se faire sentir.....

« Incapables de découvrir les avantages commerciaux de l'entreprise, nous reçûmes l'explication politique avec d'autant moins de surprise et crûmes d'autant plus facilement que le projet cachait quelque intrigue, que dans notre conviction il ne pouvait offrir de bénéfices. Pourtant, pour dire toute la vérité, nous ne sommes pas très-effrayés, même à présent; nous avons appris à nous défier de tous ces merveilleux coups de politique. Nous ne croyons pas que le canal de Suez nous fera aucun mal, même si telle est sa pensée, et nous serions très-fâché de le croire. Nous ne sommes pas le moins du monde effrayés de projets de cette espèce; mais encore si le grand travail de fraternisation et d'union dans lequel est maintenant engagé M. Cobden doit jamais s'accomplir, il sera mieux que des idées de cette espèce soient regardées avec moins de faveur. Nous le demandons en toute sincérité, quelles seraient les exclamations de M. Bright et de ses amis, si un projet tel que celui du canal de Suez, qu'on avouerait dirigé contre les intérêts français, avait été conçu en Angleterre par le patronage du gouvernement ? »

Le Times. — 17 mai 1869.

« Tandis que M. de Lesseps discourait, la semaine dernière, sur les progrès du projet du canal de Suez et entretenait un auditoire parisien de cette merveilleuse entreprise, grande était la curiosité sur un autre point du globe, pour connaître ce qu'il pouvait dire. C'était à Alexandrie, où la chose est passablement comprise, l'état des travaux connu et les perspectives de l'affaire exactement appréciées. Jugeant par le rapport de notre correspondant, nous devons certainement admirer la dextérité de l'orateur, parlant du passé plus que de l'avenir, insistant sur les intrigues de notre ambassadeur à Constantinople, plutôt que sur le progrès des excavations dans le désert. Quant à nous, nous sommes profondément convaincus par les informations qui nous sont parvenues, que tout le projet est

très-véritablement aussi impraticable que nous l'avons déjà déclaré, et nous entretenons un vif soupçon que quelques-uns des amis eux-mêmes de M. de Lesseps se rapprochent de notre opinion.

« Naturellement chacun comprend qu'aujourd'hui les questions d'ingénieurs sont simplement des questions d'argent. Le projet du canal de Suez est une question d'argent, mais malheureusement c'est une question qui ne sera jamais complétement résolue. On peut trouver une fin, quoique très-éloignée, à l'argent que son exécution coûtera, mais il n'y aura pas de fin à l'argent qu'il faudra dépenser pour le conserver. En fait, c'est véritablement la vieille histoire de remplir le crible, c'est creuser des trous dans le sable, et cet ouvrage en lui-même, outre son inutilité naturelle, doit être exécuté sous les plus pénibles conditions imaginables. En accordant que les grands travaux des anciens Romains et de nos modernes entrepreneurs soient sur une plus large échelle, et que le capital d'une ligne centrale de chemin de fer excède grandement celui demandé par M. de Lesseps pour son canal, pourtant il n'y a pas d'analogie entre les deux cas. Le canal de Suez doit être creusé à travers un pays où la terre elle-même n'a pas de solidité, et où l'aspect de la nature est changé par une tempête de vent. La pierre est impérativement nécessaire, mais elle ne peut être obtenue que de carrières très-désavantageusement éloignées de plusieurs parties de la ligne. Le prix du mètre cube de pierre délivré à l'extrémité méditerranéenne du canal proposé, est calculé à 14 francs; un entrepreneur qui avait pensé pouvoir la fournir à 12 francs ayant été obligé d'abandonner son marché.

« L'eau est encore plus précieuse que la pierre. Les puits engloutis dans le sable ne sont bons à rien; l'eau s'y trouve, mais elle est si imprégnée de sel qu'à peine les chameaux veulent la boire. Dans l'une des onze stations conservées, nous devrions plutôt dire projetées, car nous croyons qu'à l'exception de deux, elles sont toutes abandonnées, entre les deux extrémités du canal projeté, la dépense de conduire l'eau pour l'usage des travailleurs était d'environ trois livres par jour; çà et là on peut obtenir un peu de verdure, mais une nuit

d'orage engloutira tout dans le sable. Telles sont les conditions qui rendent l'entreprise si impraticable. Si l'œuvre était faite pour jamais, et que la dépense pût être couverte par les profits du canal, la première dépense ne serait pas un obstacle sérieux. La pierre pourrait être chère et l'eau coûteuse, mais ces frais seraient bientôt calculés. La difficulté réelle gît dans la nature du débours qui, non-seulement sera énorme, mais incessant, et dans le revenu complètement insuffisant qu'on peut attendre du péage du canal. Le percement lui-même coûterait une énorme somme d'argent en raison de la cherté des matériaux; les excavations demanderaient à être constamment renouvelées à cause des torrents de sable. Quant aux deux termes ou ports du canal, nous pensons que l'estimation des travaux et de la dépense est quelque chose de fabuleux. Nous avons entendu dire que les travaux de Port-Saïd absorberaient quatre fois l'argent alloué pour tout le canal, et que l'entrepreneur français lui-même a exclu ces travaux de ses computations. Sans doute, si le capital de 8 millions sterling de M. de Lesseps peut être indéfiniment multiplié, tous ces empêchements peuvent être surmontés; mais le projet, comme il a pris la peine de l'affirmer au monde, est purement commercial, ce qui veut dire qu'il doit être exécuté pour une somme capable de laisser un honorable bénéfice provenant des revenus de l'opération.

« Nous savons quelle réponse fera M. de Lesseps à ces observations. Il nous demandera pourquoi, si nous sommes convaincus de ces faits, nous prenons la peine de nous opposer à un projet impraticable. Pourquoi le *Times*, ou l'ambassadeur anglais à Constantinople, ou le gouvernement anglais, ou un sujet anglais quelconque se donneraient-ils le mal de déprécier ou de contrecarrer un projet qui lui-même ne peut aboutir qu'à une fin si ruineuse? C'est très-bien, et nous devons répliquer que nous ne voyons aucune raison impérative pour procéder de cette manière, quoique par ailleurs nous ne puissions voir non plus pourquoi l'intervention de la diplomatie ou l'influence des rivalités nationales serait mise en jeu du côté opposé..... S'il n'y avait devant le monde que les chiffres de M. de Lesseps, nous serions très-embarrassés de justifier toute

opposition à son projet. Nous aimerions tout autant protester contre la navigation aérienne ; mais lorsqu'on nous signifie ouvertement de nous tenir sur nos gardes et de nous préparer au pire, il est naturel que nous accordions quelque attention à l'avis.

« Nous désirons sincèrement que tout ce que nous disons serve à convaincre nos voisins les Français de l'état réel de l'opinion anglaise en cette affaire. Ils ne nous croiront pas, nous le craignons bien, mais nous pouvons vraiment leur assurer que dans le peuple de notre pays il n'existe pas la plus légère jalousie ou la plus légère alarme sur ce précieux topique. Pas un homme sur mille ne connaît ni ne désire rien connaître de ce sujet. Ceux qui sont mieux informés seraient bien aises de voir une semblable entreprise réussir ; mais ils savent que commercialement parlant elle est impraticable, et ils la vouent à l'oubli avec d'autres projets du même caractère. Les appréhensions elles-mêmes qu'on pourrait concevoir sur l'extension de l'influence française en Égypte n'ont eu que très-peu de prise sur nous. Nous avons appris en fait à penser assez mal de ces grandes questions de politique qui anciennement poussaient les nations à la guerre. Nous ne regardons plus avec jalousie la construction de nouvelles grandes routes vers l'Orient. Nos idées elles-mêmes sur l'Orient se sont considérablement modifiées. Nous ne pouvons nous empêcher de discuter publiquement une question que nos voisins ont élevée à une dignité si peu méritée ; mais M. de Lesseps peut être certain que ni le dépit ni l'alarme n'inspirent nos remarques sur son projet. Sa Compagnie n'est pas la première qui a englouti ses fonds dans un mauvais placement. Ses travaux ne sont pas les premiers qui se soient perdus dans les sables d'Égypte, dont le sol est couvert de monuments d'entreprises mal conçues ; il peut pousser son travail le long de la même ligne que celle des anciens ouvrages inspirés par le même esprit, et trouver à Péluse et à Suez des traces des extravagances passées. Si nous lui représentons que son travail sera sans bénéfice, nous ne parlons pas dans une pensée de jalousie, mais dans un simple esprit de vérité et avec une abondance de raison.

ans la préparation de ce magnifique document est
ıde. Tout consommé qu'il est et mêlé à une habileté
ıe, il se trouve n'être composé que d'ingrédients
tıès-peu nombreux. La principale difficulté à sur-
, il faut l'avouer, ce que de vulgaires actionnaires
sidéreraient comme la partie vitale d'un projet que!-
st-à-dire : comment l'exécuter et en retirer un revenu
Le reste est aussi facile qu'un article sur la démocra-
Adam, par un saint-simonien converti.

, peu ou point de capacités financières, de science
ou même de connaissance du terrain pour dérouler
des phrases sur « la jalousie de l'Angleterre, la
ıte de l'Orient, la mission de la France et les desti-
civilisation et de l'humanité, » sous les auspices
ı des « saintes baïonnettes. » Mais les belles phrases
t si périlleusement le risible ont une désastreuse
. s'user par leur répétition, et après toute la rhétori-
ıtique et les grands mots sur la France et l'huma-
la fatale, positive et prosaïque question que le plus
ı actionnaires s'est bien posée et sur laquelle il a le
enir une réponse, s'il peut. On peut cordialement
. dextérité avec laquelle M. de Lesseps s'enveloppe
dans un nuage d'obscurs propos politiques, où il
ɛ, dans le cours naturel des choses, il devrait se tenir
ain nu des faits et des chiffres. Mais relativement à
e considérable du public qui n'a pas pris des actions
nal de Suez, nous ne pouvons nous empêcher de
que M. de Lesseps, au milieu de ses sublimes élans
res, mette si rarement le pied sur la terre foulée par
ɛ; nous n'avons pas de raisons d'être surpris que nos
ayant pas de vie publique chez eux, se portent vers
uge pour l'accomplissement de cette mission qui, tout
le sait, appartient au génie de la France. Nous som-
ués de savoir si le projet du canal de Suez, qui est
ɛvangile de tous les journalistes français, doit être
l'opinion publique dans les autres pays, comme un
ı, comme une espèce de crédit mobilier dans le
comme une politique ! Comme simple placement

ouvert à la crédulité du monde entier, nous pouvons nous hasarder à en parler; comme politique particulière à l'idée, à la mission, à la destinée de la France, il a parfaitement le droit d'être supérieur à toutes les conditions ordinaires de succès, et nous n'avons qu'à congratuler les actionnaires d'un patriotisme désintéressé et pénétrant auquel nous ne pouvons trouver de parallèle en Angleterre.

« M. de Lesseps cependant décerne un gracieux compliment aux classes « commerciales de notre pays, » comme soutenant son projet. Évidemment il en appelle à ces classes comme un négociant à un autre. Nous regrettons presque qu'il n'ait pas épargné plus d'espace dans son éloquent rapport pour nous donner un récit détaillé de tout ce qui a été accompli durant les derniers six mois, aux onze stations longeant la ligne du canal projeté ; les voyageurs apportent d'Égypte des récits d'une activité multipliée et variée, à Geneffé, Serapéum, Toussoum-Ville, El-Kantara et Port-Saïd ; ils parlent de maisons de bois ou de pierre occupées par des employés européens de la Compagnie, de tentes plantées par des manœuvres bédouins sur le site de villes projetées, d'hôpitaux, de restaurants, de magasins et de toutes les délicatesses de la civilisation française en embryon. Ils parlent, en outre, des instruments plus strictement nécessaires à la canalisation, tels que les carrières de pierre, des masses de bois, des fours à chaux, des machines à distiller, des scieries mécaniques, des phares en charpente et des dragues pour l'excavation ; la rue de Lesseps n'est-elle donc pas déjà marquée ici ou là, ou plutôt la grande « Lessepsville, » la ville centrale de l'isthme, n'est-elle pas encore tracée sur le plateau de Timsah ? Un canal de Suez n'est-il pas absolument creusé et ouvert au trafic ? En vérité il a seulement 12 pieds de large, 500 mètres de long et une profondeur d'une couple de pieds au-dessous de la surface du sol, et il est dans une certaine mesure déjà comblé. Mais c'est seulement un canal préliminaire, un simple modèle du grand projet et un encouragement pour les actionnaires. Nous aurions tiré quelque chose de l'éloquence de M. de Lesseps, s'il avait informé ses actionnaires que les résidents européens dans les onze stations montraient bon courage et confiance dans le suc-

cès et que les Arabes travaillaient avec bonne volonté et bonne foi ; que les fonds dont on pouvait disposer étaient abondants, les plans principaux déterminés, et que l'estimation originale des difficultés inhérentes à la tâche était exacte et digne d'être crue. Nous aurions été heureux d'apprendre quelles facilités ont été trouvées pour extraire les pierres pouvant servir et quel est le prix actuel du transport; quelle sorte d'eau les puits creusés, non sans frais, ont fournie aux hommes et aux bêtes ; comment les orages de sable affectent les emplacements des jardins et des villes projetées ; combien coûte le transport de l'eau potable aux stations ; que disent les médecins du climat pour les Européens; que disent les résidents des ouragans de janvier, qu'est devenue la communication entre Port-Saïd et les autres stations ; qu'est-il advenu du chemin de fer aboutissant à la jetée ; et de la jetée elle-même ; comment se conduisent les sonnettes pour enfoncer les pieux; comment se porte le port de Saïd, en tant que port. Toutes ces questions, nous le confessons avec honte, sont horriblement prosaïques et terre à terre, mais elles correspondent plus à notre but comme représentant des actionnaires Anglais, si toutefois les compliments de M. de Lesseps à nos « classes commerciales » représentent autant d'actions, que des océans de rhétorique sur les « missions, les destinées, » et autres spécialités françaises dans le ciel et sur la terre. Nous aimerions mieux obtenir de M. de Lesseps une évaluation ronde de la proportion que « les ouvrages imprévus » à Port-Saïd introduiront vraisemblablement dans les estimations originales de la dépense de tout le canal maritime à travers l'isthme de Suez, que l'honneur d'avoir donné un nom à cette cité sans fondement « Lessepsville. »

Le Critic.

« Il serait fatigant de donner l'histoire de tout ce que les hommes scientifiques, isolés ou réunis en commission, ont fait relativement à la canalisation de l'isthme ; il y a eu dans le parlement des débats marqués par beaucoup d'ignorance ; il y a eu dans la presse des débats marqués par une ignorance plus grossière encore. Ferdinand de Lesseps s'est efforcé de

s'élever en une sorte de héros du canal de Suez ; mais qu'il soit un charlatan et un aventurier ou un philanthrope énergique et désintéressé, c'est ce que nous n'avons pas les moyens de décider. Quoi qu'il en soit de Ferdinand de Lesseps, l'Angleterre, ce royaume célèbre du bon sens, doit être capable de juger par elle-même de la meilleure route à suivre sans s'occuper de ce Français. Un canal de Suez diminuerait de moitié notre éloignement maritime de Bombay. Les millions de tonnes, les milliers d'émigrants, de passagers, de soldats que l'Angleterre expédie par le cap de Bonne-Espérance, elle pourrait les expédier par une route beaucoup plus courte. Mais le canal de Suez doit être le travail de l'Angleterre et la possession de l'Angleterre. »

CXLI

A S. A. LE VICE-ROI D'ÉGYPTE.

Paris, 16 mai 1860.

J'ai l'honneur d'informer Son Altesse que je m'embarquerai le 18 à Marseille, pour lui apporter moi-même les résolutions prises par l'assemblée générale du 15 mai, et pour lui expliquer les heureuses conséquences de cette assemblée pour la réalisation de notre entreprise.

CXLII

A M. LE DUC D'ALBUFÉRA, A PARIS.

Paris, 2 juin 1860.

M. Ruyssenaers vous a appris qu'arrivé à Alexandrie le 26 mai, j'ai été trouver le vice-roi le 27 à Atfeh, au confluent du canal d'Alexandrie et du Nil. Je suis resté trois jours avec Son Altesse, dont l'accueil amical ne m'a rien laissé à désirer. J'ai immédiatement détruit les appréhensions que l'on avait cherché à susciter dans son esprit, sur le prétendu danger qui menaçait les finances de son pays, par suite de l'importance de sa participation financière dans notre entreprise. Il s'est empressé, en ma présence, de communiquer à un des princes de sa famille et à ses ministres, les explications que je lui avais données, et que son secrétaire des commandements, Kœnig-Bey, m'a ensuite prié de sa part de lui résumer par écrit. Voici le texte de la note que j'ai, en conséquence, remise à Kœnig-Bey :

« Atféh, 28 mai 1860.

« Il résultait du compte courant remis le 6 janvier der-
« nier à Son Altesse qu'elle était propriétaire, dans la
« Compagnie du canal de Suez :

« 1° de. . . . 64,000 actions provenant de la souscription primitive,

« 2° de. . . . 113,642 actions provenant de certaines attributions étrangères non réalisées et qui lui avaient été réservées.

« En tout. . . 177,642 actions,

« sur lesquelles 17,764,200 francs ont été appelés, à raison « de 100 fr. par action.

« L'assemblée générale des actionnaires, tenue le « 15 mai 1860, a admis le principe du compte courant « ouvert à Son Altesse et qui, à la date du 30 avril pré- « cédent, présentait un solde au crédit de la Compagnie « de 15,248,042 fr. 88 cent., déduction faite des sommes « déjà versées par Son Altesse et des intérêts qui lui « étaient acquis sur lesdites sommes.

« Après avoir fait connaître cette situation à Son « Altesse, qui a bien voulu m'en exprimer sa satisfaction, « je vous adresse, suivant votre demande, la présente « communication, en y joignant copie du rapport pré- « senté à l'assemblée générale du 15 mai, ainsi que la « balance des écritures de la Compagnie, à la date du « 30 avril dernier.

« Les titres des actions appartenant à Son Altesse lui « seront consignés lorsqu'elle aura jugé à propos de « prendre les dispositions sur lesquelles j'ai appelé sa « haute attention et qui permettront la libération des- « dites actions jusqu'à concurrence des 100 francs « appelés sur chacune d'elles. »

J'espère que les dispositions rappelées dans cette note

[illegible] prises prochainement. Le vice-roi en apprécie la convenance, et il est tout à fait convaincu que la Compagnie ne pourrait faire aucun appel de fonds nouveau avant qu'il n'eût lui-même complété ses premiers versements de 100 francs par action.

Revenu à Alexandrie le 29, j'ai visité le 30 les carrières du Mex. L'état des travaux de cette exploitation est très-satisfaisant.

Nous partirons dans six jours pour Port-Saïd avec le commandant du vapeur de guerre français l'*Eclaireur*, des officiers de son état-major et M. Ceccaldi, gérant du consulat de France, M. de Montaut, ingénieur, et M. Alfred Feinieux, directeur des travaux de l'entreprise générale. J'emmène avec moi pour les ouvriers indigènes un iman qui a été autrefois aumônier de la flotte égyptienne, ainsi qu'un prêtre catholique pour les ouvriers européens.

CXLIII

JOURNAL.

Port-Saïd, 10 juin 1860.

Notre voyage d'Alexandrie à Port-Saïd s'est effectué à l'aide de différents moyens de communication : en chemin de fer, d'Alexandrie à Tantah, puis à Samanoud ; en caravane de Samanoud à Mansoura, et enfin en barque sur le Nil jusqu'à Damiette, et sur le lac Menzaleh jusqu'à Port-Saïd.

Le 9 juin, en nous réveillant au lever du soleil, nous entendions résonner les marteaux et nous voyions fumer au loin les cheminées des machines et des foyers de Port-Saïd.

CXLIV

SUITE DU JOURNAL.

Port-Saïd, 10 juin 1860.

La nouvelle ville présente, du côté du lac, comme du côté de la mer, un aspect des plus saisissants ; construite suivant une ligne qui s'étend le long du rivage, sur des petites dunes qui offrent dès l'abord un endroit élevé pour s'établir entre le rivage et des marécages, on voit d'un coup d'œil le panorama de ses divers établissements.

Après avoir mis pied à terre, leur examen commença immédiatement ; ce qui attira en premier lieu l'attention fut l'atelier des dragues. Le chantier renferme déjà un matériel apporté par cinquante navires ; il est également sillonné par des chemins de fer de service et peuplé de nombreux travailleurs européens et indigènes, qui les saluèrent par des salves de mousqueterie.

Le lendemain, dimanche de la Fête-Dieu, le service divin fut célébré en présence des ouvriers réunis et de leurs familles. L'autel avait été dressé sur le péristyle du chalet des ingénieurs, en face de la mer, et la foule était groupée sur la plage. M. Bel, supérieur des Lazaristes officia. Dans une touchante allocution, en présence du spectacle grandiose qu'il avait sous les yeux, il sut trouver des paroles allant au cœur et faites pour encourager au travail ceux qui se sont dévoués à l'œuvre universelle de la jonction des deux mers.

Après la messe, on procéda au baptême d'un enfant

:t le premier né à Port-Saïd. Il a reçu les noms de Fernand et Saïd (Félix). A la fin de la journée, un banquet réuni chefs et ouvriers européens et indigènes, auxıels j'ai recommandé la concorde et l'union, sans disnction aucune de religion ou de nationalité.

Le 12 au matin, nous quittions Port-Saïd pour contiuer notre exploration de l'isthme. Après avoir salué le ınal naissant, après avoir admiré la marche de notre remière drague, nous nous sommes embarqués de noueau sur le lac Menzaleh ; puis laissant derrière nous, à auche et à droite, Matarieh, la ville des pêcheries, et lenzaleh, la ville où les croyants de la contrée vont pieuement passer le Ramadan, nous sommes entrés dans ancienne branche Tanitique que les Arabes appellent *Bahr el Moëze*. A partir de ce moment, c'est la Bible à la ıain qu'il faut voyager; chaque village, chaque ruine est ne page du saint livre. Nous sommes sur la branche du euve où fut exposé le futur chef des Hébreux; et nous ıous trouvons en face des ruines de Sané (Tsoan de la ;ible), l'ancienne capitale des Pharaons, du temps de oseph et de Moïse.

Nous avons déjeuné à Sané, où des ruines couvrent ncore le sol, et nous nous sommes dirigés par Salahieh ur El Kantarah, lieu traversé par les caravanes et les oyageurs, entre l'Égypte et la Syrie.

El Kantarah est aujourd'hui doté d'une douzaine de naisons; ce point central sera en communication directe ıvec Port-Saïd, le jour où nos dragues auront creusé une ranchée de 44 kilomètres, en ligne droite, à travers les ɔoues du lac Menzaleh. Nos maisons ont été construites ıu moyen de pierres et de briques provenant des ruines l'un poste militaire établi par Méhémet-Ali et Ibrahim-

Pacha, du temps de la guerre entre l'Égypte et la Turquie. Une drague, dont les divers organes sont dans ce moment transportés par terre, sera montée et fonctionnera à Kantarah pour aller à la rencontre de celle de Port-Saïd.

D'El Kantarah aux dunes d'El Ferdane le tracé du canal suit une sorte de vallée de 30 kilomètres. Ce n'est donc qu'à Ferdane que commencent, dans les terrains s'élevant au-dessus du niveau de la mer, les travaux de déblai.

El Ferdane, qui était une colline déserte, est aujourd'hui un village animé. Ici, comme à Kantarah, le bien-être, la gaieté et la santé règnent complétement.

A l'extrémité sud du seuil d'El Guisr, se trouve le bassin du lac Timsah. Ce bassin, desséché depuis des siècles, est destiné à devenir le principal port intérieur du canal maritime. On se prend à rêver en regardant ce vaste espace béant qui un jour abritera les flottes du monde entier.

Nous avons marqué, sur le bord septentrional du lac Timsah, l'emplacement d'une ville où arrivera un canal dérivé du Nil, non loin de l'embouchure du Ouady ou vallée de Gessen. Au fond du tableau, dans le sud, se dessine la chaîne des montagnes de l'Attaka, dont la silhouette bleuâtre marque l'extrémité et le commencement du golfe de Suez.

En descendant des hauteurs d'El Guisr, et après avoir parcouru un véritable dédale de petites dunes couvertes de tamaris et de lentisques, nous traversâmes des espaces considérables, couverts de végétations fort appréciées par nos chameaux et nos dromadaires, et qui offriront à la Compagnie une ressource précieuse en combustible.

Enfin nous atteignîmes la hauteur du *Cheik Ennedeh* qui se montrait à la pointe du plateau où nous avions formé notre campement de Toussoum. Ce petit monument, dédié à la mémoire d'un chef de tribu indienne, et qui probablement a remplacé le sanctuaire de Baal Typhon de la Bible marquant la limite des terres cultivées, domine la vaste étendue du désert, entre l'Afrique et l'Asie. Nous l'avons fait complétement restaurer, et les indigènes qui viennent au mois de juillet y faire un pèlerinage accompagné de fêtes, nous en ont témoigné une vive reconnaissance.

Toussoum renferme aujourd'hui un grand nombre d'habitations. C'est un centre qui nous rend beaucoup de services. C'est de là qu'on a pu ravitailler les travailleurs disséminés pour l'installation des fours à chaux, l'extraction de divers matériaux, le creusement des puits, etc.

Le 16 juin, la caravane reprit sa marche vers le nord, pour terminer l'exploration du bassin du lac Timsah et la reconnaissance détaillée de l'emplacement destiné à la ville projetée. Après avoir suivi un chemin que nos pionniers ont déjà frayé et qui s'étend au milieu de vastes espaces plantés de tamaris, nous arrivâmes dans le bassin de Timsah, c'est-à-dire à six mètres au-dessous du niveau de la mer. Le sol est noirâtre, uni et peu résistant, de telle sorte que pour ne pas nous enfoncer à droite ou à gauche, nous dûmes suivre un sentier qui serpente dans la direction d'une briqueterie et de fours que nous avons fait construire.

Après un examen de l'emplacement le plus favorable à une ville, après avoir visité le tracé de la rigole d'eau douce qui va passer sur un plateau élevé, dont la tranchée est entourée sur un grand nombre de points, en

tournant vers le sud-ouest, nous gagnâmes Bir-Abou-Ballah, où M. Feinieux, représentant l'entrepreneur Hardon, a déjà construit une ferme et commencé des essais de culture fort intéressants. Le sol est formé par le limon de la vallée du Nil, sur une profondeur de plusieurs mètres.

A onze heures, nous arrivions à Tell-el-Mascouta (lieu de la statue) que nous supposons être l'ancienne ville de Ramsès de la Bible. Au milieu d'un amas de décombres, on distingue encore un monolithe en granit rose, représentant, suivant les uns, la triade adorée à Ramsès, suivant d'autres, le pharaon Ramsès II ayant à ses côtés ses deux fils, tous les trois revêtus des coiffures et des attributs de la divinité.

La partie postérieure est revêtue de cartouches royaux et de longues lignes d'hiéroglyphes.

En partant de Tell-el-Mascouta, on gravit les coteaux en pente douce qui forment la limite de la vallée, du côté du nord. Le sol est uni et résistant.

Bientôt nous vîmes les eaux du lac Maxama briller à l'horizon, et nous trouvâmes une forte brigade de travailleurs indigènes, creusant la rigole qui va amener les eaux jusque sur le seuil d'El Guisr.

Le chef de ce chantier important nous fit remarquer avec quelle vigueur et quelle adresse les fellahs manient la pioche et la pelle. Ce fait est utile à noter, car on a prétendu pendant longtemps que les Arabes étaient rebelles à l'emploi des outils européens. Cette erreur provient sans doute de leur peu d'ardeur au travail, lorsqu'ils sont employés en corvée ou qu'ils sont payés à la journée; mais lorsqu'ils gagneront tant par mètre cube effectué, je suis convaincu qu'ils s'empresseront d'employer les instruments les meilleurs et qui produiront le plus d'ouvrage.

Le soir, il y eut une réunion de tous les fellahs employés sur le chantier; ils dansèrent autour d'un monceau de broussailles auquel ils avaient mis le feu, et firent retentir l'air de leurs acclamations et de leurs chants. Ils paraissaient heureux de trouver chaque semaine un salaire régulier correspondant à leur travail, et les soins qu'on leur prodigue semblent les rendre reconnaissants.

Cette observation est commune à tous les chantiers, organisés d'une manière intelligente et humaine par l'entrepreneur général et son intrépide second, M. Feinieux.

La journée du 17 fut employée à franchir la distance qui sépare Maxama de Zagazig. Nous longions pendant toute la route les restes du canal de Necos dont parle Hérodote, et qui était dérivé du Nil, à côté de Bubaste.

Après une courte halte à Abassée, qui est peut-être le Pithoum de la Bible, et, suivant d'autres traditions, Phacusa où se trouvait un atelier monétaire du temps de Ptolémée, nous arrivâmes à Zagazig, ville arabe bâtie à côté des ruines de Bubaste, aujourd'hui connu dans le pays sous le nom de Tell-Bastah.

Le lendemain, le chemin de fer nous mena à Bénha, distant de 40 kilomètres, d'où le train venant du Caire prit à la remorque notre wagon jusqu'à Alexandrie.

Le 23 juin, visite des carrières du Mex, d'où l'on extrait des pierres pour la jetée de Port-Saïd.

On pourra exploiter dans le lieu qui a été choisi 400,000 mètres cubes, quantité suffisante pour porter la jetée principale à une distance de plus de mille mètres en mer.

L'organisation des ouvriers est satisfaisante. Le voisi-

nage d'Alexandrie a permis aux gens du pays de se présenter en foule, il a été possible de faire un choix.

Le chef de section, chargé de l'exploitation, a acquis en France l'expérience de ces sortes de travaux et il sait conduire ses ouvriers par l'émulation et par l'amour-propre.

Il leur a fait subir une sorte d'embrigadement militaire.

Quand la journée commence, chaque homme remet au surveillant une carte portant son nom, son numéro, ainsi que la date de l'inscription et le prix de la journée.

Cette carte est rendue à l'ouvrier au moment du repas, puis il la remet de nouveau quand le travail recommence et elle lui est rendue le soir. Tous les appels et signaux sont faits au moyen du clairon et avec une précision parfaite.

Les cartes sont de différentes couleurs, d'après le prix de la journée. C'est une ambition générale d'avoir une carte rouge, c'est-à-dire de premier rang, non pas seulement par intérêt d'argent, mais encore parce que l'homme qui la possède a sur ses camarades une sorte d'autorité morale à laquelle les Arabes tiennent beaucoup.

Les punitions corporelles ont été interdites au Mex comme sur tous les chantiers de l'isthme; le changement d'atelier ou le renvoi sont les seules dont on ait besoin, et l'on n'a recours au renvoi que dans des cas très-rares.

CXLV

A S. E. KŒNIG-BEY, SECRÉTAIRE DES COMMANDEMENTS DE S. A. LE VICE-ROI.

Alexandrie, 23 juin 1860.

Je viens, suivant le désir que vous m'avez exprimé, confirmer par écrit les conventions, intervenues hier soir entre vous, S. E. Ragheb-Pacha, ministre des finances, M. de Chancel et moi, pour le règlement des versements afférents aux 177,642 actions, appartenant à S. A. le vice-roi, dans la Compagnie universelle du canal maritime de Suez.

J'ai l'honneur de remettre ci-inclus à Votre Excellence le relevé, d'après les livres de la Compagnie, du compte courant ouvert à Son Altesse pour la régularisation provisoire de ces versements.

Ce compte, arrêté au 30 avril 1860, présente au débit de Son Altesse un solde de 15,248,042 fr. 88 cent.

Nous acceptons des assignations sur le trésor égyptien échelonnées aux échéances suivantes :

	francs.	cent.
15 janvier 1863	256,125	»
15 février 1863.	256,125	»
15 mars 1863	256,125	»
15 avril 1863	256,125	»
15 mai 1863	256,125	»
15 juin 1863.	256,125	»
15 juillet 1863	256,125	»
15 août 1863	256,125	»
8 septembre 1863	256,125	»
Du 15 décembre 1863 au 15 août 1864. .	4,314,305	96
Du 15 décembre 1864 au 15 août 1865. .	4,314,305	96
Du 15 décembre 1865 au 15 août 1866. .	4,314,305	96
Total	15,248,042	88

Ces assignations seront souscrites à l'ordre de l
pagnie, valeur du 1er janvier 1860.

Elles seront productives d'intérêt, à partir de cet
à raison de 10 pour 100 l'an, de telle sorte que le
rêts dus à Son Altesse pour le montant des versem
ses actions étant compensés, il restera à la Com
à titre de placement temporaire et comme pro
valeurs en portefeuille, une bonification de 5 pour

Nous concluons le présent arrangement sous la
de la ratification du Conseil d'administration, e
avons la confiance que nous obtiendrons cette r
tion, comme un témoignage de la reconnaissance
dévouement de la Compagnie envers Son Altesse.

Il est d'ailleurs bien entendu que Son Altesse res
de se libérer à toute époque par le payement anti
ses actions.

Votre Excellence nous livrera les assignation
nous lui donnerons reçu, et Son Altesse sera imm
tement créditée en compte courant sur les livres
Compagnie, valeur du 1er janvier 1860.

Les actions seront délivrées à Son Altesse par
ficats nominatifs, conformément à ses statuts, au f
mesure des encaissements des assignations.

CXLVI

AU MÊME.

Alexandrie, le 27 juin 1860.

Je vous envoie, mon cher Kœnig-Bey, pour la lire au vice-roi, que je ne verrai pas aujourd'hui, une lettre de Constantinople. La meilleure réponse qu'il y aura à faire à nos adversaires, ce sera l'arrangement que nous venons de conclure avec Ragheb-Pacha, et qui, loin d'être un embarras financier pour le vice-roi, ne peut au contraire que servir à constituer son crédit.

Lettre de Constantinople en date du 20 juin.

Le mot d'ordre de l'ambassade anglaise dans le public et dans le monde, au sujet du canal de Suez, est celui-ci :

« Puisque M. de Lesseps et ses actionnaires ne s'in-
« quiètent pas des impossibilités ruineuses que le *Times* a
« démontrées, tant pis pour eux. L'Angleterre n'a pas
« la mission de les préserver de leur propre folie. Il
« serait absurde de s'opposer à l'exécution d'une chose
« inexécutable; et si, à force d'argent et après avoir
« ruiné deux ou trois générations d'actionnaires, le
« canal se fait, tant mieux pour l'Angleterre, qui en pro-
« fitera plus que personne, et pour l'intégrité de l'empire
« ottoman, à qui l'Égypte, rendue inviolable par le fait
« des intérêts universels attachés au canal lui-même,
« ne pourra plus être enlevée. »

CXLVII

A M. VICTOR DELAMALLE, A PARIS

Alexandrie, 27 juin 1860.

Une conférence très-importante a eu lieu, à notre retour à Alexandrie, entre Ragheb-Pacha, ministre des finances, Kœnig-Bey, secrétaire des commandements du vice-roi, M. de Chancel et moi.

Le compte courant du 30 avril qui nous avait été envoyé par l'administration a servi de base et a été déposé.

Nous sommes convenus que des assignations nous seront données sur le Trésor égyptien pour 15 millions 248,042 fr. 88 c. Nous voulions des échéances plus rapprochées que celles offertes par le ministre des finances, qui met un soin scrupuleux à ne pas engager l'avenir du Trésor égyptien au delà de ses ressources, ce qui ajoute d'ailleurs à ma confiance dans les assignations du gouvernement.

J'espère faire connaître officiellement au duc d'Albuféra, dans ma prochaine lettre, la signature de l'arrangement. Je suis toujours on ne peut plus satisfait du vice-roi. Il m'a dit avant-hier que son intention était d'aller prochainement faire une excursion en mer jusqu'à Port-Saïd et de m'emmener avec lui. Comme je lui demandais s'il n'y avait aucun inconvénient à m'avoir en sa compagnie, pour cette visite, il me répondit, avec cette promptitude d'esprit qui le caractérise : « L'inconvénient, s'il y en a, « serait d'y aller moi-même ; mais puisque je passe par « là-dessus, le reste n'y fait rien. »

Une preuve nouvelle des intrigues ourdies par quelques-uns de nos compatriotes, à Alexandrie, ressort d'une conversation tenue par le vice-roi, en présence de Jules Pastré. Il disait : « Il y a des moments où l'on « voudrait, avec une lunette télégraphique, voir de loin « certaines figures. Dans ce moment je voudrais voir « celle de tels et tels que je n'ai pas besoin de nommer, « lorsque ces messieurs vont apprendre qu'ils ont perdu « la partie et que Lesseps l'a gagnée. »

CXLVIII

AU MÊME.

Alexandrie, 4 juillet 1860.

Les Anglais, malgré leur thème public d'impossibilité d'exécution du canal et de laisser faire, s'agitent plus que jamais contre nous, tant à Constantinople qu'à Alexandrie. Le ministère doit être bien informé à ce sujet par les correspondances de l'ambassadeur et du consul général. Le vice-roi s'en est ouvert à M. Béclard et lui a fait connaître toutes les tentatives de menaces et d'intimidation dont il est l'objet de la part de l'agent britannique. Ce dernier l'a menacé d'un nouveau commissaire de la Porte qui, à la demande de M. Bulwer, viendrait, au mois d'août, en Égypte pour lui tailler des croupières. M. Béclard a été prié de demander au gouvernement français des informations ou des assurances assez tranquillisantes pour faire contrepoids.

Dans cette situation je ne puis pas quitter la place, puisqu'elle est menacée, et tant que les craintes dont je viens de t'entretenir existeront, je resterai cloué ici, malgré le désir que l'on a à Paris de me voir rentrer en France. Je te prie de te concerter avec le duc d'Albuféra et mon frère, du ministère, pour que, d'une part, ceux qui craignent soient rassurés, et que, de l'autre part, je ne sois pas obligé de continuer trop longtemps à me cuire au soleil. Nos affaires continuent à bien marcher, et si ce n'était l'incident en question, nous n'aurions rien à désirer.

CXLIX

PROGRAMME POUR L'ENLÈVEMENT DU SEUIL D'EL GUISR, ENVOYÉ AU CONSEIL, A PARIS.

La Compagnie sera en mesure, au mois d'octobre prochain, d'amener l'eau du Nil sur le seuil d'El Guisr, pour l'alimentation de 25 à 30,000 hommes.

Le déblai pourra être commencé dans le courant de novembre.

Le travail sera divisé d'El Ferdane à Timsah, sur une longueur de 15 kilomètres, en cent chantiers de 150 hommes chacun, soit au total 15,000 hommes.

Chaque chantier sera muni d'une machine locomobile, d'une quantité suffisante d'arbres de couche, madriers, etc., et de quatre-vingts brouettes.

Les terrassements, ainsi organisés, pourront être exécutés sur le pied de 100,000 mètres cubes par jour.

Le déblai du seuil, sur une tranchée de 56 mètres de large à la ligne d'eau, poussée au niveau de la mer, où le canal sera alors achevé par les dragues, nécessite l'enlèvement de 10 millions de mètres cubes.

Ce travail pourra être achevé en cent vingt jours.

La Compagnie devra donc commander, dès à présent, le matériel nécessaire, dont la valeur sera de 1 million à 1,200,000 francs.

Le comité est prié de s'entendre avec MM. Mougel Bey et Hardon, actuellement à Paris, au sujet de l'exécution de ce programme.

Nous aurons en novembre les 15,000 hommes, mais il m'est recommandé de ne pas en parler d'avance.

CL

A M. VICTOR DELAMALLE, A PARIS.

Alexandrie, 10 juillet 1860.

... Le vice-roi m'a raconté tout au long une conversation qu'il vient d'avoir avec le consul général d'Angleterre, au sujet de l'importance de sa participation financière dans l'entreprise du canal. L'agent anglais n'a négligé aucun argument pour chercher à effrayer le prince sur les conséquences de cette participation, mais Son Altesse a tenu bon. Elle a déclaré que c'était une chose faite, qu'il n'y avait pas à y revenir, que les arrangements pris par Elle, avec la Compagnie, avaient échelonné les payements de manière à pouvoir les faire couvrir facilement par les ressources du Trésor; que, dans le cas où la puissance de l'Angleterre réussirait d'ici à deux ans à empêcher l'exécution du canal, il n'aurait, en définitive, perdu qu'une faible partie de son apport, tandis que, si le canal se faisait, comme il l'espérait bien, tout le monde viendrait lui demander des actions, les Anglais les premiers, et qu'alors *il leur en revendrait avec de gros bénéfices.*

CLI

A S. E. KŒNIG-BEY, A ALEXANDRIE.

Alexandrie, 11 juillet 1860.

Je vous prie de dire à Son Altesse que nous sommes d'accord avec Ragheb-Pacha sur toutes les conditions du règlement financier concernant les actions prises par le vice-roi.

De quoi s'agissait-il? De formuler définitivement et par écrit nos conventions verbales, de manière à éviter au vice-roi toute espèce de crainte sur les ressources de son Trésor, en lui réservant, d'un autre côté, par la possession régulière de ses actions, toutes les chances favorables de l'avenir. Or, ce règlement financier serait de fait annulé, si l'on y introduisait, ainsi que le demande Ragheb-Pacha, une clause contraire à l'acte de concession, qui laisse tout à fait en dehors de l'autorisation du sultan la constitution financière de la Compagnie. Ce que le vice-roi désire, c'est que les actionnaires ne soient pas contraints de faire la totalité des versements, dans le cas où l'œuvre serait arrêtée par une intervention politique indépendante de sa volonté. La déclaration que j'ai faite satisfait à cette pensée, et n'établit pas, en faveur du vice-roi, une exception qui serait impossible.

Si nous ne nous empressions pas de signer la convention, à l'effet de régler à l'avantage du vice-roi *le fait accompli* de sa prise d'actions, il se trouverait soumis à l'obligation de faire des versements comme les autres actionnaires. Avec la convention signée, il est à l'abri de toute inquiétude et de toute réclamation.

CLII

A M. LE DUC D'ALBUFÉRA, VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, A VERNON (EURE).

Paris, 13 août 1860.

Je viens d'arriver à Paris, et je m'empresse de vous annoncer que le résultat désiré a été enfin obtenu. Notre convention financière avec le vice-roi est signée.

Voici le résumé de cette convention :

1° Exposé du compte courant de la Compagnie avec le vice-roi, tel qu'il a été arrêté le 30 avril 1860, et duquel il résulte que le gouvernement égyptien est propriétaire de 177,642 actions du canal de Suez.

2° Les deux premiers dixièmes appelés, soit 100 francs par action ou . . . . . 17.764.200 fr.

Sont couverts par . . . . antérieurement versés par le vice-roi, et par des assignations sur le Trésor à échéances fixes, montant à.	2.516.157 fr.	
	15.248.043	
Total égal. . . .		17.764.200 fr.

3° Ces assignations, dont le modèle a été concerté entre le ministre des finances et M. de Chancel, sont souscrites par le ministre, au nom de la Compagnie, valeur du 1er janvier 1860; elles portent, à dater de cette

époque, un intérêt de 5 pour 100 l'an, et constituent par conséquent une valeur effective en portefeuille.

4° Le gouvernement égyptien recevra, pour la totalité des actions prises par lui, des certificats nominatifs provisoires, qui n'emporteront jouissance des intérêts afférents auxdites actions, qu'au fur et à mesure de l'encaissement des assignations ou des autres versements effectués par le vice-roi.

5° Le compte courant, ouvert par la Compagnie à S. A. le vice-roi, établira la compensation ou le règlement des intérêts dus pour les sommes encaissées par la Compagnie.

6° Énoncé des échéances des assignations échelonnées mensuellement de 1863 à 1867.

7° Lorsque la Compagnie fera des appels, pour les huit dixièmes restant, le gouvernement égyptien remettra successivement des assignations sur le Trésor public, payables à la suite des payements concernant les échéances des deux premiers dixièmes.

De Chancel, qui m'a été extrêmement utile pendant mes négociations, et dont je ne saurais trop apprécier le zèle intelligent et le dévouement, est resté à Alexandrie pour remettre le service à M. Gérardin.

CLIV

A M. LE DUC D'ALBUFÉRA, A PARIS.

Alexandrie, 11 novembre 1860.

J'ai chargé mon beau-frère, M. Delamalle, de vous informer de mon arrivée à Alexandrie le 26 octobre, de ma première visite aux chantiers des carrières du Mex, de mon voyage au Caire, où j'ai eu avec le vice-roi les entretiens les plus satisfaisants, et de mon impression sur la situation des travaux en Égypte.

Depuis lors, j'ai fait un second voyage au Caire avec M. Hardon, que le vice-roi m'avait demandé de lui amener. M. Hardon a donné à Son Altesse des détails intéressants sur la manière dont il allait commencer les travaux de terrassement du Seuil d'El Guisr. Nous aurons, pour ces travaux et les autres, tous les ouvriers qui nous seront nécessaires. Dans cette conférence, le vice-roi a résolu une question fort importante pour nous, dans le sens que je désirais depuis longtemps, celle de la prise d'eau du canal d'eau douce de navigation et d'irrigation dans les terrains dépendant de la résidence du vice-roi au Caire, entre le Kasr-el-Nil (palais du Nil), le faubourg de Boulaq et la gare du chemin de fer. Nous ne pouvions espérer une meilleure solution, puisque le vice-roi nous abandonnera ou nous procurera lui-même, sans que nous ayons à intervenir, tous les terrains qui nous seront nécessaires, conformément aux plans de l'avant-projet.

M. Hardon a pris, d'accord avec moi, les dispositions convenables pour préparer et réunir, au moins un mois à l'avance, tous les approvisionnements en vivres et en matériel réclamés pour les besoins de nos divers chantiers. Afin d'assurer, dès à présent, cette partie importante de notre service, nous nous sommes rendus ensemble à Damiette, devenu le centre et le point de départ de nos magasins généraux ; les immenses bâtiments qui nous ont été cédés par le vice-roi sont appropriés à cette destination. L'ordre et la bonne tenue de ces établissements ne laissent rien à désirer, et j'ai été agréablement surpris des progrès notables qui ont été faits depuis trois mois. La communication par eau a été établie entre la branche de Damiette et le lac Menzaleh ; dans quelques jours, nos deux petits bateaux à vapeur du lac (de la force de 10 chevaux) pourront faire le service entre Port-Saïd et Damiette, et venir charger devant nos magasins. Un pont a été construit sur le petit canal du Nil au lac ; je viens de naviguer moi-même sur ce canal, dans une embarcation de douze rameurs, appartenant à un bateau à vapeur que le vice-roi avait mis à ma disposition, pour me conduire à Damiette.

Je ne suis pas encore en mesure de vous donner des informations positives sur la situation actuelle des dragues n°s 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 qui sont montées. J'attends l'arrivée de MM. de Chancel et Mougel pour aller à Port-Saïd et aux autres stations de l'isthme.

Du 1er janvier au 1er août, il avait été dépensé à Port-Saïd, pour les rationnaires européens 21,226 fr. 45, ce qui avait fait ressortir la nourriture à 1 fr. 82 par tête et par jour.

La ration des ouvriers arabes revient à. . . . . » 60
Le prix du kilog. de bœuf est de. . . . . » 99
— de mouton de. 1 60
— de pain. . . . . » 50

Le coût du tonneau d'eau de mer distillée a été pendant septembre de . . . . . 14 fr. 05
en y ajoutant. 5 55

pour amortissement du capital des machines,
on a donc obtenu pour chaque tonneau un prix de. 19 fr. 60
soit, en chiffres ronds, 20 francs le tonneau de 1,000 litres, c'est-à-dire 2 centimes le litre.

La rigole d'eau douce de Maxama au Seuil d'El Guisr a été poussée avec beaucoup d'activité. Un nouveau campement a été établi sur le Seuil où M. Hardon va s'installer pour y passer tout l'hiver et une partie du printemps, jusqu'au moment où les eaux de la Méditerranée viendront couler dans le lac Timsah, résultat qu'il tient pour assuré avant le mois de mai. Les Arabes sont provisoirement logés sur le Seuil, dans des gourbis de branchages; on va leur faire des baraquements en bois. Le vice-roi était tout disposé à nous faire confectionner des tentes, mais, tout calcul fait, une tente en toile de coton, qui en peu de temps est hors de service, coûte 50 francs et ne peut contenir que six à sept hommes, tandis qu'une baraque du même prix en pourra contenir une centaine, et lorsqu'elle ne servira plus, le bois sera employé utilement ailleurs.

On a fait à El Guisr un bassin dont le radier est maçonné et qui présente une capacité de 56 mètres cubes. Il a probablement, à l'heure qu'il est, reçu l'eau de la rigole.

La drague transportée à Kantara doit fonctionner en ce moment. Il a fallu des efforts inouïs pour l'amener de

Sané à Kantara par le désert. Sur un chariot étaient placés le volant de la grande roue d'engrenage et le cylindre de la drague. La chaudière du poids de 5,000 kilos, entourée d'une chemise de bois et de cercles en fer, a été traînée comme un rouleau par 30 chameaux qui y étaient attelés; 150 Arabes précédaient ce convoi pour aplanir ou combler les obstacles de la route. On a exécuté particulièrement un remblai considérable sur le passage de l'ancienne branche pélusiaque. Dans une des manœuvres difficiles qui ont été faites, un ouvrier égyptien a été entraîné sous la masse roulante, et broyé, sans qu'il ait été possible de lui porter secours. J'ai fait distribuer 7.000 piastres (1,000 fr.) à la veuve et aux enfants de cette victime. La famille est à Damiette et à mon passage elle m'a présenté une pétition à laquelle je me suis empressé de faire droit, par l'entremise du Gouvernement.

Les ouvriers employés aujourd'hui dans l'isthme sont ainsi répartis :

600 environ à Port-Saïd.
900 à Damiette et au canal de communication du Nil au lac Menzaleh.
100 à Kantara.
100 entre Maxama, Bir-Abou-Ballah, Timsah et le Seuil.

1.700

Il m'a été rendu un compte fort satisfaisant de l'état sanitaire de l'isthme et de l'entrain des travailleurs. Le climat de Port-Saïd a été d'une salubrité exceptionnelle, même pendant les grosses chaleurs de l'été.

Les habitants de Damiette vont, maintenant, approvisionner de légumes frais et de volailles le marché de

'ort-Saïd; je me suis entendu avec le fermier de la pêche u lac Menzaleh, afin que ce marché soit régulièrement ourvu de poissons, ce qui n'avait pas encore été fait.

J'ai examiné à Damiette la comptabilité de l'entreprise, epuis le 1er juillet jusqu'à ce jour; elle a émis sur agence supérieure d'Alexandrie des mandats pour la omme de. 1.075.261 94

Elle a remis à la direction générale es travaux des pièces justificatives de es dépenses pour. 885.986 86

Il lui reste donc à justifier. 189.275 08

ont 150,000 fr. sont encore en caisse à Damiette, à 'ort-Saïd et dans les autres stations.

On espère que tous les comptes antérieurs seront mis n règle, conformément aux indications de la comptabilité entrale, vers la fin de l'année. J'ai constaté qu'on y travaillait avec ardeur.

En somme, je suis content de la situation, et certainenent nous ne périrons pas plus dans les difficultés des ravaux que nous n'avons péri dans les difficultés olitiques et dans les difficultés financières.

Vous savez déjà que les chantiers des carrières du Mex narchent on ne peut mieux. Depuis que deux grues à vapeur y ont été installées pour saisir les gros blocs et les déposer sur les wagons, l'extraction du mètre cube evient à moins de 2 fr.; M. Hardon espère même obtenir ientôt le prix de 1 fr. 50.

Les achats de bois, faits par M. Hardon, à Galatz et à Constantinople, paraissent fort avantageux; des quantités mportantes ont été traitées au prix de 34 fr. le stère ou nètre cube. Les bois achetés jusqu'à présent à Alexandrie,

et que M. Hardon dit être d'une qualité et d'une dimension inférieures à ceux de Galatz et de Constantinople. revenaient à 60 fr.

M. Laroche arrive de Port-Saïd pour visiter les carrières du Mex qui dépendent de sa section et pour se trouver ici à la venue de Mougel bey. Il a très-bonne opinion des essais de la toile sans fin appliquée à la drague n° 3. Le remplissage de l'appontement par les pierres du Mex se poursuit activement et sera terminé avant les mauvais temps de l'hiver. Il y a, en ce moment, six bâtiments, venant d'Europe, en déchargement à Port-Saïd. Un vapeur de guerre anglais, le *Fire-Fly*, y a mouillé dernièrement; le commandant et un ingénieur en chef du corps de l'amirauté sont descendus à terre, ont fait visite à M. Laroche, et ont parcouru les chantiers. Ils ont fait compliment sur tout ce qui a été fait, ont dit qu'ils ne s'attendaient pas à voir un établissement si important; ils ont témoigné leur sympathie pour l'entreprise, en ajoutant qu'il ne fallait pas croire que tous leurs compatriotes y fussent opposés.

Une seule observation a été relevée par M. Laroche. Le commandant lui ayant dit que Port-Saïd était déjà un *village français*, notre ingénieur lui a répondu que nous avions des ouvriers de tous les pays et particulièrement des mécaniciens anglais, que d'ailleurs la grande majorité des travailleurs était formée par les indigènes, et que le pavillon égyptien flottait sur tous les campements.

L'ingénieur hydrographe de la Compagnie, M. Larousse, vient de terminer ses opérations hydrographiques des embouchures du Nil, à Rosette et à Damiette. Il est occupé à mettre son travail en ordre. Sur sa proposition, le vice-roi fera établir des phares sur les caps les plus

avancés des bouches du Nil. Son Altesse avait affecté aux opérations de M. Larousse un bâtiment à vapeur de mer, *le Siout*, aujourd'hui rentré à l'arsenal d'Alexandrie, et un vapeur du Nil, sur lequel M. Larousse se trouve encore, à Damiette.

La commission internationale avait regardé comme indispensable le travail qu'achève M. Larousse, pour faciliter la future navigation de notre canal maritime.

CLV

A S. EXC. KŒNIG-BEY, SECRÉTAIRE DES COMMANDEMENTS DE S. A. LE VICE-ROI.

Alexandrie, 13 novembre 1860.

M. Gérardin m'a communiqué la lettre que vous lui avez adressée, le 2 octobre dernier, pendant mon absence. J'ai l'honneur de vous répondre aujourd'hui, au sujet des trois questions que vous lui avez posées :

1° Lorsque Son Altesse m'a annoncé, il y a quelques mois, qu'elle avait promis à M. Hardon, entrepreneur général des travaux du canal, de donner à la Compagnie les magasins de Damiette, qui se trouvaient à demi ruinés, et qui avaient été depuis longtemps abandonnés par le gouvernement, j'ai proposé à Son Altesse, au lieu de les recevoir en don, pour leur simple usage, de les acheter sur *estimation contradictoire*, en faisant observer que la Compagnie de Suez étant égyptienne, et Son Altesse étant elle-même propriétaire d'une grande partie des actions, cette vente ne pouvait pas être considérée comme étant faite à des étrangers. En conséquence, *la vente des constructions et terrains aura lieu*, suivant ce qui a été convenu, *au nom de la Compagnie ;*

2° Dans cette situation, la Compagnie, en payant le prix d'acquisition, deviendra propriétaire de ce qu'elle aura acheté, suivant les conditions de la loi du pays, et sera soumise, pour sa jouissance, à toutes les obligations des sujets égyptiens. Je ne réclame aucune prérogative, pas plus que je ne puis admettre de restrictions qui seraient

nuisibles aux intérêts que je suis chargé de soutenir; c'est-à-dire, ceux des acquéreurs, parmi lesquels figure en première ligne S. A. le vice-roi;

3° Il y aurait certainement des inconvénients à détacher, de la propriété qui nous a été concédée, les terrains qui en dépendent, et qui sont enclavés au milieu des constructions, ou qui, se prolongeant depuis les façades jusqu'au Nil, forment des emplacements indispensables pour les embarquements et les débarquements des objets destinés aux magasins ou en sortant.

En ce qui concerne le prix desdits magasins et des terrains en dépendant, je me suis livré à une enquête consciencieuse, pendant mon dernier séjour à Damiette.

D'après le plan estimatif que j'avais mis, dès le principe, sous les yeux de Son Altesse, et que je vous renvoie ci-joint, les prix de vente proposés par le Gouvernement pour les enchères publiques, avaient été fixés à 223,000 piastres égyptiennes. La construction primitive des magasins avait coûté 1,504 bourses, et l'on avait dépensé ensuite, en diverses réparations, environ 300 bourses. Mais, depuis que les dépenses de construction ont été faites, les bâtiments laissés hors d'usage sont tombés dans un délabrement complet, et ils ne valent plus que le prix des matériaux, défalcation faite des frais de démolition.

Ces magasins étaient dans un si mauvais état, lorsqu'ils nous ont été livrés, que nous avons déjà dépensé plus de 40,000 francs pour en approprier une partie seulement à leur destination actuelle.

Il n'est donc pas étonnant que les enchères proposées par le gouvernement, pendant plusieurs années, n'aient pas été couvertes, même au prix de 223,000 piastres, dans une localité qui offrait très-peu de mouvement et de res-

sources, et où personne n'était en mesure de faire une semblable acquisition.

En face de ces magasins, sur la rive gauche du Nil, il existait, il y a deux ans, un palais et deux casernes qui avaient coûté 2,200 bourses. Le gouvernement de Son Altesse a donné l'ordre de les détruire et d'en abandonner tous les matériaux pour 400 bourses, mais l'on ne peut pas trouver d'acquéreur, ce qui s'explique parfaitement; car, pour se servir de ces matériaux en dehors de Damiette, où ils ne trouvent pas leur emploi, il faudrait faire des transports qui en doubleraient le prix.

Après avoir cité cet exemple, j'ajouterai, pour être juste, que les magasins cédés à la Compagnie auront, *pour elle seule*, une valeur supérieure aux prix fixés par les enchères, valeur qui, dans tous les cas, ne pourrait pas dépasser le chiffre qui est inscrit sur les livres des propriétés du gouvernement, et qui, d'après la lettre ci-jointe, adressée par le gouverneur de Damiette au ministre des finances, le 11 elhigé 1276, forme un total de P. E. 407,355 85 paras.

Il appartiendra à Son Altesse de fixer elle-même, d'après cet exposé, le prix qui devra être porté au contrat de vente. Je connais trop son esprit d'équité et de droiture, pour ne pas m'en rapporter complétement à sa décision.

Je ferai observer que le Cheik-ul-Islam de Damiette, ayant émis des prétentions sur trois feddans, formant l'emplacement situé entre nos magasins et le Nil, je me suis entendu avec lui pour le désintéresser, par déférence pour sa situation et pour assurer des relations de bon voisinage.

Ses droits n'avaient pas encore été reconnus par le gouvernement, qui n'aura plus de réclamation à satisfaire de ce côté.

CLVI

A M. LE CHEVALIER REVOLTELLA, A TRIESTE.

Le Caire, 14 novembre 1860.

Il y a bien longtemps que je n'ai reçu de vos nouvelles. Il est vrai que depuis fort longtemps aussi je ne vous ai pas écrit, car ma dernière lettre, laissée, à mon passage à Malte, à la suite de mon précédent séjour en Égypte, date déjà de trois mois au moins; à cette époque, les chaleurs du désert et d'Alexandrie m'avaient fatigué. J'avais une jaunisse dont j'ai été me remettre à ma campagne du Berri.

Aujourd'hui, j'ai pris de nouvelles forces et je me porte aussi bien que notre canal dont l'état est parfait. Pendant mon absence, on a fait beaucoup de choses; nos dragues et d'autres machines sont installées, l'eau douce arrive au milieu de l'isthme pour alimenter nos travailleurs, et j'espère bien qu'avant le mois de mai, nous parviendrons à mettre la Méditerranée dans le lac Timsah par un canal provisoirement réduit à de petites dimensions; le reste, jusqu'à la mer Rouge, sera ensuite l'affaire de cinq à six mois.

Je déplore toujours la mort de notre excellent baron de Bruck, et je vous avoue que, depuis cette perte, je ne compte plus sur le concours financier de l'Autriche, dont nous servirons les intérêts sans qu'il lui en coûte rien, ainsi que le disait un jour dans votre salon et à son point de

vue égoïste, un de vos premiers banquiers de Trieste dont je ne me rappelle plus le nom.

Au surplus, ainsi que je vous l'ai annoncé dès le début, vous devez vous en souvenir, les actionnaires français, qui payent toujours, accompliront avec leurs capitaux la presque totalité de l'entreprise, le vice-roi fera le reste et tout le monde en profitera.

CLVII

A M. LE DUC D'ALBUFÉRA, A PARIS.

Alexandrie, 18 novembre 1860.

MM. de Chancel et Mougel n'étant pas arrivés à Alexandrie par le paquebot anglais, je suis retourné, pour la troisième fois, au Caire, où se trouvait le vice-roi. J'ai eu de nouvelles et utiles conversations avec Son Altesse et j'ai fait remise, au ministre des finances, des titres représentant les actions prises par le gouvernement égyptien. Je vous envoie la traduction certifiée du procès-verbal de réception de ces titres. Nous avons, en outre, reconnu la régularité des comptes antérieurs de la Compagnie avec le gouvernement égyptien, et le ministre Ragheb-Pacha va m'envoyer un document constatant cette reconnaissance, que le Conseil d'administration m'avait recommandé d'établir.

Je suis revenu la nuit dernière au Caire pour recevoir MM. de Chancel et Mougel et repartir le plus promptement possible avec eux pour Damiette, Port-Saïd et l'intérieur de l'isthme.

J'attends ces messieurs aujourd'hui.

CLVIII

A M. V. DELAMALLE, A PARIS.

Damiette, 23 novembre 1860.

Le premier bateau à vapeur de la Compagnie pour la navigation du lac Menzaleh est arrivé devant Damiette ; en même temps un bateau à vapeur du vice-roi qui nous avait pris à Samanoud, à l'arrivée du train du chemin de fer d'Alexandrie, nous amenait ici. Nous avons eu hier soir une réunion avec MM. Mougel, de Chancel et les chefs de service de M. Hardon. Nous avons traité toutes les questions de comptabilité et autres sur lesquelles mon attention avait été appelée. Les rouages vont marcher à notre satisfaction, il ne s'agissait que de bien s'entendre sur les principes et d'indiquer nettement les moyens d'exécution. J'ai la conviction que dans très-peu de temps vous verrez tous très-clair et dans les travaux et dans les comptes.

Nous partons demain matin pour Port-Saïd sur notre petit steamer, dont le chargement est complet ; nos grands magasins de Damiette sont magnifiques et fort utiles ; ils occupent, avec les terrains qui en dépendent, une superficie de 28 feddans (14 hectares) : un chemin de fer relie les magasins au Nil où l'on a disposé un embarcadère pour l'embarquement et le débarquement des denrées.

M. Hardon, que nous rejoindrons à Port-Saïd, m'écrit à la date d'hier :

« J'apprends avec plaisir, par votre lettre du 13, le

« choix fait par la Compagnie d'un ingénieur en chef « expérimenté. M. Voisin comprendra, j'en suis certain, « la différence qui existe entre notre organisation et « celle des travaux ordinaires. Bien que j'aie l'initiative « pour l'exécution des travaux, je ne suis cependant pas « dans la position d'un entrepreneur ordinaire qui a ses « intérêts particuliers à défendre à chaque instant; mon « intérêt général et mon but sont les vôtres avant tout : « faire le canal et ne pas dépasser les devis. Pour réussir, « il faut sans cesse aider mes efforts et ne jamais les en- « traver. Si votre ingénieur en chef veut bien m'apporter « ses lumières avec cette conviction, d'après ce que vous « me dites de son mérite et de son caractère, nous de- « vons doublement réussir.

« Si j'en crois mon désir et les efforts que je me pro- « pose de faire pour vous satisfaire, oui, nous réussirons « encore à percer le Seuil avant le 15 mai; deux choses « seules peuvent nous en empêcher : ou le manque « d'hommes ou le manque de matériel. Vous faites votre « affaire des hommes, je crois n'avoir rien omis dans le « matériel et j'espère que cette fois nous n'aurons pas un « nouveau sinistre sur mer à déplorer.

« J'attends ici à chaque heure les madriers qui sont « partis depuis un mois de Galatz; enfin chaque jour « accroît mon impatience de voir tout notre matériel ar- « rivé en Égypte et je constate que la plus grande diffi- « culté dans nos travaux provient du temps considérable « qu'il faut dépenser entre la commande faite en Europe « et la livraison en Égypte.

« En France, je n'ai pas perdu un jour, je pourrai « presque dire une nuit, pour obtenir aussitôt que pos- « sible tous les outils dont l'application n'a été trouvée

« et décidée que depuis trois mois et demi. Je le répète à « dessein, MM. les administrateurs ont tort, dans leur « impatience, de croire que nous avons perdu du temps. « Un malheur presque irréparable a englouti une partie « de toutes les dragues qui sont montées en ce moment. « On a travaillé sans relâche à remplacer les pièces per- « dues, et c'est à peine si nous obtenons aujourd'hui « toutes les pièces nécessaires au montage des douze « premières dragues. Cependant deux de ces machines « sont terminées et vont fonctionner demain matin, l'une « avec toiles sans fin et l'autre avec couloir; une troi- « sième, huit ou dix jours après; les autres ne deman- « deront pas plus de temps. Les douze dragues belges « sont déchargées pièce à pièce seulement aujourd'hui et « je fais en sorte que leur constructeur, qui est complète- « ment responsable de leur bon fonctionnement, envoie « sans délai au moins trente ouvriers européens afin de « faire le remontage en deux mois. »

« Enfin, si j'avais besoin d'être justifié de l'apparence « de retard auquel semble croire la Compagnie, je lui « rappellerais que les toiles de transport avaient été ac- « ceptées, mais sans que personne pût affirmer qu'elles « marcheraient tout d'abord, puisque c'est vous-même « qui me donnez l'heureuse nouvelle de leur bonne « application à Paris. Tous les systèmes de toiles de « transport, qui ont été courageusement entrepris à leurs « risques et périls par les constructeurs, ne pouvaient « que faire espérer, mais ne me donnaient, pas plus qu'à « personne, la certitude de la réussite.

« Malgré tous ces inconvénients et bien d'autres indé- « pendants de ma volonté, je vois encore la possibilité « d'exécuter notre programme.

« Avant-hier j'ai vu fonctionner une de nos nouvelles « dragues située à six kilomètres de Port-Saïd ; elle « marche très-bien et donnera certainement les mille « mètres désirés. Demain matin, à Port-Saïd, une drague « marchera avec toile sans fin du même système que « celle essayée à Paris. La construction des dragues « belges paraît être très-soignée. Je puis donc, dès à « présent, affirmer que nous touchons au but et je vais « faire prendre des notes sur toutes les difficultés que « nous avons eu à surmonter, pour faire comprendre « qu'il était impossible de mieux faire.

« Je continue à prendre toutes mesures pour animer « mes employés dans cette bonne pensée que chacun « dans la Compagnie et l'entreprise doit faire converger « tous ses efforts vers le même but. Le résultat est bien « essentiel à obtenir, car on sent un peu d'antagonisme « dans les deux camps.

« Dorénavant, on fera en sorte que les denrées arrivent « en abondance et soient de bonne qualité. . . . . .

« Enfin, j'espère que bientôt tout le monde sera con- « tent, car nous touchons au moment des travaux pro- « ductifs, et l'on comprendra alors tout ce qu'il aura fallu « surmonter de difficultés pour en arriver à ce point.

« J'attends avec impatience M. Nepveu, qui nous sera « d'une grande utilité pour la partie mécanique de nos « travaux. Je compte l'intéresser de mes propres deniers « à notre affaire du canal, et j'en ferai autant, toutes les « fois qu'une nouvelle force me semblera nécessaire à « l'accomplissement de l'œuvre. Peut-être alors convain- « crai-je ces messieurs que personne plus que moi n'est « prêt à faire tous les sacrifices pour vous prouver un « entier dévouement. »

CLIX

A M. MOUGEL-BEY, DIRECTEUR GÉNÉRAL DES TRAVAUX DU CANAL DE SUEZ.

Port-Saïd, le 26 novembre 1860.

Nous avons reconnu que les habitations manquaient à Port-Saïd, et que les diverses constructions, déjà admises par le Comité de direction, n'avaient pu être exécutées. Afin d'éviter de nouveaux retards, et en même temps pour ne pas distraire les ouvriers de Port-Saïd des travaux concernant spécialement le creusement du canal ou l'avancement de la jetée, il a été décidé que six chalets, semblables à ceux des ingénieurs, seraient commandés en Europe. En conséquence, je vous prie de faire remettre à M. l'entrepreneur général le plan modèle de ces chalets qu'il sera chargé de faire exécuter et monter dans un délai et aux conditions que vous déterminerez.

Je vous prie, en outre, de veiller au prompt achèvement des dix nouvelles baraques qui sont commencées pour les logements des ouvriers européens.

Enfin, je désire que M. l'ingénieur chef de section ait remis à l'entreprise un plan pour élever les baraques destinées aux ouvriers égyptiens et que ce travail soit en train avant mon départ de Port-Saïd.

La question du logement des familles arabes, qui, depuis peu de temps, arrivent à Port-Saïd, est, pour l'avenir de nos travaux, de la plus haute importance; je n'ai pas besoin de la signaler à votre attention.

J'ai besoin, pour l'envoyer à Paris, d'un rapport spécial sur les dragues qui ont été montées jusqu'à présent échelonnées de Port-Saïd à Kantara; sur les causes qui ont retardé, soit leur livraison, soit leur montage, soit leur fonctionnement; enfin, sur les résultats qu'elles produisent aujourd'hui ou qu'elles nous promettent, suivant votre opinion. L'entreprise doit être en mesure de vous fournir tous les éléments nécessaires à ce travail, que les informations de M. Laroche et votre inspection personnelle ne manqueront pas de rendre complet.

Vous avez jusqu'à présent, par un motif très-louable d'économie, hésité à nous proposer de vous adjoindre un contrôleur du matériel et du personnel maritimes de la Compagnie; mais l'importance croissante de ce service nécessite aujourd'hui la nomination d'un contrôleur qui résidera sur le point que vous jugerez le plus convenable, et qui, dans sa spécialité, en veillant à tous les intérêts de la Compagnie, conformément à vos instructions, que je vous prie de concerter avec M. de Chancel, apportera, en même temps, un concours efficace à l'entreprise. Il sera appelé à vous adresser, chaque quinzaine ou chaque mois, un rapport sur les acquisitions du matériel, sur son bon entretien et sur les mouvements des navires de la Compagnie.

Le personnel actuel de votre comptabilité et celui des bureaux de la Compagnie, à Alexandrie, devront suffire pour toutes les écritures du contrôle maritime.

Le moment me semble donc venu de vous engager à nous faire une proposition à ce sujet. Le capitaine Philigret, qui a déjà donné à la Compagnie des preuves de capacité et de dévouement, me paraît propre à remplir les fonctions de contrôleur.

CLX

A. S. E. KŒNIG-BEY, SECRÉTAIRE DES COMMANDEMENTS DE S. A. LE VICE-ROI.

Port-Saïd, 29 novembre 1860.

J'ai l'honneur de répondre à la lettre que Votre Excellence a adressée, le 2 octobre dernier, à l'agence supérieure de la Compagnie, à Alexandrie.

Le gouvernement de Son Altesse le vice-roi a fait creuser, il y a deux ans, en amont de Damiette, un petit canal entre le Nil et le lac Menzaleh, ainsi qu'un pont sur ce canal pour maintenir la communication par terre entre Damiette et Farescour.

La Compagnie n'a connu cet état de choses que quand le pont était déjà éboulé et le canal bouché, ce qui rendait non-seulement stériles, mais encore nuisibles, les dépenses faites par le gouvernement, à cause de l'obstacle opposé à la circulation générale.

Telles sont les circonstances dans lesquelles la demande de rétablissement du petit canal de jonction du Nil au lac Menzaleh a été faite par l'entrepreneur général des travaux.

La Compagnie, ayant rétabli aujourd'hui, à ses frais, le pont et l'usage du canal, croit avoir rendu un service véritable au gouvernement et son appréciation à ce sujet a été partagée par le gouverneur de Damiette qui, pour déterminer l'entrepreneur à faire ce travail, lui avait fait

espérer que la main-d'œuvre lui serait fournie, ce qui d'ailleurs n'a pas eu lieu.

Le rétablissement du pont n'était d'aucune utilité particulière pour la Compagnie, et elle n'y aurait pas songé, si elle n'avait pas entendu les plaintes du public sur l'interruption d'une route aussi importante que celle de Damiette à Farescour. Elle a donc fait, pour entrer dans les vues du gouvernement, ce que l'État seul était, à la rigueur, obligé de faire, car c'était un travail d'utilité générale, dont l'usage était destiné au public et non à la Compagnie.

Il en est de même pour la fermeture du canal, à l'époque où les eaux salées du lac pourraient se déverser dans le Nil. On opérait jusqu'à présent cette fermeture annuelle par une digue en terre qui exigeait 1,200 journées d'ouvriers. La Compagnie fait exécuter un barrage à poutrelle qui se fermera en une heure de temps et qui n'interrompra la communication du Nil avec le lac que dans les moments où elle serait nuisible. A part ces circonstances exceptionnelles, la communication sera toujours libre, ce qui sera un avantage considérable pour le pays tout entier. La Compagnie n'a que quelques barques pour le transport de ses marchandises, tandis que, dans le lac seulement, il y a plus de quatre cents barques.

La Compagnie évite donc au gouvernement d'employer un contingent annuel de 1,200 journées d'ouvriers, la construction et l'entretien du barrage restant à son compte; elle croit ainsi avoir bien mérité du gouvernement de Son Altesse.

Enfin, elle a établi, entre Damiette et le lac, une voie carrossable qui était tout à fait indispensable à son service, mais qui profite à tout le monde, puisqu'elle permet

de substituer les voitures aux chameaux. Il a fallu, pour obtenir ce résultat, établir plusieurs ponts et exécuter des mouvements de terre assez considérables.

La Compagnie, reconnaissante envers Son Altesse de la haute protection qu'elle veut bien lui accorder, ne réclame rien, pas même la compensation des 1,200 journées d'ouvriers, mais elle espère que Son Altesse daignera apprécier son désintéressement et son dévouement.

En ce qui concerne le projet qu'aurait le gouvernement de recreuser le canal Cherkaoué, en lui donnant une autre prise d'eau et en le prolongeant jusqu'à l'Ezbeh, afin de fournir de l'eau douce à tous les terrains du bas Nil, qui pendant l'étiage n'ont que de l'eau salée, je m'en rapporte, comme j'ai toujours l'habitude de le faire, à l'équité de Son Altesse, qui jugera si les travaux relatifs au passage de ce canal dans le petit canal de communication pourront raisonnablement, lorsqu'ils s'exécuteront, incomber à la charge de la Compagnie.

CLXI

AU MÊME.

Alexandrie, 20 novembre 1860.

Par son décret du 19 mai 1855, Son Altesse, sur ma proposition formulée dans mon rapport du 30 avril précédent, a approuvé une première liste de soixante membres fondateurs, et m'a laissé le soin de compléter cette liste par l'adjonction des personnes qui m'auraient aidé dans la fondation de l'entreprise.

Le Conseil d'administration, agissant conformément aux articles 5 et 70 des statuts, a arrêté, dans sa séance du 12 février 1859, que les avances faites par les membres fondateurs, avant la constitution de la Compagnie, leur seraient remboursées et que leurs droits seraient divisés en mille parts représentées par un égal nombre de titres nominatifs.

J'ai l'honneur de vous remettre aujourd'hui la liste complétée des membres fondateurs, afin qu'elle reste déposée dans les archives du cabinet vice-royal et que vous puissiez, après avoir pris les ordres de Son Altesse, m'en délivrer une expédition authentique, en vertu de laquelle je serai en mesure de remettre aux intéressés les titres auxquels ils ont droit, par application de l'article 19 de l'acte de concession du 5 janvier 1856.

CLXII

A M. RUYSSENAERS, AGENT SUPÉRIEUR DE LA COMPAGNIE A ALEXANDRIE.

Port-Saïd, 29 novembre 1860.

Je vous envoie la copie d'une lettre que j'ai adressée au directeur général des travaux sur les questions qui ont principalement occupé mon attention, depuis mon arrivée à Port-Saïd. Vous pourrez communiquer cette lettre à Paris, en la joignant à votre correspondance avec M. le vice-président.

Nous allons prolonger notre séjour à Port-Saïd jusqu'à lundi ou mardi prochain. Nous nous trouvons réunis avec M. Hardon et ses chefs de service, et nous prenons successivement toutes les dispositions propres à imprimer un mouvement ordonné à tous les détails de notre grande entreprise.

Nous attendons, pour visiter les autres stations de l'isthme, que M. Hardon se soit installé sur le Seuil et qu'il ait déjà disposé quelques-uns des nouveaux appareils de terrassements; la perspective de notre inspection sera un stimulant, pour qu'on se hâte le plus possible, afin que nous puissions déjà voir un commencement de fonctionnement.

Mais, pour employer notre temps avec fruit, nous retournerons au commencement de la semaine prochaine à Damiette, d'où nous remonterons jusqu'au Caire pour nous rendre à Suez avec M. Larousse. Là, nous étudier

cation à la nomenclature budgétaire, suivant la décision du Comité.

Le montant de ces pièces continue à être maintenu au crédit du compte courant d'avances, car il est convenu que l'entreprise les restituera à bref délai à la direction des travaux, avec leur application.

Il est entendu que le compte courant d'avances du premier semestre reste distinct du compte du deuxième semestre, et doit être liquidé à part; mais, pour éviter la confusion dans les écritures, les pièces de dépenses justifiées passent au crédit de l'un ou de l'autre compte, *suivant la date à laquelle le payement constituant la dépense a été effectué.*

A la fin de l'exercice 1860, si le compte premier semestre n'est pas balancé, son solde sera reporté sur le compte de l'exercice suivant (1861).

Je vous prie de remettre, après en avoir pris connaissance et en avoir gardé copie, les deux lettres ci-jointes pour Kœnig-Bey. De cette manière, vous serez en mesure, si vous en avez l'occasion, d'entretenir vous-même le vice-roi des sujets qu'elles traitent.

CLXIII

A M. KŒNIG-BEY.

(Particulière.)

Port-Saïd, le 29 novembre 1860.

Lors de mon dernier séjour à Damiette, j'ai de nouveau examiné avec beaucoup d'attention la question des magasins qui ont été abandonnés aux besoins de l'entreprise du canal de Suez, par la bienveillance de S. A. le vice-roi.

Je vous prie de dire à Son Altesse que si elle trouve le moindre inconvénient à faire vendre par le gouvernement à la Compagnie ces magasins, ainsi que les terrains qui en dépendent, et si, n'y trouvant aucun inconvénient, elle attribuait à leur propriété un prix supérieur à 50,000 francs, je serais très-satisfait d'en revenir à ce qui avait été accordé dès le principe, c'est-à-dire à une simple jouissance gratuite, à la condition que la Compagnie restituerait au gouvernement lesdits magasins et terrains lorsque, dans le cours de sa concession, ils ne seraient plus nécessaires aux besoins de son entreprise. Les frais de réparations, d'aménagement et d'entretien resteraient à la charge de la Compagnie, qui aurait la faculté de démolir la plus mauvaise partie des constructions pour remettre en état de service les bâtiments susceptibles d'être réparés.

Comme notre but est de faire le canal de Suez et de ne nous occuper d'aucune opération en dehors de notre but, de manière à ne pas distraire, sans un motif qui s'y rattache, les capitaux dont nous avons la gestion, j'ai cru

devoir présenter particulièrement les indications qui précèdent et qui me paraissent compléter les explications contenues dans ma lettre officielle du 20 novembre dernier.

Veuillez offrir à Son Altesse mes hommages respectueux; j'espère que j'aurai l'honneur de La voir au Caire, du 6 au 10 décembre.

CLXIV

A M. LE DUC D'ALBUFÉRA, A PARIS.

Port-Saïd, 4 décembre 1860.

Je vous transmets le rapport que j'avais demandé à M. Mougel, rapport qui est conforme à mes propres appréciations.

Port-Saïd, 3 décembre 1860.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser mes observations sur l'ensemble des opérations de l'entreprise, au point où elles sont arrivées aujourd'hui.

Les chantiers de terrassements qui devaient fonctionner au Seuil d'El Guisr, le 15 novembre dernier, ne pourront être complétement en train que vers le 15 janvier prochain. C'est donc un retard de deux mois qu'éprouvent les travaux, aussi bien dans le lac que dans l'isthme.

J'ai cherché à me rendre bien compte des motifs de ce retard que je voulais éviter à tout prix, en imprimant à tout le service de l'entreprise toute l'activité désirable, et laissant à l'entrepreneur général une grande latitude dans le choix des moyens, pour ne pas lui apporter d'entraves ou paralyser son action. Voici les faits que j'ai recueillis et qui justifient complétement, à mes yeux du moins, l'entrepreneur général de ce retard.

La crue du Nil a été cette année très-forte (24 coudées et 5 kirates) : 8 mètres environ. Les canaux qui débouchent dans le lac Menzaleh ont versé dans ce lac des volumes d'eau tels que l'emplacement des ateliers de construction de la scierie et des

chantiers a été presque constamment sous l'eau. Il a fallu des dépenses et des efforts inouïs pour élever au-dessus de l'eau les bâtiments ; mais c'est en vain que l'entrepreneur général prescrivait à ses agents de remblayer ses ateliers coûte que coûte. il n'y avait ni assez de terre au-dessus de l'eau, ni assez de bras pour exécuter ce travail.

Aujourd'hui encore ces ateliers ne sont pas remblayés, mais il y a quatre voies ferrées et une drague employées à cet ouvrage, et on ne pourrait sur ce point déployer plus d'activité que n'en apporte l'entreprise.

Dépourvu des moyens puissants que devaient fournir les ateliers, le montage des dragues a été très-long, et le chef mécanicien de l'entreprise, livré à ses propres ressources, en l'absence des habiles constructeurs, au nombre de vingt-deux, qui avaient péri dans le naufrage du *Jason*, n'a exécuté ce montage qu'avec des lenteurs et des tâtonnements qui n'ont pas été heureux. Les constructeurs belges ont été sommés par voie légale de monter leurs douze dragues dans le délai du contrat; mais, jusqu'à présent, ils sont en retard. M. Hardon, aussitôt qu'il a pu être informé de cette situation, n'a pas hésité à s'adjoindre le concours de M. Nepveu, habile ingénieur constructeur, qui est aujourd'hui sur les chantiers pour leur donner toute l'activité désirable.

Par suite de cet état de choses, il n'y a que huit dragues montées au lieu de vingt-quatre, et sur ces huit dragues il n'y en a que deux ou trois qui fonctionnent à peu près régulièrement, faute d'un montage bien étudié et des toiles sans fin qui viennent seulement d'arriver en rade. Mais, en examinant la marche de l'une de ces dragues, j'ai pu m'assurer qu'elle est en état de fournir 1,000 à 1,200 mètres cubes par jour de dix heures de travail, et même en réduisant ce chiffre d'expérience à sa moitié, j'ai la certitude que les dragues fourniront dans la pratique une moyenne de 5 à 600 mètres cubes par jour, ce qui produira encore une grande économie sur les prix du devis.

Pour attaquer le Seuil d'El Guisr il fallait, au préalable, de l'eau et, pour que ce service fût assuré, il fallait creuser la rigole de Maxama sur 30 kilomètres de longueur. Ce travail,

fait au milieu du désert, a exigé de la part de l'entreprise une grande énergie pour obtenir des ouvriers et leur fournir des aliments. Il est aujourd'hui à sa fin, et, dans une quinzaine au plus, l'eau du Nil courra sur toute la ligne du Seuil.

Je dois rendre cette justice à l'entrepreneur que tout ce qu'il a été possible de faire, dans les circonstances qui se sont présentées, a été fait. Les approvisionnements de bois, de houille, de vivres de toute espèce sont abondants, et il vient de passer des marchés très-avantageux pour le biscuit et la viande.

Le service de la comptabilité péchait par insuffisance; il vient d'être réorganisé de manière à donner toute satisfaction à la Compagnie.

Le service des machines et ateliers de construction se trouvait dans le même cas. M. Nepveu est en train de le monter au niveau des besoins des travaux.

Est-il possible, malgré ce retard de deux mois apporté par des circonstances imprévues et inévitables dans l'exécution des travaux, de remplir le programme que vous m'avez donné pour cette campagne? Cela n'est pas douteux pour moi, car il suffit de réunir dix mille ouvriers et de les faire travailler cent jours à raison de 5 mètres cubes par jour, avec l'emploi des machines (le calcul et les expériences faites donnent 7 mètres à $7^{m}50$) pour obtenir 5 millions de mètres cubes qui suffiraient pour ouvrir une communication de la Méditerranée au lac Timsah.

Si donc les travaux sont en pleine activité au 15 janvier prochain, comme tout porte à l'espérer, la communication serait effectuée dans le mois de mai prochain.

CLXV

A M. RUYSSENAERS, AGENT SUPÉRIEUR EN ÉGYPTE.

Port-Saïd, 5 décembre 1860.

J'ai l'honneur de vous adresser les instructions qui viennent d'être adoptées par le directeur général des travaux pour régulariser le service du contrôle de MM. les ingénieurs à l'égard de l'entreprise. Vous voudrez bien envoyer à M. le vice-président, à Paris. une copie de ces instructions et de la lettre de Mougel-Bey.

CLXVI

A M. LE DUC D'ALBUFÉRA, A PARIS.

Damiette, 7 décembre 1860.

A la suite de notre inspection des dragues, échelonnées, au nombre de huit, sur la ligne du canal maritime dans le lac Menzaleh, entre Port-Saïd et Kantara, je vous ai fait parvenir, par l'entremise de M. Ruyssenaers, le rapport sommaire de M. Mougel. Le directeur des travaux signale les causes qui ont retardé, jusqu'à présent, la mise en marche et le fonctionnement continu de ces dragues. Les causes de retard qui ont aujourd'hui disparu et les essais que nous avons vu exécuter sous nos yeux, principalement par la drague n° 3, située à 18 kilomètres de Port-Saïd, et par la drague n° 7 occupée dans ce moment à couper le cordon littoral à l'est de l'appontement, donnent à M. Mougel et à M. Nepveu la certitude que les résultats sur lesquels on comptait seront obtenus.

D'accord avec MM. de Chancel et Mougel, je me suis décidé à ne pas poursuivre dans ce moment notre inspection dans l'isthme et à attendre que M. Hardon soit installé sur le Seuil d'El Guisr pour visiter les campements du désert et pour être en mesure de constater la mise en train des terrassements du Seuil.

Nous nous rendrons demain au Caire. Nous emmenons M. Larousse pour étudier les questions qui restent encore à résoudre, concernant le port de Suez. Je m'occuperai en

outre avec le vice-roi de tout ce qui concerne l'exécution la plus prochaine possible de la prise d'eau du canal d'eau douce et du canal lui-même, depuis le Caire jusqu'au lac Timsah.

M. Mougel, à son passage à Marseille, s'était entendu avec M. Nepveu, qui a dès lors commandé directement dix toiles sans fin, conformément aux indications et modifications proposées par M. Mougel. Aussitôt que ces messieurs sont arrivés en Égypte, M. Hardon a complété la commande en donnant des ordres pour que cinquante appareils (y compris les dix dont je viens de parler) soient successivement expédiés sans retard et par bateaux à vapeur. Les appareils systèmes Balland, qui doivent commencer les terrassements du Seuil, sont déjà en partie rendus sur le lieu du travail; les madriers destinés à faire fonctionner le second système des brouettes à la main, entraînées par le poids des hommes, sont heureusement arrivés de Galatz à Port-Saïd, et se débarquent dans ce moment; les appareils des toiles sans fin formant le troisième système, qui ne peut marcher qu'après les deux autres, arriveront donc à temps, d'après les dispositions qui ont été prises et qui ne pouvaient pas être plus promptes.

Le prix de la journée des ouvriers indigènes a été très-variable et il va bientôt disparaître sur la plupart de nos chantiers, pour faire place au travail à la tâche, qui convient parfaitement au caractère et aux habitudes des Égyptiens, et qui vient d'être employé avec un grand succès par M. Alfred Feinieux, dans le creusement de la rigole de Maxama, où l'on compte actuellement 1,300 terrassiers indigènes. Ces ouvriers s'associent par quinze ou vingt et exécutent leur tâche avec une extrême énergie, souvent

même pendant la nuit. Ils arrivent à gagner en moyenne 1 fr. 50 par jour, y compris la ration, mais ils produisent près du double de ce qu'ils produiraient, s'ils étaient payés à 1 franc par journée.

D'ailleurs, d'après le dernier traité fait avec M. Hardon et accepté par lui, conformément aux explications qui ont été réciproquement données dans les conférences tenues chez Me Senard, lors de la signature du traité, la Compagnie n'est plus dans l'obligation de fournir les ouvriers égyptiens à 1 franc. La Compagnie faisant à l'entreprise des avances considérables pour l'achat des machines destinées à produire la plus grande somme d'économie sur le prix du mètre cube, et nos ingénieurs prenant l'initiative, en concourant avec elle à l'étude, ainsi qu'à l'application des machines, l'entreprise doit rechercher elle-même les moyens de se procurer, au meilleur prix possible, les ouvriers qui feront fonctionner ces machines. Notre aide lui est en outre assurée.

La situation de la Compagnie à l'égard de l'entrepreneur est déterminée à ce sujet par l'article 15 du traité, ainsi conçu :

« La Compagnie s'engage à procurer, *par tous les moyens* « *possibles*, au régisseur, tous les ouvriers indigènes pro- « mis par S. A. le vice-roi d'Égypte. »

Nos devis ne seront donc pas modifiés par le prix que l'entrepreneur aura à payer à ses ouvriers arabes.

Je vous envoie un état indiquant le nombre et le tonnage des bâtiments qui ont apporté des chargements à Port-Saïd, depuis le mois d'avril de l'année dernière jusqu'au 2 de ce mois. Dans le cours de 21 mois, 99 bâtiments, jaugeant 22,075 tonneaux, ont stationné sur la rade et ont débarqué leurs cargaisons, sans éprouver aucune ava-

rie. Ce tableau me paraît pouvoir être utilement repr par le journal *l'Isthme de Suez*. J'ai recommandé d'i quer à l'avenir le lieu de provenance des navires; l nationalité et la nature de leurs cargaisons.

M. Mougel me remet, pour vous l'expédier, le ra mensuel de M. de Montaut, sur l'ensemble des travaux, 1er décembre.

Pendant mon séjour à Port-Saïd, j'ai eu la vi Mustafa-Enani-Bey, fermier de la pêche du lac Me qui dispose à son gré de cinq à six mille hommes posant la population du lac et de 500 barques de p ou de transport. Il s'est montré désireux de nous ai s'est entièrement mis à ma disposition, s'engageant à fournir tout ce qui pourrait dépendre de lui. MM. M et Hardon, avec lesquels je l'ai mis en rapport, ont diatement conclu avec lui un arrangement, en vertu il s'engage à nous faire apporter journellement, au p phare, dans des caisses en fer que nous lui four six tonnes ou mètres cubes d'eau du Nil, à ra 5 *francs la tonne* de 1,000 litres.

Vous avez vu dans ma lettre du 11 novembre q tonne d'eau de mer distillée par machines à vapeur revenait à 20 *francs la tonne* ou 2 centimes le litre. obtiendrons ainsi une économie notable sur une br importante de la consommation de Port-Saïd, écon qui devient surtout intéressante, à cause de l'augm tion graduelle de la population arabe, pour laquelle douce à discrétion est presque une nécessité. Les d sitions que j'ai fait prendre et le soin que j'ai mis à m cuper moi-même de tous les détails propres à assur bon traitement des ouvriers indigènes, le respect de l personnes, de leurs femmes, de leurs usages, comme

à nous attirer un assez grand nombre de familles. J'ai engagé notre *Iman* à tenir une école pour les petits enfants, auxquels je fais donner, pour suivre l'école, une piastre (4 sous) par mois. Il y avait déjà quarante-deux enfants inscrits le jour de mon départ.

J'ai, en outre, fait élire en ma présence, par tous les ouvriers égyptiens réunis, y compris les femmes, un cheik, chargé de présenter leurs réclamations, de faire l'office de juge de paix et de faire exécuter les mesures prises à leur égard par la Compagnie ou par l'entreprise. Le libre choix des votants, sans aucune espèce d'indication de ma part, s'est porté sur un jeune homme appartenant à une bonne et ancienne famille de Damiette dont le père s'est ruiné, et qui était venu depuis peu de jours à Port-Saïd pour chercher du travail comme simple journalier et être en mesure de soutenir sa famille. Son traitement a été fixé par l'entrepreneur à 1 fr. 50 par jour, plus la ration de 60 centimes.

Il m'a paru utile de prendre à l'avance des dispositions afin de nous assurer pour la fin de janvier un nombre de dix mille ouvriers sur le Seuil d'El-Guisr. Le vice-roi a déjà donné le mot d'ordre à tous les gouverneurs, mais il était nécessaire de s'entendre avec eux ainsi qu'avec les chefs des villages pour que le recrutement fût libre autant que possible. Dans ce but, nous allons faire parcourir les chefs-lieux et les villages de la basse Égypte par un de nos employés, actif, intelligent et parlant parfaitement l'arabe, M. Joseph Vernoni. M. Hardon adjoindra à M. Vernoni un délégué et deux ou trois hommes choisis parmi les ouvriers égyptiens qui se sont le plus distingués parmi les travailleurs et qui ont particulièrement aidé, dans le creusement de la rigole, à organiser

les brigades de terrassiers à la tâche. Le rapport de M. Vernoni me servira, s'il y a lieu, à demander une intervention plus active du vice-roi, intervention qu'il m'a promise. dans le cas où nos propres moyens ne nous suffiraient pas.

CLXVII

A M. LE COMTE DE LESSEPS, DIRECTEUR AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, A PARIS.

Alexandrie, 27 décembre 1860.

Tu recevras de la part de l'éditeur H. Plon des exemplaires d'une brochure intitulée *Question du Canal de Suez*. Je te serai obligé d'appeler l'attention du comte Walewski sur les diverses parties de ce travail dont le vice-roi d'Égypte vient d'ordonner la traduction et l'impression en arabe, pour faire connaître aux Égyptiens les principes que j'ai exposés.

Le premier chapitre contient le résultat de mes observations anciennes et nouvelles sur la condition physique et politique de l'Égypte, dont la richesse dépend d'un système général d'irrigations et dont le territoire ne peut être assimilé à aucune autre partie de l'empire ottoman, sans courir le risque de retomber dans l'anarchie du régime des gouverneurs turcs et des Mamelouks, s'il ne conserve pas son autonomie sous la suzeraineté du Sultan.

Le second chapitre a pour objet de démontrer l'intérêt de la Turquie au percement de l'isthme de Suez, intérêt tellement évident que les ministres de la Porte ne peuvent l'ignorer, mais qu'ils n'osent témoigner officiellement, en présence de l'opposition du cabinet de Londres. Cette sujétion à la politique d'une seule puissance, dont l'appui leur sert à manquer à leurs engagements et à continuer

le plus pitoyable système gouvernemental, portera malheur à la Turquie. La Sublime-Porte (je ne parle pas du Sultan, qui dans son palais est un prisonnier politique) ne pourra plus se relever le jour où, la France lui faisant défaut, l'opinion publique de tous les pays, y compris celle de l'Angleterre, ne s'intéressera plus à elle et la laissera aux prises avec ses sujets opprimés et ses créanciers ruinés, c'est-à-dire avec la révolte et la banqueroute.

Le troisième chapitre de ma brochure rappelle les antécédents historiques du canal des deux mers. Je te recommande le passage suivant :

« On lit dans les mémoires du baron de Tott *sur les*
« *Turcs* (parties III et IV) :

« Le Sultan Mustapha traita avec un grand intérêt le
« projet de jonction des deux mers par l'isthme de Suez.
« Il voulut même ajouter aux connaissances que j'avais
« à cet égard celles des différents commissaires qui avaient
« été en Égypte, et si Mustapha avait assez vécu pour
« entreprendre ce travail, il eût trouvé sur les lieux des
« facilités qui l'auraient mis à même d'opérer la plus
« grande révolution dont la politique soit susceptible. Ce
« Sultan, dont l'esprit commençait à s'éclairer, m'a fait
« faire un travail sur cet objet important, dont il réservait
« l'exécution à la paix.

« Dans les différents travaux qui ont illustré l'ancienne
« Égypte, le canal de communication entre la mer Rouge
« et la Méditerranée mériterait la première place, si les
« efforts du génie en faveur de l'utilité publique étaient
« secondés par les générations destinées un jour à en
« jouir, et si les fondements du bien social pouvaient ac-
« quérir la même solidité que les préjugés qui tendent à
« le détruire.

« Voilà cependant l'abrégé de l'histoire, il n'offre que « ce tableau, c'est celui de toutes les nations, celui de « tous les siècles ; sans ces continuelles destructions, la « position la plus heureuse aurait dicté des lois immua- « bles, et le canal de la mer Rouge eût été constamment « la base du droit public des nations. »

Ce qu'il y a de certain maintenant, c'est que le canal se fera ; mais ce qui sera moins certain, ce sera de voir, avant de longues années, les grandes puissances se mettre d'accord pour consacrer la neutralité du canal des deux mers, sur la base d'un nouveau droit maritime qui détruira les coutumes barbares sous lesquelles nous continuons à vivre, malgré les sages considérations de M. de Tott.

CLXVIII

AU MÊME.

Alexandrie, 28 décembre 1860.

Il peut être intéressant pour le ministre des affaires étrangères de connaître nos relations avec l'Abyssinie, cette contrée si éloignée de nous aujourd'hui et qui, par l'ouverture du canal de Suez, se trouvera, de tous les pays de la côte orientale de l'Afrique, le plus rapproché de l'Europe.

Notre consul à Massouah fut chargé de me transmettre un message de la part du roi d'Abyssinie, dont l'attention avait été appelée sur le progrès des travaux du percement de l'isthme de Suez.

Cette lettre, que le savant et célèbre voyageur M. d'Abbadie a bien voulu me traduire littéralement, a déjà été publiée. Voici ma réponse :

A Sa Majesté Nikas, roi d'Éthiopie, qui règne dans la loi de Notre-Seigneur Jésus-Christ depuis Mizwa jusqu'à Gondar.

« J'ai reçu le message de Votre Majesté daté du 14
« de Jahsas 1852, ère éthiopienne.

« Son contenu a ému mon cœur et l'a pénétré d'une
« nouvelle force ; car tout en manifestant l'élévation des
« sentiments et des pensées de Votre Majesté, il me prouve
« la haute utilité de l'œuvre que vous me louez d'avoir

« entreprise, et dont la glorieuse initiative revient à votre « illustre voisin Son Altesse Mohammed-Saïd, vice-roi « d'Égypte.

« Les États qui bordent la mer Rouge doivent certai- « nement recueillir, du percement de l'isthme de Suez, « les avantages les plus directs. Au moyen de cette com- « munication entre les deux mers, ils vont se trouver pla- « cés sur la première route commerciale du monde. Ils « vont sortir de leur isolement et leurs ports presque « déserts se verront fréquentés par les navires de toutes « les nations civilisées.

« L'Ethiopie, par ses traditions, ses croyances et l'an- « tiquité de son histoire, devait se réjouir à l'exécution « d'un tel projet destiné à resserrer entre elles les civi- « lisations diverses de l'Occident et de l'Orient. Les peu- « ples ont besoin les uns des autres. Dieu les a créés « frères et non ennemis.

« J'accueille donc avec bonheur la parole de votre affec- « tion et de celle de votre peuple. Je dois vous dire que « votre lettre publiée par nos écrivains a produit une « grande sensation. Elle a augmenté les sympathies que « nourrissent parmi nous les souvenirs de l'histoire abys- « sinienne, les récits des voyageurs, les travaux des « missionnaires de l'Évangile.

« Afin que les principaux faits de l'histoire d'Abyssinie, « depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours, « soient connus des peuples de l'Occident, j'en ai publié « un résumé d'après les annales abyssiniennes, traduites « au siècle dernier par le voyageur anglais James Bruce.

« J'ai l'honneur d'en offrir un exemplaire à Votre Ma- « jesté, que Dieu conserve. »

Deuxième lettre du roi Nikas Négoussié
à M. Ferdinand de Lesseps.

« Que la paix soit avec vous !

« Votre lettre m'est exactement parvenue, et je vous « remercie vivement des vœux que vous faites pour moi « et pour la prospérité de mon peuple.

« Je suis persuadé que malgré tous mes efforts cons- « tants de faire disparaître du sein de mon pays les « mœurs barbares introduites en Abyssinie dans les siè- « cles derniers, je ne parviendrai jamais à changer com- « plétement les idées et à régénérer mon peuple, qui ne « redeviendra, je l'espère, ce qu'il fut sous les Empereurs « des premiers siècles de l'ère chrétienne, que lorsque le « génie européen, unissant les eaux de la Méditerranée et « de la mer Rouge, aura ouvert nos pays au commerce « européen et à la civilisation chrétienne.

« Lorsque, par la grâce et la volonté de Dieu, j'aurai « soumis tous les révoltés et rétabli mon royaume sur des « bases plus solides, j'enverrai des ambassadeurs à tous « les rois chrétiens de l'Europe et je leur dirai : Mes « frères, je suis comme vous serviteur et fils de Jésus- « Christ et par conséquent votre frère. Recevez-moi donc « au nombre des vôtres et entrez en relations avec moi. « Alors les hommes de l'Europe viendront parmi nous, ils « nous enseigneront vos arts et l'Abyssinie deviendra ce « qu'elle était anciennement. Si vous êtes mes amis « et si vous voulez le bien de l'humanité, vous m'aiderez « sans aucun doute dans cette œuvre.

« Pour mettre mes actions d'accord avec mes paroles, « j'ai défendu la mutilation des ennemis blessés ou

« morts; j'ai prohibé la traite des esclaves, et aujour-
« d'hui ce trafic odieux est supprimé dans le Tigré, Se-
« men et toutes les provinces soumises, sur le littoral de
« la mer Rouge.

« Permettez-moi, en terminant, de vous répéter que
« vous pouvez compter sur moi, pour tout ce qui est de
« nature à faire avancer les travaux de l'union des deux
« mers.

« Que le Dieu bon vous conserve. »

Fait à Axoum, le 8 hasoli 1852.

(*Le cachet royal*).

Je te prie, outre la communication de ma correspondance avec le roi Nikas, de remettre au comte Walewski mon *Abrégé de l'histoire d'Abyssinie*, comme pouvant être utile à consulter pour les relations politiques qui suivront certainement l'ouverture du canal de Suez à la navigation entre l'Europe et la côte orientale d'Afrique (1).

---

(1) Note de 1876.

Les intentions du prince Nikas n'ont pu être exécutées. — Livré par trahison au prétendant Théodoros, ce dernier le mit cruellement à mort et gouverna l'Abyssinie, jusqu'à l'époque où sa conduite barbare envers les étrangers provoqua l'expédition anglaise du général Napier et la prise de Magdala, où le suicide mit fin à son règne.

PRINCIPAUX FAITS

DE

L'HISTOIRE D'ABYSSINIE

CHAPITRE PREMIER

Origines du peuple abyssinien.

Les Abyssiniens conservent une tradition dont l'origine, disent-ils, se perd dans la nuit des temps et qui est également consacrée parmi les Juifs : c'est que peu de temps après le déluge, Chus, petit-fils de Noé, passa avec sa famille par la basse Égypte, alors inhabitée, traversa l'*Atbara*, et vint jusqu'aux terres élevées de l'Abyssinie.

La même tradition rapporte que Chus et sa famille, épouvantés par l'événement terrible du déluge, toujours présent à leur mémoire, aimèrent mieux habiter des cavernes dans le flanc des montagnes que de s'établir dans les plaines.

Cette race d'hommes se creusa, avec une industrie surprenante, des demeures commodes dans des montagnes de marbre et de granit, demeures qui se sont conservées en grand nombre jusqu'à ce jour.

Les Abyssiniens disent encore que les enfants de Chus bâtirent la ville d'*Axoum* quelque temps avant la naissance d'Abraham. Bientôt après ils établirent des colonies jusqu'à l'Atbara, où nous savons, d'après le témoignage d'Hérodote (*livre* II, *ch.* XXIX), qu'ils cultivaient les sciences. Josèphe (*Antiquit. jud.*) les appelle Meroëtes, ou habitants de Meroé (*Atbara*), île située entre le cours de l'Astaboras et le cours du Nil.

Les fragments des statues colossales de la constellation du Chien que l'on voit encore à Axoum prouvent que ce peuple avait déjà des connaissances astronomiques. Seïr, dans le langage des Chussites ou Troglodytes et dans celui du pays de Meroé, signifie chien, ce qui nous explique pourquoi cette province a porté le nom de Siré, et le grand fleuve qui la borde celui de Siris.

Dans la plaine entre le Fazoglou et le Sennaar, le fleuve s'appelle *Nil*, c'est-à-dire *bleu*. Les anciens le connaissaient aussi sous ce nom et sous celui de *Egyptus*; mais ils le désignaient plus souvent sous celui de Siris. Pline dit qu'il portait ce nom avant de se réunir à l'autre branche, celle du Nil blanc : *Sic quoque etiamnunc Siris, ut ante nominatus per aliquot millia et in Homero Egyptus*.

Le nom d'Egyptus qu'Homère donne au fleuve était connu en Éthiopie bien avant le chantre d'Achille. L'Égypte, en éthiopien, est appelée *Y gypt*, et un Égyptien s'appelle *Gypt*; or, *Y gypt* signifie le pays des fossés ou des canaux.

Thèbes fut bâtie par une colonie d'Éthiopiens qui sortaient de Siré, la ville de Seïr ou de la Canicule, et de Meroé. Diodore de Sicile dit que les Grecs, en mettant un O devant Siris, avaient rendu ce mot inintelligible. Siris était donc Osiris; mais il n'était ni le soleil, ni un personnage réel. C'était l'étoile Sirius ou la Canicule, désignée sous la figure d'un chien à cause de l'avertissement qu'il donnait à Atbara, où furent faites les premières observations de son lever héliaque, ou de son dégagement des rayons du soleil qui le rendait facilement perceptible à l'œil nu. C'était l'aboyant *Anubis*, parce que l'on comparait son premier aspect au jappement d'un chien, et qu'il avertissait de se préparer à la prochaine inondation.

La théorie de la constellation du Chien fut particulièrement

étudiée à Thèbes, à cause de ses rapports avec l'année rurale des Égyptiens.

Ptolémée a consigné une ascension héliaque de Sirius, observée le quatrième jour après le solstice d'été, qui répond à l'an 2250 avant Jésus-Christ, et il y a de très-fortes raisons de croire que, longtemps avant cette époque, les Thébains étaient déjà de bons astronomes. Cette observation donne certainement à Thèbes une plus haute antiquité que ne lui en attribue la chronique d'Axoum.

Cette ville n'est point désignée dans l'Écriture sainte par le nom qui nous a été transmis. Avant Moïse, elle fut détruite par Salotis, prince des Agaasi ou pasteurs éthiopiens. Dans l'ancien langage, cette ville s'appelait Ammon-No. Le nom de Thèbes, à cause de la forme de ses temples, vient, dit-on, de *Théba*, mot qui, en hébreu, signifie l'arche que Noé eut ordre de bâtir : « Tu construiras une arche (théba) de bois poli. » (Genèse, chap. VI, vers. 14.)

Tandis que les descendants de Chus étendaient leurs progrès dans le centre et au nord de leur territoire, leurs frères s'avançaient dans les montagnes qui se prolongent parallèlement au golfe d'Arabie. Ce pays fut dans tous les temps appelé Saba ou Azabo. Chacun de ces mots signifie le *sud*. Il portait ce nom parce qu'il était sur la côte méridionale du golfe d'Arabie et que, en venant d'Arabie et d'Égypte, c'était la frontière sud du continent africain alors connu.

Des populations aux cheveux longs, aux traits fins et réguliers, à la peau d'un brun foncé, vivant au sein des plaines, dans des habitations mobiles, gardant de nombreux troupeaux et errant au gré de leurs besoins, se rapprochèrent des Chussites et leur servirent de messagers pour le transport de leurs marchandises. Ces hommes étaient appelés en hébreu *Phut*, et dans toutes les autres langues *pasteurs*. Ils ont toujours la même occupation et jamais ils n'en connurent d'autres. On les désignait sous différents noms comme *Balous*, *Bagla*, *Belavé*, *Berberi*, *Baraba*, *Zilla et Suah*, qui tous signifient pasteurs. Le pays qu'ils habitent fut appelé *Barbarie* par les Grecs et par les Romains, d'après le mot *Berber*, qui signifiait originairement pasteur.

C'est par la longue lisière de terre qui s'étend sur les bords de l'océan Indien et de la mer Rouge que les pasteurs transportaient les marchandises dans les ports de ces mers jusqu'aux plaines de l'isthme de Suez, qui tire probablement son nom de *Souah*, pasteurs.

Dans la Bible, une partie de ces plaines porte le nom de *Gessen*, c'est-à-dire terre des pâturages, et les Arabes l'appellent encore aujourd'hui *Beled-el-Guéche*, pays des pâturages.

Le principal siége de la résidence des pasteurs était cette partie basse et unie de l'Afrique qui se trouve entre le tropique du Cancer et les montagnes de l'Abyssinie.

Mais les plus nobles, les plus belliqueux de tous les pasteurs sont, sans contredit, ceux qui habitaient jadis et qui habitent encore les montagnes d'Habad, dont la chaîne s'étend depuis les environs de Massouah jusqu'à Souakim.

Dans l'ancienne langue de ce pays, *so* signifie pasteur; *souah* est le pluriel.

Les montagnes habitées par les Agaazi s'appellent *Habah*, nom dont ils ont eux-mêmes tiré le leur. Habah, dans leur langage, comme en arabe, signifie un serpent. De là vient la fable historique qu'on trouve dans le livre d'Axoum, où il est dit qu'un serpent conquit la province du Tigré et y régna.

Suivant la chronique d'Axaum, *le plus ancien recueil du pays*, livre dont l'autorité est la plus respectable après celle de l'Écriture sainte, entre la création du monde et la naissance de Jésus-Christ, il s'écoula 5500 ans. L'Abyssinie ne fut peuplée que 1808 ans avant le Christ; et environ 1400 ans avant Jésus-Christ, un grand nombre d'hommes, qui parlaient différentes langues, vinrent s'y réfugier. Ils furent bien accueillis par les Agaazi, pasteurs habitant les hautes contrées du Tigré, et chacun occupa la terre qui lui convint le mieux. Cet établissement est appelé dans la chronique d'Axoum *Angoba*, c'est-à-dire l'entrée des nations.

La tradition dit encore que ce peuple venait de la Palestine vers l'époque où une inondation fit de grands ravages. Pausanias rapporte, en effet, qu'il y eut une inondation en Éthiopie pendant le règne de Cécrops, en Grèce, 1490 ans avant Jésus-Christ. A cette époque, les Israélites, quittant l'Arabie, entrè-

rent dans la terre promise sous Caleb et sous Josué. — Nous ne devons pas être étonnés de l'impression terrible que fit cette invasion sur l'esprit des habitants de la Palestine. Aussi quand Josué eut passé le Jourdain et fait tomber les murailles de Jéricho, une terreur panique s'empara de tous les peuples de la Syrie et de la Palestine. *Ils tuèrent tout ce qui s'y rencontra (à Jéricho), depuis les hommes jusqu'aux femmes, et depuis les enfants jusqu'aux vieillards. Ils firent passer aussi au fil de l'épée les bœufs, les brebis et les ânes.* (*Josué*, chap. VI, v. 21.)

Les différents peuples de la côte de Syrie et de Palestine, qui parlaient chacun un langage différent, apprenant que le conquérant, suivi d'une nombreuse armée, et déjà en possession d'une partie du pays, faisait périr les vaincus sous des scies et des herses de fer, ne purent se déterminer à attendre un ennemi si redoutable, et cherchèrent leur sûreté dans une prompte fuite. C'est chez les pasteurs de l'Abyssinie et d'Atbara que ces malheureux devaient le plus naturellement se réfugier.

Procope fait mention de deux colonnes qui, de son temps, étaient encore debout sur la côte de Mauritanie, vis-à-vis de Gibraltar, et sur lesquelles on lisait en langue phénicienne : *Nous sommes Phéniciens et fuyons devant la face du fils de Nun* (*Josué*).

Ainsi parmi les divers habitants de l'Abyssinie, depuis les limites méridionales jusqu'aux frontières de l'Égypte, il y avait d'abord les descendants de Chus, peuple policé et demeurant dans des villes, après avoir été troglodytes et avoir vécu dans des cavernes ; puis les pasteurs. Après ceux-ci venaient enfin les nations sorties de la Palestine, les Amhara, les Agow de Damet, les Agow de Tohué, les Gafat.

CHAPITRE II

Voyage de la reine de Saba à Jérusalem, auprès de Salomon, et conversion de l'Abyssinie au judaïsme.

Le trafic continuel et l'importance des affaires que les Tyriens et les Juifs faisaient avec les Chussites et les pasteurs de la côte d'Afrique avaient établi des relations intimes

[illegible] On comprend dès lors que la reine de Saba (nous [illegible] que [illegible] veut dire [illegible], souveraine de ces contrées, [illegible] le désir de voir par elle-même ce que [illegible] les [illegible] qu'on exportait de chez elle depuis [illegible] d'années, et de connaître le grand prince qui les employait avec [illegible] de magnificence. Il ne peut y avoir aucun [illegible] sur son voyage. Tous les peuples de l'Orient l'attestent, et [illegible] dans les mêmes termes que l'Écriture. Les [illegible] disent que la reine vivait à Saba ou Azab, pays de l'encens et de la myrrhe, situé non loin de la mer Rouge. Ils ajoutent qu'elle alla à Jérusalem sous les auspices d'Hiram, roi de Tyr, dont la fille l'accompagnait, ainsi qu'il est dit au psaume [illegible] qu'elle ne fit point le voyage par mer et ne traversa pas l'Arabie de peur des Ismaélites; mais qu'elle se rendit d'Azab en Palestine et en revint en faisant le tour de Massouah et de Souakim, escortée par ses propres sujets, les pasteurs; qu'enfin elle se servit du chameau ou dromadaire, et que celui qu'elle montait était blanc, d'une grandeur prodigieuse et d'une extrême beauté.

Plusieurs auteurs anciens ont cru cette reine arabe. Mais Saba était un royaume particulier qu'on ne peut pas confondre avec une petite ville d'Arabie appelée aussi Saba, parce qu'elle était au sud de la Mecque. L'histoire nous apprend que les Sabéens avaient coutume d'être gouvernés par une reine plutôt que par un roi, tandis que les Homérites ou Sabéens arabes qui habitaient la côte d'Arabie opposée au rivage d'Azab étaient gouvernés par des rois. Les rois homérites ne pouvaient jamais sortir de leur pays ni même de leur résidence, et dès qu'ils paraissaient en public, on avait le droit de les lapider.

Assurément un peuple qui traitait ainsi ses souverains n'aurait pas souffert que sa reine entreprît un voyage, si un hasard contraire à leurs usages les avait rendus sujets d'une reine. Les Arabes prétendent que le nom de la reine de Saba qui vint à Jérusalem était Belkis. Les Abyssiniens la nomment Maquéda. Le Nouveau Testament l'appelle la reine du Midi: *La reine du Midi..... vint des extrémités de la terre pour entendre la sagesse de Salomon; elle contemplera celui qui est plus grand que Salomon.* (Saint Math., chap. XII, vers. 42.)

Les annales d'Abyssinie sont remplies de détails sur le voyage la reine de Saba. Elles disent que cette reine, païenne à ı départ d'Azab, remplie d'admiration à la vue des ouages de Salomon, se convertit au judaïsme à Jérusalem, et ıt du roi des Hébreux un fils à qui elle donna le nom de Mélek. La reine s'en retourna à Saba avec son fils Ménilek, 'elle garda quelques années et renvoya ensuite à son père ur le faire instruire. Salomon ne négligea rien pour l'éduion de cet enfant. Ménilek fut oint et couronné roi d'Ethio- dans le temple de Jérusalem et prit le nom du père de lomon, Daoud (David). Ensuite il revint à Azab, où il conisit une colonie de Juifs, et parmi eux des docteurs de la de Moïse, particulièrement un de chaque tribu. Il établit docteurs juges dans son royaume, et c'est d'eux que desıdent les Umbares actuels, juges suprêmes, dont trois acnpagnent toujours le roi. Avec Ménilek était Azarias, fils grand-prêtre Sadok, portant une copie de la loi confiée à garde. Azarias reçut aussi le titre de Nebrit ou de grandtre, et quoique le livre de la loi ait été brûlé dans l'église xoum pendant que les Arabes dévastaient la province del, la charge d'Azarias fut conservée, à ce qu'on assure, ns sa famillle, dont les descendants sont aujourd'hui Nébrits, prêtres de l'église d'Axoum.

Toute l'Abyssinie fut donc convertie au judaïsme. Le gournement de l'Église et celui de l'État furent entièrement delés sur celui de Jérusalem Le dernier usage que la reine Saba fit de son pouvoir fut d'ordonner qu'aucune femme pourrait, à l'avenir, être déclarée reine, et qu'on déférerait couronne à l'héritier mâle, quelque éloigné qu'il fût, à l'exsion absolue des femmes. On remarque plus tard, dans istoire d'Abyssinie, que s'il n'y a plus eu de femme portant couronne, des reines régentes ont du moins illustré leur uvernement. Ce furent même, en général, des époques de ospérité pendant lesquelles les guerres civiles s'apaisèrent. reine de Saba, après un règne de quarante ans, mourut 6 ans avant Jésus-Christ. Son fils Ménilek lui succéda. Il était nstaté au temps de Bruce, c'est-à-dire en 1770, que les desndants de Ménilek occupaient encore le trône.

Le philosophe Méropius, Grec de naissance, établi à Tyr et professant la religion chrétienne, s'était embarqué sur la mer Rouge pour se rendre aux Indes ; il emmenait avec lui Frumentius et Adésius, deux jeunes gens qu'il désirait établir dans le commerce, après leur avoir donné une éducation distinguée. Le vaisseau sur lequel ils avaient pris passage fut brisé sur la côte d'Abyssinie. Méropius périt en se défendant contre les naturels du pays, et les deux jeunes gens furent pris et conduits à Axoum, où la cour résidait alors ; ils apprirent très-promptement la langue des Abyssiniens, et comme dans ce pays l'on a toujours été disposé à admirer les étrangers, ils furent l'objet des attentions et des faveurs de la cour. Adesius fut nommé maître de la maison du roi, fonction qui, depuis, a constamment été remplie par un étranger. Quant à Frumentius, la reine régente le jugea digne d'être chargé de l'éducation du roi, qui était en bas âge ; il se dévoua à cette princesse.

En instruisant son élève, Frumentius lui inspira beaucoup de vénération et d'amour pour la religion chrétienne, ensuite il partit pour Alexandrie, afin de rendre compte à l'évêque Athanase de l'espoir qu'il avait de convertir l'Abyssinie au christianisme, si l'on y envoyait des hommes capables de répandre l'instruction parmi le peuple.

Athanase sacra Frumentius évêque d'Axoum. A son retour, le roi embrassa publiquement le christianisme. La plus grande partie de l'Abyssinie suivit son exemple, et l'Église d'Éthiopie se maintint jusqu'à nos jours.

Il paraît que cette conversion de l'Abyssinie s'effectua paisiblement et sans aucune effusion de sang. C'est la seconde fois que l'empire changeait de religion de la même manière, avec la même facilité et le même ordre. Nul prêcheur fanatique, nul saint trop emporté ne causèrent de trouble. Ces deux grands événements ne coûtèrent pas la moindre goutte de sang à une nation sage quoique barbare, parce qu'aucune persécution ne fut la suite de la différence de sentiment en fait de religion. Si la guerre a souvent désolé l'Abyssinie, elle n'a eu que des motifs purement temporels.

Vers l'an 1200, tandis que Lalibala régnait en Abyssinie,

les chrétiens furent violemment persécutés en Égypte. Amrou, lieutenant du calife Omar, avait alors achevé la conquête de ce royaume. Les maçons et les tailleurs de pierre furent plus vivement poursuivis que les autres, parce que les Arabes avaient leur métier en abomination. Lalibala, offrant un asile dans ses États à tous ceux qui se dérobaient à la persécution, en recueillit un grand nombre. Il fit creuser plusieurs églises dans le roc solide de la province de Lasta, sa patrie, où elles sont demeurées intactes jusqu'à présent.

Sous le règne de Saïf-Araad (de la descendance de Salomon), de 1312 à 1370, le soudan d'Égypte avait fait emprisonner Marc, patriarche des Coptes. Dès que la nouvelle en parvint à Saïf-Araad, il fit arrêter tous les marchands égyptiens et envoya au delà des frontières des postes de cavalerie pour molester les caravanes et interrompre leur marche. Le soudan fit bientôt relâcher l'abouna Marc, sous la seule condition qu'il rétablirait la paix entre Saïf-Araad et l'Égypte, ce qui ne tarda pas à avoir lieu.

Zara Jacob, quatrième fils de David II, succéda à son neveu et occupa le trône pendant trente-quatre ans (de 1434 à 1468). Il prit le nom de Constantin; on le regarde en Abyssinie comme un autre Salomon.

Les Abyssiniens avaient fondé depuis longtemps, à Jérusalem, un couvent auquel Zara Jacob fit des dons. Il obtint le consentement du pape pour établir à Rome un couvent d'Abyssiniens.

Au nom de ce prince, Nicodème, alors supérieur du couvent de Jérusalem, envoya des prêtres au concile de Florence. Ces prêtres adhérèrent aux principes de l'Église d'Orient sur la procession du Saint-Esprit, objet du schisme entre les Grecs et les Latins. Cependant l'ambassade abyssinienne parut assez importante pour que le souvenir en fût conservé dans un tableau placé au Vatican.

CHAPITRE IV

Lutte de l'Abyssinie contre l'invasion des tribus musulmanes de l'Arabie et de la côte d'Afrique. Ses alliances avec le Portugal avant et après la découverte du cap de Bonne-Espérance.

Le prince Henri, fils de Jean Ier, roi de Portugal, jaloux de la grandeur de Venise, qui devait sa prospérité au commerce des Indes, connaissait un autre moyen d'aller chercher des débouchés dans l'Inde; c'était de doubler le cap fameux qu'on nommait alors promontoire des Tempêtes.

Le prince Henri eut à combattre les préjugés de toute la nation; mais l'histoire qu'il étudiait avec soin lui prouva que le voyage auquel il songeait avait été déjà exécuté, d'abord par les Phéniciens, pendant que Nécos régnait en Égypte, ensuite par Eudoxe, sous Ptolémée Lathyrus. Eudoxe doubla la pointe la plus méridionale de l'Afrique et arriva à Cadix.

Mais il est toujours des hommes qui, incapables de produire eux-mêmes rien de grand, passent leur temps à critiquer les entreprises des autres. Ces hommes affirmaient que l'océan bouillait continuellement autour des contrées brûlantes; ils soutenaient encore que ces contrées étaient tellement échauffées par le soleil, que tous les hommes qui les traverseraient deviendraient noirs. De tels raisonnements, propagés en Europe par les Vénitiens, auraient suffi pour renverser les projets du prince Henri, si le roi Édouard, loin de se laisser influencer par les détracteurs de l'entreprise de son oncle, n'eût favorisé ses projets. Plusieurs voyages furent tentés sous ses auspices.

Des chrétiens de retour de la Palestine avaient rapporté qu'il se trouvait à Jérusalem un couvent de moines sujets d'un prince chrétien résidant au cœur de l'Afrique, et dont l'empire s'étendait des bords de la mer Rouge et de l'océan Indien jus-

qu'au rivage Atlantique. On avait ajouté que plusieurs de ces moines venaient fréquemment à Alexandrie, dont le patriarche avait seul le privilége d'envoyer un évêque dans leur pays. On appela en Europe ce prince chrétien, le *prêtre Jean*.

En même temps qu'il expédiait des navires chargés de tenter le périple de l'Afrique, le roi de Portugal envoya par l'Égypte deux ambassadeurs au prêtre Jean. Covillan et Païva furent chargés de cette mission; on leur donna en même temps une carte tracée sous la direction du prince Henri, et on leur recommanda de la corriger suivant ce qu'ils verraient.

Les voyageurs portugais se rendirent à Alexandrie, au Caire, à Suez et à Aden. Là ils se séparèrent, Covillan se dirigea vers Calicut et Goa; de là, traversant l'océan Indien, il alla visiter les mines de Sofala. A son retour à Aden et au Caire, où il devait rencontrer son compagnon Païva, il reçut la nouvelle de sa mort.

Il fut rejoint au Caire par deux juifs, Abraham et Joseph, qui lui apportaient des lettres du roi d'Abyssinie.

Covillan se rendit enfin dans les États du roi d'Abyssinie. Ce prince, nommé Alexandre, le reçut avec bonté et le garda à sa cour. L'ambassadeur se maria dans le pays, et, conservant sa faveur sous différents princes, il parvint aux premiers emplois. Il écrivit fréquemment au roi de Portugal, qui, de son côté, n'épargna rien pour entretenir avec lui une active correspondance. Dans le journal que Covillan envoya à son souverain, il décrivait avec soin les différents ports de l'Inde qu'il avait vus, la situation et la richesse des mines de Sofala en Afrique, au nord du cap de Bonne-Espérance, et il l'exhortait, tant en son nom qu'au nom du roi d'Abyssinie, à poursuivre avec vigueur la découverte d'un passage par le sud de l'Afrique, passage qu'il soutenait être sans danger. Il assura que le cap était connu dans l'Inde et en Abyssinie, enfin il envoya une carte sur laquelle le promontoire était bien tracé, ainsi que toutes les villes qui bordaient la côte voisine.

Muni de ces instructions, le roi de Portugal fit armer trois vaisseaux dont il donna le commandement à Barthélemy Diaz. L'escadre de Diaz atteignit le [illegible] redoutable, objet des désirs et en même temps de l'épo[illegible] de ses marins - mais lorsque

Diaz voulut se rapprocher de la terre, les équipages, effrayés par des vents violents et par une mer furieuse, refusèrent d'aller plus loin.

Les marins, dont les visages étaient hâlés par une longue navigation et par l'ardeur du soleil, craignaient réellement de devenir nègres. Toutes les fables dont on les avait menacés avant leur départ leur apparaissaient comme des réalités. Diaz fut obligé de se contenter de la vue du cap des Tempêtes, et, au lieu de le doubler, il revint en Portugal où, pendant le reste de la vie du roi, on ne cessa de parler des dangers de l'expédition.

Pour détourner la cour de la poursuite de sa généreuse entreprise, beaucoup de gens puissants et même des envoyés de souverains étrangers appuyaient sur des motifs de haute politique leur opposition au renouvellement de la tentative de Barthélemy Diaz. Ils disaient, absolument comme on le dit aujourd'hui pour le percement de l'isthme de Suez, d'abord que l'entreprise était impossible, et ensuite que sa réussite devant changer les rapports généraux du commerce, les nations en possession exclusive du commerce des Indes se réuniraient pour faire une guerre d'extermination au Portugal.

Le prince Henri n'était plus là pour répondre aux objections contradictoires et aux perfides insinuations, et après lui s'était ralenti en Portugal l'esprit d'entreprises et de découvertes maritimes.

Mais plus tard le roi don Emmanuel, écartant de vaines terreurs, résolut de suivre le noble projet de ses prédécesseurs. Il jeta les yeux sur Vasco de Gama, homme distingué par son courage, par son caractère et par sa présence d'esprit. Il lui remit le journal et la carte de Pedro Covillan, ainsi que des lettres pour les princes indiens et africains dont il avait entendu parler.

Le 14 juillet 1497, Gama partit de Lisbonne avec une petite flotte, et le 18 novembre il découvrit le cap des Tempêtes. Mais les bâtiments étaient tellement battus par la tourmente que les matelots refusaient d'aller plus loin. Les impressions du voyage de Diaz étaient plus fortes sur leur esprit que l'obéissance et la résignation qu'ils avaient solennellement promises

à la chapelle de la Vierge où Vasco les avait amenés en procession avant son départ de Lisbonne. Ils se révoltèrent ouvertement ; les pilotes eux-mêmes étaient à la tête des mutins. Mais Vasco, secondé par ses officiers, s'empara des chefs de la révolte, et les jeta, chargés de fer, à fond de cale. Il prit lui-même en main la barre du gouvernail, et, s'écartant de terre, il gagna la pleine mer, au grand étonnement de ses plus braves compagnons. La tempête dura encore deux jours; le 20, l'amiral avait eu l'honneur de doubler le cap. Dans ce moment de triomphe, les trompettes et les tambours se firent entendre. Vasco rendit la liberté aux prisonniers, leur permit toutes sortes de réjouissances, et les fit convenir que le cap si redouté devait justement être appelé le cap de Bonne-Espérance.

L'amiral débarqua avec Martin Alonso, qui parlait plusieurs langues des nègres, sur la *Terra de Natal*, où il fut parfaitement accueilli par le roi et les indigènes.

Le 15 janvier 1498, après avoir renouvelé sa provision d'eau, que les nègres eux-mêmes aidèrent à mettre à bord, Gama quitta cette nation douce et hospitalière et s'avança jusqu'à un cap qu'il nomma le cap des Courants. Là commence la côte de Natal; celle de Sofala est plus au nord. Gama, en venant du midi au cap des Courants, arriva précisément au même endroit que Covillan, de sorte que ces Portugais avaient fait à eux deux le tour entier de l'Afrique.

David III, deuxième successeur d'Alexandre, monta sur le trône, en 1508, à l'âge de douze ans. La reine régente *Héléna* et l'évêque Marc (l'Abouna), son favori, prirent les rênes du gouvernement de l'Abyssinie, qui commençait à être vivement inquiétée par les rois musulmans de la côte orientale d'Afrique et de la côte d'Arabie.

Héléna, fille d'un prince maure, fit tous ses efforts pour maintenir la paix entre les Abyssiniens chrétiens et leurs voisins mahométans, en cherchant à les lier par les relations commerciales; elle y avait déjà réussi lorsqu'une troisième puissance vint déranger l'équilibre. Les Turcs, qui n'avaient jamais paru dans le midi de l'Afrique et de l'Asie, [illegible]trèrent.

Selim, empereur de Constantinople, qui venait de vaincre Soudan d'Égypte, conquit bientôt la péninsule d'Arabie jusqu'aux bords de l'océan Indien.

Les villes commerçantes de la côte d'Arabie, Djedda et Moka, [illegible] et Massouah, placées sur la côte d'Afrique, aux [illegible] de l'Abyssinie, reçurent des garnisons turques de janissaires, qui pressurèrent le commerce au lieu de le protéger. [illegible] marchands arabes s'enfuirent et portèrent leurs richesses [illegible] les côtes du royaume d'Adel, aux limites sud-est de l'Abyssinie. Le commerce de l'Inde, échappant aux mêmes entraves, [illegible] également se réfugier à Adel.

[illegible]es Turcs s'emparèrent alors de Zeyla, petite île située sur [illegible]te d'Adel, à l'entrée de l'océan Indien. Ils y établirent une [illegible]ane et soumirent le commerce que le royaume d'Adel faisait [illegible] l'Inde à de dures contributions.

[illegible] nouvel établissement menaçait à la fois le royaume [illegible]lel et l'empire d'Abyssinie.

[illegible] reine régente Héléna, instruite du passage des Portu[illegible] par le cap de Bonne-Espérance et des progrès de leur [illegible]sance dans l'Inde, sentit que le secours de cette nation [illegible]vait seul sauver Adel et l'Abyssinie.

[illegible] Portugais Pedro Covillan était toujours à la cour. La [illegible]e l'avait comblé de richesses et d'honneurs; elle s'entendit [illegible] lui pour faire des propositions d'alliance au roi de Portu[illegible] Il y avait alors à la cour d'Abyssinie un marchand armé[illegible] nommé *Matteo*, homme intelligent, honnête et accoutumé [illegible]is longtemps à parcourir les États de l'Orient pour les [illegible]ins du roi et des grands. Il fut choisi par la reine Héléna [illegible] être son ambassadeur auprès du roi de Portugal. Il pa[illegible] certain que les dépêches dont il était porteur furent rédi[illegible] par Pedro Covillan. Il y est dit que ce que la reine [illegible]ande sera expliqué par *Matteo*, son ambassadeur, qualifié [illegible]titre de son confident et d'homme instruit de ses plus [illegible]ts desseins.

[illegible]s ambassadeurs extraordinaires voyageaient plus len[illegible]nt au seizième siècle qu'aujourd'hui. Matteo se rendit [illegible]ord aux Indes portugaises; ce ne fut que trois ans après, [illegible]513, qu'il continua sa route pour le Portugal, où il arriva

avec une flotte chargée d'épices, expédiée par le gouverneur général portugais, Albuquerque.

Pendant ce temps, Héléna conclut d'abord un traité de paix avec le roi d'Adel; mais les secours attendus du Portugal n'arrivant pas, ce prince, incapable de résister aux Turcs, se joignit à eux contre l'Abyssinie. Les armées combinées des Maures d'Adel et des Turcs envahirent les frontières de l'empire, et en moins d'un an réduisirent en captivité ou égorgèrent vingt mille chrétiens. La terreur se répandit dans tout le pays.

Le roi David III n'avait pas encore seize ans. Indigné des incursions de l'ennemi, il prit le parti de rassembler une armée et de la commander en personne. La reine régente, les femmes de la noblesse prodiguèrent leurs trésors, et, pour exciter les guerriers, n'épargnèrent ni les promesses ni les présents.

Le roi pénétra rapidement dans la province de Fatigar et marcha droit à Aussa, capitale du royaume d'Adel.

Là, il rangea son armée en bataille, en face des confédérés d'Adel. Il était déjà neuf heures, la chaleur commençait à se faire sentir. (Il faut observer que les Abyssiniens n'ont pas l'habitude de combattre de meilleure heure.) Un des chefs confédérés, Maffudi, envoya au camp de David un trompette porter un défi, par lequel il proposait un combat singulier au premier noble abyssinien qui voudrait se mesurer avec lui, à condition que le vainqueur obtiendrait la victoire pour son parti, et qu'alors les deux armées se retireraient chacune de son côté, sans qu'il y eût d'autre sang répandu. Le cartel fut accepté.

Un jeune moine abyssinien, nommé Gabriel Andréas, qui, sous le règne précédent, avait eu le bout de la langue coupé pour avoir parlé avec trop de liberté d'une proclamation du roi, s'offrit le premier et pria David de lui confier l'honneur du trône et la fortune de l'armée. Le roi y consentit. Tous les Abyssiniens applaudirent à Andréas. Il était d'une haute naissance, savant, riche, libéral, affable et connu par la finesse de son esprit. Il était, en outre, bon soldat, d'une valeur et d'une adresse éprouvées et ne le cédait, ni pour la vigueur, ni pour l'agilité, à aucun des guerriers de l'armée.

Les deux champions combattirent avec acharnement. Gabriel Andréas porta à Maffudi un coup de sabre si terrible entre le cou et l'épaule, qu'il le fendit presque en deux et l'étendit roide mort ; ensuite, il lui coupa la tête et vint la jeter aux pieds du roi David.

En même temps, les deux armées, qui n'avaient point ratifié la condition du combat singulier, s'ébranlèrent l'une contre l'autre. La fougue des Abyssiniens mit le désordre dans les rangs des Maures, qui se dispersèrent après avoir laissé dix ou douze mille des leurs sur le champ de bataille. Leur étendard vert fut pris, ainsi que la tente de velours noir brodé d'or de leur général en chef.

Le lendemain, David se rendit avec son armée dans une ville où se trouvait un palais appartenant au roi d'Adel. Voyant que la porte était fermée, il la frappa avec sa lance, mais personne ne répondit. Il défendit à ses soldats de rien piller et se retira laissant sa lance plantée dans la porte, pour montrer qu'il était venu en ce lieu et qu'il avait été maître d'entrer dans la maison.

Au retour de l'armée en Abyssinie, tout le monde s'empressa autour d'Andréas, en jetant sur son passage des fleurs et des branches vertes. Les femmes couronnaient son front de guirlandes, célébraient sa gloire par des chants et élevaient leurs enfants sur son passage. Cette victoire des Abyssiniens fut remportée en juillet 1516 ; et, le même jour, une flotte portugaise, sous le commandement de don Lopez Suarez Alberguiera, s'empara de l'île de Zeyla et en brûla les établissements. L'ambassadeur Matteo, qui avait été traité magnifiquement par le roi don Emmanuel et renvoyé aux Indes, s'embarqua à Goa avec l'amiral de Segueyra, et fit voile pour Massouah, où il arriva le 16 avril 1520. De là, il se mit en route pour l'intérieur de l'Abyssinie ; mais il ne put résister aux fatigues du voyage, et mourut consumé par la fièvre avant d'avoir pu rejoindre le roi David. Zara Zaab, moine abyssinien, fut choisi pour remplacer Matteo comme ambassadeur auprès de la cour de Portugal, où il se rendit en 1525, année de la mort de la reine mère Héléna.

David se préparait alors à recommencer la guerre contre les

erneur de Zeyla, commandait l'armée coalisée des Turcs et les Maures. Après sa victoire il employa deux années à fortifier la ligue. Il envoya en Arabie comme esclaves tous les prisonniers, et reçut en échange des renforts de troupes d'artillerie. Lorsqu'il fut prêt, il envahit la province de Fatigar ainsi que les deux autres provinces voisines, l'Efat et le Davaro, brûlant, ravageant tout ce qu'il trouvait sur son passage et réduisant à l'esclavage les habitants que le sabre épargnait.

Voyant son empire menacé de ruine, le roi David se décida, malgré l'infériorité de son armée, à marcher contre les ennemis et à les attaquer. La bataille se donna le 1er mai 1528. Le roi fut encore vaincu, après avoir vu périr autour de lui son général en chef Islam-Suéged et ses principaux officiers ; il se retira dans l'Amhara, et campa à Hégis, espérant recruter une nouvelle armée. Mais Gragné, qui était à sa poursuite, ne lui en laissa pas le temps ; il entra en Amhara, exterminant tout ce qu'il rencontrait.

Au mois d'avril de l'année suivante, Gragné pilla et brûla Varvar. En 1530, il envahit la province de Tigré. Le roi, qui avait hiverné en Dambéa, gagna le Wogora.

En 1531, le monarque abyssinien traversa le Tzegadé, ayant toujours derrière lui Gragné. Enfin le général maure atteignit David le 6 février à Dalakas, sur les bords du Nil, et lui offrit la bataille. La fortune se déclara encore contre le roi d'Abyssinie.

Negadé-Yasous, Açab-Zaat et plusieurs autres chefs de la noblesse périrent en combattant sous les yeux de leur prince.

Le brave moine Andréas, très-avancé en âge, chercha et trouva une mort glorieuse au milieu des ennemis, ne voulant pas survivre aux désastres de sa patrie.

Une partie de l'armée de Gragné se détacha pour aller brûler Axoum, l'autre resta en Amhara. Le 7 avril, un général abyssinien, voulant empêcher le feu et le pillage des plus riches églises de l'Abyssinie, attaqua sans succès l'armée des Maures ; ses troupes furent taillées en pièces.

En 1536, vingt-huitième année de son règne, David traversa le Tacazzé et eut plusieurs rencontres désastreuses avec les habitants du Siré et du Serawé.

Le 7 mars, Ammer, un des lieutenants de Gragné, surprit et tua le prince Victor, fils aîné du roi, qui allait joindre son père, et dispersa son armée. Trois jours après, le roi combattait en personne l'armée d'Ammer, à Zaat; mais il fut encore vaincu, et le plus jeune de ses fils, le prince Menas, fait prisonnier.

Le roi, resté presque seul, alla se réfugier dans les rochers de la haute montagne de Tsalem ; mais il y fut encore poursuivi et n'échappa à l'ennemi qu'en traversant à la nage le Tacazzé. Il se retira alors sur le Tabar, montagne de la province de Siré, où il demeura tout l'hiver.

La constance admirable de David, qui seul semblait ne pas désespérer de sa cause, étonnait à la fois ses amis et ses ennemis. Aussi tous les braves soldats qui avaient pu échapper aux troupes maures répandues autour de la montagne où était le roi, n'hésitèrent pas à se rendre auprès de ce prince, et il se trouva bientôt à la tête d'une armée, peu nombreuse il est vrai, mais d'une valeur à toute épreuve.

Un lieutenant d'Ammer, Achmet-Eddin, voulut alors traverser la province de Siré, chargé des dépouilles des églises et des villes qu'il avait pillées. Le roi fondit tout à coup sur lui du haut de la montagne, le surprit, le tua de sa propre main et le laissa, avec tous les siens, étendu sur le champ de bataille.

La mort d'Ammer donna quelque repos à David. L'abouna *Marc,* vieux et infirme, n'ayant plus de rapports avec l'Égypte depuis la conquête des Turcs, était devenu assez indifférent pour l'Église du Caire; quelque temps avant sa mort, il désigna, à la prière du roi, pour son successeur, un prêtre portugais nommé Juan Bermudes.

Juan consentit à accepter le patriarcat d'Abyssinie, à la condition toutefois que le pape l'approuverait, et il partit pour Rome en traversant l'Arabie et l'Égypte. Paul III, alors pape, lui confirma non-seulement le patriarcat d'Abyssinie, mais lui donna aussi celui d'Alexandrie et le titre de patriarche de la mer. Il y avait douze ans que Zaga-Zaab était parti pour le Portugal; on n'entendait plus parler de lui. Juan Bermudes n'avait pas seulement une mission auprès du pape, il était

ambassadeur de David à la cour du Portugal, chargé de er des secours contre les ennemis menaçant l'Abyssinie ·uine prochaine.

lant que David se maintenait au nord de l'Abyssinie, tastrophe terrible ensanglanta le Midi.

izir Mudgid surprit dans la montagne de Gessem la royale, la fit prisonnière, et passa au fil de l'épée, sans tion d'âge ni de sexe, tous ses défenseurs. Ce fut en u'arriva ce terrible événement. Les malheurs de David alors à leur comble ; il mourut la même année.

hute de l'empire d'Abyssinie semblait inévitable. La et la peste, suite ordinaire en Orient des guerres prolon- avageaient le pays et emportaient ceux que le fer avait és.

dius, encore très-jeune, monta sur le trône de David, ·e, dans un temps où l'empire semblait devoir plus que avoir besoin d'une main ferme et expérimentée. Mais ıs possédait des grâces et une affabilité qui, à la pre- vue, lui gagnaient tous les cœurs. Sa mère, Sabel Ven- élèbre par sa sagesse et son courage, l'avait élevé elle- avec le plus grand soin.

Maures se félicitèrent de n'avoir plus affaire qu'à un homme à peine sorti de la tutelle des femmes. Tous les nusulmans s'empressèrent de former une ligue contre ıs. Ils levèrent de nouvelles troupes dans toutes les pro- qui leur étaient soumises.

:une roi réunit les débris des armées de son père, mar- ıtre les confédérés, les battit dans plusieurs rencontres, ndit la terreur parmi eux.

succès de Claudius soutinrent le courage des Abyssi- :t leur inspirèrent une confiance allant jusqu'à l'en- sme. Tous ceux qui avaient combattu sous son père se ıt de se rendre auprès de lui. Les Agow de Lasta sur- scendirent en foule de leurs montagnes escarpées.

dius marcha de nouveau contre les Maures. Il détruisit ıs d'armée commandé par un général très-expérimenté ı Jonathan. Ce général tomba lui-même sous le fer des ıiens.

Le roi était dans le pays de Samen, voisin de la province de Lasta. Il traversa le Tacazzé afin de se rapprocher des districts où l'armée des confédérés était cantonnée.

Une bataille fut livrée, le 24 avril 1541, contre Ammer, général en chef des confédérés. Claudius s'était mis en embuscade dans un chemin qui devait couper la retraite à Ammer, dont l'armée fut anéantie.

Pendant que les événements changeaient aussi favorablement en Abyssinie, le patriarche ambassadeur Jean Bermudes arrivait à la cour de Lisbonne, où son prédécesseur Zaga-Zaab se trouvait encore sans avoir accompli l'objet de sa mission.

Bermudes fit un tableau si frappant des désastres de l'Abyssinie, il intéressa si vivement le roi et les grands, qu'il obtint un ordre royal invitant le vice-roi des Indes à envoyer quatre cents soldats portugais à Massouah pour secourir l'Abyssinie.

Don Étienne de Gama, frère de Vasco, vice-roi des Indes, résolut de faire débarquer lui-même sur la côte d'Abyssinie Juan Bermudes, avec le secours promis par son souverain à l'envoyé de Claudius. Sa flotte franchit le détroit de Bab-el Mandeb et se rendit à Massouah.

Don Étienne choisit six cents hommes de bonnes troupes commandés par Martin Correa, qui s'empara de la ville d'Arkiko et en passa tous les habitants au fil de l'épée. Ce chef tua d'un coup de mousquet le commandant de la province pour le roi d'Adel, et lui coupa la tête qu'il envoya à la reine Sabel Venghel, résidant alors dans une place fortifiée du royaume de Tigré. La reine reçut avec de grandes démonstrations de joie la tête du général maure, considérant ce trophée comme le gage des victoires que les Portugais et les Abyssiniens devaient remporter.

Cependant don Étienne de Gama fit choix des Portugais qu'il destinait à aller rejoindre Claudius. Le roi de Portugal n'avait promis à Juan Bermudes que quatre cents hommes; mais un ardent désir de gloire s'était emparé de tous les esprits, et chacun ambitionnait de partager les dangers de l'entreprise. Don Étienne confia le commandement de cette petite armée de héros au plus jeune de ses frères, don Christophe de Gama, offi-

cier de la plus grande espérance. Ceux qui ne purent avoir l'honneur de marcher, murmurèrent, et don Étienne eut beaucoup de peine à les maintenir dans le devoir. C'est à l'occasion du mécontentement des braves soldats qui ne pouvaient aller combattre, que la baie de Massouah, où était alors la flotte portugaise, fut nommée *Bahia de los Agraviados*, c'est-à-dire baie des Maltraités. Don Étienne fit voile pour l'Inde.

L'intrépide don Christophe marcha aussitôt du côté de Dobarwa. Le baharnagach (roi de la mer, nom donné au gouverneur abyssinien auquel sont confiées les provinces du littoral de la mer Rouge) reçut l'ordre d'escorter les Portugais. La reine se hâta de venir joindre don Christophe. Ce général alla au-devant d'elle avec sa troupe, tambour battant, enseignes déployées. A son approche, il fit faire une décharge générale de sa mousqueterie. La reine était accompagnée de ses deux sœurs et d'une suite nombreuse. Don Christophe l'aborda, disent les annales, d'un air galant et respectueux. Elle était couverte depuis les pieds jusqu'à la tête; mais elle daigna lever son voile.

En quittant Dobarwa, don Christophe marcha huit jours de suite dans des chemins très-difficiles pour faire sa jonction avec l'armée du roi. Ce fut alors qu'il reçut du général maure, Gragné, un défi accompagné des expressions les plus injurieuses, auxquelles il répondit sur le même ton. Gragné, qui voulait prévenir la jonction des deux alliés, pénétra dans la province de Tigré. Les deux armées ennemies ne cherchaient point à s'éviter. Le 25 mars 1542, elles se rencontrèrent à Ainal, petit village.

Chez les Maures, on comptait cinq mille fantassins disciplinés et cinquante fusiliers turcs. Don Christophe n'avait que quatre cent cinquante Portugais et quelques milliers d'Abyssiniens très-mal armés.

La reine conseillait de ne point livrer bataille et d'attendre l'arrivée des troupes royales; mais don Christophe se hâta de combattre.

Au commencement de l'action, Gragné fut ajusté par Pedro de Spa, officier portugais très-adroit; son cheval fut tué du coup, et lui-même blessé à la jambe. Une grande confusion

s'éleva parmi les Maures et aurait probablement entraîné leur défaite si, au même instant, le général portugais n'avait été également blessé d'un coup de feu.

Don Christophe resta maître du champ de bataille et ordonna à ses soldats de planter leurs tentes dans l'endroit que les Maures venaient de quitter, pour se placer entre l'armée du roi d'Abyssinie et les Portugais. Le monarque abyssinien et le général portugais ne cessèrent pendant quelque temps de s'envoyer réciproquement des messagers et de chercher à s'assurer, par leur correspondance, du meilleur moyen à adopter pour soutenir la guerre. Don Christophe et la reine pensaient qu'avec si peu de soldats portugais il serait très-dangereux de risquer une action avant la fin de l'hiver. Mais dès que le général maure eut deviné leur plan, il rangea ses troupes devant les Portugais, les défiant de la manière la plus outrageante de sortir de leur camp et de venir le combattre. Parmi les vertus que possédait don Christophe on ne pouvait compter la patience, si nécessaire quelquefois à ceux qui commandent des armées ou qui dirigent de grandes entreprises. Il était ardent, impétueux, jaloux de ce qu'il croyait lui être dicté par l'honneur militaire, et obstiné à suivre les résolutions les plus intrépides. Les défis d'un barbare, qu'un général plus expérimenté aurait pu mépriser, faisaient oublier à Christophe ses propres raisons et celles de la reine pour ne pas hasarder la bataille avant l'arrivée de Claudius, qui s'avançait rapidement à la tête de son armée. Ne pouvant supporter plus longtemps l'insolence de Gragné, il dédaigna tous les conseils et prit le parti de combattre. Donc, le 30 août, à la pointe du jour, il sortit de son camp et offrit la bataille à l'ennemi. Gragné avait porté sa cavalerie à deux mille hommes. Il avait aussi cent Turcs armés de mousquets, un grand nombre de fantassins et un train d'artillerie supérieur à tout ce qui avait paru jusqu'alors en Abyssinie.

L'on combattit des deux côtés avec une fureur égale. Les Portugais avaient répandu de la poudre à canon devant leur première ligne, et dès que les Turcs s'approchèrent, ils y mirent le feu, ce qui occasionna dans les rangs ennemis un commencement de désordre. La fortune sembla d'abord favo-

rable à don Christophe; mais Gragné ayant fait pointer son artillerie contre les Abyssiniens, ceux-ci, voyant l'effet des projectiles qui tombaient au milieu d'eux, se débandèrent et laissèrent le bataillon portugais entouré par toute l'armée des Maures. Gragné ne perdit pas son temps à poursuivre les fuyards. Il n'en voulait qu'aux Portugais, dont le petit nombre semblait lui promettre une victoire sûre et rapide. Mais ses attaques redoublées n'eurent aucun succès, et déjà il avait perdu ses meilleurs officiers lorsqu'un soldat turc, apercevant don Christophe s'exposant plus qu'aucun de ses compagnons, le visa et l'atteignit au bras. Soudain tous les soldats portugais s'oublièrent eux-mêmes pour ne songer qu'à leur général. Chistophe refusant absolument de quitter le champ de bataille, on fut obligé de le mettre par force sur une litière et de l'entraîner avec la reine et le patriarche.

Il était déjà nuit; don Christophe, transporté au milieu d'un bois, tout près d'une caverne, donna ordre qu'on l'y descendît et qu'on pansât ses blessures. La reine et le patriarche le prièrent en vain de quitter ce lieu. Sa résolution était prise, et, sans vouloir en expliquer les raisons, il refusa absolument de s'éloigner. La reine lui représenta alors qu'il était précisément sur le chemin des cavaliers maures, qui, dès le lever du soleil, ne manqueraient pas de l'environner. Il répéta d'un ton si ferme qu'il voulait demeurer là et exigea dans de tels termes qu'on le laissât seul, que la reine et le patriarche durent se retirer.

Don Christophe avait ramené d'une de ses expéditions dans les montagnes la femme d'un officier turc qu'il avait tué. Cette femme, extrêmement belle, feignit de se convertir au christianisme; elle inspira au général portugais la plus vive tendresse. Lorsqu'il fut blessé et obligé de se retirer, elle lui indiqua la route qu'il devait suivre et lui promit de venir le rejoindre avec ses amis pour le conduire dans un lieu sûr. Des serviteurs que la reine avait laissés pour veiller sur lui et le secourir, s'étant cachés entre les rochers, virent, en effet, cette femme s'approcher de la caverne et bientôt après s'en retourner dans un bois, d'où sortit tout à coup une troupe d'ennemis. Les Maures coururent vers la retraite où don Chris-

tophe était étendu à terre, souffrant de ses blessures. A la première question qu'ils lui adressèrent, il dit courageusement son nom. Aussitôt on le conduisit prisonnier au camp ennemi, où Gragné l'accabla de reproches. Le général portugais lui répondit d'un ton si fier et si imposant, que le Maure, outré de colère, tira son sabre et lui trancha la tête. Il envoya ensuite cette tête à Constantinople, et le corps fut partagé entre diverses tribus de l'Arabie.

Gragné s'empara du camp des Portugais et laissa égorger tous les blessés. Les femmes s'étaient retirées dans la tente de don Christophe, où les Turcs les menaçaient de leur brutalité. Une jeune et noble Abyssinienne, qui avait épousé un Portugais, indignée des outrages auxquels elle était exposée, mit le feu à plusieurs barils de poudre qui étaient dans la tente et fit périr à la fois elle, ses compagnes et leurs vainqueurs.

La reine et le patriarche, après avoir suivi des chemins très-pénibles, rejoignirent enfin le roi et lui racontèrent leurs malheurs.

Claudius témoigna le plus grand chagrin de la mort de don Christophe, qu'il pleura pendant trois jours; ensuite, il envoya trois mille onces d'or pour être partagées entre les Portugais, qui s'empressèrent de se rallier autour du prince, le priant instamment de les mener au combat afin de venger la mort de don Christophe.

Le roi se rendit de la province de Samen dans celle de Chavada, où les Maures vinrent le combattre avec toutes leurs forces. Claudius livra bataille le 15 novembre. Cette journée fut fatale aux musulmans, qui perdirent trois de leurs principaux chefs : Mehemet, Osman et Talil.

Les deux armées se livrèrent à des mouvements stratégiques pendant plusieurs mois; mais, le 10 février 1543, Claudius présenta de nouveau la bataille à l'ennemi, au Bet-d'Isaac. Les Portugais, toujours animés par le désir de venger don Christophe, combattirent avec la plus grande valeur. L'avant-garde de Gragné fut repoussée sur le centre. Ce choc occasionna un grand désordre parmi les Maures; alors Gragné s'avança seul hors des rangs, faisant signe à ses soldats de le suivre. Un ancien serviteur de don Christophe, Pedro Léon,

l'ajusta et lui perça le corps d'une balle au moment où les deux armées se joignaient. Le général maure poussa son cheval du côté d'un bois où Pedro Léon, qui le suivait, le vit tomber mort. Ce Portugais, voulant combattre encore, ne se chargea point de la tête de Gragné, mais il se contenta de lui couper une oreille qu'il mit dans sa poche et retourna dans la mêlée. Les Maures, se voyant privés de leur général, prirent bientôt la fuite. Ils furent poursuivis jusqu'au soir par les Portugais et par les Abyssiniens, qui en firent un grand carnage.

Claudius venait donc de tirer une éclatante vengeance des chefs musulmans qui avaient réduit son père aux plus cruelles extrémités. Il ne lui en restait plus à punir qu'un seul, nommé Joram, qui, après avoir chassé David de l'endroit où il s'était caché sur le mont Salem, l'avait forcé à traverser à pied le Tacazzé et lui avait fait courir le risque de se noyer ou d'être pris. Joram ne s'était point trouvé à la bataille du Bet-d'Isaac, mais il se hâtait de se diriger de ce côté. Le roi, informé de sa marche, détacha un corps de troupes pour le surprendre avant qu'il eût pu connaître la défaite de ses alliés. Ces troupes se mirent en embuscade, et, au moment où Joram passa, elles fondirent sur son armée et la taillèrent en pièces.

Pendant tout le temps que Gragné avait ravagé l'Abyssinie, les provinces de Siré et de Tigré avaient été le principal théâtre de la guerre. Ces provinces étaient situées entre le Dembea et les places que les Maures occupaient sur la mer Rouge. L'ennemi les avait traversées dans tous les sens et y avait porté la ruine et la désolation. Gragné avait brûlé la ville d'Axoum, détruit toutes les églises et les couvents du Tigré. Claudius occupa la fin de son règne à réparer tant de désastres.

Cependant, Del-Vumboréa, veuve de Gragné, cherchait à rallumer la guerre. Elle était fort belle. Nur, gouverneur de Zeyla, en était éperdument amoureux. Cette héroïne déclara qu'elle ne donnerait jamais sa main qu'à celui qui lui apporterait la tête du vainqueur de Gragné, de Claudius, roi d'Abyssinie.

Nur accepta avec ardeur une condition qui lui laissait peu de rivaux. Il envoya un message à Claudius lui annonçant que,

quoique Gragné fût mort, il restait encore un gouverneur de Zeyla dont la famille avait juré de répandre le sang des princes abyssiniens, et l'avertit de se tenir prêt, parce qu'il allait promptement le combattre. Claudius venait de faire différents voyages dans ses Etats pour faire relever les églises que Gragné avait brûlées, et rebâtissait celle de Debra-Verk (Montagne d'Or), quand il reçut le défi de Nur. Ce prince était d'un caractère à ne jamais refuser l'offre d'un combat. Ayant rassemblé son armée à la hâte, il prit la route d'Adel, au grand regret de la reine et de ses amis, qui lui conseillaient d'attendre le chef maure.

Les deux armées étaient déjà rangées en bataille et l'action allait s'engager, quand un moine de Debra-Libanos vint trouver le roi pour lui faire part d'une vision qui l'avertissait de ne point combattre. Mais les Maures s'avançaient, et le roi, déjà à cheval, au lieu de répondre au prêtre, marcha résolûment à l'ennemi. Au premier feu, Claudius se trouva engagé au milieu de l'armée maure avec vingt cavaliers et dix-huit fusiliers portugais, qui furent tués à côté de lui. Il tomba lui-même après avoir combattu en héros et reçu vingt blessures. Sa tête fut coupée et portée par Nur à Del-Vumboréa, qui la fit attacher par les cheveux aux branches d'un arbre placé devant sa porte, afin de pouvoir sans cesse repaître ses yeux d'un spectacle cher à sa vengeance.

Claudius avait régné dix-neuf ans. La bataille où il perdit la vie se donna le 22 mars 1559. Les principaux officiers abyssiniens y périrent; une grande partie de l'armée resta prisonnière, le reste fut dispersé et le camp mis entièrement au pillage. Nur, satisfait de la récompense qu'il avait ambitionnée, ne recommença pas la lutte; il retourna à Adel, revêtu d'un habillement de simple soldat, défendit les démonstrations avec lesquelles on avait coutume d'accueillir les généraux victorieux, déclara qu'il n'avait aucune part au succès de la journée, et que la gloire en était due à Dieu seul, dont la main toute-puissante avait frappé l'armée abyssinienne.

Depuis cette époque, les Maures d'Adel cessèrent d'inquiéter sérieusement l'empire abyssinien.

Les règnes des souverains de la race de Salomon qui suc-

cédèrent à Claudius, de 1559 à 1770, n'offrent qu'une suite de révoltes, de luttes intestines et de guerres souvent malheureuses avec les tribus gallas voisines de l'Abyssinie.

CHAPITRE V

Époque moderne et contemporaine.

A la fin du dix-huitième siècle, les gouverneurs des principales provinces refusèrent obéissance au monarque de la descendance de Salomon. Les princes de cette famille avaient perdu leur prestige et leur autorité; et jusqu'à présent l'Abyssinie s'est trouvée gouvernée par les ras ou rois des deux grandes divisions qui forment l'empire d'Abyssinie, le *Tigré* et l'*Amhara*.

Le Tigré avec ses dépendances comprend tout ce qui se trouve entre la mer Rouge et le Tacazzé. L'Amhara, avec ses provinces dépendantes, est formée par les territoires qui se trouvent entre le Tacazzé et le Nil.

En 1855, un chef abyssinien, simple gouverneur de province, n'appartenant pas à la descendance de Salomon, se révolta contre son beau-père le Ras-Ali, qui régnait depuis longtemps à Gondar. Il le renversa, et, après avoir successivement vaincu Oubié, roi de Tigré, ainsi que le roi de Choa, il se proclama empereur sous le nom de Théodore.

Mais, comme nous l'avons vu si souvent dans les siècles qui ont précédé l'époque moderne, l'Abyssinie, pays de montagnes, favorable à la défense aussi bien qu'aux retours offensifs, offre toujours de brusques changements de fortune militaire.

En 1858 et 1859, Théodore fut vaincu à son tour par Négoussié-Nikas, neveu d'Oubié, qui reconquit quarante-quatre provinces faisant partie du royaume de son oncle, et fit en outre prendre possession de Gondar, seconde capitale de l'ancien empire, par son frère, Dedjammadjé-Tassamma.

Un parent du Ras-Ali, nommé Amadiu-Bechir, battit dans

plusieurs rencontres l'armée de Théodore et resta maître des provinces de Wollo, de Warrò-Cassou et de Warro-Imanat. Le roi de Choa reconquit son indépendance en s'alliant avec Amadiu-Bechir et avec un autre chef, nommé Tédéla-Gualu, qui gouverne les provinces de Godjam, de Damot et d'Agos-Meder jusqu'aux sources du Nil-Bleu. Enfin les tribus gallas se sont constituées en royaume et sont hostiles à Théodore.

Le roi Nikas paraît donc être dans ce moment, par le nombre et par l'importance des provinces qu'il a reconquises, le prince le plus puissant de l'Abyssinie.

Nous faisons des vœux pour que ce malheureux pays, livré dans ce moment à toutes les horreurs de la guerre civile, obtienne le rétablissement du principe d'unité de l'empire qui autrefois l'avait sauvé de la conquête étrangère.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

Pages

A M. DE REGNY (1er janvier 1859). 1
OBSERVATIONS SOMMAIRES DES MEMBRES DE LA COMMISSION INTERNATIONALE SUR LE DISCOURS DE M. STEPHENSON 5
RAPPORT DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION SCIENTIFIQUE INTERNATIONALE. 7
M. DE REGNY A M. DE LESSEPS (2 janvier 1859) 15
A M. DE REGNY (15 janvier 1859). 18
A M. S.-W. RUYSSENAERS (16 février 1859). 20
A M. LE DUC D'ALBUFÉRA (19 février 1859) 28
AU MÊME (21 février 1859). 29
AU MÊME (27 février 1859). 30
A S. A. AALI-PACHA, GRAND-VIZIR (1er mars 1859). 34
A M. LE DUC D'ALBUFÉRA (7 mars 1859). 42
A S. A. LE VICE-ROI D'ÉGYPTE (7 mars 1859) 44
ORDRES POUR MM. LAROUSSE, DARU ET BRULÉ (18 mars 1859). 48
M. DE REGNY A M. LE DUC D'ALBUFÉRA (19 mars 1859) . 50
A M. LE DUC D'ALBUFÉRA (20 mars 1859) 52
AU MÊME (23 mars 1859). 56
A S. E. ZULFIKAR-PACHA (25 mars 1859) 58
RÉPONSE DE ZULFIKAR-PACHA A M. FERD. DE LESSEPS (28 mars 1859) 61
A M. S.-W. RUYSSENAERS (31 mars 1859). 62
A M. LE DUC D'ALBUFÉRA (31 mars 1859) 64
AU MÊME (3 avril 1859). 65
NOTE REMISE A S. A. LE VICE-ROI D'ÉGYPTE (9 avril 1859). 67
A M. LE DUC D'ALBUFÉRA (10 avril 1859). 72
AU MÊME (22 avril 1859). 76

RAPPORT DE M. MOUGEL-BEY A M. FERD. DE LESSEPS (23 avril 1859) 79
PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DÉLÉGUÉE EN ÉGYPTE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION (24 avril 1859) 81
A M. LE DUC D'ALBUFÉRA (7 mai 1859) 92
AU MÊME (11 mai 1859). 95
RÈGLEMENT PROVISOIRE POUR L'ORGANISATION ET L'ADMINISTRATION DES SERVICES DE LA COMPAGNIE, EN ÉGYPTE 96
A M. LE DUC D'ALBUFÉRA (19 mai 1859). 100
A M. SABATIER (19 mai 1859). 103
DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE A M. ÉMILE GUILLAUME (20 mai 1859)) 105
A M. SABATIER (22 mai 1859). 106
A S. E. KOENIG-BEY (23 mai 1859). 107
A M. G. VERNONI (25 mai 1859). 109
A M. SURUR (25 mai 1859) 110
A M. SABATIER (27 mai 1859). 111
A M. LE DUC D'ALBUFÉRA (28 mai 1859). 112
A M. S.-W. RUYSSENAERS (31 mai 1859) 114
A M. LE COMTE DE LESSEPS (1er juin 1859) 117
AU MÊME (4 juin 1859). 121
A M. LE DUC D'ALBUFÉRA (11 juin 1859) 123
NOTE MEMORANDUM SUR LES MESURES A PRENDRE PAR LE GOUVERNEMENT ÉGYPTIEN POUR DÉGAGER S. A. LE VICE-ROI DE TOUTE RESPONSABILITÉ ENVERS LA COMPAGNIE DU CANAL DE SUEZ ET SES AYANTS DROIT (7 juin 1859) 125
PROJET DE DÉCRET. 130
A S. A. MOHAMMED-SAID (8 juin 1859).. 131
S. E. CHÉRIF-PACHA A M. FERD. DE LESSEPS (9 juin 1859). 133
A S. E. CHÉRIF-PACHA (9 juin 1859) 134
CIRCULAIRE AU CORPS CONSULAIRE (10 juin 1859) 140
M. J. BAGUER Y RIBAS A S. E. CHÉRIF-PACHA (10 juin 1859). 141
A M. SABATIER (11 juin 1859). 142
A M. LE DUC D'ALBUFÉRA (14 juin 1859). 143
A M. DRANETH-BEY (19 juin 1859) 148
A M. LE DUC D'ALBUFÉRA (20 juin 1859). 149
M. BAGUER Y RIBAS A M. FERD. DE LESSEPS (11 juin 1859). 150
A M. DRANETH-BEY (20 juin 1859) 152
LE COMTE CAVOUR A M. FERD. DE LESSEPS (2 juin 1859). . 154

EXTRAIT D'UN RAPPORT DE M. LAROUSSE (20 juin 1859). 155
A M. LE DUC D'ALBUFÉRA (25 juin 1859) 156
TRADUCTION D'UNE LETTRE DE S. A. LE GRAND-VIZIR A S. A. LE VICE-ROI, en date du 9 chaoual 1275. 158
NOTE A S. A. LE VICE-ROI (24 juin 1859). 160
A M. LE DUC D'ALBUFÉRA (3 juillet 1859) 170
A M. DRANETH-BEY (4 juillet 1859). 175
A M. LE DUC D'ALBUFÉRA (7 juillet 1859). 178
AU MÊME (10 juillet 1859). 180
PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DU CONSEIL, DÉLÉGUÉE EN ÉGYPTE (12 juillet 1859) 181
NOTE SUR LES OBJECTIONS ÉLEVÉES CONTRE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX PRÉPARATOIRES (14 juillet 1859). . 185
A M. LE DUC D'ALBUFÉRA (21 juillet 1859) 189
A M. VICTOR DELAMALLE (25 juillet 1859) 192
A M. REVOLTELLA (25 juillet 1859) 194
A S. A. MOHAMMED-SAID (3 août 1859) 196
NOTE POUR S. M. L'EMPEREUR (6 août 1859). 198
A S. A. MOHAMMED-SAID (10 août 1859) 201
A M. REVOLTELLA (16 août 1859) 202
A M. LE COMTE DE LESSEPS (19 août 1859). 204
A M. S. W. RUYSSENAERS (26 août 1859). 206
A S. A. LE VICE-ROI D'ÉGYPTE (2 septembre 1859). 208
NOTE CONFIDENTIELLE POUR S. A. LE VICE-ROI D'ÉGYPTE (2 septembre 1859) 211
A M. DAMAS-HINARD (14 septembre 1859). 213
NOTE POUR M. LE COMTE WALEWSKI (15 septembre 1859). 215
A M. DAMAS-HINARD (18 septembre 1859) 216
A M. D.-A. LANGE (19 septembre 1859). 218
A M. DAMAS-HINARD (7 octobre 1859). 219
AU MÊME (13 octobre 1859). 221
AU MÊME (14 octobre 1859). 222
A. M. D. A. LANGE (15 octobre 1859). 223
A M. S.-W. RUYSSENAERS (17 octobre 1859). 224
A M. LE COMTE DE LESSEPS (17 octobre 1859) 226
A M. S.-W. RUYSSENAERS (24 octobre 1859). 235
A M. D.-A. LANGE (27 octobre 1859) 238
CIRCULAIRE AUX 30,000 ACTIONNAIRES DE LA COMPAGNIE (28 octobre 1859) 239
CIRCULAIRE A MM. LES CORRESPONDANTS DE LA COMPAGNIE (28 octobre 1859) 240
NOTE ADRESSÉE AUX MEMBRES DU CONSEIL RÉSIDANT A L'ÉTRANGER (1er novembre 1859). 242

NOTE REMISE AUX REPRÉSENTANTS, A PARIS, DE LA RUSSIE, DE L'ESPAGNE, DE LA PRUSSE, DES ÉTATS-UNIS, ETC., ETC. (3 novembre 1859). 244
LETTRE ADRESSÉE AUX PRINCES ET SOUVERAINS (7 novembre 1859) 245
NOTE POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION (8 novembre 1859). 247
LETTRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A S. E. M. LE COMTE WALEWSKI (8 novembre 1859) 252
A M. LE CHEVALIER REVOLTELLA (10 novembre 1859). . . . 253
A M. LE DUC D'ALBUFÉRA (23 novembre 1859). 255
A M. LE COMTE DE LESSEPS (23 novembre 1859) 256
AU MÊME (30 novembre 1859) 258
A M. LE CHEVALIER REVOLTELLA (3 décembre 1859). . . . 260
A M. S.-W. RUYSSENAERS (7 décembre 1859) 261
A M. LE CHEVALIER REVOLTELLA (10 décembre 1859). . . . 262
A M. LE DUC D'ALBUFÉRA (14 décembre 1859). 263
A M. S.-W. RUYSSENAERS (15 décembre 1859). 266
A M. LE CHEVALIER REVOLTELLA (17 décembre 1859). . . . 267
A M. LE COMTE DE LESSEPS (21 décembre 1859). 269
A M. S.-W. RUYSSENAERS (24 décembre 1859). 270
A S. E. M. THOUVENEL (27 décembre 1859) 271
A M. LE DUC D'ALBUFÉRA (28 décembre 1859). 273
A S. E. ZULFIKAR-PACHA (3 janvier 1860). 274
A M. LE DUC D'ALBUFÉRA (6 janvier 1860) 275
AU MÊME (10 janvier 1860) 276
A M. S.-W. RUYSSENAERS (11 janvier 1860). 277
A M. DE CHANCEL (15 janvier 1860). 278
A S. A. MOHAMMED-SAID (26 janvier 1860). 282
NOTE COMMUNIQUÉE AU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE FRANCE PAR L'AMBASSADEUR DE TURQUIE 284
A M. AUG. GARBEIRON (26 janvier 1860) 286
NOTE REMISE AU CORPS DIPLOMATIQUE, A PARIS (30 janvier 1860) 288
NOTE POUR S. E. M. THOUVENEL (7 février 1860) 299
NOTE SUR LES FACILITÉS DE LA NAVIGATION DANS LA MER ROUGE (7 février 1860) 301
A M. DAMAS-HINARD (9 février 1860) 303
A S. A. MOHAMMED-SAID (10 février 1860) 305
RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES TRAVAUX AU COMITÉ DE DIRECTION A PARIS. 307
A S. A. MOHAMMED-SAID (17 février 1860) 316

A M. L'ADMINISTRATEUR, AGENT SUPÉRIEUR, EN ÉGYPTE (2 mars 1860). 319
LETTRE ADRESSÉE PAR M. MOUGEL A MM. DE MONTAUT ET LAROCHE (2 mars 1860). 322
RAPPORT DU CHEF DU CONTENTIEUX 324
A MM. LES PRÉSIDENTS DES CHAMBRES DE COMMERCE DE LIVERPOOL, MANCHESTER, DUBLIN, CORK, ETC. (9 mars 1860). 330
A MM. LES PRÉSIDENTS DES CONSEILS GÉNÉRAUX DE FRANCE (9 mars 1860) 332
A MM. LES PRÉSIDENTS ET MEMBRES DES CHAMBRES DE COMMERCE (9 mars 1860) 334
A MM. LES PRÉSIDENTS ET MEMBRES DES CHAMBRES CONSULTATIVES DES ARTS ET MANUFACTURES (9 mars 1860) 336
A M. J. GEOFFROY-SAINT-HILAIRE (22 mars 1860) 338
A M. LE PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE, A PARIS (23 mars 1860) 341
A S. A. MOHAMMED-SAID (3 avril 1860). 344
A M. LE CHEVALIER REVOLTELLA (3 avril 1860). 345
A M. DRANETH-BEY (24 avril 1860). 348
A M. JULES CRÉMIEUX (20 avril 1860). 350
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DU 15 MAI 1860) 354
OBSERVATIONS DE LA PRESSE ANGLAISE SUR LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DU CANAL. 358
A S. A. LE VICE-ROI D'ÉGYPTE (16 mai 1860) 369
A M. LE DUC D'ALBUFÉRA (2 juin 1860). 370
JOURNAL (10 juin 1860). 373
SUITE DU JOURNAL (10 juin 1860) 374
A S. E. KOENIG-BEY (23 juin 1860). 381
AU MÊME (27 juin 1860) 383
A M. VICTOR DELAMALLE (27 juin 1860) 385
AU MÊME (4 juillet 1860). 387
PROGRAMME POUR L'ENLÈVEMENT DU SEUIL D'EL GUISR. 388
A M. VICTOR DELAMALLE (10 juillet 1860) 389
A S. E. KOENIG-BEY (11 juillet 1860). 390
A M. LE DUC D'ALBUFÉRA (13 août 1860). 391
A MM. LES CORRESPONDANTS DE LA COMPAGNIE (31 août 1860). 393
A M. LE DUC D'ALBUFÉRA (11 novembre 1860) 395
A S. E. KOENIG-BEY (13 novembre 1860). 402

A M. LE CHEVALIER REVOLTELLA (14 novembre 1860) . . . 405
A M. LE DUC D'ALBUFÉRA (18 novembre 1860) 407
A M. V. DELAMALLE (23 novembre 1860). 408
A M. MOUGEL-BEY (26 novembre 1860) 412
A S. E. KOENIG-BEY (29 novembre 1860) 414
AU MÊME (20 novembre 1860) 417
A M. RUYSSENAERS (29 novembre 1860). 418
A M. KOENIG-BEY (29 novembre 1860). 421
A M. LE DUC D'ALBUFÉRA (4 décembre 1860). 423
A M. RUYSSENAERS (5 décembre 1860) 426
A M. LE DUC D'ALBUFÉRA (7 décembre 1860). 427
A M. LE COMTE DE LESSEPS (27 décembre 1860). 433
AU MÊME (28 décembre 1860). 436
PRINCIPAUX FAITS DE L'HISTOIRE D'ABYSSINIE. 441

PARIS — TYPOGRAPHIE A. POUGIN, 13, QUAI VOLTAIRE. — 7036.

8240

Stanford University Libraries
3 6105 015 348 142

7C
791
L63
v.3

Stanford University Libraries
Stanford, California

Return this book on or before date due.